



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

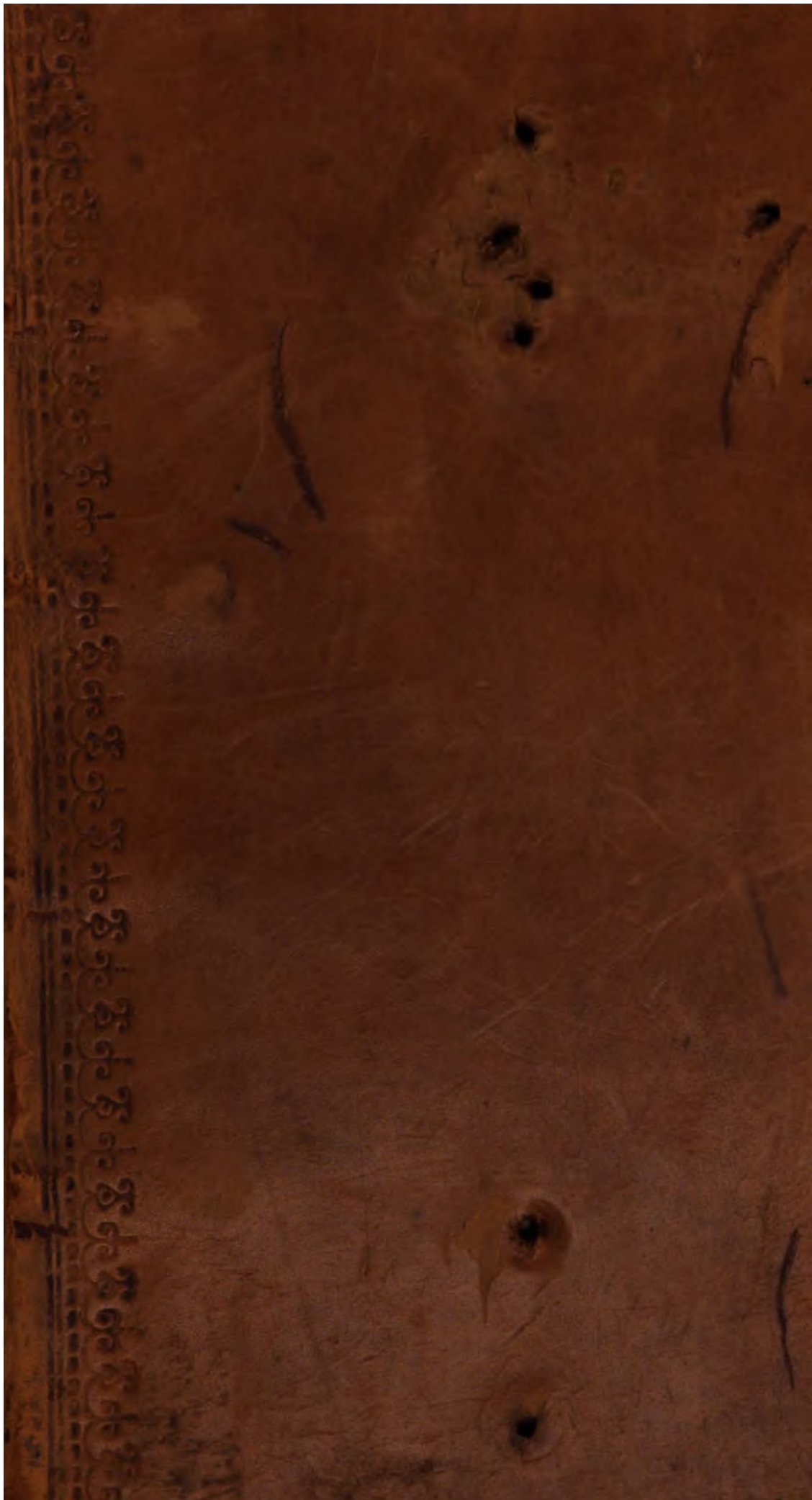
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.







66

Per 39-7-71

5.29  
2.00







100-100-100





BIBLIOTHEQUE  
**ANCIENNE**

ET

**MODERNE,**

Pour servir de suite aux

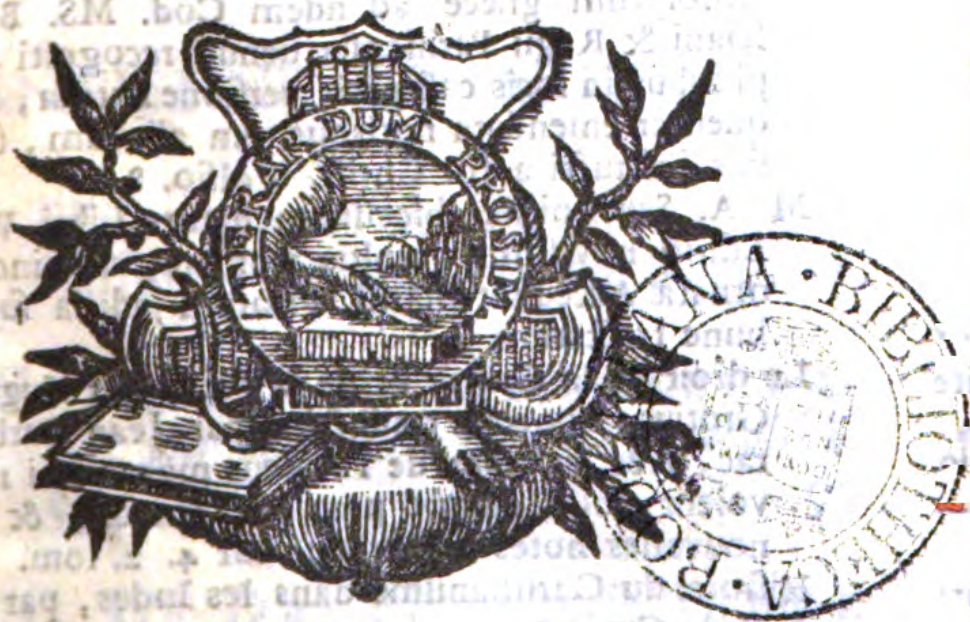
BIBLIOTHEQUES  
UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par **JEAN LE CLERC.**

TOME XXI.

**POUR L'ANNEE MDCCXXIV.**

*Partie Premiere.*



A AMSTERDAM

Chez les **FRERES WETSTEIN.**

M DCC XXIV.



# LIVRES NOUVEAUX

qui se trouvent

chez les FRÈRES WETSTEIN.

SS. **P**atrum, qui temporibus apostolicis flourerunt, Barnabæ, Clementis Hermæ, Ignatii, Polycarpi Opera, vera & supposititia, una cum Clementis, Ignatii, Polycarpi Actis atque Martyriis. J. B. Cotelerius Societ. Sorb. Theol. ex MSS. codicibus eruit ac correxit, versionibusque & notis illustravit, Accesserunt in hac nova Editione notæ integræ aliorum Virorum doctorum, qui in singulos Patres memoratos scripserunt, item G. Beveregii Codex Canonum primitivæ Eccles. vindicatus, J. Usserii dissertationes Ignatianæ & J. Pearsonii vindiciæ Epistolarum S. Ignatii atque alia. Recensuit & notulas aliquot suas adspersit Joan. Clericus. Editio altera fol. 2 tom. Theophili Episcopi Antiocheni Libri. III. ad Autolycum græcè ad fidem Cod. MS. Bodleiani & Regii Parisiensis denuo recogniti, & pluribus in locis castigati, versione Latina, frequenter emendata notisque tum aliorum, tum suis instructi a Jo. Christ. Wolfio. 8.

M. A. Severini de abscessuum natura Libri VIII. Editio novissima, multis iconibus, æri incisis ornata. Accedunt Clariss. Virorum judicia super hunc tractatum. 4.

Le droit de la Guerre & de la Paix, par Hugues Grotius, nouvelle traduction par Jean Barbierac, avec les notes de l'Auteur même qui n'avoient point encore paru en François, & de nouvelles notes du Traducteur 4. 2. tom.

Histoire du Christianisme dans les Indes, par M. V. la Crose 8.

Memoires pour servir a l'Histoire du XVIII. siecle. contenant les négociations, Traitez, Resolutions & autres documens authentiques, concernant les affaires d'Etat, par M. de Lamberty. 4.

M D C C X X I V



# T A B L E

## DE S LIVRES

*Contenus dans la 2. Partie du*

T O M E X X I.

D E L A

B I B L I O T H E Q U E

A N C I E N N E E T M O D E R N E.

I. H I S T O I R E de Mr. BURNET  
*intitulée : l'Histoire de son Temps* I

II. H I S T O I R E d'ANGLETER-  
RE par Mr. DE RAPIN, Vol. I.  
& II. 99

III. L E D R O I T de la G U E R R E  
& de la P A I X, par G R O T I U S.  
Nouvelle version par Mr. BAR-  
BEIRAC. 8

\* 2

IV

## TABLE DES LIVRES.

- IV. HISTOIRE du CHRISTIANISME des Indes par Mr. V. DE LA CROZE. 193.
- V. VENDANGES LITÉRAIRES de Mr. Schannat. 223.
- VI. MÉMOIRES *pour servir à l'HISTOIRE DU XVIII. SIECLE,* par Mr. de LAMBERTY. 227
- VII. *Livres dont on parlera dans la suite.* 234.

BIBLIOTHEQUE  
ANCIENNE ET MODERNE.

I. HISTOIRE de Mr. BURNET  
traduite: l'histoire de son temps

II. HISTOIRE d'ANGLETERRE  
par Mr. DE RABIN, Vol. I.

III. LE DROIT de la GUERRE  
& de la PAIX, par GROTIUS.  
Nouvelle édition par Mr. BAR-  
BERAC.



BIBLIOTHEQUE  
 ANCIENNE  
 ET  
 MODERNE.

---

## ARTICLE I.

*Bishop BURNET'S HISTORY of his own Time. VOL. I. from the restoration of King CHARLES II. to the Settlement of King WILLIAM and Queen MARY, at the Revolution. To which is prefix'd a Summary Recapitulation of Affairs in Church and State from King JAMES I. to the restoration in the Year M D C L X. A Londres MDCCXXIV. in Folio, pagg. 840.*

**I**L n'y a guere de personnes, qui n'aient lu, ou qui n'aient au moins oui parler de la célèbre Histoire de la Reformation d'Angleterre de feu Mr. BURNET, mort Evêque de Salisbury; qui a été traduite en diverses

Tome XXI. P. 1.      A      ses

ses Langues, & qui a couru toute l'Europe. C'est ici une autre sorte d'Histoire, qui contient quantité d'intrigues & de faits, tant concernant l'Etat, que l'Eglise; depuis le tems de Jaques I. jusqu'à l'abdication de Jaques II. son Petit Fils. Ce n'est pas une Histoire suivie, mais un recueil d'une infinité de particularitez, que l'Auteur avoit oui dire à des gens dignes de foi, ou dont il avoit été lui-même le témoin. On verra qu'il dit, avec beaucoup de liberté, le mal & le bien de plusieurs Personnes du premier rang, ou célèbres, qui ont vécu de son tems; avec des caractères, ou des portraits de quantité d'entre ceux, qu'il avoit connus particulièrement. C'est apparemment à cause de cela, que l'Auteur ne voulut pas que cette Histoire parût, pendant sa vie. La Liberté, dont on parle tant, & qu'on ne sauroit trop estimer, n'est pas encore venue à ce point, qu'on ose dire tout ce qu'on fait, de choses un peu trop récentes.

Il nous apprend lui-même, dans une petite Préface, qu'il a mise à la tête de cet Ouvrage, qu'il y avoit vint ans, qu'il avoit commencé à écrire l'Histoire de son tems. Il écrivoit cela,

*Ancienne & Moderne.*

cela, un peu avant l'an MDCCV. sans qu'on sâche précisément le tems. On a seulement remarqué qu'il avoit daté la continuation de cette Histoire, au commencement du Regne de Guillaume & de Marie, du 1. Mai MDCCV. Ainsi il devoit avoir commencé à écrire ces Mémoires, dès l'an MDCLXXX. ou environ. Mais il faut qu'il eût ramassé, depuis bien plus long-tems, des mémoires de quantité de choses arrivées avant qu'il fût né, ou au moins avant qu'il fût venu à un âge de connoissance; puis qu'il n'étoit né, que le 18. de Septembre MDCXLIII. Tout ce qu'il dit de l'Etat de l'Ecosse & de ce qui y arriva, avant ce tems - là, & même jusqu'à l'an MDCLX. ne peut être venu à sa connoissance, que par d'autres; mais depuis cette dernière Epoque, il pouvoit avoir vu lui même une bonne partie des choses remarquables, qu'il raconte.

Il eut connoissance, comme il nous le dit, de plus de choses, que celles, que les Jeunes Gens retiennent communément. Son Pere, qui avoit eu de grandes liaisons, avec des Gens du Parti de la Cour; & avec

ceux qui lui étoient opposez, vivant hors des affaires & prénant lui même un soin particulier de l'éducation de son Fils, se faisoit un plaisir de lui raconter la suite des Affaires Publiques. C'étoit un homme, dit-il, d'une si éminente probité & si pieux, qu'il n'avoit garde de vouloir tromper son Fils. Quoi qu'il n'entrât dans aucune des conspirations, qui se firent contre le Gouvernement Royal, & qu'il eût toujours été du parti du Roi; il ne dissimuloit point les fautes, qui se commirent par ce dernier, & par les Evêques d'Ecosse. Ainsi son Fils pouvoit se fier en lui, supposé d'ailleurs qu'il fût bien instruit, comme il y en avoit de l'apparence.

Outre cela, Mr. *Burnet* eut beaucoup de commerce avec ceux, qui furent Ministres d'Etat; de qui il apprit le secret de bien des affaires; & des particularitez, qui n'étoient pas connues. Il tira encore quantité de choses des Papiers des Ducs d'*Hamilton*, & qui n'ont pas été mises dans leurs Mémoires, qu'il avoit lui même publiez; parce qu'il n'étoit pas à propos de les dire, quand ces Mémoires parurent. Pendant plus de  
trente



*Ancienne & Moderne.* 5

trente ans , il fut ami particulier de ceux , qui manierent les affaires publiques , pendant long - tems , & en qui l'on avoit le plus de confiance. Ils l'employerent même souvent , en des occasions importantes , qui lui donnerent le moyen de pénétrer les véritables causes des desseins , que l'on fit alors.

Cela l'engagea à écrire vingt ans , avant qu'il travaillât à ce grand Ouvrage , la rélation de ce qui étoit venu à sa connoissance. Si quelque chose ne lui étoit pas assez connue , il la passoit , pour ne rien écrire que d'*assuré*. Son principal dessein est de donner les véritables vûes des Ministres d'Etat & des Conseils. Pour les faits publics , il les laisse aux Gazettes & aux Historiens du tems. Ce qu'il s'est proposé , pour sa fin , a été de se rendre lui & les autres plus prudents & plus gens de bien , & de dire le mal & le bien des divers Partis , aussi clairement & aussi impartialement , qu'il étoit possible ; sans rien cacher de ce qu'il croyoit devoir être connu ; & en donnant aux choses leurs véritables couleurs , sans aucun déguisement , & sans avoir égard à Amis , ni à Ennemis. Il prend , à

cette occasion, Dieu à témoin, qu'il dit la Vérité, autant qu'elle lui a été connue; & qu'il laisse les choses douteuses, dans la même incertitude, dans laquelle il les a trouvées.

Quelcun pourroit croire, qu'au lieu de favoriser ceux de sa propre Profession, c'est-à-dire, comme il semble, les Théologiens de l'Eglise Anglicane; il a été peut-être plus severe à leur égard, qu'il n'étoit nécessaire. " Mais mon Zèle, dit-il, „ pour le véritable intérêt de la Religion & du Clergé, me fait prendre „ plus de soin, pour détromper, à l'avenir, les Personnes de mon Ordre, „ & les délivrer de leurs préjugés „ & de plusieurs fausses idées; que de „ cacher, ou d'excuser les fautes de „ ceux, qui ne seront plus sur le „ Théâtre, lors que cet Ouvrage paroitra. J'ai donné les caractères „ de bien des gens, fort impartialement & avec assez d'étendue; car „ rien ne guide plus sûrement les jugemens, qu'on peut faire des matières de fait, que la connoissance, „ que l'on a de la disposition & des „ principes des Acteurs, qui paroissent sur la Scène.

S'il s'est plus étendu sur les affaires „ d'Ecosse,

*Ancienne & Moderne.* 7

d'Ecoffe, il faut accorder cela à l'amour, que tous les Hommes ont pour leur propre Patrie. Il n'a rien changé dans la premiere Copie, qu'il avoit faite de cet Ouvrage; sinon qu'il en a ôté une bonne partie des choses personnelles, qui le concernoient lui & ses parens,

„ Je crois, *dit-il*, qu'en achevant  
„ & en continuant cet Ouvrage, au-  
„ tant que je vivrai, je rendrai le plus  
„ grand service à Dieu & aux Hom-  
„ mes, que je leur puisse rendre; &  
„ c'est pour cela, que j'y ai travaillé,  
„ avec beaucoup de soin & de pré-  
„ caution. Je conçois que mentir,  
„ en une Histoire, est un beaucoup  
„ plus grand peché que de le faire en  
„ conversation; parce que l'une du-  
„ re plus long-tems & est plus géné-  
„ ralement connue, que l'autre. La  
„ grande connoissance, que j'ai a-  
„ quise de la malice & de la perfidie  
„ des Hommes, m'a donné du pen-  
„ chant à juger mal d'eux & de leurs  
„ Partis: & j'avoue que la bizarrerie,  
„ le mauvais naturel, & l'ambition de  
„ beaucoup d'Ecclésiastiques m'ont  
„ peut-être trop aigri contre eux.  
„ C'est pourquoi j'avertis mon Lec-  
„ teur de ne pas prendre ces endroits-



„ là tout-à-fait à la rigueur; encore  
„ que je me fois tenu si en garde là-  
„ dessus, que je n'aurai pas beaucoup  
„ besoin de cette Apologie.

Il l'avoit fait voir ce Volume à divers de ses Amis, qui avoient jugé que cet Ouvrage seroit très-utile au Public; sur tout s'il le revoyoit & le corrigeoit, avec soin, ce qu'il se proposoit de faire, pendant le reste de sa vie; & ce qu'il aura, sans doute, effectué, autant qu'il lui étoit possible. On y voit en effet beaucoup de retenue, même en des endroits, où il auroit été applaudi, de bien des gens, quand il se feroit plus échauffé. Tels sont les endroits où il est parlé de la Conspiration des Catholiques Romains, découverte par *Oates*, dont il donne une très-mauvaise opinion à ses Lecteurs; aussi bien que de la Conspiration de quelques Seigneurs Protestans, contre Charles II. & le Duc d'York, son Frere. S'il donne une mauvaise idée de ces deux Princes, ce n'est pas en parlant mal de leurs personnes; mais en rapportant des faits publics, dont bien des gens peuvent encore se souvenir en Angleterre, & même dans les Pais voisins. Ce sont des Traitez, ou des Intrigues



gues qui ont donné à parler à toute l'Europe, depuis soixante ans, ou environ, & dont la mémoire n'est pas encore éteinte, dans l'esprit de ceux qui ont fait attention à ce que l'on en pouvoit savoir, hors de la Grande Brétagne.

Ce Volume est composé de quatre Livres, dont le I. est une courte récapitulation des affaires de l'Ecoffe, tant par rapport à l'Eglise, que par rapport à l'Etat, depuis le commencement des Troubles, jusqu'au rétablissement de Charles II. en 1660: le II. contient les premières douze années de ce même Prince, jusqu'en 1673: le III. renferme le reste de son regne jusqu'en l'an 1688. auquel il mourut: le IV. regarde le regne de Jaques II. jusqu'à l'an 1689. auquel le Prince d'Orange, & la Princesse Marie son Epouse furent mis sur le thrône. L'autre Volume, qui est sous la presse, renfermera leur Regne & celui de la Reine Anne. On ne peut donner aucun Extrait suivi de ces Mémoires. On se contentera d'en mettre ici quelques endroits remarquables.

I. LA Réformation d'Ecoffe avoit été un Ouvrage du Peuple & du Par-

lement. La Reine Marie d'Ecosse étant absente & son Fils encore enfant, le Royaume fut gouverné par divers Régens, qui s'accommoderent au Parti dominant du Pais. Quand le Roi Jaques fut plus avancé en âge, il le trouva partagé en deux Factions. L'une étoit de ceux, qui favorisoient la Reine sa Mere, qui étoit alors prisonniere en Angleterre. Cette Faction étoit composée de Catholiques Romains déclarez, & de gens qui croyoient toutes les Religions indifférentes. Ils favorisoient la France, ou plutôt la Maison de Guise. L'autre étoit composée des anciens ennemis de Marie, qui étoient zèlez pour la Réformation, & par conséquent dépendans de la Couronne d'Angleterre, & opposez au Parti François. Le Roi voyoit bien que ces derniers étoient ses véritables Amis; mais comme ils étoient pour l'autorité Royale, limitée par les Loix, & qu'ils n'étoient pas d'humeur à la voir augmenter; il prêtoit l'oreille au Parti opposé, qui lui disoit que le Parti contraire, en détrônant sa Mere & en le mettant en sa place, quoiqu'il n'eût qu'un an, avoit ruiné la Monarchie même, rendu la Couronne dépendante du Peuple,

Peuple, & en avoit retenu toute l'autorité entre ses mains; par le moyen de l'Angleterre, qui le favorisoit. La Maison de Guise s'opposoit à ce dernier Parti, & la Reine Elisabeth d'Angleterre traversoit le premier.

Comme le jeune Roi, étoit porté, pour le premier Parti, les Ministres d'Angleterre, qui étoient en Ecosse, firent ce qu'ils purent pour le gagner; mais après avoir fait en vain tout ce qu'ils pouvoient pour cela, ils le rendirent suspect à l'autre Parti; en sorte que la Noblesse & l'Eglise Protestante commencerent à le craindre. Mais Jaques, qui avoit appris de bonne heure ce qu'il appelloit, en Anglois, le *King-craft*, c'est-à-dire, la *Finesse Royale*, leur déguisoit, ou nioit tout ce qui le leur pouvoit rendre suspect. On parloit de le marier avec une Princesse Protestante, mais il éloignoit toutes les propositions, qu'on lui en pouvoit faire; parce que le Duc de Guise ne vouloit pas en entendre parler. Il n'étoit pas sûr d'ailleurs de parler d'une Epouse Catholique, de peur de soulever tout le Parti Protestant, soulevé de l'Angleterre. Cependant le Roi avoit



vingt-trois ans, & étoit le seul de sa Maison; & il étoit tems, qu'il pensât à se marier.

Dès que le Duc de Guise eut été tué, aux Etats de Blois, le Roi se tourna du côté de l'Angleterre, dans l'esperance de succeder à Elisabeth. Il épousa une Fille du Roi de Danemarck, & se regla sur les sentimens de la Reine d'Angleterre, au moins exterieurement. Cependant *Walsingham*, Ministre d'Elisabeth, trouva moyen de découvrir les sentimens de Jacques. Il y avoit à Londres un Chevalier nommé *Robert Wigmore*, à qui Elisabeth fit, de concert avec lui, un affront en public; & qui, comme s'il ne l'avoit pû souffrir, ni paroître plus aux yeux des Anglois, se retira en Ecosse, pour tacher de s'insinuer dans les bonnes graces du Roi; ce qu'il pouvoit d'autant mieux faire, qu'il étoit, comme le Roi, un grand Chasseur, & adonné à tous les autres divertissemens, auxquels le Roi étoit attaché, avec excès. Mr. *Burnet* avoit une longue instruction de *Walsingham*, où il disoit à *Wigmore* ce qu'il avoit à faire; & cet Homme se rendit bien-tôt très-agréable au Roi, par les discours duquel il comprit



prit que ce Prince, ou n'avoit point de Religion, ou qu'il avoit du penchant à se faire Catholique-Romain. Depuis ce tems-là, la Cour d'Angleterre ne pouvant se fier en lui, travailla à fomenter la mauvaise humeur des Peuples d'Ecosse, contre le Roi.

L'Archevêque *Spotwood* n'a point touché cela, dans son Histoire d'Ecosse, où il parle assez de l'opposition, que l'Eglise (en Ecossois *the Kirk*) d'Ecosse fit au Roi; mais où il a supprimé les raisons, qu'elle avoit de soupçonner sa Religion. Après son mariage, avec une Fille de Danemarck, ce soupçon diminua; & le Roi accorda à l'Eglise toutes les Lois qu'elle desiroit, & mit l'autorité temporelle de la Couronne, sur un meilleur pied, qu'elle n'étoit auparavant. Mais l'Eglise lui donna de nouveaux dégoûts, & augmenta en lui la haine invétérée, qu'il avoit pour le Presbyterianisme & pour la puissance de l'Eglise. Cependant il craignoit que les Catholiques ne s'opposassent à sa succession, au thrône de l'Angleterre. Ce Parti n'avoit aucun crédit, dans la Chambre des Communes du Parlement d'Ecosse, mais il en

avoit dans celle des Seigneurs, & il étoit puissant, dans les Provinces Septentrionales. Les Principaux de ces Gens-là étoient *Elphinston*, Secrétaire d'Etat, qu'il fit Lord *Balmerinoch*, & *Seaton*, qui fut demis Chancelier & Comte de *Dumferling*. Le Roi faisoit assurer les Catholiques, par ces Gens-là, qu'il useroit de connivence à leur égard. Il écrivit aussi une Lettre au Pape, auquel il promettoit la même chose; Lettre, qui fut publiée par *Bellarmin*; lors qu'après la découverte de la Conspiration des poudres, on mal-traitoit ceux qui refusoient de prendre les sermens. *Balmerinoch*, pour empêcher que cela ne nuisît à son Maître, dit qu'il avoit fait signer cette Lettre au Roi, avec un paquet de divers papiers; que le Roi avoit signé, à la hâte, sans savoir ce qu'il y avoit. Mais comme on vit que ce Seigneur ne souffrit d'autre peine de sa mauvaise conduite, que la perte de sa Charge; de s'entendre condamner à la mort, pour être peu après pardonné; & enfin d'être relegué, pour très-peu de tems; tout le monde crut que cette Lettre n'étoit pas inconnue au Roi, & que la prétendue Confession du Secrétaire n'avoit

voit été qu'une collusion, par laquelle on tâchoit de diminuer le soupçon que le Roi favorisoit le Catholicisme. Mais il ne s'en lava jamais, quoiqu'il écrivît sur l'Apocalypse, qu'il parlât à toute occasion de Controverse, & qu'il soutînt, en particulier, que le Pape étoit l'Antechrist.

Ce fut là la source de tous les malheurs de son Regne & des trois Regnes suivans; comme on le verra, dans nôtre Auteur. Il semble que le Roi Jaques I. n'avoit pas du penchant, pour le Catholicisme, par principe de conscience; mais parce qu'il croyoit que cette Religion étoit plus propre pour un Prince, qui veut être absolu, que la Protestante; en quoi il se trompoit, comme il paroît assez par les Royaumes du Nord, qui, sans changer de Religion, sont devenus aussi arbitraires que les Catholiques. On peut remarquer la même chose, dans les Princes Protestans d'Allemagne, qui sont aussi absolus, chez eux, que les autres. Les grands Privilèges des Ecclésiastiques, dans l'Eglise Romaine, les rendent au contraire si puissans; que les Princes, pour avoir la paix chez eux, sont obligez de les respecter, & de les laisser gouverner

verner les Consciences, avec une autorité , qui n'est pas moins grande, que celle que les Princes prennent sur les Corps. Ces derniers ne peuvent regner en repos , qu'en partageant avec les Ecclésiastiques l'autorité de l'Etat.

Le Roi Jaques eut envie de réunir l'Angleterre & l'Ecosse en un seul Corps; mais comme il prétendoit que l'Ecosse passât, au moins pour le Tiers du Royaume de la Grande Bretagne, & que les Anglois ne pouvoient y consentir; il ne put réussir dans ce projet. Il crut devoir suppléer à l'avantage, qu'il avoit voulu faire aux Ecossois, en leur faisant en Angleterre des libéralitez , qui l'épuisèrent entierement, & qui ne lui gagnerent pas l'esprit des Peuples d'Ecosse. Il essaya d'y établir l'Episcopat & la Liturgie Anglicane, mais en vain. Les Evêques, qu'il fit consacrer en Angleterre, pour les établir en Ecosse, négligèrent les devoirs de leur Charge, devinrent fiers & hautains, & s'attachèrent plus à la Cour, qu'à leur emploi. Cela leur fit perdre l'affection & l'estime des Peuples; qui s'oposèrent si fort à leur établissement, que le Roi fut obligé d'abandonner ce dessein; sur-



sur-tout sur la fin de son Regne; qu'il avoit si bien embrouillé les affaires en Angleterre, qu'il étoit déchu d'une grande partie de son autorité.

Il avoit, dit nôtre Historien, trois *Enfans*. Henri, qui étoit l'ainé, étoit un Prince de très-grande esperance; mais il ressembloit si peu son Pere, qu'il en étoit plutôt craint, qu'aimé. Le Roi ayant proposé de le marier à une Princesse Catholique, on mit, pour cela, sur le tapis une Archiduchesse, ou une Fille du Duc de Savoie; sur quoi ce jeune Prince écrivit une Lettre au Roi son Pere, le 12. d'Octobre de l'année, dans laquelle il mourut (MDCXII.) où il le prioit que, s'il le vouloit marier à l'une ou à l'autre de ces deux Princeses; il le mariât à la plus jeune, de laquelle il pourroit plus facilement esperer la conversion, & de n'accorder à la Princesse l'exercice de sa Religion, que de la maniere la plus secreta, qu'il seroit possible: Mr. *Burnet* avoit vû l'Original de cette Lettre, entre les mains du Chevalier *Guillaume Cook*. On en trouve néanmoins une Copie, qui fut depuis imprimée, & qui a été inserée, dans les remarques sur la Vie de Jaques I. p. 686.  
du

du 2. Tome de l'Histoire d'Angleterre imprimée à Londres en M. DCCVI. en trois Volumes *in folio*. Cette Lettre est datée du 14. d'Octobre, & il n'y est point parlé de l'Archiduchesse, mais d'une Pille de Savoie & de France, qui fut depuis Duchesse de Savoie, & qui étoit aînée de *Marie-Henriette*, que Charles I. épousa. Il se pourroit faire que nôtre Auteur ne se seroit pas bien souvenu de ce qu'il avoit lû. Au reste, il assure que le Colonel *Titus* lui avoit dit avoir appris de la bouche de Charles I. que son Frere avoit été empoisonné, par le Comte de Somerset; mais il n'oseroit assurer que ce fût, à cause de la haine qu'il avoit pour le Catholicisme.

En parlant de la Conspiration des Poudres, (qui fut découverte en M. DCV) & dont quelques Catholiques nient la réalité; il assure que le Roi Jaques, considerant le danger éminent où il avoit été par cette Conspiration, n'avoit jamais depuis osé irriter les Jesuites, après avoir vû ce qu'ils savoient faire. Mr. *Burnet* avoit vu des Lettres originales du Chevalier *Everard Digby*, qui avoit été un des principaux Conspirateurs, &

& qui y témoigne qu'il étoit surpris, que quelques-uns de leurs Amis blâmassent leur entreprise; & dit que s'il avoit plusieurs vies à perdre, il les sacrifieroit volontiers, pour la faire réussir. Dans un autre papier, il dit qu'ils avoient eu soin d'avertir deux, ou trois Personnes, qui ne méritoient pas de perir, afin qu'elles se tintent à quartier. Il ne témoigne, dans ces papiers, aucun remord d'une si horrible entreprise.

Nôtre Auteur remarque, que bien loin que le Roi Jaques maltraitât les Prêtres, à cause de cela, il faisoit relâcher ceux qui avoient été arrêtez. C'étoit un effet de sa timidité, qui lui faisoit croire, qu'il valoit mieux traiter ces Gens-là avec douceur, que de les irriter davantage. De-là vint encore le Discours, qu'il fit au Parlement, en M. DCVI. où il protesta qu'il n'avoit garde de vouloir envelopper tous les Catholiques, dans le nombre de ceux, qui approuvoient la Conspiration des Poudres. C'étoit parler, avec quelque prudence; mais il ajouta à cela, selon le rapport de J. A. de Thou, sur cette année-là p. 1211. du Tom. v. de l'Édition de Geneve; *Que la cruauté des Puritains,*



ritains, qui croient qu'aucun *Papiste* ne peut être reçu dans le Ciel, mérite le feu. On ne peut guère douter de la bonne foi de ce grand Historien, en une chose de cette nature; surtout puisqu'il a publié son Histoire, pendant la vie de Jaques I. En effet, cela se trouve dans la seconde des Harangues de ce Prince, qui ont été publiées dans ses Oeuvres, pag. 233. col. 1. imprimées sur l'Édition de Londres; qui parut par les soins de *Jaques Montaignu*, Evêque de Winchester. Ce trait contre les Puritains, ou les Ecoissois, est assurément mal placé ici, en un Discours prononcé en Parlement, & qui devoit être lû dans toute la Grande Bretagne; dont la partie septentrionale étoit pleine de Presbyteriens, & dont la méridionale n'en étoit pas déstituée; quoiqu'il n'y en eût pas tant, que dans l'autre. L'idée que Mr. *Burnet* nous donne ici de Jaques, peut être confirmée par ces paroles, où après avoir ménagé l'Eglise Romaine, il trouve les Presbyteriens dignes de feu, pour avoir mauvaise opinion du Salut des Catholiques-Romains. Notre Auteur assure qu'il avoit la Minute des Livres du Conseil de ce Prince, en

M.

M.DCVI. qui sont pleins d'ordres de décharger, ou de transporter des Prêtres, & cela jusqu'à dix, dans un jour. " Depuis ce tems - là, *dit nôtre*  
" *Evêque*, il continua à parler & à  
" écrire contre le Papisme, & à a-  
" gir en sa faveur.

Un peu après (*pag. 13.*) il parle ainsi des desordres de Hollande, par rapport aux Disputes, touchant la Prédestination & la Grace, & les desseins du Prince Maurice: " Mau-  
" rice, Prince d'Orange, avoit brouil-  
" lé la Hollande, en se déclarant  
" pour le sentiment, touchant les  
" Décrets de Dieu, oposé à celui des  
" Arminiens; & en établissant un  
" nouveau Tribunal, contre les Lois,  
" par l'autorité des Etats Généraux,  
" pour juger d'affaires, qui concer-  
" noient la Province de Hollande.  
" Cela étoit manifestement opposé à  
" la Constitution de la Republique;  
" où chaque Province est une Sou-  
" veraineté en elle-même, & n'est  
" nullement subordonnée aux Etats  
" Généraux; qui agissent seulement,  
" comme Plénipotentiaires des Provin-  
" ces, pour entretenir leur union & a-  
" voir soin de leurs interêts communs.  
" Barneveld fut condamné à la mort  
par

us  
un

Etats

13,

„ par ce Tribunal & exécuté. *Gro-*  
„ *tius* & d'autres furent condamnez  
„ à une prison perpetuelle. Il s'assem-  
„ bla à Dordrecht des Ministres de  
„ differentes Provinces, par la mê-  
„ me autorité, qui y condamnerent  
„ & déposerent les Arminiens. Les  
„ ennemis de Maurice publierent que  
„ Maurice n'avoit ménagé tout cela,  
„ que pour se rendre Maître lui-mê-  
„ me des Provinces, & pour se dé-  
„ faire de ceux qui auroient pû s'op-  
„ poser à lui. Mais quoique cela pa-  
„ roisse une imagination vaine & sans  
„ fondement, & que la chose ne pût  
„ guère être exécutée; il est certain  
„ qu'il regardoit Barneveld & son  
„ Parti, comme des gens qui étoient  
„ jaloux de son Autorité Militaire,  
„ & qui ayant fait la Trêve malgré  
„ lui, n'étoient nullement disposez à  
„ recommencer une nouvelle guerre.  
Si Mr. Burnet eût lû les Mémoires de  
Hollande de *Du Maurier*, & la Vie de  
Barneveld; il n'auroit guère douté,  
que ce n'eût été d'abord le dessein du  
Prince de parvenir à la Souveraineté;  
qu'il ne s'en desistât, qu'après avoir  
vû qu'il n'y avoit pas d'apparence d'y  
réussir, & qu'il ne fit condamner  
*Barneveld* à avoir la tête tranchée &  
les



les autres à une prison perpetuelle, que pour se vanger d'eux.

Notre Historien met aussi, entre les choses, qui déshonorèrent le Regne de Jaques I. la faute qu'il fit de remettre aux Etats les Villes de la Brille & de Fleffingue, qui avoient été mises en gage, entre les mains d'Elisabeth; lors qu'elle entra dans leur Alliance, contre le Roi d'Espagne; jusqu'à ce qu'ils lui rendissent l'argent, qu'elle leur avoit prêté. Il n'y avoit rien en effet de glorieux, selon la Politique Moderne; mais il faut avouer que ç'auroit été une conduite, dont on pourroit louer la justice, s'il l'avoit fait par ce principe; car enfin les Etats n'avoient pas vendu ces Places à l'Angleterre, mais seulement engagées, jusqu'à ce qu'ils lui rendissent l'argent, qu'elle leur avoit prêté. Il y avoit de l'Injustice, de l'Imprudence & de la Lâcheté à promettre aux Espagnols, par un Article secret du Traité, qu'il fit avec eux, dès qu'il fut parvenu à la Couronne, qu'il obligeroit les Etats de faire la Paix, avec eux, & que s'ils s'obstinoient à la Guerre, il remettroit ces Places à l'Espagne, en le remboursant. On ne peut pas vendre un



un gage, à moins qu'on ne refuse de rendre l'argent qu'on a reçu sur ce gage; ce que les Etats Conféderez ne firent jamais. C'étoit aussi une Imprudence extrême, que de remettre aux Espagnols deux Villes Maritimes de cette conséquence; qui leur pouvoient donner le moyen de tenir non-seulement les Provinces Unies, mais l'Angleterre même en bride. On ne pouvoit aussi regarder, que comme une Lâcheté impardonnable, la vente de ces Places à une Nation, qui ne vouloit aucun bien à l'Angleterre, pour une somme modique d'argent, afin de se gagner sa faveur.

Mr. *Burnet* dit encore que *Barneveld*, sâchant l'Article secret du Traité de *Jaques*, persuada aux Etats de racheter incessamment ces Places; & que le Roi reçut très-volontiers la proposition, que le Pensionnaire de Hollande fit, de lui faire payer ce qui lui étoit dû, & conclut l'affaire, sans appeller le Parlement, pour la lui communiquer. Le Traité fut bien-tôt exécuté, & *Jacques* ne garda guère cet argent; lui, qui étoit prodigue dans ses libéralitez envers ses Favoris & ses Courtisans,

tout

tout indignes qu'ils en fussent; tel qu'étoit le Duc de Buckingham, dont il s'étoit honteusement entêté & dont la conduite lui nuisit infiniment. Cet argent étant consumé, il demanda au Parlement la liberté de vendre de certaines Terres, qui dépendoient de la Couronne, & qui étoient entre les mains de plusieurs Particuliers, qui en payoient de très - petites rentes. Cela ne laissoit pas de tenir ces gens-là attachez aux intérêts de la Couronne, qui pouvoit leur redemander ces Terres. Le Parlement consentit à cette vente, & le Roi en fit de l'argent, qui fut d'abord dissipé entre les Courtisans. Il vendit ensuite d'autres choses, & réduisit à rien ce que la Couronne possédoit; ce qui la rendit enfin dépendante entièrement du Peuple.

Nôtre Auteur rapporte encore diverses autres fautes de ce Prince; car tout son Regne ne fut qu'un tissu de bévuës, comme *le Comte de Clarendon* l'a assez fait voir, dans son Histoire; quoiqu'il l'ait ménagé, autant qu'il lui étoit possible. Sur la fin de sa vie, il étoit devenu las du Duc de Buckingham, qui le traitoit souvent, avec mépris; quoique ce Favori lui eût



les dernières obligations ; comme on l'a pu voir, dans la partie de l'Extrait de l'Hist. de *Clarendon*, que nous avons mis au Tom. XVIII. de la *Bibliothèque Choisie*. Le Roi eut envie de rétablir le Comte de Sommerfet, & de chasser Buckingham, & pour cela Jaques vit de nuit, dans les Jardins de Théobald, ce Comte ; qui avoit néanmoins auparavant été accusé d'empoisonnement, & à qui le Roi avoit sauvé la vie. Comme il étoit occupé de ces pensées, il tomba malade d'une fièvre, dont il mourut bien-tôt après. Bien des Gens crurent qu'il avoit été empoisonné, & le Docteur *Craig*, qui étoit Oncle de la Mere de nôtre Auteur, & l'un des Médecins du Roi, perdit son emploi, pour l'avoir dit.

Il dit, que tout le Regne de ce Prince fut plein de mauvaises pratiques, dont il donne des exemples remarquables. Enfin la figure, que le Royaume d'Angleterre avoit faite sous la Reine *Elisabeth*, qui s'étoit rendue arbitre des choses de l'Europe, & qui étoit la merveille de son Siècle, s'éclipça entièrement, sous Jaques ; qui devint l'opprobre des Princes de son tems. Pendant que quel-

ques Auteurs affamez le loüoient à l'excès, dans son Royaume; il étoit méprisé au dehors comme un Pédant sans jugement & comme un Prince sans courage & sans fermeté; soumis à ses Favoris, & livré aux Conseils, ou plutôt aux corruptions de l'Espagne, qui se joua enfin de lui.

Pendant son Regne, les Puritains se mirent, dit nôtre Auteur (p. 17.) en réputation, & le Roi & les Evêques perdirent la leur. Les premiers affectoient l'apparence extérieure d'une grande sévérité, & faisoient paroître beaucoup de gravité. Ils prirent plus de peine, pour gagner & pour édifier leurs Paroisses, que ne faisoient les Episcopaux pour les leurs, & prêchoient souvent contre les désordres de la Cour. On les en punissoit quelquefois, par des amandes, mais avec beaucoup de douceur; ce qui augmentoit leur réputation, & leur attiroit des présens, qui récompenseroient abondamment les pertes, qu'ils avoient faites. Ils établirent des Assemblées particulières, où ils faisoient sur le champ de longues Prières, qui étoient regardées, comme des inspirations. Par-là ils s'attirèrent l'affection des Peuples, & devinrent

factieux & insolens. Ils faisoient des invectives violentes, contre leurs Ennemis ; tant dans leurs Prieres, que dans leurs Sermons. Quelques uns oserent même faire des Prédiction, & les nommez *Davison* & *Bruce* passoient pour des Prophetes, parmi ce Peuple. Néanmoins des Gens moins credules soutenoient, que plusieurs de leurs Prédiction s'étoient trouvées fausses ; mais la Populace n'y faisoit aucune attention & remarquoit seulement leurs conjectures, qui avoient eu quelque sorte d'accomplissement ; sur quoi ils les élevoient jusqu'aux nuës, comme de vrais Prophetes. Ils témoignoient beaucoup de dédain, pour ceux qui n'étoient pas de leur sentiment ; mais ils ne manquoient point d'adresse, pour gagner la faveur de ceux, qui les écoutoient, & pour s'attirer des présens. Le Pere de nôtre Evêque eut occasion de remarquer tout cela ; parce qu'il épousa la petite-Fille d'une Dame fort riche, qui étoit fort entêtée de cette espece de Gens, & leur faisoit beaucoup de bien.

Le Roi Charles I. lui-même favorisoit les Puritains, au commencement de son Regne, comme le dit nôtre  
Histo-



Historien, (p. 19.) parce qu'il avoit eu un Précepteur de leurs sentimens, & qu'il avoit plusieurs Domestiques de la même Secte. Cependant son Pere avoit toujours été leur ennemi; mais comme sa conduite étoit pleine de contradictions, il se peut bien faire, qu'il eût donné de ces Gens-là, pour domestiques à son Fils; pour faire semblant de ne pas tout-à-fait condamner ce Parti. Mais ces mauvaises finesses ne lui réussirent point. Nôtre Auteur dit, sur la foi du Comte de Lothian, Seigneur Ecoffois, qu'on étoit choqué de la familiarité de son Pere & de ses légeretez; auxquelles il s'étoit accoutumé, dans de fréquentes chasses & en mangeant avec ceux, qui étoient de ces parties. Il y oublioit souvent sa dignité, & commettoit de grandes indécences. Charles, au-contraire étoit plus disposé à suivre les manieres graves & l'air sévere des Espagnols. Cela lui faisoit négliger la civilité & l'affabilité, auxquelles les Peuples étoient accoutumés; & même quand il faisoit quelque bien à quelcun, il le faisoit de fort mauvaise grace.

L'Auteur parle ensuite des affaires d'Ecosse, en général & en particulier.

lier de la peine, que le Roi se donna à recouvrer les Dîmes & les Biens d'Eglise, qui avoient été alienez, & du dessein qu'il eut d'y établir la Liturgie de l'Eglise Anglicane. Il ne réussit à rien de tout cela, parce qu'il n'avoit aucunes forces, pour soutenir ses desseins; comme on le voit assez, dans l'Histoire du Comte de *Clarendon*, à laquelle ce que Mr. *Burnet* dit ici peut servir de supplément. Après avoir mécontenté les Ecoffois, Charles s'attira encore la mauvaise humeur des Anglois, & se trouva ensuite en de grands embarras. "Il avoit,

„ comme le dit nôtre Historien (pag,  
 „ 30. ) voulu lever sept cens mille  
 „ livres sterling, & néanmoins il n'a-  
 „ voit mis aucunes Troupes sur pied;  
 „ mais avoit remis l'exécution d'une  
 „ chose opposée aux Lois, aux Ma-  
 „ gistrats ordinaires. Son Thrésor  
 „ étoit épuisé, ses Sujets irritez, ses  
 „ Ministres effrayez; parce qu'ils é-  
 „ toient exposez à l'indignation & à  
 „ la justice du Parlement; de sorte  
 „ que ce Prince étoit dans un grand  
 „ embarras, sans avoir la dexterité  
 „ nécessaire, pour s'en dégager. Il  
 „ aimoit les manieres d'agir rudes &  
 „ hautaines; mais il n'avoit pas assez  
 de

„ de conduite , pour les ménager ,  
„ comme il falloit. Il haïſſoit tous les  
„ confeils prudens & moderez, qu'on  
„ lui donnoit ; il croyoit qu'ils ve-  
„ noient d'une baſſeſſe d'ame, & que  
„ ceux, qui les lui propoſoient, ne  
„ penſoient qu'à leur propre conſer-  
„ vation, en ſacrifiant ſon autorité,  
„ ou qu'ils venoient de principes ré-  
„ publiquains. Lors même qu'il vo-  
„ yoit, qu'il falloit ſuivre ces avis,  
„ il haïſſoit ceux qui les lui donnoient.  
Si ce portrait de ce Prince eſt verita-  
ble, il n'y a pas ſujet de s'étonner de  
ce qu'il ſe perdit, comme il fit.

En parlant de la Reine, l'Auteur  
dit, “ qu'elle avoit beaucoup de vi-  
„ vacité dans la converſation, &  
„ qu'elle aimoit fort à ſe mêler de  
„ toutes fortes d'intrigues, mais qu'el-  
„ le ne ſavoit pas garder le ſecret ;  
„ comme il le falloit faire, ſelon les  
„ tems & les occasions. Elle n'avoit,  
„ *continue-t-il*, aucune forte de ju-  
„ gement. Elle imaginoit mal les  
„ moyens de faire réuſſir un deſſein,  
„ & l'exécution de ceux, qu'elle a-  
„ voit choiſis, étoit encore pire. La  
„ vivacité de ſes diſcours faiſoit tou-  
„ jours beaucoup d'impreſſion, ſur  
„ l'eſprit du Roi ; & la ſuite de ſes  
B 4 „ malheurs,



malheurs vint de - là. C'étoit une  
opinion, dont les Fils de Charles  
étoient prévenus; & j'ai même sou-  
vent oui dire à Jaques II. que son  
Pere ne s'étoit ruiné, qu'en se re-  
lâchant de ses droits. Cela étoit  
vrai, à quelque égard; car l'Acte  
qu'il passa, pour consentir, que le  
Parlement pourroit demeurer as-  
semblé, autant que cette Assem-  
blée le trouveroit à propos, fut  
la cause de sa ruine; & ce fut la  
Reine, qui le lui conseilla. Mais,  
s'il ne s'étoit pas beaucoup relâ-  
ché, il n'auroit pas été en état de  
se soutenir, ni n'auroit pu diviser  
la Nation, ni mettre tant de gens  
de son côté; puis qu'en accordant  
un Parlement triennal, il satisfit  
à la partie la plus raisonnable &  
la plus amie du repos; parcequ'elle  
crut sa Religion & ses Libertez  
assurées par-là, & qu'elle renonça  
aux violentes propositions, qui  
causerent la Guerre civile.

“ C'est la verité, que le Roi ne  
venoit pas à se relâcher, lors qu'il  
étoit à propos, ni de bonne grace;  
de sorte qu'il sembloit, qu'on lui  
extorquoit tout. On étoit aussi  
fondé à croire, soit que cela fût  
vrai,

» vrai, ou seulement probable, qu'il  
» n'avoit dessein de tenir ce qu'il pro-  
» mettoit, qu'aussi long-tems que  
» dureroit la force, qui le contrai-  
» gnoit d'agir contre ses propres in-  
» clinations. Les preuves, que l'on  
» avoit, qu'il en avoit usé ainsi, en  
» quelques occasions particulieres,  
» & qui paroissoient veritables, fai-  
» soient que l'on croyoit, plus facile-  
» ment, ce qui ne se disoit qu'à l'o-  
» reille. En des conjonctures déli-  
» cates, il y a des trompeurs des deux  
» côtez; qui tâchent de se faire un  
» mérite, en découvrant des secrets,  
» à condition, qu'on ne les citera  
» pas pour témoins; ce qui est une  
» des voies les plus pestilentielle,  
» que la calomnie employe. Pres-  
» que tous les Courtisans avoient  
» profité des choses, que le Roi  
» leur avoit accordées, contre les  
» Lois; & pourvu qu'on leur passât  
» les fautes, qu'ils avoient commises,  
» ils servoient d'espions, auprès du  
» Roi & de la Reine. Ils redisoient  
» tout ce qu'ils y entendoient dire,  
» & en y ajoutant peut-être beau-  
» coup du leur, à ceux qui gouver-  
» noient la Chambre des Communes.  
» En effet, si on lit l'Histoire du Com-

te d' *Clarendon*, on y trouvera, qu'il se mêla, dans ces démêlez, d'infignes fourberies; & que Charles I. commit des fautes grossières, contre la Prudence.

A la pag. 40. nôtre Historien dit avoir oui dire au Comte d' *Essex*, qui le tenoit de celui de *Northumberland*, qu'en M. DCLX. le Marquis d' *Antrim*, Seigneur Irlandois, se trouva avoir tant répandu de Sang, en ce Pais-là, qu'on ne croyoit pas, qu'il pût être compris dans l' *Acte d'Indemnité* pour l' *Irlande*; (*C'est ainsi, qu'on appella un Acte d'Amnistie,*) & que ce Seigneur ne laissa pas de venir à *Londres*, & de demander à Charles II. qu'il voulût bien faire examiner, par ceux, qu'il voudroit commettre du Conseil, les Ordres, sur lesquels il s'étoit (*lui Marquis d'Antrim*) réglé. Le Comte de *Clarendon*, continue nôtre Historien, fut d'avis, qu'on rejetât cette *Requête*; comme contenant une très-grande indignité, contre la mémoire de Charles I. & dit ouvertement au Conseil, que si quelcun avoit assuré quelque chose de semblable, quand le Roi Charles I. étoit à *Oxford*, il auroit été puni séverement, ou que la Cour du Roi,

se



se feroit trouvée bien-tôt très-petite. Mais, comme il paroissoit juste d'entendre ce que le Marquis d'Antrim avoit à dire, pour sa défense; on commit, pour l'ouïr, quelques Conseillers, dont le Comte de Northumberland fut le Chef. Antrim produisit là-dessus quelques Lettres du Roi; mais on ne trouva pas, qu'elles prouvassent entièrement, ce dont il s'agissoit. Dans une de ces Lettres Charles disoit, qu'il n'avoit pas le tems de lui écrire, & le renvoyoit à la Lettre de la Reine, en lui disant, que c'étoit, comme s'il lui écrivoit lui-même. Là-dessus Antrim produisit plusieurs Lettres, qu'il avoit écrites à la Reine, où il lui rendoit compte de chaque chose, dont il avoit été chargé, & des fondemens, sur lesquels il agissoit, & demandoit des Ordres sur chaque chose. Il les reçut de la Reine. Cette Princesse entreprit de le protéger, avec chaleur; comme étant engagée d'honneur à le sauver. On croyoit généralement, que ces Lettres avoient été faites, par une collusion de la Reine, avec lui. Ainsi, l'on prépara un Rapport, pour être signé, par les Commissaires; dans lequel il étoit



dit, qu'Antrim s'étoit pleinement justifié sur chacun des faits, qui lui avoient été objectez, & qu'on ne pouvoit pas l'excepter de l'Indemnité. On porta ce Rapport au Comte de *Northumberland*, pour le signer, mais il le refusa, & dit qu'il étoit fâché qu'Antrim n'eût produit, que des Ordres, qui ne lui pouvoient servir de rien. Il ajouta, qu'aucuns Ordres du Roi, ou de la Reine ne pouvoient le justifier de tant de sang répandu, & cela d'une maniere aussi noire, qu'on le lui avoit reproché. Sur son refus, personne des Commissaires ne voulut signer le Rapport, & le Roi laissa tomber cette affaire. Mais on l'engagea à écrire au Duc d'Ormond, (*Gouverneur d'Irlande,*) qu'Antrim s'étoit si bien défendu, qu'il le chargeoit de faire en sorte, qu'il fût compris dans l'Acte d'Indemnité. Cela attira de grands reproches au Roi, que l'on accusa d'avoir sacrifié l'honneur de son Pere, aux importunités de sa Mere, L'Auteur assure, que le Comte d'Essex lui dit là - dessus, qu'il avoit pris beaucoup de peine, pour pénétrer l'origine du massacre d'Irlande; mais qu'il n'avoit jamais pu découvrir, que



que le Roi y eût eu aucune part. Le Comte lui dit seulement, qu'il croyoit, que la Reine avoit prêté l'oreille aux propositions des Irlandois, qui avoient entrepris de se rendre maîtres du Gouvernement de leur Ile, ce qu'ils croyoient pouvoir faire, avec facilité; après quoi ils disoient, qu'ils assisteroient le Roi, contre les *Esprits échauffez de Westmunster*. Alors leur soulèvement éclatta, & tous les Irlandois crurent, que la Reine les favorisoit. D'abord ils ne pensoient à aucun massacre, mais ce fut une chose, qui vint de la tête des *Prêtres*, qui porterent les Irlandois soulevez à le faire.

Nôtre Historien ne dit rien de la Guerre, qu'il y eut ensuite, entre le Roi & le Parlement, soit qu'il ne fût rien de particulier de tout cela; soit qu'il crût, que le Comte de *Clarendon* en avoit assez dit, pour n'y toucher pas après lui.

Il remarque seulement, (pag. 47.) que ceux qui favorisoient le Roi, dans Londres, & qui étoient sans doute en grand nombre, ne pouvoient pas croire, que le Parlement, eût réellement dessein de faire mourir le Roi; sinon lorsqu'il ne fut plus



tems de penser à s'y opposer. Ils croyoient, que tout ce qui se passa, immédiatement avant la mort du Roi, ne se faisoit que pour l'épouvanter, & extorquer quelque chose de lui, après quoi on le mettoit en liberté. Cependant le Roi parut dans une tranquillité & un calme, qui étonna tout le monde ; d'autant plus que cela ne lui étoit pas naturel. On attribua cela à une Assistance surnaturelle, comme le dit nôtre Auteur. D'autres pourroient soupçonner, qu'un accident si étrange l'étourdit, & le rendit insensible à ce qui se passoit, depuis qu'on lui eut prononcé sa sentence. L'Evêque *Juxon*, dit nôtre Historien, fit bien son devoir, en cette occasion, mais avec une sécheresse de langage, & avec une froideur, qui ne pouvoient pas inspirer du courage au Roi ; de sorte qu'il fut redevable à quelque chose, qui étoit en lui-même, de la grandeur d'ame, avec laquelle il souffrit tant d'indignitez ; sans se troubler, ni sans prendre un air, qui parût affecté. Ainsi, il mourut, avec bien plus de grandeur d'ame, qu'il n'avoit vécu, & prouva ce qu'on avoit plusieurs fois dit des *Stuarts*, qu'ils souffroient leurs

*malheurs, mieux que leurs prosperitez.*  
Son Regne, & dans la Paix & dans la Guerre, fut une continuelle suite de fautes; ce qui fait voir, qu'il ne jugeoit pas bien des choses. Il étoit fait de maniere, qu'il suivoit son caprice, quoique d'ailleurs très-foible à l'égard de ceux, en qui il se fioit, & sur-tout de la Reine. Il avoit une trop haute opinion du pouvoir des Rois, & croyoit que la moindre résistance, que l'on fait à leurs volontez, est une rebellion. Il étoit trop occupé de petites choses, & il s'attachoit plus à composer quelque Ecriture, qu'à gagner une Bataille. Il fut constamment opposé au Papisme; mais il étoit fort porté à prendre un milieu, entre le Papisme & le Protestantisme; par où il auroit perdu l'un, sans gagner l'autre. La maniere, dont il engagea le Duc de Rohan à défendre la Rochelle, & celle dont il l'assista si foiblement, & l'abandonna, à la fin, tout-à-fait, donna mauvaise opinion de lui à tous les Protestans du dehors. " Le Comte  
,, de Lauderdale, dit Mr. Burnet,  
,, m'a dit, que le Duc de Rohan é-  
,, tant à Geneve, lorsqu'il y étoit  
,, lui-même, il reçut un paquet de  
,, Lettres.



„ Lettres , ou plutôt un Livre de  
„ mon Pere , où il y avoit le com-  
„ mencement des troubles d'Ecosse ,  
„ & qu'il le traduisit en François ,  
„ en faveur du Duc de Rohan ; qui  
„ étoit fort indigné , contre la Cour  
„ d'Angleterre , à cause de l'usage ,  
„ qu'elle faisoit de lui , *par rapport*  
„ *à la Rochelle.*

“ Le Duc de Buckingham , avoit  
„ eu une secreete conversation avec  
„ la Reine de France , dont la Rei-  
„ ne Mere prit de la jalousie , &  
„ l'inspira si fort au Roi , qu'il eut  
„ ordre de se retirer incessamment  
„ de la Cour. Etant de retour en  
„ Angleterre , après avoir reçu cet  
„ affront , il inspira au Roi tant de  
„ haine pour cette Cour ; qu'il en  
„ usa mal avec la Reine , & renvoya  
„ tous les Domestiques , qu'elle a-  
„ voit amenez , en France. Il dit  
„ encore au Roi , que les Protestans  
„ étoient si mal-traitez en France ,  
„ & néanmoins si forts ; que s'il les  
„ vouloit soutenir , il seroit en état  
„ d'engager le Royaume en une nou-  
„ velle Guerre ; ce qu'il lui repré-  
„ senta , comme la chose la plus  
„ glorieuse , que Charles pût faire ,  
„ au commencement de son Regne.



„ Le Roi, sans envisager les consé-  
„ quences, envoya quelcun au Duc  
„ de Rohan ; pour négotier cette  
„ affaire avec lui. On lui promit u-  
„ ne grande assistance par Mer, &  
„ l'on fait la part, que nôtre Cour  
„ prit en cette Guerre. Ce qu'il y  
„ eut de plus bas, du côté de la  
„ France, ce fut que le Cardinal  
„ de Richelieu obtint de son Roi un  
„ Ordre à la Reine son Epouse, d'é-  
„ crire une Lettre obligeante au Duc  
„ de Buckingham, où elle l'assurât,  
„ que s'il vouloit laisser tomber la  
„ Rochelle, sans l'assister ; on lui  
„ permettroit de revenir en France,  
„ & que l'on y rétabliroit les affaires  
„ de la Religion, conformément  
„ aux Edits. C'étoit un étrange pro-  
„ cédé ; mais le Cardinal tournoit  
„ l'esprit du Roi, comme il vouloit.  
„ Là-dessus, le Duc fit la honteuse  
„ Campagne de l'île de Ré. Mais  
„ comme on ne lui permit pas, l'hi-  
„ ver suivant, de retourner en Fran-  
„ ce, & qu'il vit son esperance trom-  
„ pée ; il résolut de pousser cette  
„ affaire, avec plus de vigueur, lors-  
„ qu'il fut assassiné par Felton. On  
„ voit, par ce trait, concernant l'A-  
„ mour, que Buckingham prit pour la  
Reine

Reine de France, que l'on trouve aussi dans le Comte de *Clarendon*; dans les Mémoires de *Vittorio Siri*, & dans ceux du Comte de *Brienne*; que le Favori de Charles étoit un extravagant, & un homme tout-à-fait indigne de la confiance, que Jacques I. & Charles I. eurent pour lui. Tout le reste de sa conduite le montre assez.

On peut voir encore par-là, que les Princes, qui avoient un Favori tel que Buckingham, ne se connoissoient guère en Gens; lorsqu'ils se confioient à un Homme de cette sorte. Dès que Buckingham fut mort, Charles n'eut pas de meilleurs Ministres, si l'on excepte *Clarendon*. Il lui falloit des flatteurs & non de fides Conseillers. C'est ce que reconnoît sa Veuve, dans une conversation qu'elle eut, après la mort de son Epoux, avec *Mad. de Motteville*, l'une des favorites d'*Anne d'Autriche*.

Elle chargea cette Dame, qui devoit aller à S. Germain, où étoit alors la Reine Mere, de lui dire de sa part; " que le Roi son Seigneur, „ (*Charles I.*) ne s'étoit perdu, que „ pour n'avoir jamais sù la verité; „ qu'elle lui conseilloit de ne point „ irriter

„ irriter ses Peuples , à moins que  
„ d'avoir la puissance de les dompter  
„ tout - à - fait ; que le Peuple étoit  
„ une bête féroce , qui ne s'appaisoit  
„ jamais ; que le Roi son Seigneur  
„ l'avoit éprouvé ; mais que sur-tout  
„ elle lui conseilloit d'écouter ceux ,  
„ qui lui diroient la Verité , de tra-  
„ vailler à la découvrir , & de croire,  
„ que le plus grand des maux , qui  
„ pouvoient arriver aux Rois , & ce-  
„ lui , qui seul détruisoit leurs Em-  
„pires , e'étoit celui de l'ignorer.  
C'est dans le II. Tome des Mémoi-  
res de Mad. de Motteville , p. 561.  
Si Marie-Henriette entendoit , par la  
Verité , non - seulement celle des  
Faits , mais celle qui regarde les de-  
voirs d'un bon Roi , & les Droits  
des Sujets , aussi bien que de ceux  
des Princes ; elle ne pouvoit guère  
donner de meilleur conseil , ni à la  
Reine sa Belle-Sœur , ni au Roi son  
Neveu. Mais je doute fort , que  
cette dernière Verité lui fût assez  
connue. Au moins ses deux Fils ne  
la furent jamais , pour la respecter  
dans leur conduite ; car ils n'y eu-  
rent jamais aucun égard , comme on  
le fait assez , & comme l'Histoire de  
leurs Regnes l'apprendra à la Postérité.



Nôtre Historien dit, ( pag. 50. & suiv. ) que la mort tragique de Charles I. fit oublier tous les sujets de plaintes , qu'on avoit faites contre lui, & que cette terrible exécution attira la haine de la Nation sur ceux, qui en furent les Auteurs. Mais, si Cromwel & son Parti l'avoient relâché, & que s'étant rétabli, il fût venu à bout de réduire cette même Nation, comme apparemment il l'auroit fait, s'il l'avoit pu ; elle auroit censuré la conduite de ceux, qui auroient relâché un Roi offensé, & qui lui auroient ainsi donné le moyen d'abuser de son autorité, & de priver ses Sujets de tous leurs Privilèges, pour jamais.

Il parut, après la mort du Roi, un Livre, qu'on lui attribuoit, qui étoit intitulé, *l'Image du Roi* ; qui passa alors pour le Livre le mieux écrit en Anglois, & qui augmenta encore la haine, qu'on avoit conçue, contre les Juges de ce Prince. La Pieté, qui paroît dans les Prières qu'il y a, & la maniere dont le Roi y est représenté, pensant à ses affaires, dans de secretes méditations devant Dieu, lui attirerent l'estime de tout le monde. Comme quelques Per-  
sonnes.

Tonnes nioient, que ce Livre fût de Charles I. nôtre Historien demanda au Comte de *Lothian*, qui avoit fort connu ce Roi, & qui ne l'aimoit guère, ce qu'il en croyoit; & le Comte lui témoigna, qu'il croyoit, qu'il en étoit en effet l'Auteur; parce qu'il lui en avoit oui dire, dans la Conversation, plusieurs Périodes entieres. Cependant en M. DCLXIII, le Duc d'York nia à nôtre Auteur, que ce Livre fût de son Pere, & dit que la Lettre au Prince de Galles, qui est au devant, n'avoit jamais été rendue à ce Prince. Il disoit, que le Docteur *Gawden* en étoit l'Auteur. Le Duc de Sommerfet, & le Comte de Southampton l'avoient assuré à lui-même & au Roi son Frere; mais qu'il étoit vrai, que Charles I. l'avoit lu, & l'avoit approuvé, comme contenant en effet ses propres pensées. Le Duc d'York dit encore que, bien que, l'Archevêque *Sheldon*, & d'autres Evêques s'opposassent à la promotion du Dr. *Gawden* à l'Episcopat, parce qu'il avoit auparavant pris le *Covenant*, ou signé l'Alliance Ecoſſoïſe; il l'emporta néanmoins, par le service, qu'il avoit rendu à la Maison Royale, en composant ce

Livre.

Livre. Mr. *Burnet* laisse la chose douteuse, sans se ranger à aucun Parti. Il dit seulement, que le Dr. *Gawden* n'avoit publié aucun Ouvrage, aussi bien écrit, que celui-là. Mais en ce tems-là, la Langue Angloise étoit peu polie.

Il dit ensuite diverses choses, touchant ce qui se passa en Ecoffe, quand le Roi Charles II. y alla, & quand elle fut conquise par *Monk & Cromwel*. Nous rapporterons seulement quelques endroits, touchant le second. Mr. *Burnet* en avoit été informé, par les Comtes de *Carlile*, & d'*Orrery*, dont l'un avoit été Capitaine de ses Gardes, & l'autre Président de son Conseil en Ecoffe. Mais celui, dont il avoit appris le plus de choses, touchant *Cromwel*, étoit le Brigadier *Stouppa*, Grison de naissance, mais élevé à Geneve, où il avoit étudié en Théologie. De-là il alla en Angleterre, où il fut Ministre à la Savoie. Ce fut alors, que *Cromwel* l'employa, & le fit son Chapelain. Après sa mort, il alla en France, & son Frere Aîné ayant été avancé, à l'emploi de Colonel des Troupes Suisses, par la faveur de Mr. le Marquis de *Louvois*; le  
Cadet



Cadet devint ensuite Brigadier Général. Il fut blessé au bras à la Bataille de *Steenkerk*, & il en mourut. Un Ministre Suisse, qui l'assista à la mort, m'a assuré, qu'il étoit mort Réformé, & je le crois en effet; sur quelques Lettres, que je reçus auparavant de lui; sur le soin, qu'il avoit de se fournir de Livres de Théologie, bien éloignez de ceux de l'Eglise Romaine, & sur le commerce de Lettres, qu'il eut très-long tems avec Mr. *Allix*, Ministre alors à Charenton. Nôtre Historien dit néanmoins, " que c'étoit un Homme  
,, d'intrigue, mais sans vertu; qu'il  
,, étoit extérieurement Protestant;  
,, que Cromwel se confioit beaucoup  
,, en lui, pour les choses étrangères,  
,, sur lesquelles, le Protecteur n'a-  
,, voit point de lumieres; parceque  
,, le peu de Latin, qu'il avoit appris,  
,, en son enfance, & qu'il parloit  
,, fort mal, ne suffisoit pas pour l'en  
,, instruire. Ce qu'on pouvoit ré-  
procher au Brigadier *Storppa*, de plus odieux; ce fut une Satire, qu'il fit, du tems de la Guerre de l'an M. DCLXXII. sous le titre de *la Religion des Hollandois*, par un Officier des Armées du Roi; à laquelle répon-

dit

dit Mr. Braun, mort Professeur à Groningue, qui prit le titre d'*Officier du Roi des Armées*. Il étoit alors, si je ne me trompe, Ministre Wallon à Nimegue. Il remarque ensuite, que Cromwel ayant pris le Gouvernement entre ses mains, il y avoit trois Partis considerables, dans la Nation, qui lui étoient opposez, l'Episcopal, le Presbyterien & le Républicain. Le dernier lui étoit le plus contraire; parce que Cromwel avoit cassé la Chambre des Communes, & prenoit toute l'autorité de l'Etat, pour lui-même. Il ne se pouvoit appuyer, que sur l'Armée; mais l'esprit d'Enthousiasme, dont il avoit pris tant de soin de la remplir, la rendoit très-difficile à gouverner; car cette sorte de Gens, ne se payent point de raisons. Il avoit même cassé, ou emprisonné une partie des Principaux Officiers; & il flatoit le reste, de son mieux, pour l'avoir de son côté. Il employoit, comme auparavant, des Discours longs & obscurs, des Sermons & des Prieres. Pour le Parti des *Cavaliers*, comme on les nommoit, qui étoit attaché à la Couronne, il craignoit d'en être assassiné, ou d'être surpris, par leurs Conspirations.

rations. Il disoit souvent, & tout ouvertement, que, dans la Guerre, il falloit faire retomber, sur l'un des Partis, toutes les violences, qui se commettoient contre l'autre; ce qui prévenoit de plus grands maux, & qui lui apprenoit à faire une bonne Guerre. Pour les Assassins, il en parloit, comme de la chose du monde la plus détestable, & disoit, qu'il ne commenceroit jamais à les employer; mais que, si quelcun du Parti Royal' entreprenoit de l'assassiner, & manquoit son coup; il lui feroit, comme il disoit, une Guerre *assassine*, & détruiroit toute sa famille. Il disoit, pour épouvanter ses Ennemis, qu'il avoit des Gens tout-prêts à le faire, dès qu'il en auroit donné l'ordre. La peur, qu'on en avoit, le mettoit plus en sûreté, que sa propre Garde.

Les Conspirations étoient ce qu'il avoit le plus sujet de craindre. Il fut averti, qu'il y avoit un Chevalier, nommé *Thomas Willis*, Confident du Chancelier Clarendon, à qui il écrivoit souvent. Tout le Parti dépendoit de lui, & comme il étoit habile homme, on se confioit entièrement en lui. Cromwel trouva moyen de



lui parler, & lui dit, qu'il n'avoit aucun dessein de nuire à son Parti, mais au-contraire de le protéger; que quand ceux, qui en étoient, avoient un peu bâ, ils formoient des Conjurations imaginaires, qui ne pourroient servir, qu'à ruiner ceux, qui s'en mêleroient; que ces Gens consultoient Willis sur tout, & que, pour lui, il ne lui demandoit autre chose, sinon, qu'il les lui découvrit; pour empêcher seulement, qu'il n'y eût personne d'entre eux, qui y perît; que s'il en mettoit quelques-uns en prison, ce ne seroit, que pour peu de tems, qu'on les interrogeroit simplement, sur quelques bagatelles, & qu'on ne leur parleroit d'aucunes choses, où ils fussent engagez. Il offrit à Willis, qui se laissa gagner, de lui donner l'argent, qu'il voudroit, qu'il distribueroit ensuite à qui il lui plairoit. Cet Homme ne demanda, que deux cens livres sterling, par an. *Thurlo*, Secrétaire du Protecteur, & qui étoit un Homme très-propre à découvrir ce qui se passoit, fut chargé de cette affaire.

Ainsi, Cromwel tint tout le Parti Royal, dans un filet, comme parle l'Auteur. Il le laissoit se mouvoir,

comme

comme il vouloit, & en faillissoit, de tems, en tems, quelques uns; sans néanmoins découvrir rien, qui leur pût nuire. Enfin, comme les Cavaliers étoient prêts, de faire un soulèvement général; ils firent avertir le Roi, de venir débarquer sur les côtes du Comté de Suffex près de Chichester, & cette affaire fut conduite par Willis. Mais ce n'étoit, qu'un piège, qui fut découvert, par un nommé *Morland*, qui étoit sous Thurlo, en qualité de Sous-Sécretaire, & le Roi ne vint point au lieu marqué. Par là Willis perdit entièrement son crédit, dans le Parti Royal; & ce fut là un des coups de maître de Cromwel; qui, sans aucune violence, détourna cet Orage de sa tête.

Cependant les Presbyteriens craignoient si fort, de tomber sous le Gouvernement des Républicains; qu'ils auroient regardé, comme un grand bonheur, d'être délivrez de ces Gens-là. Plusieurs Républicains étoient Déistes déclarez, & la plupart d'entre eux, étoient d'avis de détruire entièrement le Clergé; en sorte, qu'il ne restât, en Angleterre, aucune forme d'Eglise Nationale. Ils vouloient, qu'on abattît les Eglises, qu'on dé-

fendit d'exiger aucunes Dîmes, & qu'on laissât la Religion entièrement libre; sans favoriser aucun Parti, ni en gêner aucun. Cromwel, au contraire, fit faveur aux Presbyteriens, qu'il soutiendroit leurs Ministres & leurs Assemblées, en leur donnant le moyen de subsister. Il nomma quelques Commissaires, d'entre eux, & d'entre les Indépendans, pour examiner ceux, que l'on admettroit aux Bénéfices. Ces Indépendans, pour le dire en un mot, étoient des Réformez, qui étoient dans tous les Sentimens de Calvin, sinon, qu'ils n'admettoient aucun Synode, ni aucune Excommunication, & qu'ils vouloient, que chaque Eglise se gouvernât, comme elle trouveroit à propos, sans que les autres s'en mêlassent. Ces Gens dispofoient de tous les Bénéfices, qui étoient à la disposition de la Couronne. Ainsi, Cromwel appaisa les Presbyteriens.

Il s'appliqua aussi à diviser le Parti Républicain, & à opposer les Gens, de la cinquième Monarchie, & les Enthousiastes à quelques uns d'entre les Républicains; qui n'avoient, que peu, ou point de Religion, & qui n'agissoient, que sur les fondemens de la



de la Société Civile; tels qu'étoient, *Algernon Sidney, Henri Nevill, Martin, Widman & Harrington.* Ceux de la Cinquième Monarchie, sembloient attendre, tous les jours, que Jesus Christ vînt à paroître; pour établir, sur la Terre, cette Monarchie, qu'ils nommoient *la Cinquième*; parce qu'ils admettoient la distinction des quatre fameuses Monarchies, dont la quatrième, c'est à dire, la Romaine, subsistoit encore, & devoit être éteinte, par le Regne de Jesus-Christ, sur la Terre, qu'ils attendoient, au premier jour. *Jean Goodwin* étoit le Chef de ces derniers, & introduisit parmi eux, comme dit Mr. *Burnet*, la Doctrine des Arminiens, touchant la Liberté. D'ailleurs tout le monde fait, que les Arminiens ne sont point du tout Fanatiques, ni n'approuvent nullement les Visions de ceux, qui croyoient la Cinquième Monarchie. Notre Auteur remarque, que Cromwel haïssoit, d'ailleurs la Doctrine des Arminiens, & croyoit que ceux, qui sont une fois *Enfans de Dieu*, le demeurent toujours. Il avoit commencé à mener une vie fort réglée, pendant plus de huit ans, avant la Guerre; & il se confioit

fort, sur ce tems-là; dans l'esperance, qu'il ne décherroit pas de l'état de Grace, où il étoit alors. Néanmoins il n'avoit gagné aucun Ministre, si fort que *Goudwin*; qui ne se contenta pas de justifier la mort du Roi, mais qui soutint, que c'étoit une des plus belles actions, qu'un Homme pût faire. Ce même Homme promettoit, que le Regne de Mille ans commenceroit bientôt, & le Peuple recevoit cette promesse, avec des emportemens, qui ressembloient la folie. Il ne paroît pas néanmoins, que Cromwel s'en mît en peine, & il y a bien de l'apparence, qu'il n'en croyoit rien. Il ne lui étoit néanmoins pas facile de contenter ces Gens-là, après qu'il eut pris l'autorité suprême, sous le titre de *Protecteur*, qu'il regardoit, comme un degré pour parvenir à la Royauté; parce que ces Fanatiques consideroient la Royauté, comme un obstacle au Regne de Jesus-Christ. Pour les appaiser, il leur dit, en pleurant, comme nôtre Historien assure l'avoir ouï dire, qu'il auroit plus volontiers reçu la Houlette d'un Berger, que le Protectorat, pour m'exprimer ainsi; parce que rien n'étoit plus opposé à son génie, que cette apparence

apparence extérieure de grandeur ; mais qu'il étoit nécessaire d'en user ainsi , pour empêcher, que la Nation ne tombât dans la dernière confusion, & que la porte ne fût ouverte à leur Ennemi commun ; qu'il s'étoit mis, pour ce'a, *entre le vivant & le mort* ; comme il s'exprimoit lui même ; jusqu'à ce que Dieu eût mis l'Etat, sur une Base assurée. Il les assura encore, qu'il se déchargeroit du pesant fardeau, dont il s'étoit chargé, avec une joie ; qui égaleroit la tristesse avec laquelle, il s'y étoit soumis. Avec des Gens de cette trempe, il parloit en des termes conformes à l'égalité, dans laquelle ils avoient été avec lui, & les entretenoit à portes fermées, en les obligeant, de s'asseoir & de se couvrir, en sa présence ; pour leur faire voir, combien il estimoit peu ces cérémonies, qu'il n'avoit gardées, que par forme, avec les autres. Ces sortes de Conférences finissoient communément, par une longue Priere ; & par tout cela, il amusoit les Républicains enthousiastes. Pour les autres du même Parti, qu'il appelloit *Payens*, il avoüoit, qu'il ne pouvoit pas si facilement les toucher. Il avoit des



Chapellains de toutes fortes, & sur la fin de sa vie, il commença à en user plus civilement, envers le Clergé Episcopal, & le laissoit faire ses Assemblées, en divers endroits de Londres, sans les troubler. Enfin les Catholiques - Romains même commencerent à lui faire la Cour; & il employoit envers tous une dissimulation, qu'on ne croyoit presque pas possible; à cause des difficultez, qu'il rencontroit dans le Parlement. On crut généralement, que sa vie finit & que ses artifices furent épuisez, en même tems; & que s'il avoit vécu plus long-tems, il n'auroit plus pu tenir les choses en ordre.

On commençoit à déliberer, si l'on ne le feroit pas Roi, & plusieurs des plus habiles Jurisconsultes pressoient pour cela; parce qu'un Gouvernement, comme celui-là, ne pouvoit devenir légal, si un Roi ne passoit les Actes, qui se présenteroient, pour en regler la forme, comme on en seroit convenu. Sans cela, tout ce qu'on faisoit ne leur paroissoit bâti que sur le sable mouvant, & l'on étoit toujours exposé à une révolution. En cas que cela arrivât, tout ce que l'on pourroit faire seroit nul, comme  
contraire

contraire à des Loix, qui n'avoient point encore été révoquées. Jusq'à ce que cela fût fait, il leur sembloit, que tous ceux, qui avoient eu part à la Guerre, seroient recherchables, & que le sang répandu, & particulièrement celui du Roi, étoient des choses punissables. On ne pouvoit se défendre en Justice, par aucuns Ordres, que ceux, qui seroient fondés, & appuyez sur des Loix passées par un Roi, une Chambre des Seigneurs & une autre des Communes. On ajoutoit, que l'on pourroit donner à un Roi tel pouvoir, que l'on trouveroit à propos, & le déposer ensuite; en sorte, qu'il consentiroit à un Acte, qui porteroit, s'il étoit nécessaire, l'extinction de la chose & du nom même de la Royauté, pour toujours. Autrement, personne ne pouvoit être en sûreté; tout ce qu'on avoit accordé étoit nul, & tous ceux qui avoient manié les Deniers Publics, étoient toujours recherchables.

Il étoit impossible de rien répondre à ces raisons, qu'en baissant sur les Principes des Enthousiastes. Ces Gens-là, disoient, que c'étoit là, se défier de Dieu, & s'appuyer sur le

*Bras de la Chair.* Ils étoient, disoient-ils, sortis, dans la simplicité de leur cœur, pour combattre les Batailles du Seigneur, auquel ils en avoient appelé: Qu'il les avoit exaucez, & combattu pour eux, & que cependant on ne se fioit plus en lui: Qu'ils avoient détruit la Monarchie, avec le Monarque, & qu'on vouloit les rétablir: Qu'ils avoient fait vœu à Dieu, d'être fideles à la République, sans Roi, ni Royauté: Qu'ils avoient combattu sous ce vœu, comme sous une Banière, & qu'ils avoient prévalu; mais que pour les assurer, on les vouloit faire retourner en Egypte: Qu'ils croyoient, que c'étoit un bonheur pour eux, que d'être encore en danger d'être recherchés, par les Lois; puisque cela les obligeoit, de se tenir d'autant plus sur leurs gardes.

Sur ces Principes, ils tinrent bon, & soutinrent, que limiter les Droits du Roi, qu'on feroit, n'étoit autre chose, que dorer la pilule: Que les défenseurs des Lois, qui rendoient, comme ils disoient, ces Lois nécessaires, tiroient du même Magazin, d'où ils avoient tiré leurs raisons, tout ce qui regardoit les Droits & les

Préto-



Prérogatives des Rois. Ils ne voulurent plus rien écouter de tout cela, & rejetterent avec dédain tout ce qu'on leur disoit. Plusieurs même d'entr'eux, disoient ouvertement, que si l'on devoit avoir un Roi, en conséquence des Lois, qu'on citoit; il valoit mieux avoir le Roi, qu'elles regardoient, que d'en chercher un autre.

Le Comte d'Orrery avoit dit à Mr. Burnet, qu'un jour, pendant que ces contestations duroient, étant revenu de la Ville, Cromwel lui demanda, quelle nouvelle il y avoit apprise; sur quoi il répondit, que l'on disoit, que le Protecteur traitoit avec le Roi, & le vouloit rétablir, à condition, que ce Prince épouserait sa Fille. Cromwel n'ayant point marqué de colere là-dessus, le Comte ajouta, que dans l'état, où étoient les choses, il n'y avoit point de meilleur expédient; qu'on pourroit imposer au Roi, telles conditions qu'on voudroit; & que Cromwel retiendroit la même autorité qu'il avoit. Mais le Protecteur répondit, que le Roi n'oublieroit jamais la mort de son Pere. Orrery repliqua, qu'il n'étoit qu'un seul Homme, qui fût engagé



gagé en cela, mais qu'il voudroit bien avoir seul le mérite de le rétablir. Cromwel dit, que ce Prince étoit si fort débauché, qu'il les voudroit tous tuer; & passa à un autre discours, sans faire paroître la moindre émotion; d'où le Comte conclut, que le Protecteur avoit pensé plus d'une fois à cet expédient.

Le jour avant que Cromwel refusât la Royauté, que le Parlement lui offrit, il fut si réservé sur cette matière; qu'il ne donna aucune marque, qui pût faire connoître ce qu'il répondroit. On croyoit néanmoins, qu'il y avoit plus d'apparence, qu'il accepteroit ce qu'on lui offriroit. Cependant il fut déterminé, au contraire, par une Conversation, qu'il eut, au Parc de Saint James, avec *Fleetwood* & *Desborough*, dont l'un avoit épousé la Sœur & l'autre la Fille. Ils s'entretenrent de cette matière, & Cromwel dit, que c'étoit tenter Dieu, que d'exposer tant de braves Gens à la mort, ou à la pauvreté, lors qu'on avoit un moyen de les en garantir. Les autres insisterent sur les Sermons, qu'ils avoient faits; apparemment de n'admettre plus de Rois. Il leur répondit, que ces Sermons n'avoient été



été faits, que contre la trop grande autorité, & la tyrannie des Rois; & non contre les quatre lettres dont le mot de *King*, (ou Roi,) est composé. Enfin ayant recueilli de ses discours, qu'il accepteroit le titre, ils lui remontrèrent les defordres, que cela causeroit, & dirent, que comme ils ne pourroient pas le servir, à rétablir une Idole, qu'ils avoient aidé à abattre, & qu'ils avoient juré de laisser abattue: ils ne s'engageroient pas à rien faire contre lui, mais qu'ils se retireroient, & seroient seulement spectateurs. Ils offrirent de lui rendre leurs Commissions; puis qu'ils étoient résolus de ne point servir un Roi. Cromwel les pria d'attendre la réponse, qu'il feroit au Parlement. On crut, que voyant ces deux Hommes, qui lui étoient si proches, prêts à l'abandonner; il jugea bien que plusieurs autres suivroient leur exemple, & ne voulut pas hazarder cette affaire. Il refusa donc le titre de Roi, & se contenta de la continuation du Protectorat. Néanmoins on crut généralement, qu'il auroit accepté l'offre, qu'on lui faisoit; s'il avoit vécu jusqu'à l'hiver suivant, auquel l'affaire devoit



devoit être mise, de nouveau, sur le tapis. La question est de savoir, quel effet cela auroit pu produire. Quelques uns jugeoient, (comme le Comte de Clarendon,) qu'il auroit rétabli tout sur l'ancien pied; puisque les Loix, & l'ancienne forme du Gouvernement auroient repris leur place. D'autres croyoient tout le contraire, puis qu'il auroit offensé l'Armée; qui auroit abandonné le service, ou se feroit révoltée contre lui, & l'auroit tué au premier tumulte.

Le Parti des Cavaliers, ou plutôt leurs Enfans commencerent alors à prendre part aux affaires. Ils feignoient, selon l'ordre secret, qu'ils avoient reçu de la part du Roi, d'être de zèlez Républicains; & s'opposoient, en tout ce qu'ils pouvoient, à Cromwel; pour l'affoiblir au dedans du Royaume, & le rendre méprisable, au dehors. Quelques uns, qui remarquerent, que des gens, qui avoient été les soutiens de la Prérrogative Royale, étoient devenus les défenseurs de la Liberté, crurent que leur éducation à la Cour, & les obligations, qu'ils lui avoient, les avoient d'abord engagés en son Parti; mais que n'ayant plus été employez, ils étoient reve-

mus aux principes communs de tous les hommes, & à l'amour naturel de la Liberté. Ainsi les anciens Républicains les assistèrent & les protégèrent; de manière qu'ils grossirent, en même tems, le Parti opposé à Cromwel. Mais ces gens-là, quand le Roi fut rétabli, mirent le masque bas, & revinrent à leurs vieux principes du pouvoir absolu des Rois.

Cromwel cependant ne négligeoit nullement les affaires étrangères, & avoit la maxime de n'épargner pas l'argent, pour savoir ce qui se passoit hors du Royaume. Comme il sût que les Juifs étoient une Nation fort intrigante, & bien instruite des nouvelles, pour faire mieux valoir leur argent; il les attira en Angleterre, & leur permit de bâtir une Synagogue à Londres, sous le prétexte d'une tolérance générale, dont il faisoit profession. Ils lui servirent d'Espions assurés, sur tout en Espagne & en Portugal.

Le Comte d'Orrery avoit dit à Mr. Burnet, que, comme il se promenoit avec Cromwel, dans les Galeries de Whitehall, il parut un homme fort mal habillé; qu'il emmena d'abord en son Cabinet, après avoir congédié

Orrery. Cet homme dit à Cromwel  
que les Espagnols envoioient, sur  
un Vaisseau de Guerre Hollandois,  
une grosse somme d'argent; pour  
payer leurs Troupes, qui étoient aux  
Pais Bas. Il lui dit encore où ce  
Vaisseau étoit, & en quel endroit du  
Vaisseau l'argent étoit caché. Là-  
dessus, le Protecteur envoya avertir  
*Jeremie Smith*, qui fut fait depuis  
Chevalier; pour l'avertir que, dans  
un jour ou deux, il passeroit un Vais-  
seau Hollandois dans le Canal; avec  
un ordre de le visiter, & de saisir  
l'argent des Espagnols, qui étoit une  
Marchandise de Contrebande; parce  
que l'Angleterre étoit en guerre, avec  
l'Espagne. Le Vaisseau ayant paru,  
Smith lui envoya de Calais ordre de  
se laisser visiter, dans une heure; &  
que, s'il n'y vouloit pas consentir, il  
lui fit dire qu'il le forceroit. Le Ca-  
pitaine répondit qu'il n'y avoit que  
ses Maîtres, qui le pussent faire visi-  
ter; mais enfin il plia, & l'argent fut  
enlevé. Cromwel dit en suite à Or-  
rery, que c'étoit cet homme, qui lui  
avoit découvert cela. Il avoit des  
intelligences par tout, & même dans  
la petite Cour du Roi Charles II. sans  
qu'aucun de ses Espions fût décou-  
vert, sinon un seul. A



A l'égard du dehors, la seule chose, qui l'avoit embarrassé, avoit été de savoir, s'il se joindroit à la France, ou à l'Espagne. Le Prince de Condé étoit alors dans les Pais-Bas, avec quantité de Protestans avec lui, qui pouvoient faciliter un Traité entre ce Prince & Cromwel. Les Espagnols firent là-dessus une démarche, pour engager le Protecteur. D. *Alonse de Cardenas*, leur Ambassadeur, lui proposa, s'il vouloit se joindre à eux, de faire la guerre, jusqu'à ce qu'on lui eût remis Calais. La proposition ne déplaisoit pas à Cromwel, qui auroit réuni à l'Angleterre une Place de cette conséquence, après qu'elle avoit été si long tems entre les mains de la France. Le Cardinal Mazarin, averti de cette Négotiation, envoya d'abord un homme, sans caractère, pour lui offrir de l'aider à prendre Dunkerque, qui étoit une place de bien plus grande importance, comme cela arriva depuis. On avoit dit à Mr. *Burnet*, que le Prince de Condé offrit au Protecteur d'embrasser la Religion Protestante, & lui fit dire, que, s'il lui donnoit une Flotte avec de bonnes Troupes, il feroit une descente en Guienne, & qu'il

qu'il ne doutoit point que les Réformez ne se déclarassent pour lui. Il se flattoit de mettre la France, en un si grand embarras, qu'elle seroit obligée de leur accorder tout ce qu'ils demanderoient, & que Cromwel pourroit lui même dicter les Articles du Traité.

Sur cela il crut devoir s'informer de l'état & de la disposition des François Réformez. Il envoya, pour cela, Stouppa en France, où il les trouva assez contents de l'état, où ils étoient; parce que Mazarin les traitoit mieux, qu'ils ne l'avoient été auparavant. Pour le Prince de Condé, ils ne s'y fioient point, persuadez, comme ils l'étoient, qu'il seroit toujours prêt à sacrifier ses meilleurs Amis, pourvû qu'il y trouvât son compte. Ainsi Cromwel ne pensa plus à l'employer, d'autant plus qu'il fut, que le Cardinal avoit de si bons Espions, auprès du Prince, qu'il savoit tout ce qui s'y passoit. Il dit de lui à Stouppa: *stultus est & garrulus, & venditur à suis Cardinali*: Il est fou & babillard, & ses propres gens, le vendent au Cardinal. Il croyoit, que, si les François prenoient le parti de Charles & du Duc d'York, ils pourroient leur

don-

donner une armée de Huguenots, pour les conduire en Angleterre, & les retablir; au lieu que les Espagnols ne pouvoient rien faire de semblable.

A cette occasion, M. Burnet assure que le Roi Jaques II. lui avoit dit, qu'entre plusieurs choses, qui lui avoient donné de l'aversion pour la Religion Protestante, c'étoit que s'étant trouvé *incognito*, avec son Frere, en plusieurs Compagnies en France, il avoit trouvé les Réformez tout à fait alienez de leur Maison, & grands Admirateurs de Cromwel. M. Burnet lui dit là-dessus, que les Etrangers ne prenoient parti sur les brouilleries d'Angleterre, qu'autant qu'ils pouvoient esperer qu'ils en tireroient quelque avantage; & que la froideur que les Rois d'Angleterre avoient eue, pour eux, les avoit fait pencher du côté de ceux, qui paroissoient avoir du Zèle pour leur Religion, & qui étoient disposez à les secourir. Il étoit en effet presque impossible, que l'on se fiât à la Maison de Stuart, qui avoit toujours eu une extrême passion à s'allier aux Couronnes Catholiques, & qui faisoit mille faveurs à ceux de cette Religion, quoi que ces Prin-  
ces



ces fussent très bien que les peuples en étoient choquez, & soupçonnoient qu'ils étoient de cette Religion, dans le cœur; & qu'ils gardoient si peu les apparences, qu'on ne les pouvoit croire Protestans, que par une charité assez extraordinaire. La suite la fait voir que ce soupçon n'étoit que trop bien fondé; puis que Charles II. & Jacques II. se sont déclarez Catholiques, l'un à sa mort, & l'autre les dernières années de sa vie. Cromwel, au contraire, protegea hautement la Religion Réformée.

Dans la Négotiation, qui se fit entre la France & Cromwel, ce dernier demanda qu'on mit le Roi Charles & son Frere hors du Royaume. Le Cardinal Mazarin crut qu'il valloit mieux, que Louis XIV. les mit dehors, de son propre mouvement, qu'en vertu d'un Article du Traité avec le Protecteur. On leur en fit des excuses & on leur donna un peu d'argent, avec de grandes promesses, qu'on continueroit à les aider; sans avoir néanmoins dessein de tenir ce qu'on leur promettoit. Ils se retirerent à Cologne, parce que les Espagnols n'avoient pas encore perdu toute esperance de gagner le Protecteur.



teur. Mais quand ils virent, qu'il n'y avoit rien à faire, avec Cromwel; ils les inviterent à venir aux Pais Bas, & leur assignerent de grosses pensions, qui ne furent point payées; selon leur coûtume de promettre beaucoup, & de ne donner que très-peu. Ils inviterent aussi les Sujets des trois Royaumes, à venir servir sous ces Princes, à la solde de l'Espagne; mais il ne vint que quelques Irlandois, dont ils formerent des Régimens. A la verité, les deux Freres n'avoient rien fait, ni ne firent rien depuis, qui leur pût gagner l'estime de la France, ou de l'Espagne.

Avant que le Roi Charles quittât Paris, il changea de Religion; mais on ne fait pas qui le gagna. Le *Cardinal de Retz* le savoit, dit nôtre Auteur, & le *Lord d'Anbigny* y contribua beaucoup. Si l'on pouvoit raisonner, sur une chose de cette nature; on pourroit soupçonner, qu'on persuada facilement à Charles II. d'embrasser le Catholicisme; en lui disant, que son grand Pere, le Roi Jaques I, Prince savant, avoit été de cette Religion, quoi qu'il n'osât pas la professer; comme il parut, par toute sa conduite: Que le Roi Charles I. n'avoit



voit dit, en mourant, autre chose, sinon qu'il déclaroit devant tous, qu'il mourroit Chrétien, conformément à la profession de l'Eglise Anglicane, telle qu'il trouvoit qu'elle avoit été laissée, par son Pere; comme *Juxon*, Evêque de Londres, qui l'assista à la mort, en pouvoit être témoin. Il étoit facile à ceux qui engagerent Charles II. de lui dire que, par l'Eglise Anglicane, son Pere avoit entendu l'Eglise Catholique de ce Pais-là. Mais l'envie d'être absolu, ce qu'il s'imaginoit de pouvoir obtenir, si les Anglois étoient de cette Religion, fut apparemment ce qui le détermina.

Le Chancelier Hyde, dit notre Historien, soupçonnoit, que le Roi s'étoit reconcilié avec l'Eglise Romaine; mais il ne le vouloit pas croire tout à fait. Après le rétablissement du Roi, le Cardinal (de Retz) vint déguisé à Londres, & eut une Conférence avec le Roi; mais on ne fait pas ce qui s'y passa. La premiere raison, que j'eus de le croire, dit l'Auteur, fut celle-ci. Le Marquis de Roucy, d'une des plus nobles familles de France, qui est demeuré Protestant, jusqu'à sa mort, fut fort pressé par le même Cardinal, qui étoit son parent



& son ami, de changer de Religion. Ce Prélat se servit, entre autres raisons, de celle-ci; qu'il étoit certain que la Religion Protestante seroit ruinée, & qu'elle ne pouvoit attendre d'être secourue, par l'Angleterre; puis que les deux Princes avoient changé de Religion. Le Marquis de Roucy avoit dit cela, en confidence, à son Ministre; qui en avertit Mr. Burnet, après la mort du Marquis. Outre cela, le Chevalier *Allen Broderick*, qui avoit été le grand Confident du Chancelier, & un Athée, mais qui en ses dernières années, en témoigna une grande Répentance, dit à notre Auteur, au lit de la mort, qu'il croyoit que cela avoit été fait à Fontainebleau, avant que le Roi allât à Cologne. Pour Jaques, il ne paroissoit pas avoir été reconcilié à l'Eglise Romaine, en ce tems-là; puis qu'il dit un jour à Mr. Burnet, qu'étant en un Monastere de Flandre, une Religieuse lui conseilla de prier Dieu, tous les jours, que s'il n'étoit pas dans le bon chemin, il voulût l'y remettre; & que ces paroles firent tant d'impression sur lui, qu'elle lui resta, jusqu'à ce qu'il eût changé.

Pour revenir à Cromwel, comme

il

il



il déliberoit sur ce qu'il pourroit entreprendre, *Thomas Gage* (dont on a une *Description de l'Amérique*) étant revenu des Indes Occidentales, l'informa de telle manière des richesses des Espagnols, en ce pais-là, & en même tems de leur foiblesse, qu'il fit résoudre *Cromwel* à y conquérir quelque chose; qui le mît en état d'avoir de l'argent, sans qu'il fût obligé de recourir au Parlement. L'Espagne n'avoit jamais voulu faire la paix, avec l'Angleterre, pour ce qui est entre les deux Tropiques; de sorte qu'on étoit en état de guerre, à l'égard de ce pais-là, même avant que d'avoir déclaré la guerre aux Espagnols. Il équipa donc une Flotte suffisante, comme il croyoit, pour envahir les Isles d'*Hispaniola* & de *Cuba*. *Gage* l'assuroit que la conquête de ces deux Isles feroit tomber tout le reste entre ses mains. Un autre jour, *Stouppa*, admis au Cabinet de *Cromwel*, le trouva tout attentif à considérer une Carte du Golfe du Mexique, & à mesurer la distance des lieux. Il alla ensuite chez le Libraire, qui avoit fait imprimer cette Carte, pour lui en demander une. Le Libraire nia d'avoir imprimé



mé cette Carte, mais  
dit qu'il l'avoit vue. Le  
pliqua qu'il ne la pouvoit  
qu'entre les mains de  
en avoit en quelque  
mais qu'il n'avoit  
dre à personne, avant qu'il  
eût accordé la permission  
conjectura, le  
teleur avoit  
côté-là.

Quand le  
devoit mettre à l'avoiler  
on étoit fort en peine  
quel côté elle se tourneroit  
ques-uns se mirent, dans  
c'étoit pour aller enlever  
de Notre Dame de  
fut cause, qu'on y  
tifications. D'autres  
le Protecteur en  
me, parce que les  
avoient ouï dire que  
fions, qui étoient en  
iroit saccager l'église. D'autres  
jugerent que la France  
contre Casis, qui  
encore rompu avec les  
Les François même ne  
pénétrer le secret, parce  
té avec eux n'étant pas

n'en  
rien  
le la  
peut  
eur;  
pour  
Am-  
cet  
fût.  
&  
des-  
nan-  
uyée  
, &  
it été  
lit de-  
mé-  
Il pa-  
plus  
par  
se de  
qu'el-  
mé-  
fait  
quelqu e  
ffrir  
nête,  
e de  
iveau  
e fut  
dé-





il déliberoit sur ce qu'il  
treprendre, *Thomas*  
*une Description de l'*  
revenu des Indes Occi-  
forma de telle mani-  
des Espagnols, en ce  
mêmes tems de leur fi-  
fit résoudre Cromwel  
quelque chose; qui le  
d'avoir de l'argent, fut  
bligé de recourir au Parle-  
paigne n'avoit jamais vu  
paix, avec l'Angleterre,  
est entre les deux Tropiq-  
te qu'on étoit en état de  
l'égard de ce pais-là, n-  
que d'avoir déclaré la guer-  
pagnols. Il équipa donc  
suffisante, comme il croy-  
envahir les Isles d'*Hispan*  
*Cuba*. Gage l'assuroit que la  
te de ces deux Isles feroit tou-  
le reste entre ses mains.  
jour, Stouppa, admis au Ca-  
Cromwel, le trouva tout a-  
considerer une Carte du G-  
Mexique, & à mesurer la c-  
des lieux. Il alla ensuite c-  
Libraire, qui avoit fait im-  
cette Carte, pour lui en dem-  
une. Le Libraire nia d'avoir



mé cette Carte , mais Stouppa lui dit qu'il l'avoit vuë. Le Libraire repliqua qu'il ne la pouvoit avoir vuë , qu'entre les mains de Cromwel , qui en avoit eu quelques exemplaires ; mais qui lui avoit défendu de la vendre à personne , avant qu'il lui en eût accordé la permission. Stouppa conjectura , là dessus , que le Protecteur avoit quelque dessein de ce côté-là.

Quand le tems , auquel la Flotte devoit mettre à la voile , fut venu , on étoit fort en peine de savoir de quel côté elle se tourneroit. Quelques-uns se mirent , dans la tête , que c'étoit pour aller enlever le Thrésor de Nôtre Dame de Lorette ; ce qui fut cause , qu'on y fit quelques Fortifications. D'autres croyoient que le Protecteur en vouloit à Rome même , parce que ses Prédicateurs lui avoient oui dire que , sans les divisions , qui étoient en Angleterre , il iroit saccager Babylone. D'autres jugerent que la Flotte étoit équipée contre Cadis , quoi qu'il n'eût pas encore rompu avec les Espagnols. Les François même ne purent pas pénétrer le secret , parce que son Traité avec eux n'étant pas encore ache-



vé, il ne se croyoit pas obligé de leur découvrir la raison de cet armement. Il dit seulement que c'étoit, pour rendre à l'Angleterre l'Empire de la Mer, qu'elle avoit eu auparavant. Il arriva, en ce tems-là, à Stouppa, de dire en compagnie, que cette Flotte étoit pour les Indes Occidentales. L'Ambassadeur d'Espagne, l'ayant fû, lui envoya demander secretement, sur quoi il fondoit ce qu'il disoit; & lui offrit même une somme considerable, s'il pouvoit découvrir le dessein. Stouppa lui-même avoit dit à Mr. *Burnet*, qu'il avoit été frappé de cette offre, & qu'il l'auroit volontiers acceptée, d'autant plus que Cromwel ne lui avoit nullement confié son dessein; mais que, comme il attendoit beaucoup de Cromwel, il avoit gardé le secret, & s'étoit contenté de dire à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il n'avoit ainsi parlé, que par conjecture. L'Ambassadeur en fit si peu de cas, qu'il n'en écrivit pas même à Bruffelles. Stouppa écrivit la même chose, comme une conjecture, à quelcun, qui appartenoit au Prince de Condé; qui crut que c'étoit là le dessein de Cromwel, & qui en fut avertir D. *Juan*, qui étoit alors en  
Flan.

Flandre. Mais comme l'Ambassadeur ne lui en avoit rien écrit, il négligea cet avis. C'est une faute, en bonne Politique, que de négliger aucun avis, qui n'est point absurde, comme celui-là ne l'étoit pas assurément. Il est vrai que Cromwel manqua ces deux Isles, qu'il avoit cru pouvoir envahir; mais il prit ensuite la Jamaïque, qui est la meilleure Colonie, que les Anglois aient en ces Quartiers-là.

D. Juan étoit un Prince, qui n'aimoit pas à être détourné de ses plaisirs, par de Nouvelles fâcheuses. Le Roi Charles II. racontoit là-dessus une assez plaisante Histoire, par où il paroît comment les Princes sont servis, selon leur humeur. Don Juan devoit envoyer un homme en quelques Cours d'Allemagne; qui alla, avant que de partir, offrir ses services à Charles, qui le chargea de lui écrire des Nouvelles. L'Espagnol demanda au Roi, s'il vouloit qu'il lui écrivît de vraies Nouvelles, ou des fausses; & comme il vit que le Roi étoit surpris d'une semblable question, il ajouta, que s'il lui écrivoit des Nouvelles veritables, S. M. devoit garder le secret; car pour D. Juan,



qu'il favoit qu'il importoit peu à ce Prince, d'en recevoir de vrayes, ou de fausses. Une Cour qui veut être fervie, de la sorte, ne peut l'être que très-mal; quoi qu'il soit vrai, qu'il est bon quelquefois de savoir les faux bruits qui courent, quand on les répand à dessein.

Quelques mois après que la Flotte fut partie, pour l'entreprise, dont on a parlé; comme Stouppa étoit, par hazard, avec le Protecteur; il vint à Londres un homme d'Irlande, qui apportoit une Lettre de la Flotte pour lui, & qui avoit la mine d'un Messager de quelque mauvaise Nouvelle. Cromwel lut la Lettre, sans rien dire, & congédia Stouppa. Ce dernier alla, immédiatement après, chez le Lord *l'Isle*, qui fut depuis Comte de Leicester, & lui dit ce qu'il avoit vû. Il étoit du Conseil du Protecteur, & s'y étant rendu, il apprit que cette mauvaise nouvelle étoit le peu de succès qu'avoit eu la Flotte, devant l'Isle d'Hispaniola, ce que ce Seigneur dit à Stouppa. Il étoit tard, & les Lettres pour la Flandre devoient partir ce soir-là. Stouppa eut néanmoins le tems d'écrire cela à Brusselles, à un Correspondant, qu'il y avoit.

L'Am-



L'Ambassadeur d'Espagne, qui n'en fut pas averti à tems, n'en écrivit rien ce soir-là. D. Juan fut surpris de la nouvelle, & depuis ce tems-là il n'eut aucune estime, pour l'Ambassadeur; & au contraire il en conçut pour Stouppa. Cela fit qu'il écrivit à l'Ambassadeur, de tâcher de gagner cet homme, à quelque prix que ce fût. L'Ambassadeur l'envoya querir, & lui dit qu'il avoit bien deviné le dessein de Cromwel; mais il lui demanda, sur quel fondement étoit apuyée sa conjecture. Stouppa le lui dit, & l'Ambassadeur convint, qu'il avoit été bien fondé. Mais Stouppa perdit depuis l'estime de Cromwel. Cela méritoit d'être remarqué; parce qu'il paroît par-là, que les desseins les plus secrets peuvent être découverts, par la moindre négligence.

La Cour de France fut surprise de cette entreprise, & fut bien aise qu'elle eût échoué. Le Cardinal dit même que s'il l'avoit sue, il auroit fait la paix avec les Espagnols, à quelque prix que ce fût; plutôt que de souffrir que l'Angleterre fût une conquête, qui pouvoit la rendre Maîtresse de toutes les Richesses du Nouveau Monde. Néanmoins la guerre fut



déclarée aux Espagnols , & Dunkerque prise & remise à Cromwel. Cependant le Négoce d'Angleterre souffrit plus en cette guerre, qu'il n'avoit souffert en aucune autre, & cela fit perdre à Cromwel l'affection de la Ville de Londres.

Le Protecteur eut occasion de faire ostentation de son Zèle, pour la Religion Protestante. Le Duc de Savoie ayant persécuté plus que jamais les Vaudois, Cromwel écrivit au Cardinal Mazarin de faire cesser cette persécution; car il étoit persuadé que le Duc ne pourroit pas refuser cela à la France. Il dit que si on ne faisoit cela, en sa faveur, il romproit, avec la Couronne. Mazarin répondit qu'il employeroit tous les bons offices, qu'il pourroit, pour l'obtenir; mais qu'il ne pouvoit pas répondre de l'évenement. Le Protecteur ne fut pas content de cela, & la Cour de France fit en sorte, que la persécution cessât. C'est ce que Mr. *Burnet* dit, mais on verra les mouvemens, que Cromwel se donna, pour remuer toute l'Europe Protestante, en leur faveur; dans les Lettres, que *Jean Milton* écrivit en son nom au Duc de Savoie, & à plusieurs autres Puissances  
en

en faveur des Vaudois, en MDCLVIII. Voyez l'Édition des Oeuvres de *Milton*, in fol. Vol. III. de l'Édition de Londres, en M. DCXCVIII. pagg. 193. & *suiv.*

Il y eut aussi, dit nôtre Historien, un tumulte à Nîmes, en Languedoc; où les Réformez eurent quelque part. Comme ils craignirent d'être punis, ils envoyèrent incessamment un Exprès à Cromwel; & ce Courrier, étant arrivé à Londres, fut expédié avec des Lettres pour le Cardinal Mazarin; où le Protecteur le pressoit instamment de passer par dessus ce qui étoit arrivé à Nîmes; & il l'obtint, quoi que le Cardinal se plaignît qu'il en usoit trop imperieusement envers lui. On loua par tout la grandeur d'ame de Cromwel; & en effet, il en fit infiniment plus paroître, que les deux Rois précédents n'avoient encore fait, & que les deux Petits-fils de Jaques I. ne firent jamais.

L'Ambassadeur d'Angleterre, en France, étoit en ce tems-là un Ecoissois, nommé *Lokbart*; qui avoit épousé une Niece de Cromwel; & qui étoit très-bien dans son esprit; comme en effet, il le méritoit. C'é-



toit un homme sage, & un galant homme, d'un naturel calme & vertueux, & qui porta fort loin la générosité de la véritable amitié. Il fut fait Gouverneur de Dunkerque, & en même tems Ambassadeur. Il m'assura, *dit notre Evêque*, „ que quand il fut „ dans la suite Ambassadeur en France, de la part de Charles II. il „ trouva qu'il n'étoit pas considéré, „ comme il l'avoit été, du tems de „ Cromwel. ” En effet, il y avoit bien de la différence entre celui, qui obligea la France de prendre Dunkerque, pour lui, & celui qui lui revendit cette Place, dès qu'il fut monté sur le Trône.

Il y a si peu de gens, qui aient gardé quelque moderation, en parlant de Cromwel; que notre Historien en a jugé, que le Public ne seroit pas fâché, de savoir ce qu'il en avoit appris de bonne main.

Il ne put jamais se défaire d'une certaine rudesse, qu'il avoit tirée de son éducation, & de son temperament. Ses discours étoient longs & sans grace. L'Enthoufiaste & l'Hypocrite étoient si fort mêlez, en lui, dans la plûpart de ses actions; qu'il n'est pas facile de dire, lequel des deux

deux avoit le dessus. Mais il étoit sûrement l'un & l'autre, comme nôtre Auteur l'avoit appris de Mrs. *Wilkins & Tillotson*; dont le premier avoit épousé sa Sœur, & l'autre sa Niece. Il étoit un véritable Enthoufiaste, mais cela n'empêchoit pas qu'il ne pût commettre des tromperies & des cruautéz; en conséquence de l'opinion, où il étoit, que les hommes ne sont liez par les Loix Morales, que pour l'ordinaire; mais qu'en des cas extraordinaires, on n'étoit pas obligé de les observer. Quand ses desseins ne l'engageoient pas à sortir du droit chemin; il témoignoit d'estimer la Justice, la Vertu en général, & même l'Erudition; quoique fort décriée, par le Fanatisme de ce tems-là.

Il cherchoit des Personnes habiles & d'honêtes Gens, pour le servir, & ayant appris, que Mr. *Burnet*, Pere de nôtre Historien, étoit fort estimé en Ecosse, pour son integrité, & pour sa pieté, quoiqu'il fût Royaliste; il lui envoya offrir une place de Juge, en son País; dans l'esperance seulement, qu'il ne feroit rien, qui fût contraire aux interêts de celui, qui lui procuroit cet avancement; sans exiger de lui aucun Serment de fide-



lité. Mais Mr. Burnet s'en tira d'une plaifante maniere, dont Cromwel ne se choqua néanmoins pas. Il se mit à raconter, à celui, qui étoit venu de fa part, pour faire l'offre, dont nous venons de parler; qu'un certain Pélerin de l'Eglise Romaine, étoit entré dans une Eglise, où l'on avoit beaucoup de vénération, pour un Saint, nommé *Kilmaclot*; & que, comme on lui dit de le prier, il répondit, qu'il ne connoissoit pas ce Saint, qui n'étoit point dans son Bréviaire. Mais que, comme on l'assura, que c'étoit néanmoins un grand Saint, il lui adressa cette Priere. " O Saint  
„ *Kilmaclot*, vous m'êtes jusqu'à-  
„ présent inconnu; je ne vous de-  
„ mande autre chose, sinon que, si  
„ vous ne me faites aucun bien, vous  
„ ne me fassiez, au moins, aucun  
mal. *O Sancte Kilmacloti; tu nobis  
hactenus incognitus; hoc solum à te ro-  
go, ut si bona tua nobis non profint,  
saltem ne noceant.* Mr. Burnet dit  
ensuite, qu'il ne demandoit d'autre  
faveur au Protecteur, sinon, qu'il lui  
permît de vivre en son particulier,  
sans exiger de lui, ni Serment, ni  
Soufcription; après quoi, il vécut,  
dans un grand repos, dont voici u-  
ne preu-



ne preuve. *Overton*, l'un des Généraux Majors de Cromwel, & qui étoit un grand Républicain, demeura quelque tems à *Aberdeen*, où Mr. Burnet faisoit alors son séjour, & ils étoient souvent l'un avec l'autre. Ils furent enfermez ensemble deux heures, une nuit, qu'il vint un Ordre de Cromwel, d'ôter à *Overton*, la Commission, & de le mettre en arrêt. Là-dessus le Comte de *Carlile*, fut envoyé en ces quartiers-là, pour s'informer des Conspirations, que l'on disoit s'y faire, contre le Gouvernement; & il fut averti du commerce, qu'*Overton* avoit eu avec Mr. Burnet. Mais ayant appris, quel étoit son caractère, il n'en fit aucune recherche; & dit, que Cromwel n'approuvoit point, qu'on fît de recherche contre un honête Homme. C'étoit néanmoins un Personnage, qu'il n'étoit pas facile de faire sans danger, dans une dissention civile, où les Personnes neutres sont ordinairement suspectes aux deux Partis.

Les manieres douces de Cromwel servirent beaucoup à calmer, à son égard, l'esprit des Peuples. La maniere, dont il soutenoit dans les Pais Etrangers l'honneur de sa Nation, s'accom-



s'accommodoit parfaitement avec la vanité, qui est naturelle aux Anglois. Il en avoit tant de soin, qu'encore qu'il ne fût pas Roi, ses Ambassadeurs étoient par tout reçus, comme ceux des Têtes Couronnées. Il disoit, que la dignité de la Couronne regardoit le Peuple, dont le Roi n'étoit que le Représentatif; de sorte que, la Nation étant la même, les Ambassadeurs devoient recevoir les mêmes honneurs qu'auparavant. Cette raison n'auroit rien valu, s'il n'avoit pas été aussi craint & respecté, qu'il l'étoit. Il se fit une autre chose concernant l'honneur de la Nation, qui lui plut beaucoup. *Blake*, son Amiral, étant à Malaga, avec sa Flotte, avant que l'on eût rompu avec l'Espagne; il arriva, que quelques Matelots, sortis sur le bord de la Mer, ne rendirent pas l'honneur, que les Espagnols vouloient, que l'on rendît à l'Hostie, que l'on portoit apparemment à quelque Malade; & de plus, se moquerent de ceux, qui le lui rendoient. Le Prêtre là-dessus, excita le Peuple à s'en ressentir, & ces Anglois furent bien batus. Comme ils furent retournez à bord, ils raconterent à *Blake*, ce qui leur étoit arrivé;



arrivé ; sur quoi, il envoya au Gouverneur un Trompète, pour lui demander le Prêtre, qui avoit commandé, qu'on batit ses Gens. Le Gouverneur répondit, qu'il n'avoit aucun pouvoir sur les Prêtres; & qu'il ne pouvoit pas le lui livrer. Blake lui renvoya dire, qu'il ne s'informoit point, qui avoit de l'autorité sur les Prêtres; mais que s'il ne lui envoyoit cet Homme, dans l'espace de trois heures, il brûleroit la Ville. Comme les Espagnols n'étoient pas en état de résister, ils lui envoyèrent le Prêtre; qui se plaignit fort de la manière, dont les Matelots s'étoient moquez de l'Hostie. Blake lui répliqua, que s'il s'étoit d'abord plaint à lui, il n'auroit pas manqué de les punir sévèrement; & qu'il n'auroit pas souffert, qu'ils eussent insulté la Religion établie dans un Lieu, où il avoit touché; mais qu'il n'avoit pu souffrir, qu'il employât les Espagnols, pour cela; & qu'il vouloit, que tout le monde fût, *qu'un Anglois ne pouvoit être puni, que par un Anglois*; après quoi il renvoya le Prêtre, fort civilement.

Cromwel apprit cela, avec plaisir, & lut la Lettre de Blake, dans son Conseil, avec joie. Il dit ensuite,



qu'il eseroit de rendre le nom des Anglois aussi respectable, que l'avoit été autrefois celui des Romains. Il se fit, en effet, craindre de tout le monde; & après la Guerre, qu'il fit aux Etats Généraux, lorsque le Roi Charles, ou le Duc d'York venoit voir la Princesse Royale; ils ne manquoient pas, dit nôtre Auteur, de leur envoyer une députation un jour, ou deux après; pour leur dire, que le Protecteur avoit exigé d'eux, qu'ils ne les laisseroient pas entrer, dans leurs Pais. Le Roi Charles II. quand il chercha des raisons, ou des prétextes pour leur faire la Guerre, employa celui-ci, qu'ils souffroient que quelques-uns de ceux, qui s'étoient rebellez contre lui, vécussent dans leurs Provinces. *Boreel*, qui étoit alors Ambassadeur en Angleterre, dit que les Etats avoient toujours eu cette Maxime, de ne s'informer point, pourquoi ceux, qui se retiroient chez eux, y venoient; mais de recevoir tous ceux, qui y venoient, pourvu qu'ils ne fussent pas entrez, dans quelque Conspiration, contre la Personne des Princes leurs Alliez. Le Roi répondit à cela, qu'ils en avoient usé tout autrement, envers lui & son Frere,

Frere, du tems de Cromwel. Boreel lui replica, avec beaucoup de naïveté : *Ab, Sire ! c'étoit tout autre chose. Cromwel étoit un Grand-Homme, & il se faisoit craindre par Terre & par Mer. Eh bien, dit le Roi, je me ferai aussi craindre à mon tour. Mais* comme il ne tenoit guère sa parole, il ne la tint pas en cela. Il ne se fit ni craindre, ni aimer, soit au dedans, soit au dehors du Royaume.

Le Protecteur n'avoit point d'Allié, pour qui il eût tant d'estime, que pour *Charles - Gustave*, Roi de Suede, qui étoit, en effet, un Prince entreprenant comme lui ; & Cromwel lui communiquoit ses desseins. On le peut remarquer, dans les Lettres Latines, que *Jean Milton* écrivit, pour lui, au Roi de Suede. On les trouve imprimées à part, & dans le III. Tome de ses Oeuvres. *Algermoon Sidney*, qui n'avoit d'ailleurs point d'inclination à penser, ou à parler bien des Rois, le loua beaucoup à nôtre Historien, & lui dit, que ce Prince avoit de justes idées de la *Liberté Publique*; & que *Christine* sembloit aussi avoir eu les mêmes idées.

„ Mais, dit Mr. *Burnet*, elle changea  
„ bien depuis, lorsque, j'eus l'honneur



neur de la voir à Rome; car elle se  
 ,, plaignit de nous, comme d'une  
 ,, Nation factieuse, qui ne se soumet-  
 ,, toit pas volontiers aux volontez  
 ,, de ses Rois. Comme le Républi-  
 cain, dont parle nôtre Auteur, a-  
 voit été Ambassadeur en Suede, pour  
 la République d'Angleterre; il pou-  
 voit être bien instruit de ce qu'il di-  
 soit. C'étoit d'ailleurs un véritable Ré-  
 publicain, comme il paroît par les *Dis-*  
*cours, concernant le Gouvernement*, im-  
 primez à Londres en M. DCXCVIII.  
*in folio.*

L'Italie trembloit, au nom de  
 Cromwel, & fut pleine d'une terreur  
 Panique à son égard, tant qu'il vé-  
 cut. Sa Flotte croisoit la Mediter-  
 ranée, & les Turcs n'osoient l'offen-  
 ser. Ils lui livrerent même *Hyde*, qui  
 prenoit à Constantinople, le titre  
 d'*Ambassadeur du Roi de la Grande*  
*Bretagne*; & cet Homme fut trans-  
 porté à Londres, & y fut exécuté,  
 pour cela. C'étoit porter la justice  
 bien loin, que de faire mourir le Fre-  
 re de l'Ambassadeur de Portugal,  
 pour un meurtre, qu'il avoit com-  
 mis à Londres; quoique selon la ri-  
 gueur du Droit des Gens, il n'y ait  
 que la personne des Ambassadeurs,  
 qui

qui ne soit soumise, qu'à l'autorité de son propre Souverain.

Cromwel ne fit paroître son jugement plus avantageusement en rien, que dans le choix des Gens, qu'il employoit, & sur-tout dans les Cours de Justice. Il étoit de son intérêt, de passer pour Républicain, & il n'y a rien, qui plaise davantage à ceux, qui sont sous une République, que de voir la Justice bien administrée. Cependant l'envie, que Cromwel eut d'être déclaré Roi, & la manière, dont il exerça son Protectorat, font bien voir, qu'il ne pensoit rien moins, qu'à mettre l'Angleterre en forme de République; comme on le peut aussi remarquer particulièrement dans les Mémoires de *Ludlow*, qui étoit un véritable Républicain. Mais on peut apprendre, par ces mêmes Mémoires, que les esprits des Anglois n'étoient pas assez désintéressés, pour venir à former une République. On a publié, dans le monde, que peu de tems avant la mort du Roi *Guillaume*, comme on déliberoit sur l'affaire de la succession dans la Ligne Protestante de la Maison de Stuart; il y eut quelques Seigneurs Wigs, qui proposerent au Roi, de réduire  
plû tô



plûtôt l'Angleterre en forme de République, comme les Provinces-Unies; & que ce Prince, après les avoir écoutés fort tranquillement, leur répondit; " qu'il n'étoit nullement  
" choqué, de les entendre parler de  
" République; que lui, & ses Ancêtres, avoient été Ministres d'un  
" Etat de cette sorte; mais que, s'ils  
" vouloient, qu'il leur dit la vérité,  
" il les trouvoit trop attachez à leurs  
" interêts particuliers, pout former  
" une République. Je ne sai si cela est  
vrai; mais cette réponse paroît bien  
fondée, & digne de celui à qui on  
l'attribue. C'est ce qui parut assez,  
après la mort de Cromwel. Mais  
écoutons plûtôt nôtre Historien.

Il remarque, qu'il mourut le 13.  
de Septembre, 1658 qui étoit le jour,  
qu'il avoit gagné la Bataille de Worcester, par laquelle il avoit accoûtumé de dire, qu'il avoit couronné tous  
ses Exploits. Sa Maladie parut si légère, que personne ne s'attendoit  
encore à sa mort. Il avoit deux Fils  
& quatre Filles. Ses Fils étoient des  
esprits foibles, mais d'honêtes Gens.  
*Richard* l'ainé fut nommé Protecteur,  
en conséquence d'une prétendue nomination de son Pere; de laquelle on  
doutoit



doutoit néanmoins beaucoup. C'étoit un jeune Homme, qui n'avoit nullement été élevé dans les affaires, & qui n'en étoit pas capable. Il n'avoit eu aucune part au mal, que son Pere avoit fait à l'Angleterre; de sorte qu'on n'étoit nullement prévenu contre lui. Les Royalistes & les Presbyteriens croyoient également, qu'il leur feroit favorable, quoiqu'il fît profession d'être *Indépendant*. Mais les Républicains se plaignoient hautement de lui, comme ayant usurpé le Protectorat; puis que ç'avoit été une autorité, que le Parlement avoit accordée à Olivier Cromwel, pour lui seul, & non pour être transmise à sa Postérité. Néanmoins la Ville de Londres, & la plûpart des Comtez & des Villes d'Angleterre, lui écrivirent des Lettres de félicitation, aussi bien que de condoléance. Mr. Tillotson avoit dit à nôtre Auteur, qu'une Semaine après la mort de Cromwel, s'étant trouvé par hazard à Whittehal, & ayant appris, que ce jour-là la Famille du Protecteur jouenoit; il eut la curiosité d'entrer dans la Chambre, où elle étoit assemblée. Il y trouva une Table, à un côté de laquelle Richard & la Famille étoient,  
& de



& de l'autre, six de leurs Ministres, dans le nombre desquels étoient *Goodwin, Owen, Carril & Sterry*; & il y entendit d'étranges discours, & très-propres à dégoûter de la hardiesse de ces Enthoufiastes, ceux qui avoient conservé leur Bon-sens. On y reprocha à Dieu les services, que Cromwel lui avoit rendus, & on se plaignît de ce qu'il l'avoit si-tôt retiré. *Goodwin*, qui avoit eu la hardiesse d'affurer, dans une priere, que le Protecteur ne mourroit pas de cette maladie, peu de minutes avant qu'il expirât, eut l'impudence de dire à Dieu : *Tu nous as trompez, & nous avons été trompez.* *Sterry*, en priant pour *Richard*, se servit de ces mots, qui approchoient fort du blasphême : *rends le l'éclat de la gloire de son Pere, & l'image empreinte de sa personne.* On engagea *Richard* à faire de si pompeuses funerailles à son Pere, qu'il s'endetta extrêmement par-là, & perdit en suite tout son credit.

Quand le Parlement fut assemblé, son parti essaya de l'y faire reconnoître pour Protecteur; mais on vit bien tôt qu'il n'étoit pas assez fort, pour faire passer une chose de cette importance. *Fleetwood*, qui avoit épousé la Veu-

ve d'Ireton, établit un Conseil, formé des Officiers de l'Armée, & ces gens-là résolurent de déposer Richard; qui n'avoit ni génie, ni armes, ni argent, ni Troupes, qui le pûssent soutenir. Il y consentit donc, sans demander autre chose, sinon une sûreté de n'être pas poursuivi pour les dettes, qu'il avoit contractées. On le lui promit, mais on ne lui tint point la parole, qu'on lui avoit donnée. Pour lui, il se retira, sans bruit, & reprit sa vie particuliere. Comme il n'avoit fait tort à personne, on ne lui en fit aussi aucun; exemple remarquable de l'instabilité des grandeurs humaines, & de la sûreté que donne l'innocence!

Son Frere avoit été fait, par son Pere, Seigneur Lieutenant d'Irlande, & il étoit celui des deux Freres, qui avoit le plus d'esprit; mais il ne put pas garder son poste, dès que Richard eut abandonné le sien.

Une des filles de Cromwel, mariée à *Claypole*, mourut un peu avant son Pere; qui avoit beaucoup d'amitié pour elle, & qui témoigna une grande douleur de sa mort. Une autre avoit été mariée au Vicomte de *Falconbridge*. C'étoit une Dame d'esprit & de mérite, & qui auroit bien mieux



mieux conservé son poste, que ses Freres, si elle avoit été en leur place. On assure qu'elle disoit: *que ceux qui portoient le Haut de chausse, dans sa Famille, méritoient de porter la Juppe; & que, si celles, qui la portoient, avoient en le Haut de Chaussé, elles auroient eu plus de fermeté, qu'eux.* L'autre Fille étoit mariée à l'Héritier du Comte de *Warwick*. L'une & l'autre étoient des Dames de mérite.

Richard ayant quitté son poste, la République prit le dessus, & le Parlement, que Cromwel avoit dissout, se rassembla; mais s'étant brouillé avec l'Armée, elle l'obligea de se séparer. Les Enthousiastes étoient furieux, & ne parloient de rien moins, que d'anéantir tous les Regîtres, & toutes les Lois; *dont les Auteurs, comme ils disoient, n'avoient été que des Tyrans & des Papistes.* Ils vouloient que l'on mît tout au niveau, & que l'on établît *un Gouvernement Spirituel des Saints.* Ils auroient formé une Anarchie, composée de Fous ou d'Hypocrites, dont chacun auroit voulu gouverner, & elle n'auroit nullement pu se soutenir. Ces discours étoient si absurdes, que *Nevil & Harring-*

*vington* s'assemblerent, avec quelques autres, à Westminster, pour voir si l'on ne pourroit point établir une forme de Gouvernement, pour assurer la liberté, & sauver néanmoins la Nation. Ils convenoient principalement à avoir un Parlement élu, par voye de ballotes; par lequel la Nation seroit représentée, à proportion, de ce que chaque lieu contribuoit, pour les dépenses publiques; & à élire dans ce même Parlement vingt-quatre Conseillers, de la même manière; desquels huit sortiroient chaque année d'emploi, & n'y pourroient rentrer, que trois ans après. Ce Conseil devoit gouverner la Nation, & rendre compte de sa conduite au Parlement, chaque année.

Mais on se moqua de cette Assemblée, où si peu de gens, sans autorité, se mêloient de former une sorte de Gouvernement, & l'on comprit encore plus clairement, qu'il n'y avoit rien de mieux, que de rappeler le Roi, afin que l'Etat fût gouverné, comme auparavant; tant il est difficile de changer un Gouvernement, qui a long-tems duré, quoi que sujet à bien des inconveniens! Nous n'irons pas plus avant, dans cet Extrait,  
&



& Mr. Burnet ne s'étend guère davantage, sur cette matiere. On peut trouver diverses choses là-dessus, dans le 2. Tome des Mémoires de *Ludlow*, pag. 612. & suiv. de l'Édition Angloise.

On voit par là, 1. l'extrême danger qu'il y eut, dans la Guerre Civile, entre Charles I. & son Parlement ; puis que, si ce Prince eût eu le dessus, tous les Privileges des Peuples étoient perdus, pour toujours ; comme au contraire, si le Parlement venoit à avoir les avantages, qu'il remporta sur le Roi, les Prérrogatives de la Couronne étoient anéanties ; & que la confiance réciproque du Roi & du Parlement ne pouvant être rétablie, ils n'auroient jamais pu jouir d'aucun repos assuré, quand même ils se seroient racommodés, par un Traité : 2. Que la mort du Roi, qui suivit les desavantages, qu'il eut, produisit un changement si grand dans le Gouvernement ; que le Parlement même fut à la discretion de Cromwel, qui ne pouvoit pas, en effet, lui rendre sa liberté, sans s'exposer lui-même à perir tôt, ou tard, pour avoir abusé de son autorité ; quoi que d'ailleurs, il eut détruit les Prérrogatives Royales, par de grandes Victoires,

res , & soutenu parfaitement bien l'honneur de la Nation: 3. Que le Protecteur étant venu à mourir, & ne laissant personne , après lui , qui pût continuer à gouverner cette même Nation , comme il l'avoit fait ; les choses se trouverent dans une si grande confusion , & les Indépendans, les Presbyteriens & les Enthoufiastes si divisez , entre eux ; qu'il fallut que le Parlement se remît entre les mains d'un Prince ; dont il ne pouvoit pas néanmoins s'attendre d'être mieux traité, qu'il ne l'avoit été , par son Pere ; puis qu'il ne reconnut point , que son Pere eût manqué en rien , envers le Peuple ; & que celui-ci ne pouvoit pas être assuré qu'il fût Protestant , non plus que son Frere le Duc d'York : 4. Que l'évenement fit voir que ces craintes n'étoient que trop bien fondées, puis que Charles II. se trouva enfin en état d'ôter toutes les Chartres aux Communautez du Royaume, dans lesquelles leurs Privileges étoient contenus ; & que les deux Freres embrassèrent la Religion Romaine ; quoi que l'ainé n'en fût qu'en secret, pendant que son Frere dissimuloit , pour jeter ensuite le masque, comme il fit : 5. Qu'il



travaille à disposer toutes choses à l'établir publiquement, & que son Frere le vouloit faire ouvertement ; & l'auroit fait, si le Prince d'Orange ne s'étoit pas trouvé en état de l'empêcher, ou n'eût pas eu assez de courage, pour l'entreprendre. C'est ce que l'on verra dans ce que Mr. *Burnet* nous apprend, de ces deux Regnes; dont nous parlerons dans la suite de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* J'ose dire, que c'est, dans de semblables considerations, que consiste le vrai usage de cette Histoire, & sans lequel, il seroit fort inutile de la lire. Si l'on compare l'état où la Grande Bretagne s'est trouvée sous les quatre Regnes, dont on trouve les intrigues & les desseins, dans ce Volume, avec l'Etat où elle est aujourd'hui, sous le Regne de S. M. le Roi GEORGE; on reconnoîtra combien ce Royaume a de sujet de remercier Dieu, de l'avoir fait tomber en de si bonnes mains, & de le prier, pour la conservation de ce Prince & de sa Maison; qui sont & qui seront, après la suprême Cause de tout le bien, qui arrive aux Hommes, les instrumens de la félicité de la Grande Bretagne.

ARTICLE II.

I. HISTOIRE D'ANGLETERRE,  
par Mr. DE RAPIN THOIRAS  
*Tome I. contenant ce qui s'y est pas-  
sé, depuis l'invasion de Jules-César,  
jusqu'à la Conquête des Normans.*  
In 4. pagg. 576. avec les Préfaces.

II. *Tome II. de la même Histoire, con-  
tenant ce qui s'est passé, depuis  
GUILLAUME le Conquerant,  
jusqu'à la fin du Regne de HENRI  
III. in 4. pagg. 442. A la Haie,  
chez Rogissart M.D.C.C.XXIV.*

C E sont ici les deux premiers To-  
mes de l'Ouvrage, dont nous pu-  
bliames le Plan, dans le Tome XVIII,  
de cette *Bibliothèque Ancienne & Mo-  
derne*, pag. 331. Il ne sera pas né-  
cessaire de répéter ici ce qu'on a dit  
dans cet Endroit-là. Mais on doit  
dire, que l'on verra, par ces deux Volu-  
mes, que l'Auteur a tenu ce qu'il a-  
voit promis. Il y a ici diverses  
curiositez, touchant les Antiquitez  
les plus reculées de la Grande Bréta-  
gne; mais, comme on n'a aucuns  
monumens des premiers tems, il faut



s'en fier à des Auteurs des siècles suivans, qui sont des Moines; qui ont débité mille fables, soit par trop de crédulité, soit pour paroître savoir ce qu'ils ne savoient point. On ne peut pas néanmoins omettre entièrement ces fables; mais il ne faut pas trop s'y arrêter, & c'est le parti, que *Mr. de Rapin* a pris.

Il a mis au devant de son Ouvrage, une petite Introduction à l'Histoire d'Angleterre, où il traite du nom de *la Bretagne*, c'est-à-dire, de toute l'Isle, qui renferme l'Angleterre & l'Ecosse; des Peuples, qui l'ont habitée les premiers, de leurs mœurs, de leur maniere de combattre de dessus des Chariots, de leur Religion, de leurs *Druides*, de leurs *Bardes*, & de leurs *Eubages*; qui étoient diverses sortes de Prêtres, qui se trouvoient parmi eux; de leur Gouvernement, & du tems de l'établissement des *Ecossois* & des *Pictes*, dans cette Isle. Ces sortes d'Antiquitez sont assez embarrassées & assez incertaines. Les *Ecossois* prétendent être beaucoup plus anciens, que les Anglois ne le croient; & les uns & les autres apportent leurs raisons, que l'on pourra voir dans les Auteurs, auxquels nôtre

Histo-

Historien renvoye ses Lecteurs.

Pour le nom de *Britannia*, il penche du côté de l'Etymologie, que *Bochart* a proposée, & qui est en effet plus vraisemblable que ce que les Auteurs, qui ont écrit avant lui, avoient dit de ce mot. Il croit qu'il vient de BARATH ANACH, mots Phéniciens, qui signifient *champ d'étain*; nom que les Phéniciens ont pu donner à des Iles, où ils alloient querir l'étain, & d'où les Grecs les ont nommées *Kassiterides*, ou les Iles de l'Etain. J'avois aussi conjecturé que les mêmes Phéniciens, qui ont les premiers navigué dans ces Mers, les appellerent IJIM BRITHAN, ce qui signifie *les Iles du dehors*, parce qu'on appelloit l'Océan la *Mer du dehors*, comme la Méditerranée la *Mer intérieure*. Voyez le VIII. Tome de la *Biblioth. Choisie*, pag. 178. *Cesar*, dans ses Commentaires Liv. V. c. 13. avoit assuré que la Bretagne étoit une Ile, & en avoit marqué l'enceinte & la grandeur, comme il les avoit apprises, de quelques Gaulois, ou de quelques Bretons. Sur cela, quelques Savans ont été surpris, avec Mr. de *Rapin*, que *Tacite*, dans sa Vie d'Agriкола, c. 10. ait semblé dire, & que *Dion* ait en-



suite assuré, que ce fut seulement du tems d'Agricola, que l'on fût que la Bretagne étoit une Ile. Mais ils n'ont pas pris garde, que *Tacite* dit seulement, que la Flotte Romaine, qui fit le tour de l'Ile, avoit confirmé, que c'étoit en effet une Ile, *Insulam esse Britanniam adfirmavit*. Le verbe *adfirmare* ne signifie pas simplement dire, mais assûrer comme sûr. César n'avoit fait que répéter ce qu'il avoit oui dire, sur la foi de ceux qui le lui avoient raconté, sans qu'il fût assuré de la verité de ce qu'on lui avoit dit; mais la Flotte Romaine confirma cela, & l'assura comme vrai; parce qu'elle avoit fait le tour de l'Ile. *Xiphilin*, ou l'Abreviateur de *Dion*, dit, qu'*Agricola* avoit été le premier des Romains, qui avoit su que la Bretagne fût environnée d'eau. Mais *Dion* a exprimé la force du verbe *adfirmare*, en disant que, sous *Agricola* & ensuite sous *Severe*, on avoit été clairement convaincu, que c'étoit une Ile. Il faut donc bien se garder de douter, si *Tacite*, ou *Dion* avoient lû les Commentaires de *Cesar*, ou au moins le premier.

Le 1. Livre contient ce qui s'est passé dans la Grande Bretagne, depuis  
puis

puis que Jules Cesar y eut fait descen-  
te, jusqu'à l'arrivée des Saxons, ap-  
pellez par *Vortigerne*, Roi des Bré-  
tons, au milieu du VI. siecle. On y  
voit les deux Expéditions, que Cesar  
fit contre ces Peuples, avec une Cri-  
tique de sa narration, & de la manie-  
re dont Cesar se conduisit. C'est là  
le devoir d'un bon Historien, qui doit  
juger de ce que les autres ont dit, a-  
vant lui, par les choses mêmes, &  
non suivre aveuglément leurs juge-  
mens. Il paroît, par les remarques de  
*Mr. de Rapin*, que Cesar avoit en-  
trepris, trop légèrement, de faire la  
guerre aux Brétons, & qu'il ne s'en tira  
qu'avec perte. Auguste eut néan-  
moins dessein de passer de nouveau  
dans cette Ile, mais il en fut détour-  
né, par divers accidens; ou par des  
Ambassades, qu'ils lui envoyerent. Il  
paroît par-là qu'ils étoient assez pru-  
dens, quoi qu'ils ne manquassent nul-  
lement de courage. La conquête  
des Gaules, par Cesar, leur fit crain-  
dre, avec raison, que, si les Ro-  
mains entreprenoient d'en faire autant  
de la Bretagne, ils n'en vinssent à  
bout. Tibere laissa en paix les Bré-  
tons, & Caligula fit semblant de les  
vouloir aller attaquer; mais il s'arrê-



ta ridiculement aux bords de la mer, en donnant ordre à son Armée, de cueuillir des coquilles sur la plage, comme des dépouilles de l'Océan. Claude y envoya *Plautius*, qui remporta de grands avantages sur les Brétons, & il y alla ensuite en personne, & les batit encore; mais il les traita avec beaucoup de modération & s'en retourna. Après *Plautius*, on y envoya *Ostorius*, qui réduisit une partie de l'île en forme de Province, & remporta de grands avantages sur les Brétons; mais comme il avoit trop peu de Troupes, pour se faire craindre, il en mourut de chagrin. On y vit ensuite divers Gouverneurs Romains, comme *Didius*, *Veranius*, *Paulinus*; sous lequel *Boadicée*, Reine des Icenés, donna beaucoup de peine aux Romains, & en fit un grand massacre. Elle fut ensuite défaite par *Paulin*, & s'empoisonna de honte & de chagrin. Il y eut encore divers autres Gouverneurs Romains, qui ne firent pas grande chose, dans l'île; parce que les Romains se brouillèrent entre eux. Mais enfin *Jules Agricola*, Beau-pere de l'Historien *Tacite*, y fut envoyé sur la fin de l'Empire de *Vespasien*, & après plusieurs

seurs Victoires, réduisit enfin, en forme de Province, toute la partie méridionale de l'Ile, jusqu'à Edimbourg, & ruina entièrement la liberté des Bretons. Il fit bâtir des Forts, entre les deux Golfes, pour empêcher les Peuples du Nord, de faire une irruption dans la Province Romaine. Ils le firent néanmoins, & Adrien fut obligé d'y envoyer *Jules Severe*, qu'il rappella ensuite, pour l'employer ailleurs. Il passa lui même dans la Bretagne, & ayant appris que les Pais du Nord ne valaient rien; il fit faire une Ligne, avec un retranchement, depuis la Riviere la Thyne, qui se décharge dans la Mer Germanique, & celle d'Esque, qui tombe dans le Détroit qui est entre l'Angleterre & l'Irlande. Par-là il crut mettre les Pais Méridionaux, qui obeïssent aux Romains, à couvert des courses des Peuples du Septentrion. Après la mort d'Adrien, les Peuples du Nord attaquèrent cette Ligne mal gardée, & la forcerent.

Cependant la Bretagne commença à devenir une Province considerable, & où l'on entretint un grand nombre de Troupes. On y en leva aussi, soit pour la garder, soit pour les en-



voyer ailleurs , selon les besoins de l'Empire. Il y eut même des Gouverneurs, qui aspirerent à la suprême Dignité ; comme *Clodius Albinus*, qui, ayant pris le nom d'Empereur, passa dans la Gaule, & livra bataille à *Septime Severe*; par lequel il fut défait, près de Lion. Severe lui-même passa à son tour la Mer, & alla jusqu'à la Côte Septentrionale de l'Île, quoi qu'avec beaucoup de peine. Il y soumit les Peuples qui l'habitoient, de ce côté-là ; mais comme il vit qu'il étoit difficile de garder ce Pais là, il l'abandonna, & ordonna seulement qu'on rétablît la Ligne d'Adrien. Il mourut à York, & ses Fils se retirèrent à Rome. Il y a bien de l'apparence, que quelques-uns des Tyrans, qui prirent ensuite le nom d'Empereur, commanderent dans la Bretagne.

Au commencement du Regne de Diocletien, *Carausius* fut envoyé avec une Flotte, pour nettoyer la mer, des Pirates Francs & Saxons; qui couroient les Côtes de la Gaule Belgique, de l'Armorique & de la Bretagne. Il s'y rendit puissant, & fut ensuite associé à l'Empire, par Maximien, qui le craignoit. Depuis  
Maxi-

Maximien chercha à s'en défaire, & il envoya, contre lui, *Constance Chlore*; pour le suivre jusque dans la Bretagne, où il s'étoit retiré; mais il fallut auparavant prendre Boulogne. Pendant que Constance l'assiégeoit, *Alectus* tua *Carausius*, & fut tué lui-même par *Asclepiodorus*, qui se nomma aussi Empereur, & fut tué dans un combat. Ensuite Constance devint lui-même Empereur d'Occident, après que Diocletien & Maximien eurent quitté volontairement la Pourpre, & il eut la Bretagne en son partage, & *Galere* l'Orient. Constance étant allé en personne en Bretagne, il y mourut, & laissa, pour Successeur, son fils *Constantin*, sous lequel cette Ile jouit d'une grande tranquillité. Comme il donna la liberté à tous ceux, qui voudroient professer la Religion Chrétienne; il y a apparence que la Bretagne profita de cette liberté, aussi bien que les autres Provinces. Il divisa ce Pais-là en trois parties, qui furent encore sous-divisées, dans la suite, & eurent divers Gouverneurs. On en verra le détail, dans notre Auteur, aussi bien que la suite des Gouverneurs Romains du Pais, & des desordres qui y arriverent.



*Honorius*, Fils de *Théodose le Grand*, la compta entre les Provinces de l'Empire d'Occident. Mais ce Prince, mou & effeminé, lassé d'y entretenir des Troupes, pour la défendre contre les Ecoissois & les Pictes, l'abandonna entierement à ses Habitans, & les affranchit de l'obéissance, qu'ils devoient à l'Empire, en CCCCX. Le Commandant Romain, en quittant la Brétagne, dit ouvertement aux Habitans, qu'ils ne devoient plus s'attendre au secours de l'Empereur, accablé par plusieurs Nations du Nord, qui fondoient sur l'Empire. Il leur conseilla de rétablir la Ligne de Severe, & de s'exercer aux armes, pour se défendre désormais eux-mêmes. Ils suivirent ce conseil, mais les Habitans du Nord de l'Île, plus pauvres, & en même tems plus belliqueux, que ceux du Midi, revinrent contre eux, & les battirent, en plusieurs combats; dont on trouvera les raisons, dans nôtre Historien.

Enfin ils crurent qu'au lieu d'obéir, à divers Seigneurs, qui ne s'entendoient pas assez, les uns avec les autres; il falloit plutôt élire un seul Roi, qui eût le commandement suprême. Le premier, qui soit connu, est



est *Vortigern*, Seigneur de Dammonie, qui fut élu l'an CCCCXLV. C'étoit un homme adroit, mais couvert de vices, & peu propre à s'aquiter de ce qui étoit nécessaire, pour le bonheur des Brétons. Il étoit haï d'ailleurs de ceux, qui l'avoient élu; qu'il ne craignoit pas moins, que les Habitans du Nord. Ainsi il crut devoir attirer, dans l'Île, un Peuple plus brave que les Brétons; pour les retenir dans leur devoir, à son égard, & pour repousser les Pictes & les Ecoffois, qui faisoient des courses perpetuelles en Angleterre. Il proposa donc, dans une Assemblée, qu'il tint pour cela, d'appeller les Saxons dans l'Île, & y fit consentir les Seigneurs qui la composoient. En cet endroit *Mr. de Rapin* prend occasion de traiter des Saxons, à la fin de ce Livre, de leur Origine, de leurs Mœurs, de leur Gouvernement, &c.

A la fin du même Livre, nôtre Auteur parle au long de l'état de l'Eglise Britannique, depuis que la Religion Chrétienne y fut entrée, jusqu'à l'arrivée de ces Peuples. Comme chaque Pais a voulu que l'on crût qu'elle y étoit très-ancienne, les Bré-



tons ont prétendu que S. Paul lui-même leur avoit prêché l'Évangile; mais ce ne sont que des conjectures de quelques habiles gens, à la vérité; mais qui ont dit plutôt ce qu'ils souhaitoient se trouver véritable, que ce qu'ils pouvoient prouver à des gens desintereffez. Voyez ce que nous en avons dit, dans nôtre Histoire Ecclesiastique, sur l'année LXIII. de l'Ère Chrétienne. Ce qu'on dit d'un Roi, nommé *Lucius*, qui envoya des Ambassadeurs à Eleutherus, Evêque de Rome; pour le prier de lui envoyer des gens propres à instruire ses Sujets, dans la Religion Chrétienne; n'est pas assez fondé, & accompagné de trop de fables, pour pouvoir s'y fier. Voyez ce qu'on a dit, sur l'an CLXXI. de l'Ère Chrétienne. *Tertullien* met la Bretagne, entre les Nations, chez qui le Christianisme étoit enseigné, de son tems. Cela pourroit être, mais il pourroit aussi se faire, que cet Auteur eût exaggeré, ce qui ne lui est nullement rare. Quoi qu'il en soit, il y a eu des Chrétiens, en ce Pais là, depuis *Constance Chlore*, & sur tout depuis *Constantin le Grand*.

On reconnoit que *Pelage* & *Gœlestius*, son Disciple, étoient nez dans  
la



la Bretagne; mais ils n'y publièrent pas leurs opinions, dont ils ne furent pas les Auteurs, puis qu'ils les apprirent de *Rufin*, étant à Rome. Il n'est pas facile de savoir bien précisément tout ce qu'ils croyoient; parce qu'il n'est point venu de leurs Ecrits jusqu'à nous (au moins entiers) & qu'on ne peut pas trop se fier à leurs Adversaires. C'est d'ailleurs là une Question Théologique, qui ne regarde pas une Histoire, telle qu'est celle de *Mr. de Rapin*. Ceux qui voudront s'instruire de leurs Dogmes, n'ont qu'à lire ce que le P. *Petau* en a dit, dans un Ouvrage exprès, qui est dans le Tome III. de ses Dogmes Théologiques; ou quelque autre Auteur, qui en ait écrit à dessein. On parle, en peu de mots, du Voyage, que firent *S. Germain*, Evêque d'Auxerre, & *S. Loup*, Evêque de Troie, l'année CCCCXIX. pour s'y opposer à un certain *Agricola*, Disciple de Pelage, qui y répandoit la doctrine de son Maître, & qui en avoit persuadé beaucoup de gens. Elle étoit en effet plus à la portée du peuple, que la doctrine opposée; si tant est qu'on la lui proposât, telle qu'elle étoit. Mais il y a bien de l'apparen-



ce que ces bons Prélats n'avoient pas assez médité cette Controverse ; puis qu'en France on ne l'entendoit pas trop bien, comme on le peut recueillir des Canons de divers Conciles, tenus sur cette matiere. Aussi S. Loup fit-il un second voyage en Brétagne, en CCCCXLVII. avec S. Severe, Evêque de Treves ; comme on le peut voir dans la Critique de *Baronius*, par le P. Pagi, sur l'année CCCCXXIX. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici

DANS le II. Livre, nôtre Historien raconte de quelle maniere les Anglo-Saxons s'établirent dans la Brétagne, où ils n'étoient d'abord venus, que comme Auxiliaires de Vortigerne ; qui leur envoya une Ambassade solennelle, pour leur demander du secours contre les Pièctes & les Ecossois. *Witigifile*, leur Chef, lui donna une favorable Audience. Il leur promit qu'il les secourroit, avec neuf mille hommes ; mais pour avoir un endroit sûr, pour se retirer dans le besoin, ils obtinrent, des Bretons, la petite Ile de Thanet, voisine du Pais de Kent, en propre, pour y venir débarquer leurs Troupes. Ils convinrent aussi de la solde, qu'on leur



leur payeroit. Il semble qu'ils ne connoissoient pas encore assez la bonté du Pais, où ils étoient invitez; parce qu'ils n'en avoient couru, que les Côtes; & qu'ils ne savoient pas non plus quelle étoit la foiblesse des Brétons. Ils n'envoyèrent d'abord que trois bâtimens chargez de monde, pour mieux s'informer du Pais, & voir si l'on pourroit s'y habituer. Mais ils dirent que le reste du secours les suivroit, dans peu. *Hengist & Horfa*, fils *Witigisile*, commandèrent ces premières Troupes. Elles arriverent l'an *DXLIX.* ou environ, & après s'être un peu reposées, elles marcherent contre les Peuples du Nord de la Bretagne, & les défirent, en plusieurs combats, & ainsi les obligèrent de se retirer chez eux. *Vortigerne* donna encore d'autres Terres aux Saxons; qui commencerent à s'établir dans le Pais, & enfin, après avoir fait venir de nouvelles Troupes, s'en rendirent les maîtres, comme on le verra dans l'Auteur; car nous n'entreprenons pas de donner ici un Abregé de son Histoire.

LE III. Livre nous apprend comment, après cent trente ans, ils établirent sept Seigneuries en Angleterre



re, & comment cette Heptarchie fut enfin dissoute, & réunie en un seul Royaume, par *Ecbert*, en DCCCXXVIII. On voit d'abord, en abrégé, l'Histoire des sept Seigneuries, avec les noms & la succession des Princes, qui y commandèrent. Il y a enfin un état de l'Eglise d'Angleterre, depuis que les Anglo-Saxons se furent convertis à la Foi Chrétienne.

LES IV. & V. Livres font comme une seconde partie du I. Tome, & contiennent ce qui se passa en Angleterre, depuis la dissolution de l'Heptarchie, jusqu'à ce que les Normands la conquissent. Dans le IV. on voit les Rois d'Angleterre, depuis *Ecbert* jusqu'à *Edouard* le Martyr, & les premières invasions des Danois. Il auroit semblé que l'Angleterre devoit devenir plus puissante, par la réunion des sept Seigneuries, entre lesquelles elle étoit partagée; puisque plusieurs Puissances réunies sont mieux en état d'employer utilement leurs forces, que quand elles sont séparées. Cependant les Danois l'attaquèrent, avec une si grande violence, & s'acharnèrent si fort; pendant deux cens ans, qu'ils lui firent souffrir une infinité de maux. Il y a sujet même  
d'être

d'être surpris, comment elle ne succomba pas, sous le poids de tant de misères. Cette Guerre fait la principale matiere du Livre V. & une bonne partie du suivant. Depuis ce tems-ci, l'Histoire de l'Angleterre est plus étendue & attache aussi davantage les Lecteurs, que les Abregez, qui sont assez vagues; faute d'Historiens, dont on pût puiser.

Avant que de commencer à faire l'Histoire du tems, qu'on vient de dire, Mr. de Rapin fait connoître la Nation Danoise, qui envahit une bonne partie de l'Angleterre; & il en use de même, par tout où il introduit une Nation sur la Scene. On voit aussi, à la fin de ce Livre IV. un Etat de l'Eglise d'Angleterre, depuis Ecbert, qui réunit les sept Royaumes, jusqu'à la mort d'Edouïard le Martyr, en DCCCCLXXIX.

LE V. Livre commence l'Histoire d'Angleterre à Ethelred II. & la conduit jusqu'à l'invasion des Normans, & le Couronnement de Guillaume, surnommé le Conquerant, en MLXVI.

Le tems, qui s'écoula, depuis la date précédente, à celle-ci, fut un siecle d'ignorance, pour l'Angleterre.



re, aussi bien que pour toute l'Europe. Cependant on trouve la Traduction d'une Homélie Saxonne, dont l'Original est à Oxford, dans la Bibliothèque Bodleyenne; laquelle traduction est attribuée à *Elfrik*, qui vivoit dans le X. siècle, sous Ethelred II. & dans laquelle la présence réelle du Corps de Jesus-Christ, dans l'Eucharistie, est très-bien réfutée; ce qui fait voir que ce dogme n'étoit pas alors si généralement établi, & ne fut pas si facilement reçu, que quelques habiles gens de l'Eglise Romaine se le sont imaginez. Mr. de Rapin donne ici un Extrait de cette Homélie, & le précis de divers Réglemens Ecclesiastiques, qui ont été faits en ce tems-là.

Ce Tome finit par une Dissertation curieuse, sur le Gouvernement, les Loix, les Mœurs, les Coûtumes & la Langue des Anglo-Saxons.

C'est une chose plus digne de l'attention du Lecteur, qu'il ne semble d'abord; car il paroît par là, qu'une partie des Loix des Nations de l'Europe sont venuës des Peuples Septentrionaux, qui envahirent les Provinces Méridionales de l'Empire Romain. Notre Historien le montre, d'une

manière à n'en pas pouvoir douter. Par exemple, les Saxons, ni les autres Peuples de la Germanie n'avoient pas des Rois absolus & héréditaires; tout les Volontez fussent des Lois, sans avoir besoin de consulter personne, sur les desseins qu'ils pouvoient avoir. Ils étoient établis par une Assemblée, qu'ils appelloient *Wittenagemot*, c'est à dire, l'Assemblée des Sages. D'ailleurs ces Seigneurs, qui commandoient, avec assez d'autorité, dans l'étendue du País qu'ils gouvernoient, l'augmentoient fort, lors qu'ils étoient choisis pour être Généraux de leur Nation, dans une Guerre, qu'elle étoit obligée de soutenir.

Mr. de Rapin traite de toutes les conditions, qui se trouvoient dans l'Etat; mais il s'attache principalement à ceux, qui avoient quelque part au Gouvernement, ou qui étoient distinguez par leur Naissance.

La matiere du Wittenagemot, ou du Parlement, est celle, sur laquelle il insiste le plus; comme étant la principale chose, qui concerne le Gouvernement, & dont il est le plus utile d'être instruit.

Il y a des gens, qui croient que  
cette



cette Assemblée est plus nouvelle, en Angleterre, que la Royauté, & qu'elle doit son origine à la condescendance des Rois; qui ont bien voulu prendre conseil de leurs Sujets, mais sans y être obligés, & que cela est passé en suite en coutume. Les autres croient, au contraire, que c'est un droit attaché à la Société, de prendre le Conseil de ceux qui la composent; & qui ont autant de part, que les Rois, aux bons, & aux mauvais succès des desseins, que l'on forme. Nôtre Auteur rapporte les raisons des uns & des autres, avec les objections & les réponses réciproques, qu'ils se font. Il est, comme il semble, du sentiment de ceux, qui croient que l'Assemblée du Parlement est antérieure à la Royauté; mais il propose leurs raisons, avec autant de retenue, que s'il ne prenoit aucune part à ce démêlé.

La première question, que l'on propose après cela, est de savoir, qui étoient ceux, qui devoient assister au Wittenagemot. Les uns croient, que ce n'étoit originairement que la Noblesse. Ceux, qui jugent que les Communes ont aussi eu le droit de s'y trouver, croient qu'il seroit dan-  
ge-

gereux de reconnoître, qu'elles le doivent à la concession des Souverains ; de peur que la même Puissance, qu'on supposeroit l'avoir accordée, ne pensât à la révoquer, lors qu'elle le trouveroit à propos. C'est en effet la raison, pour laquelle les défenseurs des Prérogatives Royales, ont soutenu que les Communes n'ont pas toujours eu ce Droit.

Nôtre Auteur propose aussi, en cet endroit, comme il l'a fait auparavant, les raisons des deux Partis, ainsi, qu'on le pourra voir, dans sa Dissertation.

Il recherche, en troisième lieu, quelle étoit l'autorité du Wittenagemot, & de quelles affaires on y traitoit. On demande, 1. en qui résidoit le pouvoir législatif, si c'étoit dans la seule personne du Roi, dans le Conseil Général, ou dans l'un & dans l'autre.

Les termes, que l'on trouve en diverses Chartres, favorisent le second sentiment ; & s'ils ne se trouvent pas, par tout, c'est que l'on a supposé, que c'étoit une chose connue, par les autres Chartres & par l'usage ordinaire.

On demande en 2. lieu, si le Roi  
avoit



avoit droit de mettre des Impositions sur le Peuple , sans le consentement du Wittenagemot. On remarque là-dessus que , s'il semble , en quelques occasions , que les Rois Saxons ont levé des taxes , de leur propre autorité ; on doit supposer que ç'a été du consentement des Etats , comme on le voit , en diverses occasions.

Sur l'Article quatrième , on montre que le Wittenagemot étoit une Assemblée , composée d'Ecclesiastiques & de Séculars ; & que l'on y a traité également de choses Ecclesiastiques & de Politiques ; puis qu'il s'y est fait des élections & des dépositions d'Evêques. Il est bon en effet que le Parlement ait part , dans les délibérations Ecclesiastiques , aussi bien que dans les Politiques ; sans quoi on établiroit ce qu'on appelle *Imperium in Imperio* ; c'est à dire , que la Puissance Civile n'auroit que l'exécution des ordres de l'Ecclesiastique , ce qui la rendroit dépendante de l'autre. Si l'Eglise prétendoit à cela , il faudroit qu'elle renonçât à toutes les Délibérations Politiques.

A l'égard des Prerogatives Royales , quoi qu'on soutienne que le pouvoir

voir des Rois étoit borné ; on ne laiffe pas de reconnoître qu'ils ont eu le droit de nommer aux Offices Civils & Militaires ; à quoi l'on peut ajouter encore les Charges Ecclesiastiques. Une autre grande Prérogative c'étoit que les Lois faites , dans le Wittenagemot , n'avoient aucune force , que du consentement des Rois , à qui l'exécution en étoit commise. Une troisième , c'étoit que les Rois pouvoient faire grace des crimes , sans néanmoins empêcher que les Particuliers , lésez par les Criminels , ne demandassent la satisfaction , qui leur étoit due. Quatrièmement , les Rois avoient seuls le droit de faire battre de la Monoye , & de le conferer à d'autres ; mais il y avoit une ancienne Loi , qui leur défendoit d'altérer la Monoie. Il seroit bien à souhaiter qu'il y eût eu , par tout , une semblable Loi , & qui eût été religieusement observée. Cela auroit prévenu la ruine d'une infinité de familles , & la longueur de bien des guerres , qu'on n'a soutenues , qu'avec le secours de l'alteration de la Monoie , ou au moins par le prix arbitraire , qu'on lui a donné , en la hauffant au delà de son prix véritable ; après quoi il a



fallu baisser ce prix, & ruiner ceux, qui ont eu le malheur de se trouver saisis de ces Monoies. En cinquième lieu, on prétend que les Rois ont le pouvoir de faire la guerre, ou la paix. Mais on ne trouve rien qui puisse éclaircir cette question, dans l'Histoire des Anglo-Saxons. Néanmoins, on convient que les Rois ont eu droit de faire la guerre, même sans consulter leurs Parlemens; pourvu qu'ils la fissent à leurs propres dépens, & sans imposer aucune taxe, pour cela. Pour la paix, on ne peut pas nier qu'ils ne la puissent faire, comme il leur plait; quoique ce ne soit pas une chose de petite importance; puis que, comme le Roi ne pouvoit mettre des taxes, sans le consentement des Etats, il n'auroit pû en soutenir les fraix, s'ils ne les lui fournissent pas. Mais il faut avouër, que d'une bonne, ou d'une mauvaise paix, dépend souvent le Salut de l'Etat, & même celui de ses Alliez.

Pour les Revenus du Roi, ils étoient de trois sortes. La première consistoit en ce que l'Etat lui fournissoit, pour l'entretien de sa Maison, & qu'on lui donnoit ordinairement en especes; comme en foin, en grain,  
en

en bétail, &c. La seconde provenoit de quelques terres, qui appartenoient à la Couronne. Cette sorte de revenu étoit destinée à servir, pour les besoins imprévus, & ne pouvoit être aliénée, que par le consentement du Parlement. Enfin, la troisième espèce de Revenu consistoit en de certaines impositions, que le Parlement mettoit, pour un tems; comme cela se fait encore aujourd'hui.

Pour ce qui regarde le Couronnement des Rois Saxons, il n'y avoit aucun tems fixé, pour en faire la cérémonie; chacun se faisoit couronner, quand il le trouvoit à propos. Ils employoient à cela les Archevêques & les Evêques indifféremment, comme il paroît par plusieurs Exemples. On ne doit donc pas dater le commencement d'un Regne, par le tems du Couronnement; ce qui embarrasseroit fort la Chronologie. Ce ne fut qu'assez tard, qu'on commença à faire cette cérémonie, dans les Églises; anciennement elle se faisoit en rase campagne. Les Couronnes n'avoient aussi alors aucune forme réglée.

A l'égard de la succession à la Couronne, du tems des Anglo-Saxons;



les uns ont soutenu, qu'elle a été héréditaire; d'autres veulent qu'elle ait toujours été élective, & dépendante du Peuple, de sorte qu'encore que le Fils succedât à son Pere, ce n'étoit néanmoins, que par élection; d'autres enfin ont soutenu, que la Couronne n'étoit, ni héréditaire, ni élective, & que les Rois en pouvoient disposer, en faveur de celui de leurs fils, ou de leurs parens, qu'ils en jugeoient le plus digne. Il est bien plus facile de faire des difficultez, contre ces sentimens, que de décider lequel est le véritable; à cause du peu de monumens historiques, qui nous restent des tems éloignez; comme nôtre Historien le fait voir. Il croit néanmoins, que l'on peut prendre quelque chose de chacun de ces sentimens; en accordant, selon le premier, qu'elle a été héréditaire dans les Familles des Rois Saxons; &, selon le second, qu'en des occasions extraordinaires, le Wittenagemot s'attribuoit le pouvoir de choisir; enfin, selon le troisième, que les Rois pouvoient nommer leur Successeur, pourvu que, quand ils vouloient s'écarter de la pratique ordinaire, qui étoit de préférer l'Ainé, ou le plus proche

proche

proche parent , ils firent approuver leur choix à l'Assemblée générale. Par-là il se trouveroit que les regles de la succession, du tems des Anglo-Saxons , étoient , à peu près les mêmes , que celles qu'on suit aujourd'hui.

La Couronne est , en effet, héritaire; mais cela n'empêche pas que le Parlement ne prétende avoir le droit de passer, par dessus la Coûtume, & d'appeller à la succession un Parent plus éloigné, au préjudice du plus proche, pour de bonnes raisons. C'est de quoi l'Histoire d'Angleterre, depuis le tems de la Conquête, fournit un grand nombre d'exemples, sans compter ceux de nôtre tems.

Nôtre Auteur donne, après cela, une courte idée des Loix, du tems des Anglo-Saxons; sur tout, par rapport aux causes criminelles.

Enfin, il fait quelques remarques, sur la Langue de ces mêmes Peuples. La Langue Angloise, dans son origine, n'étoit pas fort différente de la Danoise; puisque les Anciens Auteurs donnent indifféremment, à l'une & à l'autre, les noms de *Cimbrique*, de *Scandinavienne* & de *Gothique*. On parloit d'abord, dans les



Pais situez au Nord de la Tamise, le pur Anglois, ou Danois; & au midi de ce Fleuve, le pur Saxon. Mais quoique ces deux Langues fussent différentes, elles avoient néanmoins assez de rapport; pour que les deux Nations pussent s'entendre l'une l'autre. Dans la suite, & principalement après l'union de l'Heptarchie, le Saxon prévalut dans toute l'Angleterre, parce que les Rois étoient Saxons. Le pur Anglois fut oublié, ou banni au moins de l'usage vulgaire. Après cela, les Danois s'étant établis en Angleterre, y porterent leur Langue; qui n'étoit plus l'ancienne Langue Danoise, ou Angloise, dont on a parlé; mais un Danois plus récent, mêlé de divers mots des Langues des Peuples voisins du Danemarck. Il s'établit principalement dans le Northumberland, dans la Mercie & dans l'Estanglie, dont les Danois s'étoient emparez. Quoi que par complaisance, pour les Anglois, *Canut* le Grand eût publié ses Lois en Saxon; cela n'empêcha pas que le Danois ne se conservât, parmi les Peuples du Nord, dont les Danois faisoient la plus grande partie. Comme c'étoit aussi la Langue de la Cour,

pen-



pendant les regnes de Canut le Grand & ses deux Fils, elle devint nécessaire aux West-Saxons, qui en emprunterent plusieurs mots & plusieurs expressions. Mais dès qu'*Edoüard*, le Confesseur, fut sur le Thrône, le Saxon revint le Langage de la Cour, & les Peuples du Nord furent obligez de l'apprendre. Sur l'ancienne Langue Saxonne, composée avec l'Angloise moderne, on peut consulter, si on en a besoin, l'Ouvrage de *Merry Casaubon*, imprimé à Londres, en MDCL. in 12.

Sous le regne de ce même Prince, la Langue Normande commença aussi à s'établir en Angleterre; parce que le Roi, qui étoit fils d'une Normande, & qui avoit long-tems demeuré en Normandie, aimoit beaucoup à parler Normand. Plusieurs Normands, qui s'établirent en Angleterre, contribuerent aussi beaucoup à faire valoir cette Langue. Ce langage étoit alors un mélange de Danois & de François, où le dernier commençoit à prévaloir. Dès que *Guillaume*, le Conquerant, fut le Maître du Thrône d'Angleterre; il fit tout ce qu'il put, pour étendre sa Langue dans tout le Royaume. Il



publia ses Lois en Normand, & cela joint au grand nombre de Familles Normandes, qui s'établirent de son tems en Angleterre, fit que le Normand fut aussi commun, que le Saxon. Si l'on ajoûte à cela l'ancienne Langue Celtique, qui se parloit dans les vieux tems, en Brétagne, comme dans les Gaules, & le Latin, que les Romains y introduisirent; on aura une idée juste de l'origine de la Langue Angloise d'aujourd'hui; qui, malgré tout ce mélange, ne laisse pas d'être une belle Langue, & très-abondante, pour exprimer heureusement ce que l'on veut. Il n'y manque que des sons doux & agreables, & qui remplissent l'oreille sans la choquer, par aucunes rudesses. C'est ce que l'on remarque dans les Langues, qui sont venues principalement de la Latine, & qu'on ne sauroit trouver dans l'Angloise, non plus que dans les autres Langues du Nord; qui sont toutes rudes, comparées aux Langues Françoise, Italienne & Espagnole. Ces dernieres pourroient être comparées à la Dialecte Ionienne, & les autres à la Dorique. A la fin de ce Tome, on trouve des Tables Genéalogiques des anciens Rois de

de la Bretagne, avant l'Heptarchie, pendant qu'elle a subsisté, & après. Ces Tables sont très-utiles, pour trouver l'ordre, l'extraction, & les tems des Rois dont il s'agit.

AU commencement du II. Tome, on voit celles de *Guillaume le Conquerant*, premier Roi de la Maison d'*Anjou Plantagenet*.

Ce Volume, qui contient les Livres VI. & suivans, jusqu'au VIII. renferme les Regnes de *Guillaume le Conquerant*, de *Guillaume le Roux*, de *Henri Beau Clerc*, d'*Etienne*, de *Henri II.* de *Richard I. Cœur de Lion*, de *Jean* & de *Henri III.* On y trouve aussi l'Etat de l'Eglise d'Angleterre, sous cette suite de Rois. Comme on a plus de monumens historiques de ces tems-là, que de ceux qui s'étoient écoulés auparavant; l'Histoire en est plus exacte & plus étendue. Il se passa aussi alors de plus grandes choses, qu'auparavant, & dont la lecture est plus instructive, plus agréable & plus amusante. Pour en donner quelque idée au Lecteur, il faudroit que nous fissions divers grands extraits de cet Ouvrage, qui nous emporteroient trop de terrain. D'ailleurs, l'Ouvrage est en une



Langue, connue de la plupart des gens; & ceux qui l'entendent ne feroient mieux faire, que de lire l'Original; qui est écrit avec beaucoup de netteté, ce qui est le principal de ce qu'on peut demander, dans le Stile Historique.

Pour donner néanmoins quelque idée des Princes, dont l'Histoire est contenue dans ce Volume, je mettrai ici les caractères que l'Auteur leur donne. On ne peut pas nier que Guillaume le Conquerant ne fût un Prince hardi, brave, courageux, & souvent même prudent. C'est ce qui parût, par la Conquête, qu'il fit de l'Angleterre, & par la maniere haute & fiere, dont il la conserva. Il y eut, sans doute, quelque espece de bonheur; mais il est certain qu'il falloit avoir de grandes qualitez, & pour exécuter le projet, qu'il avoit fait, & pour se maintenir sur le Thrône, qu'il occupa, malgré toute une Nation; qui étoit plus puissante que lui, si les forces de cette Nation avoient été bien employées. Cela est fort bien représenté dans le portrait que Mr. de Rapin nous en donne „ Le „ Caractere, dit-il, de ce Prince a „ été donné par les Historiens, en „ di-

„ diverses manieres ; selon les diffé-  
„ rentes faces , sous lesquelles ils ont  
„ voulu l'envifager. Les uns n'ayant  
„ fait attention , qu'à son action prin-  
„ cipale ; je veux dire , à la conquê-  
„ te d'un grand Royaume , ont ex-  
„ traordinairement loué fa valeur , &  
„ fa prudence , & ont passé lége-  
„ rement sur le détail de ses actions.  
„ D'autres ne confiderant cette mê-  
„ me Conquête , que comme une  
„ ufurpation , & faifant attention aux  
„ moyens , qu'il employa , pour la  
„ conferver , n'ont pas fait difficulté  
„ de le représenter comme un veri-  
„ table tyran. Ils peuvent tous avoir  
„ raifon , puis qu'il y avoit , dans ce  
„ Monarque , un grand mélange de  
„ bonnes & de mauvaises qualitez.  
„ Il paffoit pour le Prince le plus  
„ prudent de fo. tems. Tou-  
„ jours actif & toujours vigilant , il  
„ marquoit autant de fermeté dans  
„ l'exécution de ses desseins , que de  
„ hardieffe à les former. Il prévoyoit,  
„ de loin , les dangers , & tâchoit  
„ ordinairement de les éviter. Mais  
„ quand ses soins étoient inutiles ,  
„ personne ne les affrontoit , avec plus  
„ d'intrepidité. D'un autre côté , la  
„ paffion excessive , qu'il avoit pour



„ l'argent, & la partialité, qu'il avoit  
„ pour ses Compatriotes, lui firent  
„ faire des actions, qu'il seroit bien  
„ difficile de justifier.

„ On l'a accusé, pendant sa jeu-  
„ nesse, d'avoir été trop adonné aux  
„ Femmes. D'autres ont dit tout le  
„ contraire, & l'ont fait passer pour  
„ impuissant. Depuis qu'il fut mon-  
„ té sur le Thrône d'Angleterre, on  
„ remarqua que la Chasse faisoit son  
„ unique divertissement.

„ Sa Maison étoit parfaitement  
„ bien réglée, mais la dépense en  
„ étoit trop modique, pour un Prin-  
„ ce, qui possédoit tant de thrésors.  
„ Néanmoins, dans les solennitez,  
„ il aimoit la magnificence, & pre-  
„ noit plaisir à faire paroître toute sa  
„ grandeur. Il se passoit peu d'an-  
„ nées, qu'il ne se fît couronner de  
„ nouveau, dans les grandes Fêtes;  
„ qu'il passoit ordinairement à Win-  
„ chester, à Gloucester, ou à Lon-  
„ dres. C'étoit alors, qu'il étoit  
„ d'un plus facile accès, & qu'il  
„ distribuoit plus favorablement ses  
„ faveurs.

„ Les Grands du Royaume se trou-  
„ voient, en ce tems-là, ordinaire-  
„ ment avec lui; mais on ne voit

pas

„ pas que ce fût, pour tenir le Wit-  
„ tenagemot, ou le Parlement, com-  
„ me quelques-uns le prétendent.  
„ Il n'y a point d'apparence qu'après  
„ avoir dépouillé les Anglois, de  
„ leurs biens, il leur eût conservé  
„ le plus important de leurs Privile-  
„ ges. Il est encore moins vrai-sem-  
„ blable, qu'il ait voulu accorder ce  
„ même droit aux Etrangers, puis  
„ que leur donnant le bien des An-  
„ glois, il étoit maître des condi-  
„ tions. Il est d'ailleurs certain,  
„ que ce n'étoit pas son caractère,  
„ que de s'affujettir à dépendre de  
„ ses Sujets. Quoi qu'il en soit, si  
„ le Wittenagemot des Saxons sub-  
„ sista sous ce Regne; on peut au  
„ moins assurer que l'autorité de cet-  
„ te Assemblée fut très-bornée.

„ Il se trouve des gens, qui louënt  
„ beaucoup la Clémence de ce Prin-  
„ ce, parce qu'il se contenta souvent  
„ de punir les révoltes des Anglois,  
„ par la confiscation de leurs biens;  
„ mais il n'en usa ainsi, qu'envers les  
„ Grands, & fit perir une infinité de  
„ gens d'un rang inférieur. Il fit  
„ crever les yeux, ou couper les  
„ pieds & les mains à quantité d'au-  
„ tres, & en retint plusieurs en pri-



„ son, pendant toute leur vie, pour  
„ de très-legers sujets.

On voit bien, qu'il crut ne pouvoir se conserver ce qu'il n'avoit aquis, que par la force; qu'en continuant à l'employer, sur les moindres sujets, qu'on lui en donnoit. C'est là la suite des grandes violences, qu'on ne peut soutenir que par d'autres; & qui fait que, par une bizarrerie très-étrange, le plus fort se croit en droit de punir les plus foibles, lors qu'ils tâchent de recouvrer ce qu'on leur a ôté, sans aucune apparence de droit, par les mêmes voyes, par lesquelles ils l'ont perdu. Le meilleur & le plus sûr est de ne rien entreprendre, qui soit injuste, & qui engage à de nouvelles injustices.

On assure que, dans la Maladie, dont Guillaume mourut, il ne laissa pas de reconnoître qu'il avoit injustement usurpé la Couronne d'Angleterre, & qu'il étoit coupable de tout le sang, qui avoit été répandu pour cela. Il ajoûta que n'osant pas disposer d'une Couronne, qui ne lui appartenoit pas légitimement, il en laissoit à Dieu la disposition; mais que si ses vœux étoient exaucez, Guillaume, son second Fils, la porteroit, après lui. Il  
ne

ne s'en tint pas à des vœux , mais il fit tout ce qui dépendoit de lui, pour la lui procurer. Quelques Historiens assurent, qu'il témoigna, dans son lit de mort, un sincere repentir de tous les torts, qu'il avoit faits aux Anglois. Ce ne furent là que des paroles , qui ne signifioient rien, sans une restitution de ce qu'il leur avoit ôté; & c'est à quoi il ne pensoit pas. Il mourut le 5. de Septembre MLXXXVII. *Guillaume II.* à la verité ne s'empara pas de la Couronne , par la force; mais elle ne lui fut pas dévolue, de pur droit, parce qu'il avoit un Frere aîné , qui y pouvoit légitimement prétendre. Il auroit donc fallu , qu'elle lui eût été déferée, par une élection des États du Royaume; mais on ne trouve point que le Parlement fût assemblé; & il ne le pouvoit pas être dans trois jours, au bout desquels il prit la Couronne, après être arrivé en Angleterre, savoir, le 2. Septembre MLXXXVII.

Ce Prince , à qui l'on donnoit le surnom de *Roux*, à cause de la couleur de ses cheveux, fut redevable de son avancement au chagrin , que le Roi son Pere avoit conçu, contre *Robert*, frere aîné de Guillaume, parce qu'il



qu'il s'étoit une fois rebellé, contre  
lui. „ Autrement, le Cadet n'avoit  
„ rien, dit nôtre Auteur, qui le  
„ distinguât avantageusement de l'Ai-  
„ né. La seule bonne qualité, qu'on  
„ remarquât en lui, étoit un grand  
„ courage, qui même n'étoit pas af-  
„ fez distingué de la férocité. Du  
„ reste, il avoit un très-mauvais na-  
„ turel, qui, n'ayant point été cor-  
„ rigé par l'éducation, le portoit  
„ souvent à commettre des actions  
„ indignes d'un Prince. Elevé aux  
„ armes, dès sa premiere jeunesse,  
„ & dans une Cour, où il voyoit,  
„ sans cesse, des exemples de rigueur  
„ & un Gouvernement absolu; il a-  
„ voit pris des manieres si rudes,  
„ qu'elles alloient jusqu'à la brutalité.  
„ Il joignoit à ces mauvaises qualitez  
„ une grande indifference pour la  
„ Religion; & toute sa conduite té-  
„ moignoit, qu'il ne se piquoit, ni  
„ d'honneur, ni de probité. Il n'é-  
„ toit pas moins avide d'argent, que le  
„ Roi son Pere; mais au lieu que  
„ Guillaume, *le Conquerant*, n'en  
„ amassoit que pour le garder; celui-  
„ ci ne l'aimoit, que pour le dissiper  
„ en choses inutiles. Cependant au  
„ commencement de son Regne, la  
peur

„ peur d'effaroucher ses Sujets, l'o-  
„ bligea , pendant quelque tems , de  
„ dissimuler. On remarqua même,  
„ avec plaisir , qu'il se conduisit d'a-  
„ bord , par les conseils de *Lanfranc* ;  
„ que son Pere avoit fait Archevêque  
„ de Cantorberi , & qui avoit gagné  
„ l'estime & l'affection de tout le  
„ monde. Cela principalement fit  
„ concevoir aux Anglois l'esperance  
„ d'un heureux changement ; qui les  
„ empêcha d'écouter les sollicitations,  
„ que l'on faisoit chez eux , en faveur  
„ de Robert. ” Ils eurent des guer-  
res ensemble , qui finirent par la gé-  
nerosité de Robert ; qui méritoit bien  
mieux de regner , que lui. Il en eut  
encore avec l'Ecosse & avec les Gal-  
lois , où il remporta divers avantages.  
Il fut enfin tué , par malheur , dans  
une chasse , qu'il faisoit , dans la  
nouvelle Forêt , le 2. d'Août M C.

*Henri I.* le Cadet des fils de Guil-  
laume , *le Conquerant* , lui succeda,  
quoique Robert fût encore en vie ;  
& il eut encore beaucoup de guerres  
à soutenir , contre les Normands , les  
Gallois , les François & autres. Ce  
qu'il y eut de plus odieux en sa con-  
duite , ce fut qu'il retint son frere  
Robert vint-six ans prisonnier , dans  
le



le Château de Cardiff, où il mourut.  
„ On trouvoit dans ce Prince, dit  
„ *Mr. de Rapin dans son caractere*, de  
„ bonnes & de mauvaises qualitez,  
„ aussi-bien qu'en son Pere. Il étoit  
„ d'une très-grande capacité, tant  
„ dans la conduite de la Guerre, que  
„ dans le Gouvernement de ses Etats.  
„ La prudence, avec laquelle il re-  
„ gnoit, parut principalement en ce  
„ que, pendant les fréquens voya-  
„ ges, qu'il fit en Normandie, il  
„ n'y eut aucun soulèvement en An-  
„ gleterre; quoiqu'il n'y manquât  
„ pas de Gens, qui étoient mécon-  
„ tens. Il étoit exrrêmement sobre,  
„ & jamais on ne lui vit faire d'ex-  
„ cès, dans son manger & dans son  
„ boire; à l'exception de celui qu'il  
„ fit, en mangeant trop de Lamproïe,  
„ qu'il aimoit avec passion, ce qui  
„ lui causa la mort, qui arriva le 2.  
„ de Septembre de l'an MCXXXV.  
„ Les Malfaiteurs trouverent en lui  
„ un Prince inexorable, & cela à  
„ cause de la licence, qui s'étoit in-  
„ troduite, sous le dernier Regne;  
„ & qui ne pouvoit être réprimée,  
„ que par beaucoup de séverité. Il  
„ avoit été élevé, dans l'étude des  
„ Lettres, où il fit d'assez grands  
„ pro-



„ progrès, pour ce tems-là. C'est  
„ ce qui fit, qu'on lui donnât le sur-  
„ nom de *Beau-Clerc*, c'est-à-dire,  
„ de Savant; parce qu'alors il n'y a-  
„ voit guère, que les Clercs qui étu-  
„ diaient. La beauté de son visage,  
„ & la douceur de son regard, sa  
„ contenance libre & assurée, son  
„ air affable, & sa conversation agré-  
„ able prévenoient d'abord, en sa fa-  
„ veur. Mais ces belles qualitez fu-  
„ rent obscurcies, par divers défauts;  
„ entre lesquels, furent la cruauté,  
„ l'avarice, & l'impudicité. Le pre-  
„ mier parut, dans la maniere bar-  
„ bare, dont il traita son Frere aîné;  
„ le second dans les Taxes fréquen-  
„ tes & extraordinaires, qu'il mit sur  
„ ses Sujets; & le troisieme enfin,  
„ dans le grand nombre de Fils na-  
„ turels, qu'il eut, de diverses Maî-  
„ tresses, & qui étoient douze; au  
„ lieu, qu'il n'eut qu'un seul Enfant  
„ légitime, qui fut l'Imperatrice  
„ Mathilde.

La Chartre avantageuse, qu'il  
donna à ses Sujets, au commence-  
ment de son Regne, fut remarqua-  
ble. Il y confirma divers Privileges  
dont les Anglois avoient joui, sous  
les Rois Saxons, & se départit de  
toutes



toutes les injustes prérogatives, que les deux derniers Rois avoient usurpées, comme on le verra, dans nôtre Auteur.

Son Successeur fut un des Fils d'*Adele* sa Sœur, qui avoit épousé le Comte de Blois, & qui étoit le troisième de ses Fils. Il se nommoit *Etienne*. Ce Prince avoit reçu de très-grands biens de son Oncle, & avoit même juré, avec les autres Seigneurs, de reconnoître, pour sa Souveraine, sa Cousine *Mathilde*. Ces Sermons, de peur qu'on ne les oubliât, avoient été renouvellez, jusqu'à trois fois. Mais ils n'en furent pas moins violez. Ceux qui ne gardent, que ce qu'il leur plait à leurs Sujets, après leur avoir promis solennellement de les conduire, selon les Loix; leur donnent le mauvais exemple de ne point tenir, non plus, leurs promesses, & ils ne peuvent pas s'en plaindre, sans se condamner eux mêmes. *Etienne* fut couronné le 26 de *Décembre*, comme dit nôtre Auteur, 24. jours après la mort de *Henri*; où il faut qu'il y ait quelque faute d'impression dans les chiffres, comme il n'arrive que trop souvent, par la faute des Imprimeurs; puisqu'il a été dit  
ci des-



ci-dessus, que *Henri* étoit mort le 2. de Septembre. Ainsi la Princesse *Mathilde* fut abandonnée, par ceux, que son Pere avoit cru les plus engagez, à soutenir ses droits.

*Etienne* ne manqua pas de promettre aux Barons tout ce qu'ils voulurent, pour les mettre dans son Parti; quoique les Ecclesiastiques ne lui prêtassent Serment de fidélité, qu'*autant qu'il maintiendrait l'Eglise, dans ses Immunités; & les Laiques, qu'autant qu'il observeroit les Conventions faites avec les Barons*, si l'on en juge par le Serment du Comte de *Glocestre*, son Cousin.

Néanmoins ce ne fut pas, sans es-  
suyer de très-facheux accidens, qu'il  
se soutint sur le Trône, comme on  
le verra dans nôtre Historien. Il re-  
marque, "que si l'on se contente de  
" considerer en gros sa conduite, on  
" peut dire qu'il étoit digne de regner,  
" en un meilleur tems, & qu'en gé-  
" neral, ses bonnes qualitez surpas-  
" soient de beaucoup les mauvaises:  
" Que si on lui peut reprocher d'a-  
" voir manqué de parole; peut-être  
" que les circonstances du tems & des  
" affaires, l'entraînerent au-de-là de  
" son naturel: Qu'au reste on ne  
" lui



„ lui peut pas refuser les loüanges,  
„ qui font duës à sa valeur, à sa  
„ clémence & à sa générosité, dont  
„ on donne des exemples. Il mourut  
le 25. d'Octobre M. DLIV.

Cette Vie est suivie de l'Etat de  
l'Eglise, en Angleterre, sous les Re-  
gnes de Guillaume I. Guillaume II.  
Henri I. & Etienne. On y voit les  
artifices, que la Cour de Rome em-  
ploya, pour y augmenter son autori-  
té. On ne voyoit plus alors, en ce  
Pais-là, les Princes Saxons, dévots  
& prompts à embrasser toutes les oc-  
casions, qui se présentoient, d'aug-  
menter les libertez & les revenus de  
l'Eglise, & très-soumis à ses Minis-  
tres. Les Rois Normands étoient d'un  
tout autre caractère. Uniquement  
occupez à se rendre absolus, dans  
leur Royaume; ils ne pouvoient souf-  
frir la difference, qu'on cherchoit  
d'introduire, entre l'obéissance du  
Clergé, & celle du reste du Peuple.  
Ils prétendoient avoir autant d'au-  
torité sur l'un, que sur l'autre. Quel-  
que projet, que la Cour de Rome  
eût formé, de rendre indépendant le  
Clergé des Princes; elle ne jugea pas,  
que les Regnes des deux Guillaumes,  
lui fournissent des occasions favora-  
bles



bles à en presser l'exécution. Les Normands étoient, par leurs propres intérêts, entièrement attachez à leurs Souverains; & les anciens Anglois, dans l'abatement, où ils étoient, ne pouvoient pas servir d'instrument propre à soutenir les intérêts de la Cour de Rome. Ce fut vrai - semblablement la raison, qui obligea *Grégoire VII.* avec toute sa fierté, de plier sous la fermeté de *Guillaume le Conquerant.* Comme il regnoit dans une Ile, qu'on ne pouvoit pas attaquer, sur-tout, parce qu'il étoit maître de la Normandie, qui le couvroit contre les entreprises de la France; & que d'ailleurs, il avoit toute la bravoure & la hardiesse nécessaires, pour se bien défendre; *Grégoire* aimoit mieux dissimuler, que d'exposer son autorité, en exigeant de lui ce qu'on ne lui accorderoit point. Ce Monarque, non content de refuser, avec hauteur, l'hommage que *Grégoire* lui demandoit, se moquoit ouvertement des Décrets, qui se faisoient à Rome. Il gouvernoit le Clergé de son Royaume, de même que ses autres Sujets, avec une autorité despotique. il jouissoit, autant qu'il lui plaisoit, du temporel des Bénéfices vacans,



vacans, & ne les remplissoit, que quand il le jugeoit à propos.

Il y eut cependant une contestation, entre les Archevêques de Cantorberi & d'York, dont le second ne vouloit pas promettre une obéissance Canonique à l'autre, ou refusoit de le reconnoître, comme le Primat du Royaume. Ils furent à Rome, pour cela; mais comme on n'y étoit pas assez instruit, sur les usages d'Angleterre là-dessus, ils furent renvoyez à une Assemblée de Prélats Anglois, qui donna gain de cause à l'Archevêque de Cantorberi.

Mais il y eut, en ce tems-là, deux Controverses, bien plus importantes & qui ne regardoient pas plus l'Angleterre, que les autres Etats de la Chrétienté. La Cour de Rome vouloit absolument, que le Clergé vécût dans le Célibat; non qu'il y ait aucun Commandement; dans le Nouveau Testament, qui l'ordonne; mais parce que c'étoit l'interêt de cette Cour, que les Prêtres ne s'attachassent à aucun Pais, par un interêt de Famille, comme le font les Gens mariez; mais fussent disposez à se retirer d'un Pais excommunié, s'il en étoit besoin, comme étant uniquement dévouez à



Siege de Rome. Il auroit été de la bonne Politique, de s'opposer, dans tous les Etats de l'Europe, au sentiment de Rome, pour une raison toute contraire à la sienne; qui étoit, que cela engageroit les Prêtres à être soumis à la Puissance Civile. Mais la Cour de Rome l'emporta.

L'autre Controverse, étoit celle de la Présence réelle du Corps de Jesus-Christ, dans l'Eucharistie. *Berenger* attaquoit, par des raisons invincibles, cette étrange opinion, qui triompha néanmoins; parce qu'on jugea, qu'il étoit de l'intérêt des Prêtres, qu'on la crût; puisqu'ils en devenoient par-là beaucoup plus respectables, comme présentans à Dieu, non du Pain & du Vin, mais le propre Corps de Jesus-Christ; & que par-là, ce Sacrifice devenoit un moyen de faire subsister ceux, qui avoient seuls le droit de l'offrir. Si l'on y prend bien garde, on trouvera, que la véritable raison de bien des décisions, inconnues auparavant parmi les Chrétiens, est fondée principalement sur l'honneur & le profit, qu'en ont tiré ceux, qui s'appellent l'*Eglise*, par excellence. Nous avons parlé de *Berenger*, dans le Tome XV. p. 107. & suiv.



de cette *Bibliothèque Anc. & Modern.* *Hildebert* Evêque du Mans, qui fit l'Eloge de Berenger, est ici nommé *Hildebrand*, qui étoit le nom de Grégoire VII. Nous avons rapporté une partie de cet Eloge, dans le Tome VIII. de la même *Bibliothèque*, pagg. 295.

On verra, dans la Vie d'Etienne, les efforts que Mathilde fit, pour déthroner ce Prince. Quoiqu'elle eût remporté de grands avantages, sur lui; elle fut pourtant enfin obligée de le laisser en paix. Mais le Prince Henri, Fils aîné de Mathilde & du Comte d'Anjou, n'abandonna pas, pour cela, le dessein de faire valoir les Droits de sa Mere. *Louis le Jeune*, Roi de France, étant de retour de sa Croisade, repudia très-imprudemment *Alienor*, son Epouse; & rendit, en même tems, à cette Princesse la Guienne, le Poitou, la Saintonge, & tous les Etats, qu'elle lui avoit apportez en dot. Aussi-tôt que le Divorce eut éclaté, Henri, qui, du consentement de sa Mere, prit le titre de *Duc de Normandie*, l'épousa sans délai, & se rendit maître des Terres, que l'on a nommées; par où il devint formidable à Louis. Ce dernier s'unit,



s'unit, mais trop tard, à Etienne, Roi d'Angleterre, pour s'opposer à la nouvelle puissance du Duc de Normandie ; il le fit en vain. Henri se dégagea habilement des obstacles, que ces deux Rois voulurent mettre à son aggrandissement, comme on le verra dans nôtre Auteur. Après cela, il passa en Angleterre, pour secourir quelques Partisans de sa Mere, qui étoient assiégés par Etienne, dans le Château de Wallingford. Il y conduisit une Armée considérable, qui ranima ses Partisans, & marcha à ce Château, pour en faire lever le Siege. Etienne étoit allé cependant à Londres, pour y faire de nouveaux préparatifs. Les Assiégeans s'étoient si bien retranchés, devant la Place, qu'Henri ne crut pas pouvoir les forcer ; & qu'il s'appliqua seulement à leur couper les vivres. Etienne de retour de Londres, se mit à couper, à son tour, les vivres à Henri. Mais comme les deux Armées étoient tout proche l'une de l'autre, elles n'auroient pu éviter d'en venir à un Combat ; si le Comte d'Arundel, qui étoit dans l'Armée du Roi, ne lui eût représenté, qu'il vaudroit bien mieux en venir à un accommodement, que



de répandre tant de sang, comme il y avoit apparence, que cela arriveroit, si le Combat se donnoit. Il ajoûta même, à ce que l'on assure, qu'il n'étoit pas juste, que tout un Peuple fût exposé aux plus grands malheurs; pour l'intérêt de deux Princes, qui ne cherchoient nullement le bien de l'Angleterre, mais seulement à satisfaire leur ambition. Il y a apparence, qu'Etienne craignit de se voir abandonné de ses Gens, s'il s'opiniâtroit à vouloir donner un Combat. Il fit demander une entrevûe à Henri, où ils consentirent à un Armistice; jusqu'à ce que l'on eût vu, si l'on ne pourroit point convenir d'une paix. Cette suspension d'armes fut renouvelée plusieurs fois; parce qu'il n'étoit pas facile, de satisfaire les deux Princes. Etienne vouloit conserver la Couronne; non-seulement pour lui même, mais encore pour sa Famille, en la laissant à *Guillaume*, son Fils, car *Eustache* étoit mort peu auparavant d'une Phrénésie. Henri consentoit bien, à laisser la Couronne à Etienne, pendant sa vie; mais après sa mort, il prétendoit lui succéder. Etienne, après plusieurs difficultez, y consentit, dès qu'il vit, que la Nation

tion se joignoit à Henri. Dès que la Paix fut signée, Etienne fit la cérémonie d'adopter Henri; qui lui rendit ses respects, comme à son Pere. Mais Guillaume, Fils du Roi, prêta serment à Henri, qui lui promit de le laisser jouir des Biens de sa Famille, & de ceux que son Pere lui avoit donnez, depuis qu'il étoit en possession de la Couronne. Ensuite, ils se firent voir dans les principales Villes d'Angleterre, & Henri s'en retourna en Normandie. Depuis Etienne mourut le 25. d'Octobre de l'an M. CLIV.

LE Livre VII. contient les Regnes de *Henri II.* & de *Richard I.* On verra, dans le premier, bien des choses remarquables, dont les principales sont la conquête de l'Irlande, qui a depuis été attachée à la Couronne d'Angleterre; & les démêlez du Roi avec *Thomas Beket*, Archevêque de Cantorberi, qui lui donna des peines infinies, par son orgueil, & par son ambition; & qui fut enfin assassiné dans sa Cathedrale. Cet Homme ingrat & séditieux, s'il en fut jamais, fut à cause de son Zèle, pour l'autorité du Clergé, canonisé à Rome, & on lui attribua des Miracles,



Henri vit, ensuite, ses Fils soulever contre lui, & son Fils Richard, le contraindre à faire avec lui une Paix honteuse ; & un autre de ses Fils, nommé *Jean*, qu'il avoit aimé particulièrement, entrer dans la même Faction; ce qui lui donna un chagrin si grand, qu'il en tomba malade, qu'il maudit le jour de sa propre naissance, & qu'il fit des imprécations contre ses deux Fils; qu'il ne voulut jamais révoquer, quelques prières, que lui en fissent les Evêques, qui l'assistèrent à sa mort. Il tomba malade à Chinon, en Poitou où il se fit porter dans l'Eglise, devant le grand Autel; où il expira, après s'être confessé, & avoir donné, dit-on, quelques marques de repentance. Il n'eut pas plutôt les yeux fermés, qu'il fut abandonné de tous ses Domestiques, dont quelques-uns même le dépouillèrent, & le laissèrent nud, dans l'Eglise. On le transporta de-là à Fontevraud, où il avoit voulu être enterré, & l'on dit que Richard étant allé au-devant, pour l'accompagner; aussitôt que ce Prince parut, le Cadavre jeta une grande abondance de sang, par le nez & par la bouche. Cela, comme l'on dit, toucha si fort le

le cœur de Richard, quoique naturellement fort dur, qu'on le vit fondre en larmes, & qu'on l'ouit s'accuser d'être la cause de la mort de son Pere. Cependant Richard ne fut pas un meilleur Prince, pour cela.

„ Telle fut la fin de Henri II. dit  
„ *Mr. de Rapin*, de l'un des plus  
„ grands Princes de son tems, tant  
„ par l'élevation de son Génie, que  
„ par l'étendue de son Royaume. Il  
„ étoit vaillant, prudent, généreux,  
„ grand Politique, studieux, & sa-  
„ vant. D'un autre côté, il étoit  
„ fier, jusqu'à l'excès, d'une ambi-  
„ tion démesurée, & d'une luxure  
„ sans bornes. Jamais rassasié de  
„ Biens, ni de Maîtresses, il travail-  
„ la toute sa vie à faire des acquisitions  
„ des deux sortes. Il n'y eut pas jus-  
„ qu'à une Princesse, destinée à son  
„ propre Fils, dont il n'attaquât la  
„ chasteté. Au commencement de  
„ son Regne, qui fut des plus heu-  
„ reux, pendant quelques années, il  
„ n'y avoit point de Roi, en Euro-  
„ pe, plus craint, & plus respecté  
„ que lui. Il fut regardé, comme le  
„ Prince le plus heureux du monde,  
„ avant que l'affaire de Beket com-  
„ mença à troubler sa félicité, &



„ cette querelle ayant été suivie de  
„ la rebellion de ses Fils, qui s'en-  
„ fuirent en France, son bonheur  
„ s'évanouit. Cependant si ce Prin-  
„ ce fut malheureux, ses malheurs  
„ ne tomberent que sur sa Personne,  
„ & non sur son Royaume; qui n'a-  
„ voit jamais été si florissant, qu'il  
„ le fut, sous son Regne. Par son  
„ avenement à la Couronne, les Rois  
„ d'Angleterre devinrent très-puis-  
„ sants, & commencerent à marcher  
„ de pair avec les Rois de France,  
„ auxquels ils avoient été auparavant  
„ très-inferieurs. Outre les grandes  
„ & riches Provinces, de deçà la  
„ Mer, qui furent jointes à la Mo-  
„ narchie Angloise; la conquête de  
„ l'Irlande releva beaucoup la gloire  
„ de son Regne, & rendit sa mémoire  
„ précieuse aux Anglois. Sa mort  
„ arriva le 6. de Juillet de l'an MC.  
„ LXXXIX.

Dès que Henri fut dans le tombeau,  
on s'apperçut bien-tôt, que les plain-  
tes de Richard, contre son Pere, n'é-  
toient que des prétextes de sa rebel-  
lion. Il avoit demandé instamment,  
que son Mariage, avec *Alix* de Fran-  
ce, se consommât, & s'étoit plaint  
de ce que son Pere s'y opposoit. Ce-  
pendant

pendant quand ce fut en son pouvoir de se procurer ce bonheur, il ne s'en mit point en peine ; & quelques années après , il la rendit au Roi Philippe , son Frere , telle qu'il l'avoit reçûe ; & elle fut mariée au Comte de Ponthieu. Il fit, avant que d'aller en Angleterre , hommage au Roi de France du Duché de Normandie, le remercia de la protection qu'il lui avoit accordée , & reçut de lui quelques Villes, que Philippe avoit prises, pendant la Guerre qu'il avoit eüe avec Henri. Plus d'un mois , après la mort de son Pere , il fut couronné Roi d'Angleterre. Il fit vœu d'aller faire la Guerre aux Infideles ; comme son Pere l'avoit fait , mais que la mort l'avoit empêché d'exécuter. Le Fils fut au Levant , se rendit maître de l'Isle de Chypre, entra dans la Palestine , & y fit plusieurs grandes actions, que l'on pourra voir dans l'Auteur. S'étant embarqué pour revenir en Angleterre , il fit naufrage près d'Aquilée , & ensuite ayant voulu traverser les Etats du Duc d'Autriche , en équipage de Pélerin , il fut reconnu , pris & arrêté , d'une maniere très-indigne. On trouvera, dans nôtre Historien , comment Richard



se tira des mains de celui, qui le tenoit prisonnier, malgré les obstacles, que le Roi de France, & Jean, Frere de Henri, y mirent. Ayant tout surmonté, il revint en Angleterre, où il fut couronné de nouveau.

Enfin un Gentilhomme Limoufin, ayant trouvé un trésor, caché sous terre, depuis quelques Siècles; Richard prétendit, qu'il lui appartenoit, comme au Souverain du Lieu, dans lequel il avoit été trouvé. Le Gentilhomme s'enfuit en un Château appartenant au Vicomte de Limoges. Richard alla l'assiéger, & fut blessé, dans ce Siege, d'une flèche à l'épaule; blessure qui devint mortelle, par le peu d'habileté du Chirurgien, qui la pensa. Richard n'ayant point d'héritiers légitime, fit son Frere Jean héritier de ses Etats, & de la plus grande partie de son argent, le reste duquel il donna aux Pauvres. Il n'avoit pas néanmoins sujet d'être content de son Frere, qui pendant son absence, avoit entrepris de se rendre maître des Etats de son Aîné.

„ Richard avoit une valeur, qui  
„ tenoit beaucoup de la férocité, &  
„ qui lui fit donner le surnom de  
„ *Cœur de Lion*. On ne remarqua  
en

» en lui, que cette qualité, qui eût  
» l'apparence de Vertu. Ceux qui  
» louent sa liberalité & sa magnifi-  
» cence, ne prennent pas garde, qu'il  
» ne fut liberal & magnifique, qu'aux  
» dépens de ses Sujets; de qui il exigea  
» de grosses sommes, par des voies  
» peu honêtes. On lui peut au-con-  
» traire reprocher sa rebellion contre  
» son Pere; & il semble que la Pro-  
» vidence l'en punit, pendant son  
» Regne de dix ans. Son avidité fut  
» cause de sa mort. Il étoit si or-  
» gueilleux, qu'il regardoit de haut  
» en bas ses Égaux, & ses Inferieurs  
» comme ses Esclaves. Il fut extrê-  
» mement débauché, par rapport aux  
» Femmes, & même d'une maniere  
» beaucoup pire. Ceux, qui ont é-  
» crit sa Vie, conviennent, que l'Or-  
» gueuil, l'Avarice, & la Luxure é-  
» toient ses vices dominans. On ra-  
» conte là-dessus, qu'étant un jour  
» exhorté, par un nommé *Foulque*,  
» Curé de Neüilli, & célèbre par  
» son Zèle, à se défaire de ces trois  
» mauvaises habitudes, que l'on ap-  
» pelloit *ses trois Filles*; il répondit,  
» en plaisantant, que c'étoit son des-  
» sein; & que, pour cela, il avoit  
» résolu de donner la première aux



„*Templiers, la seconde aux Moines,*  
„*& la troisième aux Prélats.*” On  
peut dire que l'Angleterre, où il ne  
fut que huit mois, depuis qu'il y eut  
été couronné, pendant tout le cours  
de son Règne, qui dura dix ans, fut  
très-malheureuse sous son Gouverne-  
ment. Il chargea ses Sujets de quan-  
tité de taxes, & il leva sur eux des  
sommes prodigieuses, sans qu'il leur  
en revînt autre chose, que la part qu'ils  
prirent à la gloire, que le Roi s'étoit  
acquise; c'est à dire, de la fumée.

Le Livre VIII. qui est le dernier  
de ce Volume II. contient les Règnes  
de *Jean* & de *Henri* III. *Jean* com-  
mença à regner en MCXCIX. Il a-  
voit néanmoins un Competiteur, qui  
étoit *Artur*, Duc de Bretagne; qui,  
comme représentant *Géofroi*, son  
Frere, aîné de *Jean*, prétendoit a-  
voir autant ou plus de droit que lui,  
à la Couronne d'Angleterre; parce  
qu'il représentoit son Frere Aîné.  
En cas que les Lois favorisassent sa  
prétension, il soutenoit que *Richard*  
n'avoit pas pu disposer de sa Couron-  
ne, en faveur de *Jean*. Ce dernier  
ne voulut pas se soumettre à la déci-  
sion, que l'on pourroit faire, con-  
formément aux Lois. Ses amis le  
ser-

servirent fidelement , & il fut couronné , par l'Archevêque de Cantorberi.

Jean étoit âgé de trente-deux ans , lors qu'il parvint à la Couronne , qui ne servit , qu'à le rendre plus malheureux. Pendant tout son Regne , il ne fit qu'éprouver des disgraces , & même des plus terribles ; parce qu'il eut à faire à trois ennemis puissans & irréconciliables ; *Philippe-Auguste* , Roi de France , *Innocent III.* Pape , & les Grands de son Royaume. Le premier lui enleva presque toutes les Provinces , que ses Prédecesseurs avoient possédées en France. Le second lui arracha la Couronne d'Angleterre , & s'il la lui rendit ensuite , ce ne fut que sous la condition d'un hommage & d'un tribut honteux. Enfin , la Noblesse d'Angleterre le contraignit de renoncer à toutes les Prérrogatives , dont ses Prédecesseurs avoient joui , depuis *Guillaume le Conquerant*. Ce furent là les trois événemens les plus remarquables de son Regne , dont on verra le détail dans nôtre Historien.

Jean mourut le 28. d'Octobre *MCCXVI.* & fit héritier de sa Couronne , *Henri* son fils aîné. Si l'on



suivoit *Matthieu Paris*, son principal Historien, on ne pourroit en avoir qu'une très-mauvaise idée. Mais, comme le remarque nôtre Auteur, les Historiens Ecclesiastiques des Princes, qui ont eu des affaires, avec la Cour de Rome, doivent être lus, avec précaution; parce qu'ils favorisent constamment cette Cour. Il est néanmoins certain qu'on ne sauroit se faire une idée avantageuse de Jean, quand on considère son procédé envers son Pere & son Frere; la mort du Prince Artur, son neveu, de laquelle il ne se lava jamais bien; la prison perpetuelle d'*Alienor* de Bretagne, sa Niece; son divorce avec *Havoise* de Gloucester; son indolence, à l'égard de la perte de ses Etats de France, que Philippe Auguste lui enlevoit; la bassesse, qu'il témoigna, en résignant sa Couronne au Pape; son manque de foi, à l'égard des Barons; & enfin, l'armée étrangere, qu'il attira en son Royaume, pour se vanger de ses Sujets. Cependant nôtre Historien fait voir qu'on pourroit excuser une partie de ce dont on l'accuse.

A la fin de cette vie, il a mis deux *Chartres* très-remarquables, que les Sei-



Seigneurs Anglois extorquerent à Jean, l'an MCCXII. La première regarde les *communes Libertez*, accordées à ses Sujets, par rapport à la Liberté publique; & la seconde concerne les Forêts du Roi, ou les terres de la Couronne, au sujet desquelles on pouvoit faire de grandes avanies, à ceux qui en tenoient quelques-unes, ou même, qui en étoient voisins. Ces Chartres sont l'une & l'autre de très-grande importance. Feu Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, assure, dans l'Histoire de son tems, dont nous avons parlé, pag. 33. que l'Original de la *Magna Charta*, (c'est ainsi qu'on nomme communément la première de ces Chartres) s'étoit trouvé dans le Cabinet de l'Archevêque *Land*, par l'Evêque *Warner*, & qu'il étoit enfin tombé entre ses mains.

LE Roi Jean remit sa Couronne, par son Testament, à Henri, son Fils aîné, qui n'étoit âgé que de dix ans. Dès que Jean eut rendu le dernier soupir, le Comte de *Pembrok* assembla les Seigneurs, qui avoient suivi la fortune de ce Monarque, & leur représenta qu'encore que la conduite du feu Roi eût donné aux Barons un pré-



prétexte assez plausible de se plaindre; il ne seroit pas juste d'ôter la Couronne à une Famille, qui l'avoit possédée depuis long-tems, & moins encore de la donner à un Etranger: Que les fautes de son Pere ne pouvoient pas lui être imputées, & que son âge le mettoit à couvert, à cet égard: Que les moyens, dont les Barons s'étoient servis contre Jean, étoient pires que le mal, puis qu'ils tendoient à réduire le Royaume en une honteuse servitude: Qu'enfin dans la triste situation, où sa Patrie se trouvoit, rien n'étoit capable de la rétablir, que leur étroite union, sous un Prince; qui étoit l'héritier incontestable de la Couronne. L'Assemblée applaudit à ce discours, & Henri fut couronné, après avoir prêté le serment ordinaire. Le Légat du Pape demanda là-dessus qu'il fît hommage au Pape, & il le fit.

On élut ensuite le Comte de Pembrok, pour Protecteur; c'est à dire, pour Tuteur du Roi, & c'étoit en effet un Seigneur d'une fidélité éprouvée, & dont la capacité étoit hors de doute. Il fit notifier aux Barons du parti opposé le Couronnement du Roi, & il y en eût plusieurs, qui se dé-



déclarerent en sa faveur, d'autant plus que le Pape étoit pour lui, & avoit excommunié *Louis*, fils de Philippe, Roi de France; qui étoit venu, à l'instance des Barons, pour déthrôner Jean, & qui faisoit encore la guerre à son Fils. On verra, dans l'Auteur, l'Histoire de ce Regne, qui fut très-long. Il ne s'est pas néanmoins arrêté à quantité de minuties, qui n'auroient fait qu'ennuyer les Lecteurs, sans les instruire. Il s'est retranché à certains Articles principaux, qui renferment tout ce qu'il y a d'essentiel dans cette vie. I. Il donne une idée de l'état, où se trouvoit alors l'Angleterre; du génie particulier du Prince, qui la gouvernoit, du caractère & des desseins de ses Ministres. II. Il représente l'ambition & l'avarice insatiable de la Cour de Rome, qui tirannisoit & pilloit cruellement les Anglois, en abusant de la Religion. III. La Ligue, que les Barons firent ensemble, pour empêcher qu'un Gouvernement arbitraire ne ruinât entièrement leur Patrie: IV. Enfin l'abus, que les Barons eux-mêmes firent de l'autorité, qu'ils avoient usurpée, sous ce prétexte, & les malheureux succès, qui



qui rendirent toutes leurs démarches infructueuses.

Henri mourut en M. CCLXXII, âgé de soixante-six ans, dont il en avoit regné cinquante-six & vingt jours.

„ Le petit Génie de ce Prince, dit  
 „ nôtre Auteur, & sa facilité à  
 „ laisser gouverner, par des Conseil-  
 „ lers superbes & interessez; son na-  
 „ turel inconstant & capricieux, &  
 „ les maximes du pouvoir arbitraire  
 „ dont on l'avoit prévenu, dès son  
 „ enfance, furent les véritables cau-  
 „ ses, qui troublèrent son Règne.  
 „ Trop foible quand il auroit fallu a-  
 „ voir de la fermeté, & trop hautain  
 „ quand il auroit fallu plier; il sem-  
 „ bloit, qu'il affectoit de faire ce qu'  
 „ convenoit le moins à ses intérêts.  
 „ On ne peut rien dire de son cou-  
 „ rage, puisqu'il n'en donna jamais  
 „ de marques sensibles. Mais on  
 „ pouvoit le louer de sa continence  
 „ & de l'éloignement, auquel il é-  
 „ toit de tout ce qui sentoit la cruau-  
 „ té; ce qui fit, qu'il se contenta de  
 „ punir les Rebelles de peines pécu-  
 „ niaires; lorsqu'il les auroit pu fair  
 „ mourir. Il étoit avide d'argent  
 „ jusqu'à l'excès; mais ce n'étoit qu

„ pou



„ pour le prodiguer, mal à propos, à  
„ ses Courtisans ; de sorte que les  
„ Sommes excessives, qu'il leva sou-  
„ vent sur ses Sujets, ne le rendirent  
„ jamais plus riche.

„ Il y eut quatre choses principa-  
„ lement, qui rendirent son Regne  
„ mémorable. La première fut la  
„ facilité, avec laquelle les Barons,  
„ qui s'étoient soulevés contre son  
„ Pere, se soumirent à lui; lorsqu'ils  
„ crurent, qu'il n'y avoit plus rien  
„ à craindre pour leurs Privileges. La  
„ seconde fut la patience, que ces  
„ mêmes Barons eurent à son égard,  
„ & qui dura plus de quarante ans,  
„ malgré le peu d'égard, qu'il avoit  
„ pour eux, & la violation fréquente  
„ des Sermens, qu'il leur avoit faits.  
„ La troisième chose remarquable  
„ de ce Regne, ce fut que les trou-  
„ bles, dont il fut agité, produisirent  
„ à l'Angleterre les Libertez & les  
„ Privileges, dont elle jouit encore  
„ aujourd'hui ; au lieu que, si les  
„ Barons avoient été plus patiens,  
„ qu'ils ne le furent, les deux Char-  
„ tres du Roi Jean auroient été ense-  
„ velies dans un éternel oubli. Ainsi,  
„ si leurs rebellions furent funestes à  
„ ceux, qui vivoient alors, elles fu-  
„ rent



„ rent avantageuses à leur Posterité;  
 „ parce que les Successeurs d'Henri,  
 „ craignirent de causer de nouveaux  
 „ troubles, s'ils essayoient de révo-  
 „ quer ces Chartres, qui sont la ba-  
 „ se de la Liberté des Anglois. La  
 „ quatrième chose digne de remarque,  
 „ ce fut que les Pontifes, abusans de  
 „ leur autorité, traiterent le Clergé  
 „ d'Angleterre avec tant de dureté,  
 „ qu'on commença dès lors à faire  
 „ des plaintes de la Cour de Rome,  
 „ & à lui dire des Véritez, qui ne fu-  
 „ rent guère moins fortes, que cel-  
 „ les de ceux, qui se séparèrent de  
 „ l'Eglise Romaine, au XVI. Siécle.  
 On voit, après cela, dans nôtre  
 Auteur, l'Etat de l'Eglise Anglicane,  
 pendant le Regne de ce Prince, &  
 des trois précédens. L'autorité de  
 la Cour de Rome s'augmenta infini-  
 ment, quoiqu'elle trouvât de gran-  
 des résistances dans les Peuples. Mr.  
 de *Rapin* marque les Principes, dont  
 elle se servit pour cela, & fait de très-  
 bonnes remarques, sur les Canons,  
 que l'on fit, en divers Conciles, qui  
 se tinrent en ce tems-là. Il met aus-  
 si, comme il l'a fait encore ailleurs,  
 les Hommes célèbres, qui ont vécu  
 alors en Angleterre.

Un

Un des plus illustres, par son savoir & par sa fermeté, fut *Robert Gros-Head*, ou *Grosse-Tête*, qui résistoit également aux Ordres des Papes & à ceux du Roi, quand il les crovoit injustes. Il ne pouvoit voir, sans indignation, & sans s'en plaindre, que l'on donnât souvent les meilleurs Bénéfices d'Angleterre, à des Italiens; qui n'y faisoient aucune résidence, & qui n'entendoient pas même l'Anglois. Le Pape ayant un jour donné, un des meilleurs Bénéfices de l'Evêché de Lincoln, à un de ces Italiens; l'Evêque n'eut aucun égard à la Bulle du Pape, & pour cela, fut suspendu des fonctions de son Ministère. Il ne laissa pas de les continuer, & son Troupeau, qui connoissoit son savoir, & sa probité, ne s'en scandalisa point. Il refusa même de recevoir, en ce tems-là, les provisions du Pape, en faveur de quelques autres Italiens. La Cour de Rome ne voulut pas, à cause de cela, faire du bruit; parce qu'elle savoit l'estime, où étoit *Grosse-Tête* en Angleterre. Le Pape tâcha même de le gagner, en lui envoyant une Commission, pour redresser quelques Abus, qui s'étoient introduits, dans

le<sup>c</sup>



les Monasteres. Cependant cela n'empêcha pas Grosse-Tête, de publier un calcul des revenus, que les Bénéficiers Italiens tiroient d'Angleterre, tous les ans. La Cour de Rome ne pouvoit souffrir un calcul, comme celui-là, qui la diffamoit en Angleterre, & pouvoit exciter le Peuple à secouer son joug; à cause de la quantité de l'argent, qui sortoit du País, & qui n'étoit employé qu'à entretenir le luxe de gens, qui n'étoient pas en état de rendre le moindre service à l'Angleterre. Innocent IV. n'osa pas néanmoins s'en plaindre, il l'attaqua seulement, sur ce qu'il avoit refusé de recevoir ses Provisions. Le bon Evêque répondit avec beaucoup de fermeté, au Bref du Pape, par une Lettre, dont Mr. de *Rapin* donne ici un Extrait. Nous avons parlé de cela, au Tome XIX. de la *Bibliothèque Universelle*, pag. 337. & suiv. en rendant compte de l'*Appendix* du *Fasciculus rerum expendarum* d'*Orthuin Gratus*, publié à Londres, en MDCXC. L'Extrait, qu'en met ici notre Historien, est très-fort; mais elle l'est encore plus dans l'Original; de sorte qu'on ne le peut nullement accuser, d'avoir fait parler

ler *Grosse-Tête*, avec plus de véhémence, qu'il n'a fait. On n'a qu'à voir le Livre, que je viens de citer, ou l'endroit de la *Bibliothèque*, que j'ai marqué. Le Pape voulut là-dessus, l'en punir sévèrement; mais les Cardinaux l'en détournèrent, de peur que les Anglois ne vinssent à se soulever, contre son autorité. Il paroît néanmoins, par les *Annales de Lan- croft*, que cet Evêque fut excommunié, un peu de tems avant sa mort, & qu'il en appella, de la Cour de Rome, à la Cour Céleste. On voit que ses Contemporains ne l'estimèrent nullement damné, parce qu'il étoit excommunié; puisqu'ils débiterent des Miracles, faits en sa faveur. On trouve même que, sous le Pontificat de Clement V. les Chanoines de S. Paul, sollicitèrent la Canonisation de *Grosse-Tête*, à cause des Miracles, qu'il avoit faits, disoit-on, après sa mort. Mais une Cour, qui canonisa *Thomas Beket*, n'avoit garde de canoniser un Homme, tel qu'étoit l'Evêque de Lincoln. S'il s'étoit trouvé plusieurs Evêques de cette sorte, ils auroient délivré l'Angleterre du joug insupportable, dont le Roi Jean souffrit, que la même Cour



Cour la chargeât. Mais le tems d'une semblable révolution n'étoit pas encore venu.

### ARTICLE III.

**LE DROIT DE LA GUERRE ET DE LA PAIX**, par HUGUES GROTIUS. *Nouvelle Traduction*, par JEAN BARBEYRAC, Professeur en Droit à Groningue, & Membre de la Société Royale des Sciences à Berlin. Avec les Notes de l'Auteur même, qui n'avoient point encore paru en François, & de nouvelles Notes du Traducteur. A Amsterdam, chez de Coup, en deux Tomes in 4. qui ont ensemble avec les Préfaces & les Index 1086. pagg.

**M**R. Barbeyrac, après avoir effuyé le travail immense, de traduire & de commenter l'Ouvrage de Puffendorf, du Droit de la Nature, & des Gens; ne croyoit pas s'engager jamais à en faire autant, à l'égard de Grotius, du Droit de la Guerre & de la Paix. En effet, le travail, qu'il avoit exécuté, quoique d'une manière très-heureuse, & qui lui a coûté beaucoup

beaucoup d'honneur, étoit seul capable d'empêcher tout autre que lui, d'entreprendre rien de semblable; à cause des difficultez, qui s'y rencontrent, & qui ne sont nullement faciles à surmonter. Mais ceux qui sont accoutumés à la peine, ressemblent à ceux, qui ont l'estomac ardent, & qui après avoir digéré une infinité d'alimens, ne laissent pas d'avoir besoin d'une nouvelle & même d'une copieuse nourriture, sans quoi ils tombent dans la Langueur. Les Esprits, habitués au travail, ne sont pas plutôt sortis d'une peine; qu'il leur en faut une autre, qui leur donne lieu d'occuper leur activité; sans quoi, l'ennui, qui est une très-dangereuse maladie, les saisit & les tourmente, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé de quoi s'occuper. On peut dire d'eux, en se servant des termes de *Martial*, à une autre occasion:

*Expectant curas, catenatosque labores.*

Ils ne jouissent d'aucun calme, qu'ils ne soient engagez dans de nouveaux soins, & dans des travaux enchaînez les uns aux autres. Mr. *Barbeyrac* n'eut pas plutôt revu *Pufendorf*.



*dorf*, pour la seconde fois, qu'il dit, dans sa Préface de l'an MDCCXII. qu'il pourroit bien entreprendre le *Grotius*, s'il en avoit le loisir. Cependant il n'étoit pas encore déterminé, à s'engager à une semblable entreprise; mais des Personnes distinguées, qu'il ne nomme pas, le firent presser de s'y engager; dans le dessein de mettre l'Ouvrage de *Grotius*, entre les mains de ceux, qui se destineroient à des Emplois, qui demandent nécessairement beaucoup de connoissance du *Droit de la Guerre & de la Paix*; sans quoi, il est difficile de s'en acquiter heureusement. Tels sont ceux, que l'on employe dans des négociations, qu'on ne peut fonder que sur les idées, que *Grotius* donne des *Droits de la Guerre & de la Paix*. Voici présentement l'Ouvrage exécuté, & ceux qui en auront besoin, pourront s'en servir facilement & utilement; pourvû qu'ils sâchent seulement le François, ou au moins, sans savoir autant de Latin, qu'il en faut savoir, pour bien entendre l'Original. Il seroit à souhaiter, pour toute l'Europe, que tous ceux, qui se mêlent de parler d'affaires d'Etat, soit dans les Conseils des Puissances, soit dans

les

les Négociations, qu'elles ont les unes avec les autres, s'appliquassent sérieusement à cette lecture; pour appuyer leurs raisonnemens, sur des fondemens solides. Comme on ne peut pas plaider une cause particulière, sans entendre le Droit Romain, ou au moins celui des Etats, dans l'étendue desquels on la plaide: il n'est pas possible, non plus, de parler raisonnablement des démélez, qui peuvent naître entre les Princes, sans avoir une juste idée du Droit Public de toute l'Europe, dont *Grotius & Pufendorf* ont donné des Systèmes; sans cela, les mots de *Justice & d'Équité*, que l'on employe si communément dans les Négociations, ne signifient rien du tout. Le *Droit Naturel*, est fondé sur les plus pures & les plus claires lumières de la Raison, & même de la Révelation; & celui, que l'on appelle *le Droit des Gens*, sur celui de la Nature, qui est toujours inviolable, & sur les coutumes établies entre les Nations policées. Il faut donc être instruit de tout cela, pour pouvoir parler, avec fondement, de ce qui y a quelque rapport.

On dira peut-être, qu'avant qu'on



se soit avisé de faire des Systèmes du Droit de la Guerre & de la Paix, on n'a pas laissé de faire l'une & l'autre; & une infinité de Traitez & d'Alliances, avant même, qu'on pensât à traiter de semblables choses. Cela est vrai; mais il est vrai aussi, qu'on a très-souvent violé le Droit de la Nature & des Gens; ce qui a causé une infinité de maux affreux au Genre Humain, sur cette Terre; & dont les Puissances seront responsables devant celui, qui est l'Auteur du Droit Naturel, duquel celui des Gens n'est qu'une suite. Les Conquerans & les Politiques trompeurs, qui ont été si fort louez, par ceux qui ont gagné, comme il sembloit, à leurs iniquitez, comprendront alors, mais trop tard, le mal, qu'ils ont fait, & n'appaiseront pas celui, par qui ils seront jugez, par de menues dévotions, qu'ils ont pu témoigner d'avoir; sans être vertueux, & sans remplir les devoirs des personages, qu'ils auront jouëz, sur le théâtre, sur lequel ils ont été, pendant quelque peu d'années. On n'effacera jamais, quoiqu'on fasse, les Loix de la Nature, & on n'évitera non plus jamais les mauvaises suites, qui naissent de leur violation,  
ni



ni dans ce Monde, ni dans l'autre. Cela devoit faire comprendre l'obligation, que l'on a à ceux, qui ont réduit en Art, une Science de si grande importance; & la nécessité indispensable, pour ceux qui se mêlent d'affaires d'Etat, de s'en instruire.

Ces pensées me sont venues dans l'esprit, en pensant au titre & à la matière générale de cet Ouvrage; & j'ai cru devoir les jeter sur le papier, pour faire juger de quelle importance il est présentement. Il faut que je rende aussi en peu de mots, justice à son Traducteur; en disant ce qu'il a fait, pour le rendre d'un plus grand usage. C'est ce que je ferai, en disant ce qu'il nous en apprend lui-même, en sa Préface. & que j'ai reconnu être très- véritable, par la lecture de plusieurs endroits du livre même.

I. Il montre très-bien que, quoiqu'on eût des idées confuses de la matière, dont il s'agit ici; il faut néanmoins accorder à l'Auteur la gloire d'être Original, en son genre; puisqu'il a été le premier, qui ait réduit en Système la plus belle & la plus utile des Sciences Humaines, mais malheureusement la plus négligée; quelques défauts, que l'on puisse d'ailleurs



trouver dans ce Système. C'est ce que l'on comprendra facilement, si l'on se représente la profonde ignorance, où l'on étoit du Droit de la Nature, ou des Gens. Quand il s'agissoit de vuider un differend, entre deux Nations, ou entre le Corps du Peuple & son Souverain, ou entre des Particuliers, Sujets de differens Etats, qui n'avoient point de Juges communs; l'un ne reconnoissoit point d'autre Droit, que la *Loi du plus Fort*, ou *l'Interêt*, & l'autre n'alleguoit pour lui, que la *Coûtume*. Il est visible, que la pure Force ne peut fonder aucun Droit; & que la Coûtume est variable, souvent incertaine, sujette à mille difficultez, & d'une nature à autoriser le Mal, comme le Bien; comme on le voit, par l'usage des Nations même les plus éclairées, qui ont autorisé de très-mauvaises coûtumes. C'est en vain qu'on avoit allegué l'autorité des anciens Philosophes, qui ne fournissent, que des idées imparfaites & bizarres du Juste & de l'Injuste. D'autres en appelloient au Droit Romain, comme si les Romains pouvoient prescrire des Loix à toutes les Nations, ou si l'on pouvoit facilement tirer, de leurs



Principes embarrassez , les pures lumieres de l'*Equité Naturelle* ! On fa-voit si peu raisonner sur ces matieres, qu'on ne fa-voit pas même tirer des Principes, que l'*Ecriture Sainte* four-nit , les conséquences salutaires , qui en naissent, & qui seules pourroient rendre les Societez heureuses. On a abusé de la Religion , pour mal-trai-ter d'une maniere cruelle des Gens , qui ne faisoient mal à personne, & qui tâchoient de vivre conformément à l'*Evangile* ; seulement parce qu'ils ne vouloient pas se soumettre à une Puissance ; dont les interêts sont de tenir tout sous ses pieds, sans en ex-cepter même les Souverains ; pour profiter de leur foiblesse, en matieres de Religion ; dont cette Puissance prétend d'être l'*Arbitre suprême*, sur la Terre. On s'en apperçut au XV. Siécle, & plusieurs Souverains ose-  
rent se soustraire à l'obéissance de cet-  
te étrange Puissance ; dont on préten-  
doit, que les décisions étoient infail-  
libles. Mais les Disputes Théologi-  
ques, & la Scholastique des tems d'i-  
gnorance, qui étoit demeurée dans  
les Ecoles, empêcherent qu'on ne  
pensât alors à ce Droit Universel,  
qui lie, de sa nature, toutes les So-



cietez raisonnables. Ce ne fut, que vers le milieu du XVII. Siécle, que *Grotius* entreprit d'apprendre à l'Europe des Maximes propres à éloigner la Guerre, & à entretenir la Paix.

Il avoit, en un degré éminent, ce qui étoit nécessaire pour cela, comme Mr. *Barbeyrac* le fait voir; qui étoit une application extraordinaire au travail; une lecture infinie de toutes sortes d'Auteurs; une très-grande connoissance de la Jurisprudence; un Jugement exquis, pour profiter de ses lectures, pour ranger & exprimer ses pensées, d'une manière courte & nerveuse; & pour prendre ordinairement le meilleur parti, dans les Questions, qui se présentent dans le Droit Universel. Nôtre Auteur nous fait, à cette occasion, l'Histoire de la manière, dont fut composé le Livre du *Droit de la Guerre & de la Paix*. Tout ce qu'il en dit est tiré des Ecrits même de ce Grand Homme, & particulièrement de ses Epîtres. On y voit aussi l'Histoire de toutes les Editions de son Ouvrage, soit publiées pendant sa vie, soit après sa mort. Cela est suivi de l'Histoire de ses Commentateurs, dont les uns ont senti le prix de cet Ouvrage, & lui ont



ont donné les loüanges, qu'il mérite; & les autres l'ont voulu décrier. On parle auffi des Versions, qui en ont été faites en diverses Langues. On voit par le bien & par le mal, qu'on a dit de cet Ouvrage, & par la maniere dont on l'a commenté, que ce n'est pas un de ces Livres Vulgaires; que l'on voit négligez, fans que personne les life, & qui deviennent enfin rares, parce qu'on ne les rimprime plus, de peur de perdre l'argent, que l'on employeroit, pour les rendre plus communs.

II. M R. *Barbeyrac* nous raconte les peines qu'il a prises, pour comparer les Editions de *Grotius* les unes avec les autres; pour découvrir les fautes des Copistes, ou des Imprimeurs, qui y étoient demeurées, & qui pouvoient embarasser, ou tromper un Traducteur moins attentif, que lui. Outre cela, il a corrigé un très-grand nombre de fausses citations, qui attribuoient à un Auteur ce qui avoit été dit par un autre; ou dans les paroles desquelles, il y avoit quelque faute; ou dont l'endroit n'étoit pas marqué exactement. Nous ne nous arrêterons pas à cela, parce que nous en avons déjà parlé, dans le Tome



XIII. de cette Bibliothèque *Ancienne & Moderne*. p. 149. où nous avons rendu compte de l'Édition Latine de cet Ouvrage, que Mr. *Barbeyrac* a donnée au Public en MDCCXX.

Pour entrer plus facilement dans le sens de l'Auteur, qu'il n'est pas toujours facile de pénétrer, dans une première lecture; il a cru devoir consulter les principaux Auteurs, dont *Grotius* s'est particulièrement servi, & qu'il indique lui-même, dans son Discours Préliminaire, ou qu'il cite ailleurs. Il a aussi eu recours à d'autres Ouvrages de son Auteur, quoique sur des Sujets tout différens; parce que l'on y rencontre, par occasion, les mêmes idées & les mêmes expressions, & qu'on peut même voir par-là, que *Grotius* avoit changé de sentiment, sur de certaines choses. Il s'est, comme cela, formé le goût sur son style, & accoutumé à son langage; faute de quoi, les Traducteurs & les Interprètes de cet Ouvrage se sont souvent trompez, dans le sens de l'Auteur, ou l'ont critiqué mal à propos.

Il croyoit, quand il commença à travailler, qu'il n'auroit pas besoin de faire autant de changemens, dans son  
Auteur,



Auteur, qu'il en avoit fait, dans *Pufendorf*, qui n'écrivit pas si bien que *Grotius*; mais à mesure qu'il travailloit, il s'apperçut, qu'il ne laissoit pas d'être nécessaire, pour se rendre intelligible aux Lecteurs François, de prendre assez de liberté, en plusieurs endroits. Il fallut suppléer aux liaisons du Discours, qui avoient été négligées; comme il le faut faire en toutes sortes de Versions; mais il fallut aussi transposer des pensées, qui n'avoient pas été assez bien rangées, par l'Auteur; parce qu'ayant écrit des additions à la marge des Exemplaires, qu'il donna aux Imprimeurs; elles n'avoient pas été assez bien placées; comme il le témoigne lui-même, dans un endroit de ses Lettres.

Pour la subdivision des Paragraphes, sous plusieurs nombres, comme elle n'a pas été faite, par l'Auteur; Mr. *Barbeyrac* n'a eu égard, en cela, qu'à la matière même, qui doit être la règle des divisions, selon la diversité des choses. En quelques endroits, il a transporté des Notes, dans le Texte, certaines choses; qui pouvoient y entrer aisément, & qui renfermoient, ou une nouvelle raison, ou une remarque, ou une au-



torité importante. Mais le plus souvent, il a ôté du Texte, & mis dans les Notes des choses, qui n'étant pas nécessaires, interrompoient & faisoient presque perdre de vûë la suite du Discours. Il a fallu, en cette occasion, apporter beaucoup d'attention & de discernement; pour ne rien ôter de ce que la suite du Discours demandoit, comme on le verra dans l'Auteur; car on ne peut entrer en aucun détail de tout cela. On peut dire, que ceux qui liront cette Version, entendront beaucoup plus facilement *Grotius*, qu'on ne l'auroit l'entendu, en lisant simplement l'Original; quoique l'on entende bien le Latin, & que l'on ait d'ailleurs quelque connoissance de la matiere.

Il n'y a que peu, ou point de Lecteurs, qui puissent aussi bien comprendre le sens d'un Auteur, que celui qui le traduit; lorsque le Traducteur entend la chose & le langage de celui, qu'il entreprend de traduire; parce qu'il y apporte beaucoup plus d'attention, que ne peuvent faire les simples Lecteurs; sans quoi, il lui seroit impossible de le bien traduire, ou d'exprimer nettement & exactement sa pensée,

fée, en une autre Langue. En tout cela, le Traducteur a fait ce qu'il a cru le plus propre à rendre sa Traduction claire & dégagée; sans préjudice néanmoins du sens de l'Auteur, qu'il s'est fait une Loi inviolable de n'alterer jamais, en quoi que ce fût.

Les Notes de *Grotius* paroissent ici, pour la première fois, en François. Quoiqu'il y ait des Notes & des Autoritez, que l'on pourroit regarder, comme inutiles, aussi-bien que celles, qui y ont été transportées du Texte, on n'y a rien voulu retrancher. L'on ne peut en effet disconvenir, qu'il n'y ait quantité de passages & de remarques utiles; mais ceux, qui ne les voudront pas lire, n'ont qu'à les passer. Mr. *Barbeyrac* s'est donné un peu plus de liberté, en cette occasion; en plaçant les citations dans l'ordre, qui convient le mieux. L'Auteur les avoit mises apparemment en marge d'un Exemplaire, qu'il donna à l'Imprimeur; sans marquer toujours précisément, où elles pouvoient être placées. Alors le Traducteur en a averti.

On verra, dans les Notes de *Grotius*, des additions, entre des crochets,



qui ne sont pas de lui; mais qui ont été seulement inferées par son Interprète, pour éclaircir les Notes, ou pour redresser de petites inexactitudes, ou pour ajouter quelque chose d'utile. Mais après les Notes de *Grotius*, à la fin desquelles on voit son nom, à moins qu'il n'ait été omis, par inadvertence; il y en a souvent du Traducteur, qui sont distinguées des précédentes, parce qu'elles recommencent la ligne. Pour les Notes, qu'il a faites sur le Texte, on les peut distinguer de celles de l'Auteur, parce qu'il n'y a point de nom à la fin.

On trouvera, dans ces Notes, tous les passages de quelque importance, soit Grecs, soit Latins, revus la plupart du tems sur de meilleures Editions, que n'étoient celles dont l'Auteur se servoit, avec l'endroit où ils se trouvent. On les a souvent même rapportez, plus au long, que *Grotius* n'avoit fait; afin qu'on vît mieux la suite du discours, & par conséquent l'application, au sujet dont il s'agit. Ceux, qui n'entendent pas la Langue Originale, dans laquelle on les rapporte, pourront les passer; mais ceux, qui la savent, feront bien aises de les pouvoir lire, tels qu'ils

qu'ils sont dans les Originaux.

Le Traducteur en a encore rapporté de lui-même, qui lui ont paru beaux & à propos. Il a fallu quelquefois qu'il le fît, ou au moins qu'il renvoyât aux sources; en certains endroits, où l'Auteur rapporte des Faits, ou d'autres choses concernant l'Antiquité; sans alleguer aucuns garants. On ne sauroit avoir trop de soin de n'avancer rien, sans preuves; à moins qu'il ne s'agisse de choses, que tout le monde fait.

Quelque peine, qu'il ait prise, pour développer le sens de son Auteur, en sorte que la Traduction pût tenir lieu de Commentaire; il n'étoit pas toujours possible de le faire, sans dépouiller le Personnage de Traducteur. En cette occasion, il en a usé, comme il avoit fait à l'égard de *Pufendorf*. Il a expliqué ces choses dans ses Notes, où il a aussi réfuté son Auteur, lorsqu'il a cru qu'il se trompoit; mais il a, par tout, eu égard à ce qui est dû à un si Grand Homme; & je crois, comme lui, que, si *Grotius* revenoit au monde, il lui en feroit bon gré. Il n'étoit guère possible, que sur un sujet d'une si grande étendue, & où il y a tant d'incidens, il ne



il ne se trompât quelquefois. Mr. *Barbeyrac* n'a pas manqué de consulter les Commentateurs de cet Ouvrage; mais il n'en a pas tiré tout l'usage, qu'on pourroit croire, parce qu'on a fait une infinité de faux raisonnemens sur son Auteur, & quantité de digressions sur la matiere, qui ne regardent pas celui que l'on commentoit. Il auroit pu emprunter bien des choses de *Pufendorf*, mais comme il l'a traduit en François, il s'est contenté d'y renvoyer les Lecteurs.

III. Il fait dans sa Préface, quelques remarques, sur la Méthode, & sur les Principes de l'Auteur. Elles méritent fort d'être lues, mais il les faudroit copier ici toutes entieres, afin que l'on comprît bien ce que le Traducteur veut dire, & cela nous meneroit trop loin. Il n'est pas facile de réduire une Science, comme est celle, dont *Grotius* traite, en un ordre régulier; à cause de l'étendue de la matiere, & de la multitude des idées, dont elle est composée. Il faut premierement envisager tous les materiaux, les rassembler, & ensuite les mettre en ordre; de maniere que les Principes les plus simples & les plus généraux précédent, pour appuyer  
sur

sur ces Principes ceux qui sont plus composez, & qui en dépendent. Il faut ensuite entrer dans le détail des questions, & les réduire en un ordre, qui fasse toujours précéder, ce qui peut fonder ce qu'on a à dire, dans la suite. Cette méthode n'étoit pas assez connue, au tems de *Grotius*, & il n'y avoit personne, qui pût l'éclairer là-dessus, & lui montrer le chemin qu'il devoit suivre. Nous en avons dit quelque chose, dans le XIII, Volume de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* p. 165. & Mr. *Barbeyrac* montre ici les défauts de sa Méthode. *Grotius* voulant, comme il croit, engager les Princes & leurs Ministres, à lire son Ouvrage, l'intitula *le Droit de la Guerre & de la Paix*, qui sont des choses, qui sont le sujet des plus importantes Négociations; mais qui ne sont que des sujets particuliers, qui ne renferment nullement tout le Droit de la Nature & des Gens. Cependant il y fit entrer les Principes généraux, pour toutes les autres matieres du Droit Naturel, du Droit des Gens, & du Droit Public Universel; avec les Questions les plus importantes, dont la décision, qui dépend de ces principes, peut être  
ensuite



ensuite une source féconde de conséquences. Ainsi, selon Mr. Barbeyrac, ce qui étoit le principal, dans l'intention de l'Auteur, devint comme l'Accessoire; mais un Accessoire qui fournissoit des matériaux, pour bâtir un édifice plus grand & plus régulier. On pourroit néanmoins croire, qu'il n'avoit eu d'abord d'autre dessein, que de donner le *Droit de Guerre & de la Paix*; & que pour rendre l'Ouvrage un peu plus régulier, il y avoit ajouté les Prolegomenes; où il traite, en peu de mots, du Droit de la Nature & de celui des Gens; & cela même, sans beaucoup d'ordre.

*Pufendorf*, comme le remarque Mr. Barbeyrac, entreprit depuis de donner un Système complet du Droit Naturel, du Droit des Gens, & du Droit Public Universel; & exécuta de telle manière, ce qu'il avoit entrepris, que s'il n'a pas atteint la perfection, il n'a du moins été surpassé à tout prendre, par aucun autre Auteur, en ce genre. C'est pourquoy que le Traducteur conseille à ceux qui voudront étudier cette Science de commencer par *Pufendorf*, & de continuer ensuite *Grotius*; mais comme l'



vrage du *Droit de la Nature & des Gens*, est trop gros, il juge qu'il faudroit lire d'abord son Abregé intitulé: *Des Devoirs de l'Homme & du Citoyen*.

Ce que *Grotius* a écrit du *Droit Naturel*, en ses *Prolegomenes*, est trop court & trop serré; ce qui a fait que bien des *Gens* ne l'ont pas bien entendu, & en ont encore plus mal jugé.

A l'égard du *Droit des Gens*, qu'il conçoit comme un *Droit arbitraire*, en lui-même, mais qui acquiert la force de la *Loi*, par le consentement tacite des *Peuples*; on a démontré que, de la maniere dont il l'entend, & qu'il en établit la validité, il n'est appuyé sur aucun fondement solide; & néanmoins les questions, qu'il y rapporte, font une bonne partie de son *Livre*. Mais l'Interprête de *Grotius* a trouvé des *Principes*, sur lesquels on peut fonder sûrement les décisions, que l'on donne sur les questions proposées. Par ce moyen, on donne aux *Coûtumes*, qui composent le *Droit des Gens* de cet *Auteur*, une force, moindre, à la verité, que celle, qu'il y conçoit, mais réelle & évidente. Il est certain,



tain, que *Grotius* a été trop court de beaucoup, sur la matière du *Droit des Gens*, & qu'il auroit dû montrer plus au long, que le *Droit des Gens* est fondé sur celui de la Nature, sur des idées, communes à toutes Nations, de Justice & d'Humanité, qui sont soutenues de l'Utilité, & qu'on trouve à les observer. Il n'est pas moins vrai, que les *Coûtumes* générales une fois établies, par une convention tacite des Nations, doivent être observées, selon le *Droit des Gens*; à moins qu'on ne se soit déclaré auparavant, qu'on ne veut pas s'y soumettre. Mais ce *Droit des Gens*, établi par une convention tacite, doit au moins n'être pas contraire aux *Loix de la Nature*, touchant la Justice & l'Humanité, & oblige la Conscience; parce que les *Loix de la Nature* sont irrévocables & rendent nul tout engagement, qui leur est contraire. Mais cette matière méritoit d'être éclaircie en détail; parce que sur elle est appuyé tout ce qu'on peut dire de solide du *Droit de la Guerre* & de la Paix.

Pour le *Droit Public*, *Grotius*, selon le sentiment de son *Interprète*, en a assez bien établi les principes.

Règ



Règles, fondées sur le But & sur la Constitution des Societez Civiles. S'il semble, qu'il ait un peu trop accordé de Pouvoir aux Rois; il n'y a pas de quoj en être surpris. C'est l'une des matieres, où il est le plus difficile de tenir un milieu, qui satisfasse tous les Lecteurs. Il a voulu apparemment éviter les extrémitez dangereuses du P. *Mariana* Jesuite, qui avoient été condamnées, par le Parlement de Paris, & avec raison. Mais il n'a pas si outré la matiere, que ceux, qui ne sont pas pour le Pouvoir arbitraire, ne se soient souvent servis de ses Principes, contre leurs Adversaires. Voyez là-dessus le Tome XV. de la *Bibliothèque Choisie*, pagg. 29. & 102. avec les Traitez dont il est parlé, en ces Endroits. *Grotius* d'ailleurs n'approuvoit point les Livres de *Hobbes de Cive*, au moins par rapport aux fondemens, sur lesquels *Hobbes* bâtissoit l'autorité des Rois. On peut ajoûter à cela, que *Grotius* ayant été mal-traité, par une République, sans l'avoir mérité, & s'étant réfugié en France, où il n'avoit pas été mal reçu; il auroit peché contre toutes les regles de la bienséance, s'il avoit parlé contre le Gouver-



Gouvernement, sous lequel il vivoit, & par lequel il étoit, en quelque maniere, protégé. Il étoit d'ailleurs très-éloigné du sentiment impie de *Hobbes*, qui enseigne, qu'on doit toujours suivre la Religion de son Souverain. Cet Homme, qui n'avoit aucune Religion, pouvoit promettre tout ce qu'on auroit pu exiger de lui; & par-là il favorisoit le dessein de Charles II. & Jaques II. Rois d'Angleterre; qui vouloient rendre l'Angleterre Catholique, & y établir, en même tems un Gouvernement Arbitraire.

Si l'on souhaïte de savoir, ce que nôtre Auteur pensoit de *Grotius* & de *Pufendorf*; il renvoye ses Lecteurs à sa Préface sur *Pufendorf*, où il en a fait la comparaison, au §. XXXI. Voici, en peu de mots, ce qu'il en dit. Le style de *Grotius* est meilleur que celui de *Pufendorf*, qui étoit fort inferieur à *Grotius*, en matieres d'érudition; mais si *Grotius* est plus élégant, il est plus obscur, à cause de cela même, & à cause de sa brieveté; de sorte qu'en cela *Pufendorf* est plus à la portée de tout le monde. L'Economie générale de l'Ouvrage de ce dernier est beaucoup  
mei

meilleure, que celle du premier; mais dans l'arrangement particulier des materiaux, qui composent châque Chapitre, il a laissé glisser quelquefois un désordre, que l'on ne trouve pas dans *Grotius*. Enfin le Systême de *Grotius* n'est pas si complet, à beaucoup près, que celui de *Pufendorf*; puisque dans un Systême du Droit Naturel, il faut nécessairement faire entrer la connoissance des Principes de la Morale, des différentes qualitez des Actions Humaines & de ce qui fait, qu'elles peuvent être imputées en bien, ou en mal; de la nature des Lois en général, & de leurs différentes sortes. C'est ce qui compose le premier Livre de *Pufendorf*, & dont *Grotius* ne dit rien du tout. Mais à juger de l'Ouvrage de ce dernier, par ses Prolegomenes, & par le titre de tout l'Ouvrage; on peut bien voir, qu'il n'a pas eu le dessein de traiter du *Droit de la Nature*; d'une maniere systematique, & complete; mais seulement d'en donner une légère idée, afin qu'on pût entendre ce qu'il entendoit, par ces mots, qu'il employe souvent.

De tout cela l'Auteur conclut, que l'Ouvrage de *Pufendorf* est plus utile,



utile, à tout prendre, que celui  
*Grotius*. “ Je n’ai nul dessein, d  
 „ il, de rien diminuer de la gloire  
 „ ce Grand Homme, qui est au-d  
 „ sus de tous les Eloges. Sans  
 „ ouvertures, qu’il a données, no  
 „ n’aurions peut-être, encore a  
 „ jourd’hui, aucun Système passa  
 „ de la Science du Droit Nature  
 „ & si *Pufendorf* eût été à la pl  
 „ de *Grotius*, & *Grotius* en celle  
 „ *Pufendorf*; l’Ouvrage du *Droi*  
 „ *la Guerre & de la Paix* seroit  
 „ mon avis, beaucoup plus impar  
 „ qu’il ne l’est; & celui du *Droi*  
 „ *la Nature & des Gens*, beauc  
 „ plus parfait.

Mr. *Barbeyrac* réfute, à la fin  
 sa Préface, le Jugement qu’un  
 ciple de feu Mr. *Fenelon* Archevê  
 de Cambrai, a fait de ces deux Gra  
 Hommes, sans avoir assez exam  
 leurs Ouvrages. “ Il dit, qu’ils  
 „ fondent leur Politique, que  
 „ des Maximes Payennes, &  
 „ même n’égalent, ni celles d  
 „ République de *Platon*, ni c  
 „ des Offices de *Cicéron*. Ceux  
 „ ont lu l’un & l’autre, & sur-  
 „ *Grotius*, savent au contraire, qu  
 „ Grand Politique cite par tout,  
 er



en est de besoin, l'Écriture Sainte, pour appuyer ses Décisions. S'il cite les Payens, ce n'est que pour appuyer ce que la Raison nous apprend du Droit de la Nature & de celui des Gens. On ne peut trouver cela, que dans les Auteurs Payens. Si je dis, que *Grotius* avoit plus étudié l'Écriture & la Religion Chrétienne, que l'Auteur du *Telemaque*; ce ne sera pas un grand Paradoxe. Mr. *Barbeyrac* montre qu'il se trompe en tout le reste, qu'il a avancé; & quoiqu'il ne méprise pas le *Telemaque* de l'Archevêque de Cambrai, il fait voir, qu'il n'y a rien d'Original, & qu'on ne trouve dans les deux Auteurs, qu'il méprise. Nous ne nous y arrêterons pas davantage.

#### ARTICLE IV.

*Histoire du CHRISTIANISME DES INDES, par M. V. LA CROZE, Bibliothecaire & Antiquaire du Roi de Prusse. A la Haie, chez Vaillant & Prévost. M. DCCXXIV. in 12. pagg. 634.*

**L**A matiere de ce Livre paroîtra nouvelle à la plupart des Lecteurs,  
*Tome XXI. P. I. I dont*



dont très-peu ont ouï parler des *Chrétiens de S. Thomas*; nom que l'on donne aux Chrétiens des Indes, comme si l'Apôtre *S. Thomas* y avoit premier prêché l'Évangile. Il y en avoit encore moins, qui fussent leurs sentimens; que l'on ne trouve, que dans quelques Auteurs Portugais, ou Italiens peu connus. Ainsi le Public sera obligé à *Mr. la Croze*, qui a pris soin de tirer de divers Livres qu'on ne voit guère parmi les *Protestans*, ce que l'on en peut savoir. Quoique ces Auteurs les traitent d'Hérétiques, & leur disent mille autres injures; ils ne laissent pas de découvrir, quels sont leurs sentimens, & leur reprochant, de croire divers Dogmes opposez à ceux de l'Église Romaine, & conformes à ceux des *Protestans*. On trouvera ici une Église qui, depuis plus de douze siècles, n'ayant eu aucun commerce avec les Communions de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie & d'Antioche, a conservé, comme le remarque notre Auteur, la plus grande partie des Dogmes admis par les *Protestans*, & rejettez en tout, ou en partie, par ces Patriarchats. On verra les *Chrétiens Malabares* rejettez positivement.



positivement la Suprematie du Pape, nier la Transubstantiation, & soutenir, que le Sacrement de l'Eucharistie, n'est que la figure du Corps de Jesus-Christ. Ajoûtez à cela la Confirmation, l'Extrême-Onction, & le Mariage, exclus du nombre des Sacremens; le culte des Images traité d'Idolatrie, & le Purgatoire rejeté, comme une Fable.

Ce sont des veritez de fait, appuyées sur les Actes même du Synode de Diamper, tenu par *D. Alexis de Meneses*, Religieux Portugais, & Archevêque de Goa. Ce Prélat n'épargna, ni la force, ni la ruse, pour établir ces Dogmes parmi les Chrétiens Malabares, qui ne vouloient point les admettre. Leur croyance, sur l'Eucharistie, parut si étrange à *Antoine de Govea*, qui a écrit en Portugais l'Histoire de la Mission de l'Archevêque, que l'on a nommé; qu'il a dit, que les Héretiques de l'Europe ont tiré ces erreurs des Chrétiens des Indes. Il assure qu'un des derniers Prélats, envoyé en ces Pais-là, " fit des additions aux paroles de la Consécration, pour aller au-devant de l'Erreur & de l'Hérésie de ceux, qui disoient que



„ ce n'étoit, que la figure du Corps  
 „ de Jesus-Christ ; d'où il paroît,  
 „ qu'ont puisé leurs sentimens *les*  
 „ *maudits Héretiques de nôtre tems,*  
 „ qui ont fait revivre les erreurs de  
 „ toutes les Sectes Anciennes & con-  
 „ damnées. C'est là une des plus  
 „ curieuses choses, qui soient dans ce  
 Livre; qui mérite d'ailleurs d'être lu,  
 pour mille remarques importantes,  
 touchant l'Histoire Ecclesiastique, les  
 sentimens des Indiens, les Missions  
 que l'Eglise Romaine y a envoyées,  
 & celle de Tranquebar, entreprise  
 par quelques Docteurs Lutheriens,  
 dont on a assurément sujet de louer  
 le Zèle. Nous ne pouvons pas en-  
 treprendre de faire un Extrait suivi  
 de ce Volume; mais nous marque-  
 rons quelques uns des endroits les  
 plus remarquables, qu'on y trouve,  
 selon l'ordre des Livres.

I. L'AUTEUR en recherchant, dans  
 les sources, les sentimens de l'Anti-  
 quité, sur les matieres controversées,  
 a remarqué, que les Dogmes fonda-  
 mentaux subsistent encore, en leur  
 entier, en diverses Eglises; dont les  
 Docteurs s'anathematizent, les uns  
 les autres, pour des Disputes de  
 mots, que l'Ambition & l'Interêt  
 ont

ont fait naître, & qui ne sont soutenues, jusqu'à présent, que par entêtement & par prévention.

Il avoit commencé, par l'examen d'une des plus anciennes Eglises du monde. C'est celle qu'on nomme la *Communion Nestorienne*, séparée, depuis le V. Siècle, de toutes les autres; où il a trouvé des caractères très-considérables de pureté & d'antiquité. Les Nestoriens ne font qu'un corps dépendant d'un Prélat, qu'on appelloit autrefois *le Catholique de Perse*, & qu'on nomme aujourd'hui *le Patriarche de Babylone*, ou de *Mosul*. Pagg. 2. & 3.

II. La Paix ayant été donnée à l'Eglise, par la conversion de Constantin *le Grand*; deux choses contribuerent également à corrompre la Discipline Ecclesiastique; qui jusqu'alors s'étoit tellement maintenue, que plusieurs des Ennemis de la Foi avoient été obligez, de respecter la Sainteté de la Morale Chrétienne.

La première plaie de l'Eglise fut l'Arianisme, aux Dogmes duquel on ne touche néanmoins pas ici. Dès qu'il eut trouvé de l'appui, il commença, comme dit Mr. *La Croze*, à introduire dans le Monde Chrétien,



la persecution & toutes les horreurs qui l'accompagnent. On ne peut en effet, nier que les Ariens n'y participassent l'Empereur Constance; mais ils avoient été eux-mêmes persecutez, par Constantin, son Pere, immédiatement après le Concile Nicée; puisqu'ils avoient non-seulement été excommuniez, mais encore bannis. Les Orthodoxes en avoient usé ainsi auparavant, envers Paulin de Samosate, & avoient même recouru à l'Empereur Aurelien, quoique païen, pour le faire sortir de l'Eglise malgré le Peuple. Cela se fit l'an CCLXXIII. selon le P. Pagi. A parler exactement, ce sont les Orthodoxes qui commencerent à persecuter. Mais il est très-vrai, que les Ariens abusèrent depuis, sans retenue, de la faveur de l'Empereur Constantin. L'esprit de persecution se trouve tant chez les uns, que chez les autres. Aussi nôtre Auteur, dit-il, que les Orthodoxes rendirent aux Ariens le bras séculier, pour obliger les Hérétiques à se joindre à l'Eglise Orthodoxe, dès qu'ils eurent le dessous.

„ L'autre source de la corruption  
„ del'Eglise, (comme Mr. La C...



„ le dit très-bien) , fut le luxe &  
„ l'ambition des Prélats. On com-  
„ mença à porter bien haut les pré-  
„ rogatives, dont on avoit vu jouir,  
„ pendant la persécution, les Evêques  
„ des Metropoles; quoiqu'on ne les  
„ leur eût accordées, que pour de bon-  
„ nes raisons, ou qu'ils se les fussent  
„ attribuées eux-mêmes. On établit,  
„ outre les Evêchez & les Archevê-  
„ chez, des Patriarchats à l'imitation  
„ des Juifs, & d'autres titres, qui,  
„ tout nouveaux qu'ils étoient alors,  
„ sont aujourd'hui défendus, sous le  
„ nom spécieux de Traditions Apost-  
„ toliques.

„ La Digue étant une fois rompue,  
„ & l'ambition ayant établi un Gou-  
„ vernement Ecclesiastique, tel qu'il  
„ lui convenoit; la jalousie & l'en-  
„ vie, fruits inévitables de ce vain  
„ amour des Préséances, si étroite-  
„ ment défendu par l'Évangile, ne  
„ manquerent pas de suivre. Depuis  
„ ce tems-là, l'Histoire Ecclesiasti-  
„ que n'est presque plus, qu'un narré  
„ des disputes, & des haines des E-  
„ vêques. Haines colorées, la plû-  
„ part du tems, par un Zèle appa-  
„ rent, pour la Religion.

L'Auteur ne donne pas cela, pour



des plaintes nouvelles. Des Personnes vertueuses de ce tems-là en voient déjà fait de semblables. “  
 „ l'ambition déreglée, dit S. Isidore,  
 „ étoit ôtée du monde, on auroit une  
 „ juste esperance, que tous les Hommes  
 „ mes conviendroient dans la pré-  
 „ cation orthodoxe de la Foi. C'est  
 ce que l'on trouve, Liv. IV. Ep. Mais il parle encore plus fortement dans l'Épître 57. “ Pourquoi, dit-il,  
 „ tes-vous surpris de ce que les Hommes,  
 „ mes, mis présentement en fureur, par  
 „ un violent amour de domination, se  
 „ feignent d'avoir des différens en-  
 „ eux, sur des choses qui regardent  
 „ la Divinité, & qu'ils ne sauroient  
 „ exprimer. Ceux qui liront le Grand  
 verront que l'Auteur n'a rien ajouté à l'énergie des mots, & qu'il a beaucoup de sujet de s'écrier. “ Vo  
 „ une accusation bien étrange! Dites  
 „ Prélats accusez de feindre, par un  
 „ prit de domination, & de feindre  
 „ sur des Dogmes essentiels à la  
 „ Foi!

Il montre l'autorité, que l'Evêque d'Alexandrie avoit sur tous les Evêques de l'Égypte, & de la Cyrénaïque, qui dépendoient d'eux. Le V. Canon de Nicée, qui marque l'établissement



due de leur Jurisdiction, attribua la même prérogative aux Evêques de Rome & d'Antioche, par rapport aux lieux, qui dépendoient de leurs Métropoles. Ces trois Eglises jalouses de ce que Constantinople, qui étoit devenue la Ville Imperiale, & dont l'Evêque fut ensuite un des Patriarches de l'Orient, ne penserent qu'à l'humilier. Ceux d'Alexandrie, en leur particulier, furent saisis d'une cruelle jalousie; & ce fut, pour cela, que *Théophile*, Evêque d'Alexandrie, entreprit S. Chrysofome, sous je ne sai quels prétextes, & fit si bien son parti; que malgré l'attachement, que le Peuple de Constantinople avoit pour son Evêque, il fut envoyé en exil, en un lieu sauvage & reculé, où il mourut. Mr. *La Croze* parle modestement ici, lorsqu'il dit, que des Auteurs Anciens, & qui ne sauroient passer pour suspects, ne rendent pas un témoignage fort avantageux de lui. S. *Isidore de Peluse* dit dans l'Ep. 152. du Livre I. en parlant de la maniere, dont S. *Chrysofome* avoit été opprimé. *L'Egypte voisine, selon sa coutume, a agi d'une maniere inique, en envoyant Théophile, embrasé d'un amour fu-*



vieux des Pierreries, & adorateur  
l'Or, accompagné de quatre Hommes  
pour l'aider, ou plutôt de quatre Apo-  
tats, comme lui, & a ruiné ce Thé-  
logien. J'ai voulu mettre ici ce Pa-  
sage, afin qu'on vît, que Mr. L  
Croze a eu raison de parler, comme  
il a fait.

Cela arriva, ainsi qu'il le rema-  
que, vers le commencement du  
Siècle, & fut comme le prélude, de  
ce que fit Cyrille, Neveu de Théopha-  
se, plusieurs années après, contre Ne-  
storius; qui, de simple Prêtre du Di-  
ocèse d'Antioche, fut appelé à Con-  
stantinople, pour y remplir la place  
de Sisinnius, Evêque de cette Ville  
mort l'an CCCCXXVII. Depuis  
la p. 3. jusqu'à la 8.

III. Après avoir parlé de Nesto-  
rius & de son Zèle, à l'égard de ceux  
qui étoient dans l'erreur, comme les  
Ariens, les Macedoniens, les Apo-  
linaristes, & autres, qui s'étoient  
multipliés à Constantinople, & dans  
les Diocèses voisins; il ajoute, qu'il  
étoit louable en cela, s'il n'eût em-  
ployé, pour ces conversions, que les  
armes, dont Jesus-Christ nous per-  
met l'usage; & s'il n'eût pas cru de-  
voir, à l'exemple de plusieurs autres  
Evêques



Evêques, abuser de son crédit, auprès de l'Empereur, & ramener par violence les Héretiques à une Religion, qui ne nous prêche, que la douceur & la charité. *O Empereur, prêchoit-il un jour à Constantinople, en apostrophant Théodore le Jeune! Offrez-moi votre Pais purgé des Héretiques; & je vous donnerai le Ciel, en récompense. Détruisez les Héretiques, avec moi; & je détruirai, avec vous, les Persans. (Socrate Liv. VII. c. 29.)* L'Historien Socrate, après avoir raconté de quelle manière, Nestorius persecuta les Héretiques, finit, par cette belle réflexion: *Pendant que Nestorius avoit tant d'empressement à chasser les autres; il lui arriva à lui même d'être chassé de son Eglise. (ch. XXXI.)* Réflexion judicieuse, dit nôtre Auteur, & qui ne pouvoit venir que d'un Laique; les Ecclesiastiques, depuis le tems, que j'ai marqué, se faisant, presque tous, un mérite de leur cruauté, envers ceux, qui s'éloignent de leur sentiment!

Entre les Hérésies de ce tems-là, continue-t-il, une des plus étendues, étoit celle d'*Apollinaire*, dont les sentimens, par rapport à la personne



& aux Natures de Jesus - Christ, n' differoient presque en rien de ceux qu'on a depuis attribuez aux Eutychiens. Cette Secte des Apollinariens, dans le IV. Siècle, ne sembloit s'être élevée, que par opposition à l'Arianisme, qui diminueoit les prérogatives du Fils de Dieu. Comme Apollinaire augmentoit celles de la Nature Humaine du Verbe, en l'égalant, ou plutôt en la confondant avec la Divinité; ce fut dans cette vue, que cet Héresiarque inventa cette dangereuse expression, adoptée depuis par Cyrille d'Alexandrie. *n'y a, dans le Verbe, qu'une seule Nature incarnée*: Ce peu de mots a causé tous les Schismes, qui sont nés depuis, sur la Doctrine de l'Incarnation, & qui subsistent encore aujourd'hui, en Orient.

Entre ceux, qui s'opposèrent le plus à Apollinaire, fut le fameux *Théodore de Mopsueste*, qui s'appliqua à distinguer avec soin les deux Natures de Jesus-Christ. Nestorius, qui avoit étudié sous Théodore, continua à combattre les Disciples d'Apollinaire, comme son Maître l'avoit fait. Il désapprouva le titre de *Mère de Dieu*, que l'on avoit donné, depuis



puis quelque tems, à la S. Vierge. On pourroit dire, comme le remarque nôtre Auteur, pour excuser Nestorius; qu'il ne condamnoit cette expression, qu'à cause de l'abus, qu'en faisoient les Apollinaristes, qui prétendoient, que la S. Vierge avoit accouché *de la Divinité*, aussi bien que de l'Humanité de Jesus-Christ; ce qui est une expression, sujette à un très-mauvais sens. En effet les Apollinaristes croyoient, que le Verbe, *qui avoit été fait Chair*, fut en quelque maniere transubstantié, s'il faut ainsi dire, en Chair; ce qui est une absurdité intolérable.

On objectoit ordinairement à Nestorius, qu'il admettoit deux Fils, dans la Personne de Jesus-Christ; mais il paroît, que ce n'étoit qu'une conséquence, qu'on tiroit de sa Doctrine, comme l'ont reconnu d'habiles Gens.

Je ne puis pas entrer, dans le détail de cette matiere; non plus, que dans l'examen des sentimens de S. Cyrille; qui par des expressions outrées, qu'il employoit contre Nestorius, sembloit confondre les Natures de Jesus-Christ; ce qui donna la naissance à l'Hérésie d'*Eutychès*, ou



des *Monophysistes*, ou *Synonfiastes*, comme on appelloit ceux, qui étoient dans ce sentiment; parce qu'ils ne connoissoient en Jesus-Christ, qu'une *Nature*, ou qu'une *Essence* formée de deux, après l'Union Hypostatique. L'Auteur discute tout cela fort bien & montre, qu'en cette controverse il y avoit plus de disputes de mots, que de diversité de sentimens. Si l'on avoit traité de cette matiere, avec plus de calme, & qu'on eût interrogé les uns & les autres à part; il se seroit trouvé, selon toutes les apparences, qu'ils croyoient la même chose, de fond. Mais nous ne pouvons pas nous engager dans ce détail. Les Lecteurs, qui voudront en être instruits, feront très-bien de lire le livre de Mr. *La Crose*, qui l'a fait voir avec beaucoup de netteté. *Il en traite jusqu'à la p. 26.*

IV. Il commence, à la p. de proposer une découverte, qui est faite des sentimens de *Cosmas*, qui est appelé *Indicopleustes*, ou le Navigateur des Indes, & que le P. de *Maffaucon* a le premier publié. Néanmoins l'Auteur fait plusieurs bonnes remarques, sur ce Voyage, que l'on pourra lire dans l'Original. Il avoit be-



coup lû *Théodore* de Mopfueste, & il suivoit ses sentimens. Comme il fut dans le Malabar, il y trouva des Chrétiens, qui étoient du même sentiment que lui, c'est-à-dire Nestoriens. " Il dit, en effet, qu'il y a  
„ voit dans l'Île de Taprobane ( qu'on  
„ croit être celle, qu'on nomme  
„ *Ceylon* ) dans l'Inde interieure, une  
„ Eglise de Chrétiens, avec des  
„ Cleres & des Fideles, & qu'il ne  
„ fait point, s'il y en a au-delà. De  
„ même, dans le Pais de Malé ( ou  
„ de *Malabar* ) où croît le Poivre,  
„ & dans la Calliene ( ou le *Calecut* )  
„ il y a un Evêque, qui vient de  
„ Perse, où il est ordonné. Ainsi  
voilà le Christianisme établi dans les Indes, au milieu du sixième Siècle; tems auquel écrivoit Cosmas, & qui s'est conservé assez florissant jusqu'à nôtre tems; sans avoir été exposé à aucune contradiction, aussi violente, que celle que lui firent les Portugais, vers la fin du XVI. Siècle, & depuis ce tems-là, jusqu'à la prise de Cochin, par les Hollandois. *C'est ce qu'on trouvera jusqu'à la p. 38.*

V. Ces Indiens prétendent, que l'Apôtre *S. Thomas* a été le Fondateur de leur Eglise, comme on le  
verra



verra dans l'Auteur. Mais il y a de l'apparence, qu'ils ont pris un certain *Mar Thoma*, ou Seigneur Thomas Armenien, pour l'Apôtre, qui portoit ce nom. Il étoit allé aux Indes, pour le commerce, & il y établit le Christianisme, avant même le VI. Siècle, comme le croit nôtre Auteur. Il vint ensuite des Ecclesiastiques de Babylone, c'est-à-dire, de l'Ancienne Seleucie, aux Indes; où ils établirent des Eglises; & comme les *Catholiques*, ou *Patriarches* de Perse, qui se retirèrent à *Bagdad*, & ensuite à *Mosul*, se trouverent dans les sentimens de Nestorius; c'est de là, qu'est venu le Nestorianisme des Indes. Comme il n'y a point d'Histoire suivie, parmi ces Gens-là; il n'a pas été possible à nôtre Auteur, d'en donner une. Il a seulement ramassé ce qu'il a pu de divers endroits. Les Ecclesiastiques, qui allerent, de la part du Patriarche, dans les Indes, y porterent des Livres Syriens; mais comme ces Livres contenoient des sentimens contraires à l'Eglise Romaine, quand les Portugais furent établis aux Indes, ils les brulerent, sur tout, au tems de la Mission de Meneses. Le Siege Episcôpal des

Chrè-



Chrétiens de S. Thomas, ou de Malabar, étoit à Angamale, dans le Royaume de Cranganor, au 12. degré, en deçà de la Ligne. Mais les Chrétiens de ces Lieux là ont donné à leur premier Prélat, de tous tems, le titre de Patriarche de Babylone, c'est-à-dire de Seleucie; qui, selon le témoignage de *Sozomene*, étoit, dès le IV. Siècle, la résidence des Evêques de Perse, Primats des Indes, & qui avoit porté le nom de Babylone, comme le témoigne *Etienne de Byzance*.

Lorsque les Portugais commencerent à prendre connoissance des Dogmes & de la Discipline des Eglises du Malabar; ils y trouverent le Nestorianisme tellement établi, qu'il n'y avoit point de mémoire, qu'on y eût jamais enseigné une autre Doctrine. Peut-être que les Livres de *Théodore* de Mopsueste, qui furent traduits en Syriaque & en Persan, & qui se repandirent ainsi dans l'Orient, y produisirent cet effet. Les Portugais travaillerent d'abord à les réduire à l'obéissance du Pape; car ils ne connoissoient personne, qui fût au-dessus du Patriarche, dont on a parlé, & ne faisoient dans leur Liturgie aucune



aucune mention de celui de Ro  
 Les Portugais ne purent les oblig  
 reconnoître ce dernier, que par  
 force; qui n'eut d'effet, que pend  
 qu'ils furent sous leur joug. A  
 chez à leurs vieilles coûtes, ils  
 jettoient avec indignation ce qu  
 leur assuroit au contraire. Quoiqu  
 n'eussent qu'un seul Evêque Syr  
 de Nation, que le Patriarche de M  
 sul leur envoyoit; il se trouvoit  
 tre eux plusieurs *Caçannares*; c'est  
 nom qu'ils donnent à leurs Prêtres  
 qui entendoient & expliquoient les  
 Livres écrits en Syriaque; qui éto  
 & qui est encore leur Langue Ecc  
 siastique. Outre les *Caçannares*, pl  
 sieurs autres Chrétiens s'adonnoie  
 à l'étude, & lisoient les Livres S  
 riens, qu'ils avoient, en assez gra  
 nombre. *C'est ce que l'on trouve*  
*principal, jusqu'à la p. 55.*

VI. Ensuite, on voit l'Histo  
 des premiers Missionnaires Portuga  
 & le commencement de la Missio  
 de Menesès, qui vont jusqu'à la f  
 du Livre. On employa contre eu  
 la ruse, les menaces, & la violenc  
 sans quoi, il n'y avoit rien à faire  
 vec les Chrétiens de S. Thomas, c  
 n'étoient point d'humeur, à se fo  
 met



mettre au Pape , & à renoncer au Patriarche de Mcful , ni à leur ancienne Doctrine , ni aux Usages établis parmi eux , de tems immémorial.

II. LE second Livre commence, par un Portrait des Chrétiens de Malabar , tiré des Ecrits de quelques Missionnaires Portugais , ou Italiens , qui ne les ont pas flattez ; mais qui n'ont pas pu dissimuler des choses indifferentes , ou même avantageuses ; parce qu'il s'agissoit d'en instruire même ceux , qui pourroient à l'avenir , y aller en mission.

De tous les Malabares , les Chrétiens de S. Thomas sont les mieux pourvûs des dons naturels du Corps & de l'Esprit. Ils sont ordinairement de belle taille , agiles , & bien proportionnez. Leur couleur , qui tire sur le noir est un peu plus claire , que celle des autres Indiens ; ce qui pourroit faire croire , que plusieurs d'entre eux sont venus du côté du Nord , ou des Montagnes tournées du même côté. Ils sont divisez en deux Partis. Les Habitans du Nord sont nommez *Beregumpagan* , en la Langue du Pais ; & ceux du Midi *Tegumpagan*. Ceux du Midi ont peu d'Eglises , mais ils passent pour les plus Nobles ,



Nobles, & ne se marient point, avec les autres. Ils sont plus blancs, que les autres, pour qui ils semblent avoir quelque éloignement; puisqu'ils demeurent point, dans une même Maison avec eux, ni ne donnent aucun Emploi à leurs Ecclesiastiques. Ils sont néanmoins très-unis, en matieres de Religion.

Ils sont très-industrieux; capables de donner de bons conseils, quoiqu'ils même ils n'ont point d'étude; adroits, polis, céremonieux; éloquens à leur maniere, ils font de longs Discours, où ils employent des Proverbes, des Histoires, & des Fables, avec grâce à la mode des Orientaux. Devant leurs Peres, leurs Meres, & leurs Freres Aînez, ils ne s'asseient jamais que quand on le leur commande; quand ils sont une fois assis, ils ne se levent point, qu'on ne leur donne leur congé. Dans les Assemblées, il n'y a que les plus agez, ou ceux, qui ont quelque Dignité qui parlent. Les autres n'ouvrent pas la bouche, si on ne leur demande rien. Lorsque les Peres parlent à leurs Enfans, & les Maîtres à leurs Disciples; les derniers tiennent leur main gauche sur leur Bouche; ce qui est parmi eux une maniere



que de respect. Quand deux Personnes se rencontrent, celle qui est inférieure étend son bras, & présente sa main à l'autre, en s'inclinant. On ne doit ces respects, qu'à l'âge & à la dignité. Cette politesse ne contribue pas peu à leur union. C'est une des sources de la douceur des mœurs, qui est propre à cette Nation.

Les Chrétiens Malabares sont fort curieux, & ils écoutent avec une avidité surprenante, ce qu'on leur raconte de curieux ou de nouveau. Leurs Corps sont d'une souplesse merveilleuse; dès leur enfance, on leur dénouë les membres, que l'on frotte auparavant avec de l'huile de Cocos, pour leur amollir les nerfs. Ils sont fort entêtez, comme les autres Orientaux, de leurs augures, & des présages; & le Mardi & le Vendredi passent, parmi eux, pour des jours malheureux.

Leurs Femmes sont gracieuses, modestes, dévotes, & retirées. Nonobstant la chaleur du Pais, & le libertinage de leurs Voisins, ils mènent une Vie chaste, & exempte de tout reproche; à quoi ne contribue pas peu la coutume, qu'ils ont de se marier, dès qu'ils ont atteint les  
premieres



premieres années de la Puberté.

Les Hommes sont nuds, à la  
 serve d'une pièce d'étoffe blanc  
 qui les couvre depuis la ceintur  
 jusqu'aux genoux. La seule qua  
 de cette étoffe distingue les pau  
 des riches. Ceux-ci, dans l'Egl  
 & lorsqu'ils se trouvent en la p  
 sence de leur Evêque, ou des P  
 ces Indiens, sont revêtus d'une  
 mise, en forme de surplis, bro  
 sur les côtez, sur les flancs, &  
 le dos. Ils laissent croître leurs  
 veux; que personne ne coupe, si  
 les Vieillards, ceux qui renon  
 au mariage, & ceux qui ont été  
 pèlerinage à Meliapour, au Sépu  
 de S. Thomas. Ils ne laissent po  
 tant pas flotter leur chevelure, sur  
 Corps; mais ils l'attachent en no  
 sur le haut de la tête, & y met  
 une Croix d'or ou d'argent, ou q  
 que autre ornement. Quand il  
 marient, ils y mettent des roses  
 ou d'argent; ce qui n'est per  
 dans le Malabar, qu'aux person  
 les plus distinguées.

Ils ne portent point de chape  
 mais se couvrent la tête d'un m  
 choir de soie, dont ils laissent t  
 ber les deux extrémitéz sur l'ép  
 gau



gauche. Ils aiment fort la propreté, & tous les jours de Fête & de Visite, ils se frottent tout le Corps, de quelque composition odoriferante. Sur les reins, ils portent une bande de toile peinte, qui le plus souvent est rouge; dans l'extrémité de laquelle, ils mettent leur argent, & leur *Betlé*, que les plus riches portent dans une bourse sous le bras droit. Sur le devant de cette bande, ils ont un grand couteau, en forme de poignard, fort bien travaillé; avec un grand manche d'argent, d'où pendent quelques chaînes du même métal; à l'une desquelles est attaché un fer trempé, qui sert à aiguïser ce couteau, & à un autre la boîte, où est la chaux dont ils se servent, pour couvrir les feuilles du *Betlé*, qu'ils mâchent continuellement. Aux autres chaînes pendent des pincettes, pour s'arracher le poil, & d'autres instrumens, pour se nettoyer les dents & les oreilles. Ils portent au bras droit, de gros anneaux d'or & d'argent très-bien travaillés, ordinairement vuides & remplis de petites pierres, qui font du bruit, quand ils remuent les bras.

Ils marchent nus-pieds, tant les Hommes, que les Femmes, & celles-ci  
les-ci



les-ci portent à l'extrémité des jarrets de gros anneaux d'argent. L'étoffe dont elles sont couvertes, leur va jusqu'au milieu de la jambe. Elles ont, au haut du Corps, une camisole de toile, qui couvre leur poitrine. Quand elles vont à l'Eglise, ou qu'elles visitent leurs Prélats, elles se couvrent toutes d'un drap blanc; qui, posé au haut de la tête, descend jusqu'à terre, & ne laisse paroître, que le visage.

Les Hommes marchent toujours armés, les uns de Mousquets, & les autres d'une Lance, le long de laquelle il y a des anneaux d'acier qui font un son agréable, quand la Lance est en mouvement. La grande partie ne porte qu'une épée à la main droite, & le bouclier à la gauche. Avec toutes ces armes ils sont très-rare, qu'on entende parler d'eux de querelles, & encore plus de meurtres. *Vincent-Marie de Sa Catherine de Siéne*, Missionnaire qui nôtre Auteur a tiré ce qu'il a dit, ne pouvoit trop admirer cela, qui étoit coutumé qu'il étoit aux assassinafréquens en Italie, & dans les Colonies, que les Portugais ont établies aux Indes.


Qu



Quand ils entrent dans l'Eglise, ils laissent tous leurs armes, sous le Porche, qui paroît alors un vrai corps de garde; & ils les reprennent sans desordre, & chacun se retire tranquillement, avec les siennes. Ils apprennent tous à manier les armes, depuis huit ans jusqu'à vint cinq, ce qui fait qu'ils sont bons Chasseurs & bons soldats. Plus un Prince Payen a de Chrétiens, dans ses Etats, plus il est craint & estimé des Voisins. C'est pour cela, autant que pour leur fidélité & leur attachement à dire toujours la verité, en toutes choses, que ces Princes les chérissent. Leurs richesses viennent de trafic du poivre, qui croit en leur pais, & des Palmiers, qu'ils cultivent autour de leurs maisons. Dans le commerce, ils sont d'une fidélité & d'une sincerité, sans exemple. Ils sont outre cela très-charitables, & ils traitent leurs Esclaves, avec tant de bonté, que souvent ils les adoptent, pour leurs Enfants, quand ils n'en ont point; & quand ils en ont, outre la liberté, ils leur laissent des Legs.

Ils sont extrêmement sobres, puisque leurs repas consistent en un peu de ris cuit à l'eau & au sel, avec





du Gingembre & du petit lait, en une espece de bouillon, qu'ils appellent *Caril*, & où il entre des Drogues Aromatiques. S'ils joignent à un peu de sucre noir, de beurre de poisson salé, c'est alors un grand régal. Ils mangent rarement de viande, parce qu'elle les incommode. Il n'appartient, selon eux, à la Canaille de boire du Vin; ceux qui ont quelque soin de leur réputation n'en goûtent jamais. Cette sobriété, à laquelle ils sont accoutumés, leur conserve la santé & conduit à une profonde vieillesse, sans aucun besoin de la Médecine.

Si cela est vrai, comme il a beaucoup d'apparence, puis que c'est un témoignage des Missionnaires Européens, qui sont leurs ennemis, il me semble que les Portugais & d'autres auroient besoin de faire venir des Missionnaires Indiens de ce pays-là; pour apprendre d'eux la Méthode Chrétienne & à ne pas tant parler sur les Dogmes, qu'on le fait dans les Ecoles Européennes; où l'on apprend plutôt des mots que des choses, & à parler comme des Perroquets de ce qu'on n'entend point, sans mettre en peine d'observer les



mandemens de l'Évangile, qui sont faciles à entendre, & même à observer, si l'on étoit accoutumé à le faire. Cette pensée, qui me vient en écrivant ceci, mériteroit bien d'être poussée plus loin; mais l'espace me manque.

Dans les causes criminelles, dit notre Auteur, les Chrétiens de S. Thomas dépendent des Princes Gentils, dont ils sont Tributaires; mais les civiles sont soumises à la juridiction de l'Evêque, qui conjointement avec l'Archidiacre, décide de tous les différends de son Troupeau. Si quelqu'un osoit appeler de sa sentence, il seroit sévèrement puni. En vertu des Privilèges & des constitutions de *Ceram Perumal*, ancien Empereur du Malabar; les Chrétiens ont le pas avant les Naires, qui sont les Nobles du Pais, & ils ne cedent qu'aux Bramines; pour qui les Rois même ont une déference extraordinaire. Ils sont, selon les Lois du Pais, protecteurs des Orfevres, des Charpentiers & des Forgerons. Les Païsans, qui cultivent les Palmiers, composent la Milice des Chrétiens. Si un Payen de toutes les *Castes*, ou Tribus Indiennes, reçoit quelque mauvais traitement; il a recours aux Chrétiens,



tiens ; qui le prennent sous leur Protection, & lui procurent une satisfaction convenable.

Ils ne dépendent point des Gouverneurs des Provinces, mais immédiatement du Prince, & de son premier Ministre. Si on exige d'eux quelque chose, qui soit contraire à leurs Privileges, ils s'unissent tous, pour les défendre. Si un Gentil frappe un de leurs Chrétiens, il faut qu'il meure, ou qu'il porte lui-même dans l'Eglise du lieu, l'offrande d'une main d'or, ou d'argent, selon la qualité de la personne, qui a été offensée. Pour conserver les Droits de leur Noblesse, ils ne touchent pas les hommes des Tribus inférieures à la leur ; non pas même les Naires. Dans les chemins & dans les rues, ils crient de loin, pour se faire donner le pas ; si quelqu'un le refuse, fut-il un Naire, ils sont en droit de le tuer. Ces Naires, qui sont la Milice & la Noblesse de la côte de Malabar, respectent les Chrétiens de S. Thomas & se font un grand honneur d'être regardés comme leurs Freres. Il n'est permis qu'aux Bramines & à eux, d'avoir des portes fermées, devant leurs Maisons.



sons. Ils ont droit de monter & de voyager sur des Elefants ; ce qui n'est permis qu'à eux & aux héritiers des Princes. Ils s'asseient, en présence du Roi & des Ministres d'Etat, même sur des Taptis de pied ; ce qui ne se pratique, qu'à l'égard des Ambassadeurs. Le Roi de Paru ayant voulu, dans le siecle passé, accorder ce dernier Privilege aux Naires de ses Etats ; les Chrétiens lui déclarerent la guerre, & l'obligerent de laisser les choses sur l'ancien pied.

Il paroît par-là que les Indiens & leurs Princes, sont des gens, qui ont beaucoup d'équité & de douceur ; puis que quoi les Chrétiens aient une Religion toute contraire à celle des Indiens ; ils n'ont aucun égard à cela, mais seulement à leur bonne conduite. Il faut avouër, à la honte de la plûpart des Chrétiens de l'Europe, qu'ils n'en usent pas de même, & qu'il n'y a aucune forte d'inhumanité qu'ils ne fassent, là où ils sont les Maîtres, à ceux qui ne sont pas de la même Religion qu'eux. Ils ne maltraitent pas seulement les Idolatres, mais encore ceux qui, reconnoissant la Divinité du Christianisme, different d'eux en quelques



points spéculatifs, ou en des propositions qui n'ont rien que d'innocent. J'ai ouï dire à des gens, qui ont demeuré sur les côtes de Malabar de Coromandel; que lors qu'on va faire à des Chrétiens d'Europe, à des Juifs, ou à des Mahométans, il faut être extrêmement sur ses gardes pour n'être pas trompé, par ces gens-là; mais que les Idolâtres de ces côtes sont d'une très-grande fidélité quand on en use de bonne foi avec eux, & qu'on s'y confie. Si cela est vrai, comme on a sujet de le croire, il faut avouer que les Indiens, avec toutes leurs Fables & leur ridicule Théologie, font plus d'honneur aux Lumieres de la nature, non seulement que les Mahométans; mais encore que les Chrétiens & les Juifs dont les dogmes & le culte, au lieu qu'ils sont tirez de l'Écriture sainte, sont fondez sur une véritable révélation, n'en font aux lumieres du Ciel. La Révélation nous porte à l'humanité, & nous détourne de tout ce qui lui est opposé; & cependant ceux qui disent qu'ils l'embrassent, sont très-inhumains, les uns envers les autres, & envers ceux à qui elle est inconnue. Mais nous ne pouvons



pas nous arrêter ici sur cette matière, ni continuer plus long tems l'extrait du Livre de M. *La Croze*; parce que l'espace nous manque.

A R T I C L E V.

JOAN. FRIDERICI SCHANNAT  
VINDEMIÆ LITERARIÆ;  
*hoc est, Veterum Monumentorum ad  
Germaniam Sacram præcipuè spectan-  
tium Collectio I. quâ continentur*  
1. Necrologium Ecclesiæ Metro-  
politaniæ Moguntinæ: 2. Series  
Abbatum Monasterii Weissembur-  
gensis: 3. Vetus Diptychon Fulden-  
se: 4. Chronicon Cœnobii Schüt-  
terani: 5. Necrologium Lauresha-  
mense: 6. Antiquitates Cœnobii  
S. Michaëlis Bambergæ: 7. Tra-  
ditiones Veteris Cœnobii S. Ste-  
phani Herbipoli: 8. Anonymi Chro-  
nicon Erfordienſe: 9. Chartarium  
Reinhartsbornense: 10. Excerpta  
Necrologiæ veteris Abbatia Mol-  
lenbeccanæ: 11. Notitiæ Monaf-  
terii omnium sanctorum: 12. Ru-  
dera Abbatia Albæ Dominorum  
& Albæ Dominarum: 13. Ano-  
nymus de Origine & Abbatibus  
Cœnobii S. Joannis in Rhingavia:



14. Dotationes Cœnobii S. P  
 in Nigra-silva: 15. Necrologi  
 Abbatiaë Lucidaë Vallis: 16.  
 plomata & Epistolæ variaë. *Acces-*  
*Conspectus Trium Vetustissimor*  
*Codicum, ex illis, quos in ipso M*  
*tyrii Campo, ubi S. Bonifacius*  
*chiepiscopus cum sociis gloriose oc-*  
*buit, manus fidelium reccolleger*  
*ac in sacrarium Fuldense depos-*  
*runt, cum figuris aeneis.* A Fu  
 & à Leipfig MDCXXIII. in  
 pag. 255. avec les Préfaces & l  
 dex.

**C**'EST un recueil de dive  
 pieces du moyen âge, qui p  
 beaucoup servir à éclaircir l'Histo  
 de ce tems-là, soit Ecclesiastiq  
 soit Civile, & sur tout l'Ecclesi  
 que; comme on le peut voir, par  
 titres des pieces de ce Volume,  
 l'on a mis dans la premiere p  
 Les *Nécrologes*, comme on les  
 pelle, sont des listes des perfor  
 illustres mortes, pendant quelques  
 nées, où l'on marque le jour  
 leur mort, & quelque fois l'ann  
 Cela peut servir à fixer les dates  
 à corriger celles qui sont fauti  
 Il y a, dans les autres pieces,  
 fa



faits, sur tout concernant des fondations pieuses, & d'autres choses touchant les Monasteres d'Allemagne.

Mr. *Schannat*, que Mr. l'Abbé de Fulde, qui est Prince de l'Empire, a chargé d'écrire l'Histoire de cette Abbaïe, a donné ceci comme un début; auquel il ajoûtera en suite diverses autres Pieces; sur lesquelles, & sur celles qui ont déjà été publiées, par d'autres, on pourra former une Histoire suivie de cette célèbre Abbaïe.

Elle étoit en grande réputation, pour le savoir & pour la bonne vie, sous *Rabanus Maurus*, Archevêque de Mayence; auquel tems, il y avoit plus de 270. Moines, qui étoient sous la direction de douze, qui étoient les plus habiles, comme le dit *Tritheme*, à la tête de sa Chronique p. 5. & 11. de l'Ed. de MDCXC.

Il y a à la fin un échantillon du caractère de trois très-anciens MSS. que l'on croit être du nombre de ceux, qui avoient appartenu à S. *Boniface*, Archevêque de Mayence. Ils furent, comme on croit, portez du lieu, où S. Boniface fut martyrisé,



à la sacristie de Fulde. Mr. Schannat le croit de 1200. ans. C'est le Nouveau Testament en Latin, disposé un peu autrement, que ne sont nos Exemplaires, qui avoit appartenu à *Victor* Evêque de Capoue, & qui y écrivit son nom l'an D X L, comme on le verra dans l'Auteur. Je ne m'arrête pas aux autres MSS. dont on voit des échantillons ici, parce que la place me manque. Si l'on pouvoit produire un MS. de cette Antiquité de quelque ancien Auteur, qui nous manque; on rendroit un grand service au Public.

ARTICLE VI.

MEMOIRES pour servir à L'HISTOIRE du XVIII. SIECLE, concernant les Négotiations, Traitez, Résolutions & autres Documens Authentiques, contenant les affaires d'Etat ; liez par une Narration Historique des principaux Evénemens, dont ils ont été précédés, ou suivis, & particulièrement de ce qui s'est passé à le Haie, qui a toujours été comme le centre de toutes les négociations. Par Mr. de LAMBERTY. Tome I. A la Haie, chez Henri Scheurleer. MDCCXXIV. in 4.

**L**E seul Titre de cet Ouvrage fait assez voir ce qu'on en doit attendre, & nous le mettons ici seulement pour marquer que nous en parlerons plus amplement dans la suite. On promet de donner en six ou sept Tomes, comme celui-ci, le recueil des Actes, qui se sont faits, depuis le commencement du XVIII. Siecle, jusqu'à la Paix d'Utrecht.

Mr. Lamberti a, pendant plusieurs années, été attentif à tout ce qui se passoit



passoit, particulièrement à la Ha  
qui a été en effet, comme il le d  
dans le Titre de ce Recueil, le c  
tre de toutes les Négociations d'i  
portance, qui se sont faites, entre  
principales Puissances de l'Europ  
depuis que *Guillaume*, Prince d'  
range, est monté sur le trône de  
Grande Bretagne, & sur tout dep  
le commencement du XVIII. Siec  
Il n'a pas laissé de retourner souve  
en arriere & de produire des piec  
plus anciennes, auxquelles se rappo  
toient celles qui étoient plus récent

Il y a déjà, dans ce Volume, qua  
tité d'Anecdotes que l'on sentira bie  
en les lisant, avoir été tirez de sou  
ce. Ils pourront servir à éclairc  
bien des choses obscures & à ren  
plir des vuides de tout ce qu'on  
écrit de ces sortes de choses. C  
font des Materiaux, qui seront d'  
grand usage à ceux, qui voudro  
deformais écrire l'Histoire de la Gue  
re la plus remarquable & la plus f  
conde en grands événemens, qui  
soit faite depuis plusieurs siecles; d'a  
tant mieux qu'on aura ici l'Histoi  
des Négociations du même tem  
qui ont été comme l'ame de ce q  
s'est passé dans les Armées.

L'A



L'Auteur avoit eu d'abord dessein de mettre, dans ce Recueil, toutes les Pieces tant publiques, que particulieres, qui étoient tombées entre les mains; mais il s'apperçut bien-tôt que cela grossiroit trop son Ouvrage. Ainsi il a changé de sentiment & s'est renfermé dans les plus intéressantes & les plus secretes. Il y en a quelque fois de celles, qu'on appelle *Pieces volantes & fugitives*, qui étoient devenues rares, & qui contenoient des matieres remarquables, ou d'importance. Il y a des pieces Latines & Italiennes, qui ont été mises sans explication; parce que ces Langues sont assez connues, à ceux pour qui ce Recueil a été principalement destiné. Mais on a traduit en François les Allemandes, les Angloises & les Flammandes, parce que ces Langues ne sont pas si généralement connues, que les deux précédentes. Il y a des Mémoires de quelques Ministres, dont le style auroit eu besoin d'être fort retouché, pour être lués avec quelque agrément; mais l'Auteur a bien fait de les donner telles qu'elles étoient, afin qu'on ne se plaignît pas, qu'il en avoit changé le sens, en rectifiant le style.



Ainsi il a mieux aimé donner les Originaux, tels qu'ils étoient.

Pour lier les Actes, il a rapporté les sieges, les batailles & ce qui s'est passé en public, en peu de mots; mais il n'en a pas usé de même, l'égard des négociations, qui se font faites dans le Cabinet; lesquelles sont rapportées tout au long, afin qu'on eût une idée plus complète des ressorts secrets, qui ont été la cause des actions publiques. Mr. Lambert auroit pû débiter, à cette occasion beaucoup de réflexions de Politique & plusieurs maximes de *Tacite*; mais il s'en est abstenu, de peur qu'on ne prît cela pour une sorte d'ostentation. Quoi que les hommes agissent aujourd'hui, par les mêmes passions qui les faisoient agir autrefois; les choses ont si fort changé depuis, l'égard des circonstances, qu'il faut avoir égard à une infinité de choses qui n'avoient point de lieu, dans la Politique des Anciens. Ils ne mettoient guère la Religion, dans la Politique, si ce n'étoit pour amuser les peuples & les retenir dans l'obéissance; mais c'étoit sans que leur *Paterfamilias Maximus* y eût aucun profit; sans entreprendre aucunes guerres.



Religion. Ils ne contraignoient aucunes Nations d'abandonner le culte de leurs Dieux, pour adorer les leurs; & ne faisoient point servir la Religion de prétexte à leurs conquêtes. S'ils persecuterent les Chrétiens, c'étoit que ceux-ci attaquoient ouvertement les Dieux du Paganisme, & ne vouloient pas qu'on leur rendît aucun culte; ce qui offensoit le peuple, pour lequel les Puissances devoient avoir quelque égard. Mais il n'y avoit aucune Puissance, qui engageât les Princes à maltraiter leurs Sujets, sous prétexte de Religion. On savoit bien que les Epicuriens n'en avoient point, que les Academiciens doutoient de tout, & que les Philosophes en général parloient autrement de la Divinité, que ne faisoit la populace; mais jamais on ne s'avisa de leur proposer des confessions de Foi à signer, sous peine d'être punis, ni de reprocher à personne des opinions particulieres. Cela ne s'est fait que sous les Princes Chrétiens, sans néanmoins que la Religion Chrétienne, qui est la Douceur & la Patience même, y ait eu aucune part. Les persecutions, que l'on fit, ne vinrent que de la dépravation des  
Chrè-



Chrétiens, dès qu'ils furent les Maîtres, & d'une Puissance Ecclesiastique, dont l'autorité & les revenus étoient fondez sur les Opinions. Voilà une grande source de nouvelles maximes & de réflexions, qui étoient inconnuës à l'Antiquité, & dont nos Histoires sont pleines. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter d'une semblable matiere.

L'Auteur, au reste, nous assure qu'il n'a eu aucun dessein de flatter ici aucune Puissance, & qu'il a renoncé à des Pensions même considerables, qu'il avoit de plusieurs des principales Cours de l'Europe, pour se mettre dans l'indépendance; s'étant même retiré en Suisse, pour cela. Il n'a pas non plus dessein d'offenser ni les Puissances, ni les Particuliers. S'il rapporte des Pieces, dans lesquelles quelcun puisse être offensé, on doit s'en prendre à ceux, qui les ont composées, & non à lui, qui n'y prend point de part. Ces Pieces peuvent servir à découvrir la passion, & les vuës de ceux, qui les ont faites.

Pour rendre l'usage de ce Recueil plus facile, & faire mieux comprendre à quoi se rapportent les Actes & les

les *Pieces*, qui le composent, il a fait, sur chaque année, un *Abregé* de ce qui est arrivé en chaque *Pais*. Ce premier *Volume*, qui contient les *Années MDCC. & MDCC. I.* est comme le vestibule du *Recueil*, & la préparation à ce qui est arrivé depuis. Plus on s'avancera, plus on verra de choses curieuses. Le *Public* a vu, sur le *Théâtre de l'Europe*, les grands *Acteurs*, qui y ont joué des *Rolles* auxquels on n'en a guère vu de semblables; mais il verra ici les raisons des mouvemens qu'ils se sont donnez, & ce que la *Politique des Puissances* s'est proposée.

Nous n'avons pas ici assez d'espace, pour en donner des exemples; mais nous aurons lieu de reprendre ces matières, quand un autre *Volume* paroîtra. Tout ce que je dirai ici, c'est que ce *Recueil* m'a paru très-utile, pour les *Ministres des Princes & des Etats de l'Europe*.



## ARTICLE VII.

*Livres dont on parlera dans la*

1. RERUM ITALICARUM  
SCRIPTORES Vol. I. & II  
fol.

2 *Histoire du Daupiné.* Volum  
in fol.

3 *Gemmae Antiquae calatae, seu  
rum nominibus insignita, ad  
Gemmas, aut earum Ectypos delin  
& Aeri incisa, per BERN. PICA  
Ex præcipuis Europæ Museis  
git & Commentariis illust  
PHILIPPUS DE STOSCH  
lon. Regis & Saxoniae Elec  
Consiliarius. Gallicè reddidit H  
DE LIMIERS Bonon. Sc  
Acad. Socius A. Amsterdam che  
Picart in fol.*

4 *Préservatif contre le FANAT  
ME, ou réfutation des prétendu  
pirez des derniers siècles,  
SAM. TURRETTIN Pa  
& Professeur en Théologie. A  
neve chez du Villars in 8.*

5 *P. Virgilio Maronis Opera. M  
HEINSIUS, Dan. F. è mem  
nis compluribus iisque antiquis*

*Ancienne & Moderne.* 237  
*recensuit.* Chez du Saufet à Amster-  
terdam, in 12.

6. HUGO GROTIUS *de Veritate Religionis Christianæ, ad quem accesserunt Libri II. Joannis Clerici, unus de eligenda, inter dissidentes Christianos sententia, alter contra Indifferentiam Religionum, in 12.* Chez Vaillant & Prevost à la Haie.

FIN *de la I. Partie du Tome XXI.*  
*de la Bibliotheque Anc. & Mod.*





Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



Faint text below the emblem, possibly a title or a list of items, including the word "Opera".

BIBLIOTHEQUE  
ANCIENNE  
ET  
MODERNE,  
Pour servir de suite aux  
BIBLIOTHEQUES  
UNIVERSELLE ET CHOISIE.  
Par JEAN LE CLERC.  
TOME XXI.  
POUR L'ANNE'E MDCCXXIV.  
*Partie Seconde.*



A AMSTERDAM,  
Chez les FRERES WETSTEIN  

---

M DCC XXIV.



# LIVRES NOUVEAUX

qui se trouvent

chez les FRÈRES WETSTEIN

**Impetus Primi Anatomici ex illustrat  
daveribus nati quos propria conf  
vit manu Arent Cant. fol.**

**Alberti Miræi Opera Diplomatica &  
torica fol. 2. tom.**

**C. Valerii Flacci Argonauticon  
oëto cum Notis Variorum, curat  
Burmanno. 4.**

**Jo. Alberti Fabricii Bibliothecæ G  
volumen duodecimum, 4.**

**D. Millii Dissertationes Selectæ var  
Litterarum & Antiquitatis Ori  
capita exponentes & illustrantes.**

**Historia Mediani in Monte Vesago  
nasterii, &c. 4.**

**Epistolæ ad Johannem Keplerum  
tæ; insertis ad easdem responsio  
Keplerianis, &c. fol.**

**Memoires de Philippe de Comin  
nou. edition. 5. tomes.**

**Voyages du Pere Labat aux Isles d  
merique 2 tom. 4. & 6 tom in**

**Pierres antiques des principaux Ca  
de l'Europe, gravées par B. Picart  
pliquées par M. Philippe de Stofsch**

**Céremones & Coûtumes Religieu  
tous les Peuples du Monde, To  
avec beaucoup de très-belles F  
destinées par M. B. Picart. fol.**

# T A B L E

## DE S LIVRES

*Contenus dans la 2. Partie du*

T O M E X X I.

D E L A

B I B L I O T H E Q U E

A N C I E N N E E T M O D E R N E.

- I. *Les Ouvrages vrais & supposés des*  
*SS. PERES, qui ont vécu aux tems*  
*Apostoliques.* 237
- II. *GROTIUS de la Verité, de la*  
*Religion Chrétienne, avec deux*  
*Dissertations de l'Auteur de la Bib.*  
*Anc. & Mod. touchant le choix qu'on*  
*doit faire de la Religion, & contre*  
*l'Indifférence des Religions.* 341
- III. *Dissertations de Mr. MILL sur*  
*divers passages de l'Écriture Sainte,*  
*& autres matières, qui regardent*  
*les Antiquitez Orientales.* 358
- IV. *Pierres Anciennes gravées, avec*  
*le Commentaire de Mr. DE STOSCH.*  
381
- V. *Storia o Sentimento dell' Abbate*
- \* 2
- T O -



## TAB. DES LIV.

- TOSINI, *sopra il GIANSENISMO.* 390
- VI. *Préservatif contre le FANATISME, & les prétendus Inspirez des derniers Siecles,* par Mr. SAMUEL TURRETTIN. 408
- VII. *Auteurs concernant l'Histoire d'ITALIE,* imprimez à Milan. 427
- VIII. *Vie d'Arminius* par C. BRANDT. 456

BIBLIOTHEQUE  
 ANCIENNE  
 ET  
 MODERNE.

---

## ARTICLE I.

I. SS. PATRUM, *qui temporibus Apostolicis floruerunt*, BARNABÆ, CLEMENTIS, HERMÆ, IGNATII, POLYCARPI, *Opera vera & suppositicia, unà cum Clementis, Ignatii, Polycarpi Actis atque Martyriis.* JOAN. BAPT. COTELERIUS, *Societatis Sorbonicæ Theologus, ex MSS. Codicibus eruit ac correxit, versionibusque, & notis illustravit. Accesserunt, in hac nova Editione, Notæ integræ aliorum virorum doctorum, qui in singulos Patres memoratos scripserunt & quorum nomina in Præfatione habentur; item GULIELMI BEVEREGII Codex Canonum Primitivæ Ecclesiæ vindicatus,* JACO-  
 Tom. XXI. P. 2. L BI



BI USSERII *Dissertationes Ignatiana* & JOANNIS PEARSONII *Vindiciae Epistolarum S. Ignatii atque alia, de quibus in Praefatione. Recensuit & Notulas aliquas suas & aliorum adpersit* JOANNES CLERICUS. *Editio altera auctior & adcuratior. Volumen I.*  
 A Amsterdam chez les Freres Wetstein MDCCXXIV. in fo pagg. 838.

**N**ous avons donné un Projet de cette Edition des *Peres Apostoliques*, au Tome XVII. p. 174. Vous voyez présentement ce grand Ouvrage exécuté, non sans beaucoup de peine & au milieu d'autres occupations, qui n'étoient pas moins pénibles. Si ce peut être utile au Public, on aura sujet de s'en féliciter; car c'est le seul but, qu'on s'étoit proposé. Mais comme il y a bien des gens, qui achètent des livres, seulement à cause de leur réputation, sans en faire l'usage; il est bon de les instruire, de quelque manière, à quoi cet Ouvrage leur pourra servir; en parcourant les parties, dont il est composé, & dont on n'a dit qu'un mot, dans les Préfaces du I. & du II. Volume.



A la tête du premier, après la Préface, il y a 1. une Lettre du célèbre *Guillaume Laud*, Archevêque de Cantorberi, au P. D. *Hugues Ménard*, Bénédictin, qui lui avoit envoyé en M DC XXXIX. l'Épître de *S. Barnabé*, en M S. avec ses Notes; dans la pensée qu'elle pourroit s'imprimer en Angleterre. Cet Archevêque y trouva quelques difficultés, comme on le verra dans sa Lettre; qui empêcherent qu'elle n'y parût, en son tems. Mr. l'Archevêque *Sancroft* avoit communiqué à Mr. *Columiez* une copie de cette Lettre, & c'est lui qui l'a le premier publiée. 2. Il y a après cela deux Lettres d'*Isaac Vossius* à *Saumaïse*, dans lesquelles il parle de cette même Epître, qu'il avoit revuë, sur divers exemplaires, de celles de *S. Ignace*, & de l'Antiquité de l'Épiscopat, qu'il y soutient, contre *David Blondel*; aussi bien qu'en d'autres Lettres, qui sont à la fin du II. Volume. On avoit reçu d'Angleterre ces Lettres de *Laud* & de *Vossius*. 3. Comme *Jean Baptiste Gotelier* avoit fait imprimer les Peres Apostoliques, avec ses traductions, & ses remarques, à Paris en MDCLXXI; Mr. *Baluze* ayant appris qu'on reimprimoit



moit ici cet Ouvrage, envoya la Vie de *Cotelier*, qu'il avoit composée en M DC LXXXVI, & qu'il avoit renfermée, en une Lettre à Mr. *Bigot*. Il y avoit à la fin deux Epitaphes du même *Cotelier*, l'une en vers par le célèbre *Santeuil* de S. Victor, & l'autre en prose, par Mr. *Pinson*, Avocat au Parlement. *Cotelier* étoit un homme de grande lecture, sur tout par rapport aux livres Ecclesiastiques; comme on le peut voir, par ses remarques, & par les Monumens de l'Eglise Greque, qu'il a le premier publiez; mais il n'étoit pas si habile en Grec, que ses Amis le croyoient; comme on le verra, sur tout, si l'on compare sa version des *Homilies Clementines*, & de leur Abregé, avec l'Original, où il s'est souvent trompé comme Mr. *Davies* l'a très-bien remarqué, dans de petites Notes; qu'il nous a communiquées, & que l'on verra au deffous des pages. *Cotelier*, dans la Préface, qu'il mit au devant de l'explication de quelques Pseaumes & du Propheete Daniel, par S. *Chrysofome*, qu'il publia à Paris en MDCLXI. " dit qu'il  
 „ y a deux manieres de traduire, dont  
 „ l'une est plus oratoire & prend  
 „ plus

„ plus de licence ; & l'autre est , pour  
„ ainsi dire , grammaticale , & plus  
„ exacte. C'est celle , *ajoute t il* , que  
„ j'ai mieux aimé suivre ; non que je  
„ desapprouvassé la premiere , puis  
„ que je savois qu'autrefois , & de  
„ nôtre tems , elle avoit plû à de  
„ grands hommes ; mais parce que  
„ je la jugeois plus utile &c.

Ces grands hommes de son tems , qui vouloient qu'on traduisît le Grec avec plus de liberté , semblent avoir été le savant *Henri de Valois* , & ceux qui étoient dans la même opinion que lui. *Cotelier* savoit assurément quelque chose de cette maniere de traduire , puis qu'*Henri de Valois* lui avoit dicté sa Version des Auteurs de l'Histoire Ecclesiastique ; qu'il traduisoit , période apres période , sur la lecture , que *Cotelier* lui en faisoit , comme on l'assure. Tout le monde sait que *De Valois* possédoit parfaitement les deux Langues , & qu'il a traduit très-élegamment ces Auteurs , sans faire aucun tort au sens ; si ce n'est peut-être , en quelque peu d'endroits. Ceux qui n'ont que peu , ou point de goût , pour la bonne Latinité , & qui savent encore moins de Grec , auroient mieux aimé qu'il eût traduit en



style barbare, & mot pour mot; non seulement autant que cela est possible, mais plus littéralement, que la différence des Langues ne le permet. *Cotelier* s'est accommodé, en ses traductions, à cette sorte de Lecteurs, comme on le verra dans ses Versions. Cette espece de gens fait le grand nombre, & ainsi il a rendu service à plus de gens. Cependant, il n'a pas laissé de se tromper, plus souvent qu'on ne le croiroit; comme on s'en convaincra, par l'examen de sa Version des *Clementines*. Son Latin même pourroit être beaucoup meilleur, sans s'éloigner plus du Grec qu'il ne faisoit, car il n'a fait aucun scrupule d'employer des mots barbares, même quand il y en avoit de meilleurs. Quoi qu'il en soit, c'étoit un homme savant, diligent & soigneux; à qui on doit pardonner les fautes, qu'il a pu commettre, en traduisant le Grec. Mais il ne faut pas canoniser ses fautes, comme quelques-uns de ses Amis l'ont voulu faire.

I. P O U R venir aux pieces mêmes, qui forment ce Volume, on a mis devant chacune les citations, que les Anciens en ont faites, dans leurs Ecrits, & les jugemens que divers Savans

vans Modernes en ont portez. Ceux, qui les liront, feront plus en état de profiter de la lecture de ces Pièces. Ainsi, outre les citations des Anciens tirées de l'Épître de S. *Barnabé*; on voit ici les sentimens des Modernes, sur cette même Épître; comme de *Cotelier*, du P. *Menard*, d'*Isaac Vossius*, de l'Éditeur d'Oxford, par qui elle fut publiée en MDC LXXV. d'*Ufferius*, qui avoit commencé à l'imprimer, en cette même ville, l'an M DC XLIII, mais dont le travail fut perdu, par un Incendie qui arriva en cette ville-là. Ces sortes de jugemens sont des introductions utiles pour ceux, qui n'ont jamais lû cette sorte de Livres.

Après cela, vient l'Épître même, en Grec & en Latin de la version de *Cotelier*. Le commencement jusqu'au milieu du Ch. V. (selon la distinction moderne) manque entierement dans le Grec; mais cela s'est conservé, dans l'ancienne Version Latine. On voit depuis cet endroit, jusqu'à la fin, sous les pages, les notes de tous ceux qui ont écrit sur cette Épître; à ceux-là près, qui ont discouru, à cette occasion, plutôt pour faire paroître leur érudition, que, pour expliquer.



quer S. Barnabé ; comme M. Moine, qui étoit d'ailleurs un fa-  
homme. Sur cette sorte d'Aute-  
on ne doit que corriger les fa-  
des Copistes, qu'expliquer les  
obscurs, ou les expressions em-  
rassées, ou les coûtes, qui ne  
pas assez connues, Tout ce qui  
au delà, doit passer pour superflu  
hors de propos. C'est aussi à  
s'attachent les Interprètes de S.  
Barnabé. Il n'y a que le P. Men-  
qui s'en écarte quelquefois, sans  
cessité.

Si Clement d'Alexandrie, Origene  
& Eusebe n'avoient pas cité cette  
pître, sous le nom de S. Barnabé,  
on pourroit néanmoins reconnoître  
au style de cette Pièce, qu'elle est  
ancienne. Elle n'est nullement  
te en un Grec, qui soit formé sur  
lecture des Auteurs Grecs plus  
ciens, & dont on prenoit le style  
modele. C'est le même style qu'  
commun des Juifs Orientaux em-  
yoit alors, quand ils parloient  
où il n'y a ni exactitude d'expressi-  
ni choix de paroles, ni élégance  
tique, ni allusion à aucun Ecri-  
plus ancien, & dont le style fût  
mé, ni enfin aucune netteté.



le véritable style qu'en nommoit, parmi les Grecs, *Idiotique*, c'est-à-dire du peuple sans étude. L'Écriture Sainte de l'Ancien Testament y est principalement citée, & en termes formels; quoi qu'il y ait aussi des allusions assez claires aux Évangelistes, & aux Écrits des Apôtres; comme on le verra, en jettant les yeux sur l'édition de *Cotelier*, que l'on a suivie, & dans laquelle, il a eu beaucoup de soin de les marquer, en marge. On voit bien que celui, qui a écrit cette Lettre, avoit été Juif, car il cite l'Écriture, avec peu d'exactitude, & y mêle des traditions Judaïques; sur lesquelles il fait des raisonnemens semblables à ceux des Juifs, à qui seuls ils pouvoient paroître concluans. D'ailleurs le but principal de l'Auteur est la conversion des Juifs, ou, pour parler plus exactement, de gagner tout à fait au Christianisme *les freres de la Circoncision*, comme on parloit alors. C'est pour cela qu'il s'étend sur les raisons Allegoriques de la défense de manger de la chair de certains Animaux. S'il y a quelques-unes de ces raisons, qui ne sont pas bien fondées, comme on ne peut pas en douter; il ne faut pas en en



être surpris. Il suffisoit qu'on les reçût communément, comme il paroît par *Aristée*, par *Philon* & par d'autres, que l'on verra dans les Notes. C'étoient des argumens *ad hominem*, comme l'on parle; où l'on a plus d'égard à la foiblesse de ceux à qui l'on a à faire, qu'à la force naturelle des raisons. Les hommes sont si foibles, qu'ils se rendent plutôt à des raisons foibles, mais qui sont de leur portée; qu'aux plus fortes, lorsqu'ils ne les conçoivent pas bien, ou qu'ils n'y sont pas accoutumés. Au reste, toute la doctrine en est Evangelique, & l'on peut voir d'excellentes leçons, pour s'attacher à la Vertu, & pour éviter le Vice, par toute cette Epître & sur la fin; où *Barnabé*, parle de *la Voie de la Lumière* & de celle *des Ténèbres*, depuis le Ch. XIX. jusqu'à la fin.

L'Original Grec de S. *Barnabé* est venu mutilé entre nos mains; car le commencement y manque. Mais l'ancienne Version Latine, qui est complète, a suppléé à cela. Si l'on peut jamais trouver un Exemplaire Grec, où il ne manque rien, il n'y aura qu'à ajouter aux Editions ce qui y manque. Au reste, comme il y a  
quan-

quantité de Notes, sur cette Epître, & que *Cotelier*, l'a publiée en Grec & en Latin de sa façon, & ensuite de l'ancienne Version Latine; on a usé de même, pour dégager un peu les notes, qui étoient autrement trop abondantes. Outre les Notes du P. *Ménard*, de *Cotelier*, de *Vossius*, & de l'Editeur d'Oxford; il y en a quelque peu de Mr. *Davies*, Président du College de la Reine, à Cambrige, qui n'avoient pas encore paru, outre le peu que j'avois mis, dans la précédente Edition de MDCXCVII. auxquelles j'ai très peu ajoûté. On verra que celles de Mr. *Davies*, quelque courtes qu'elles soient, sont de très-bon goût, & dignes de la réputation, qu'il s'est acquise, par les Auteurs, qu'il a publiez.

Il manque, dans le Grec, les quatre premiers Chapitres, & une partie du V. Le commencement même ne répond pas bien à l'ancienne Version Latine, par la faute du Copiste Grec, ou de l'Interprete Latin. Mais sans m'arrêter à cela, je commencerai avec la Version Latine. Il y a ces mots au Ch. I. *Fors & ego cogito diligere vos super animam meam.* Ce *fors*, qui signifie *peut être* ne quadre

L 6

point,



point, en cet endroit; ce qui faisoit que *Vossius* soupçonnoit que le Copiste n'eût mis ici *fras*, par abréviation pour *fratres*, comme il y a dans l'édition d'Oxford. Le P. *Ménard* croyoit que S. *Barnabé* avoit parlé ainsi par modestie; mais cela n'a pas lieu en cet endroit. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est qu'il auroit pû croire que c'étoit trop, que de dire qu'il avoit écrit, plus que lui-même, ceux à qui il écrivoit; parce qu'il n'est guère possible que l'on pousse si loin la charité, pour le prochain, à parler exactement. Mais la conjecture de *Vossius* vaut mieux.

Un peu plus bas, il y a ces mots *adpropiavi pauca vobis mittere*. J'ai conjecturé qu'il falloit lire, *adproperavi*, je me suis hâté; comme il y avoit eu dans le Grec ἐσπέδασα qui veut dire je me suis hâté. Depuis j'ai trouvé dans le Glossaire de Basse Latinité de *Du Cange*, ces mots: *ADPROPIARE*, *stude* *Vetus Interpres Epistola S. Barnabae* *adpropiavi vobis pauca mittere* *Græca habent: ἐσπέδασα κατὰ μικρὸν ἐπέμψαι*. C'est ainsi en effet que *Clement Alexandrin* cite ce passage *Strom. II. pag. 373*. On auroit  
met



mettre à la tête du Texte Grec, ce fragment, mais *Cotelier* l'avoit mis à la marge du Latin.

Il y a, un peu plus bas: *Sicut ergo loquutus est, honestius & altius accedere ad aram illius.* Le P. Menard lit *accedite*, & l'Édition d'Oxford, a ajouté *oportet*, à *accedere*. Il ne faut point faire ici de changement; car ces paroles sont une traduction, mot pour mot, du Grec. Or l'on fait que les Grecs expriment souvent les préceptes par l'Infinitif; parce qu'ils souffrent  $\chi\rho\eta$ , ou *déi*, *il faut*. Il n'y a rien de si commun. Voyez les *Vers d'Or* de *Pythagore*, & le *Poëme instructif* de *Phocylide*. Mr. *Bos* a omis cette Ellipse, peut-être parce qu'elle étoit trop commune.

Ch. II. *Unusquisque vestrum non habeat malitiam, & juramentum mendum non habet.* Le P. *Ménard* corrige *mendax*, comme il y a dans la *Vulte*, *Zach. VIII, 17. juramentum mendar ne diligatis.* Mais on a prouvé, par l'autorité du Grammairien *Charisius*, que *Mendum* signifie aussi *une fausseté*. Il y a dans cette version & dans celle d'*Hermas*, des mots rares, qu'on ne doit néanmoins pas rejeter.



Ch. IV. *Non separatim debetis ducere vos quasi justificati.* On a marqué que cela regardoit les *Pharisiens*, dont le nom signifie *séparer*, qui avoit été donné à ces faux docteurs; qui ne vouloient fréquenter que ceux de leur Secte, & regardoient les autres hommes, comme foule. Nous avons traité de cela ailleurs, & marqué l'endroit dans la Note.

Ch. V. à la fin, il y a dans le Grec *παλιμαρα*, *des soufflets*, que l'on reçoit sur les joues. Il y a, dans le Latin *palmas*, qui en effet a signifié *des soufflets*, dans la Basse Latinité, comme dans les anciennes Glosses *de palmare* signifie *souffleter*.

Ch. VI. Il est dit des hommes *qu'ils croissent & qu'ils soient maîtres des poissons.* Mr. Davies conjecture avec raison, qu'on peut ajouter quelques mots, & lire : *qu'ils soient maîtres des bêtes, des oiseaux & des poissons.* L'Article Grec *των*, qui répond au mot *des*, répété par trois fois a fait que le Copiste a omis ce qui étoit entre deux; comme il est, en effet, très-souvent arrivé, lors qu'il y a eu des mots répétés; comme nous l'avons prouvé dans l'*Art de la Critique*.



que P. III. S. 1. C. V & ces mêmes mots se trouvent dans la suite.

Il y a, à la fin du même Chapitre: *Qui peut présentement être maître des bêtes, ou des poissons, ou des oiseaux du Ciel? car nous devons savoir, qu'être maître (τὸ ἀρχεῖν) est un pouvoir; & comme nous n'avons pas les bêtes en notre puissance, S. Barnabé conclut que cela ne sera accompli, que quand nous serons les héritiers du Testament du Seigneur.* L'Editeur d'Oxford dit que nous ne dominons pas, à la lettre, sur les bêtes sauvages, & qu'il ne reste plus, sinon que cela arrive en un sens spirituel; quand nous aurons domté nos passions furieuses & sauvages. Mais nous sommes en effet maîtres des Bêtes, puis que nous les tuons, & nous en servons, comme il nous plaît, par art, ou par force. Voyez ce qu'on en a dit sur Gen. I, 26. Une expression allégorique ne convient nullement à l'endroit de Moïse, dont ces paroles ont été tirées.

Ch. VII. Après avoir cité, comme d'un *Prophete*, deux passages, qui ne se trouvent point, dans l'Écriture, quoi que *Cotelier* nous renvoie à Nomb. XXIX, 7, 11. *Barnabé* dit:  
*pour-*



pourquoi cela? je savois (*εἶδον*) que quand j'offrirois ma chair, pour le nouveau peuple, vous me donneriez à boire du vinaigre avec du fiel &c. Le *Ménard* & *Cotelier* croyent qu'il faut ter le mot *je savois*, *εἶδον*, mais *Mr. Davies*, juge plus probablement qu'il faut lire *εἶπεν*, *il dit*; apparemment sous-entendant *γραφῆς*, *l'Écriture*, ou quelque chose de semblable; ou peut-être *παράδοσις*, *la tradition*, puisque l'Écriture ne dit rien de ceci. Il est certain que *S. Barnabé*, & plusieurs autres disent *φησὶ*, ou *λέγει*, *elle dit* en sous-entendant l'Écriture. Mais ici il faudroit sous-entendre *la Tradition*, si l'Auteur s'est exprimé exactement.

On verra encore ici deux corrections, fort heureuses, de *Mr. Davies*. Le bon *Cotelier* n'avoit guère de talent, pour cette espece de Critique, quoiqu'il se hazarde souvent à conjecturer.

Ch. IX. Il y a, en ce Chapitre un raisonnement tiré de la valeur numérique des Lettres Greques; qui fait bien voir que *S. Barnabé* bâtissoit sur les principes des Juifs, qui cherchoient dans les mots des mysteres, selon la valeur arithmétique des Lettres



l'Alphabeth. Il dit qu'Abraham reçut les enseignemens de trois lettres puis qu'il est dit: & Abraham circoncit, en sa maison, trois-cens & dix huit hommes (*δύω καὶ ὀκτώ καὶ τριακοίης*). Quelle est donc la connoissance qui lui fut donnée? Apprenez, ce que veulent dire les dix huit & en suite les trois-cens. Dix huit s'expriment par (17) Jota, Heta, où Jota fait dix, & Heta huit, par où vous avez le mot de Jesus, *Ἰησοῦς*. L'Écriture dit trois cens (*τριακοίης*) parce que la croix, qui est dans le T, devoit avoir la grace. C'est que T signifie trois cens & représente en même tems la figure de la Croix. Si le Thau des Hebreux avoit signifié 300. dans l'Arithmetique, cela auroit été moins forcé; mais il signifie 400. dans les chiffres des Hebreux. Chercher un mystere, en des mots Grecs, qui ne se peut trouver dans l'Hebreu, est bon pour ceux qui étoient entêtez de la Version des LXX. On voit bien que cela est un raisonnement de Gematrie, (comme parlent les Rabbins, qui par ce mot entendent l'Arithmetique) qui ne prouvoit qu'à un Juif Helleniste. Ainsi S. Barnabé a appliqué à la Langue Greque une explication mystique,

avoit  
que,

les

que,



que, qui auroit dû quadrer aux mots Hebreux de Moïse Gen. XIV, 14. pour être de quelque force; mais cela étoit bon aux Juifs Hellenistes, qui estimoient autant la Version des LXX. que l'Hebreu.

Ch. XI. *S. Barnabé*, dit que le Prophete Jeremie avoit prédit que les Juifs ne recevroient pas le Baptême du Christianisme, mais qu'ils s'en feroient un autre; ce qu'il exprime par le verbe *εἰκοδομήσουσι*, qu'on peut traduire assez heureusement en François, en disant, *qu'ils s'en fabriqueroient un autre*. Cependant *Cotelier* vouloit changer *εἰκοδομήσουσι* en *εἰκοδομήσονται*. *Mr. Davies* a fort bien remarqué que l'on pouvoit traduire *institueront*, ou *feront*; parce que le verbe Grec se trouve ailleurs en ce sens, par une métaphore, qui n'a rien de dur. Il renvoye ses Lecteurs à un endroit de mon *Ars Critica*, où je l'ai fait voir, en expliquant un passage de *S. Paul*, où ce verbe se prend en ce sens. *Cotelier* lui même a traduit ici *sibi parabant*, ce qui ne convient pas bien avec sa conjecture.

Il y a dans le même Chapitre: *heureux sont ceux qui, ayant mis leur esperance dans la croix, sont descendus dans*

dans l'eau, μακάριοι οἱ ἐπὶ σκυρὸν ἐλπίσαντες κατέβησαν εἰς τὸ ὕδωρ. Ces mots ont embarrassé le P. Ménard, qui lisant οἱ au lieu de οἱ, qui, vouloit qu'on lût en suite καταβήσαντες. Mr. Davies remarque qu'il falloit au moins lire καταβάντες, selon l'analogie connue de la maniere, dont le verbe καταβαίω se conjugue, & qu'il faut mettre οἱ & non οἱ. Cela est clair, & il y a encore une faute, dans les paroles suivantes, qu'il corrige, οὐδὲν ποῦν τὸν μισθὸν λέγεις il lit ἔξει, il aura sa récompense. On pourroit lire λέξεις recueillira, car le verbe Grec répond quelquefois au Latin lego, ou colligo, qui en est venu. Il paroît par-là, & par bien d'autres endroits, que S. Barnabé avoit encore besoin d'un bon Critique, pour être rétabli, autant qu'on le peut faire, avec le peu de MSS. qui nous en restent. On en trouvera d'autres exemples, si l'on feuillète ce peu de feuilles.

Ch. XII. J'en mettrai néanmoins encore un, mais qui est remarquable. S. Barnabé, en parlant des Propheties concernant Jesus-Christ, cite quelques passages, qui assurément ne le regardent pas directement; & parle ainsi: *Parce qu'ils auroient dit que le*  
Christ



Christ seroit fils de David, craignant & comprenant l'erreur des pecheurs (des Juifs incredules) il a dit: le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye rendu vos ennemis le marche-pied de vos pieds. (Ps. CX, 2.) Esaie parle encore ainsi (C. XLV, 1.) le Seigneur a dit au Christ, mon Seigneur, dont j'ai pris la main droite, afin que les nations lui obéissent, & que je détruise la force des Rois. Vous voyez comment David l'appelle Seigneur & fils de Dieu. Il faut savoir que ce passage d'Esaie est au Ch. XLV, 1, & qu'il y a dans l'Hebreu: *Ainsi a dit le Créateur à son Oint, à Cyrus* (Choresch) *que j'ai pris par la main droite* &c. Il y a, dans nos Exemplaires Grecs, le nom de *Cyrus*, & la suite fait voir évidemment, qu'il s'agit de lui.  $\text{Κύριος}$  pour  $\text{Κύρ}$  est une faute, qui peut avoir été commise par un Copiste Grec; mais non par un Copiste, ni un Lecteur qui entendoit l'Hebreu; car il n'y a aucune ressemblance en Hebreu, entre le nom propre de *Cyrus*, Roi de Perse & le nom appellatif qui signifie *mon Seigneur*.

Je ne saurois croire de S. Barnabé, qui entendoit l'Hebreu, qu'il ait été capable

capable de commettre une semblable bévuë. Je me persuade que cette Citation d'Esaië est une pure addition, d'un Copiste infidele, qui a allongé cette Epître; pour mieux vendre les exemplaires, qu'il en avoit transcrits, ou fait transcrire à d'autres; comme plus complets, que ceux qu'on avoit vus auparavant; comme je l'ai remarqué, & appuyé de diverses raisons, dans la note, qui est sur cet endroit de la Version Latine, & dans l'endroit de la *Critique*, que j'ai marqué. Eh! qui peut savoir s'il n'y a pas d'autres endroits, qui ne sont point de *Barnabé*? On ne sauroit trop détester des impostures semblables, qui nous rendent douteux les Monumens de l'Antiquité la plus reculée; sans que nous y puissions trouver de remede. On doit regarder, comme des gens d'abominable mémoire, ceux qui ont employé l'imposture, pour appuyer la Verité, dont les fondemens ne leur étoient pas connus.

II. A P R E'S *Barnabas*, vient le *Pasteur d'Herma*s, que nous n'avons qu'en Latin, à quelques passages près, que l'on a trouvez en divers Auteurs Grecs, ou citez nommément, ou copiez presque mot pour mot. Le  
Latin



Latin a été revu exactement sur une Collation d'un ancien MS. de la Bibliothèque Archiepiscopale de Lambeth ; & qui est beaucoup plus exacte, que ce qui avoit été imprimé, dans l'Édition d'Oxford. Mais comme on avoit mis cette dernière sous le Texte, avec d'autres variétés, dans l'Édition précédente ; on a mis celles-ci à la marge, avec celles que *Cotelier* avoit recueillies.

*Cotelier* remarque fort bien que le livre d'Herma est un de ceux qui ont été les plus admirez autrefois, par quelques uns & les plus blâmés par d'autres. Il y en a, comme il le montre, qui l'ont regardé, à peu près comme un livre Canonique & contenant des Visions Célestes. D'autres, au contraire, ont traité ces Visions d'impostures. Il faut néanmoins avouer qu'il n'y a rien, qui ne tende à porter les hommes à la piété, & qui ne soit conforme aux opinions des premiers tems. S'il y a quelque chose, qu'on ne juge pas assez fondé ; il n'y a rien néanmoins, qui soit incompatible avec la piété. On peut voir ce qu'on en a dit, sur l'année LXIX. du I. Siècle de l'Histoire Ecclesiastique nomb. VII. Enfin quelques sentimens

mens qu'on puisse avoir, touchant certains endroits de cet Auteur ; il faut avouër qu'il est très-ancien, & qu'il a été généralement loué. Ainsi on ne sauroit blâmer *Cotelier*, qui l'a mis entre les Auteurs des tems Apostoliques ; quoi qu'on ne puisse pas assurer positivement que ce soit le même, que S. Paul salue Rom. XVI, 14. où il fait la même civilité à un *Hermas* & à un *Hermès*.

III. APRES cela viennent les Ecrits veritables de S. *Clement* Romain, & les Livres, qui ont été supposez à ce Saint Homme. Après les témoignages des Anciens, touchant son Epître aux Corinthiens, dont il nous reste un seul Exemplaire ancien, qui est dans le fameux MS. de l'Ancien & du Nouveau Testament, que *Cyrille Lucar* envoya au Roi Charles I. en Angleterre, & à la fin duquel on a trouvé cette Epître ; on voit les divers jugemens qu'en ont fait les Anciens & les Modernes. On a ajoûté, en cette Edition, une partie de deux Lettres, que Mr. *Bignon*, Avocat du Roi T. C. au Parlement de Paris, écrivit sur cette matiere à *Hugues de Groot*, pour le consulter sur cette Epître, & pour le remercier sur ce qu'il



qu'il lui avoit répondu. Dans la première, après lui avoir dit, que dans cette Lettre, il paroît je ne sai quel air & esprit du tems Apostolique, & qu'il n'y avoit pas lieu d'en douter, il ajoute qu'il confesse toutefois, qu'en la considérant, il y trouve des choses en quelque maniere étrangères au style Apostolique, & qu'il y pense voir des Epithetes plus fréquentes, & des termes d'amplification, qui sentent la maniere d'écrire, qui a été depuis, & comme celle des Liturgies & Euchologies des Grecs. L'argument & la description du Phenix me paroissent, dit-il, quelque chose d'étranger à S. Clement, l'un des premiers après les Apôtres; quoique ceux, qui ont suivi depuis, s'en soient servis, mais contre des Gentils & des Philosophes, & en des Ecrits, autres qu'une Epître adressée à une Eglise Apostolique & que l'on a réputée, pour un tems, comme Canonique. J'y trouve aussi, continue t-il, un lieu, où il veut que les oblations se fassent, par ordre & dans le tems & l'heure, où est aussi le mot de Laique, qui m'est suspect. Il appelle l'Eglise de Corinthe ancienne, ce qui ne convient guere à S. Clement. Enfin, comme je croi la piece vraie, j'estime néanmoins qu'elle

le peut contenir plusieurs clauses, & mots ajoutez, par ceux qui l'ont depuis transcrite; ainsi qu'il est arrivé à plusieurs Ecrits de cette antiquité, & à S. Clement même. Je souhaiterois bien d'en savoir vôtre sentiment, puis que vous avez seul le goût de telles choses, & à qui il seroit malaisé d'imposer.

Grotius répondit à ces questions, par une Lettre, qui est inserée ici tout au long; où il fait bien voir que la Lettre, que nous avons, est celle, que les Anciens avoient vue. Mais il ne satisfait, pas en détail, aux objections de Mr. Bignon; quoi qu'il en touche quelques unes. Cependant ce dernier se rendit à son autorité & à ses raisons. Néanmoins la fable du Phénix lui faisoit encore de la peine. On pourra voir ce qu'on a dit, sur cette Fable, dans les Remarques, qu'on a faites sur *Clement*, qui sont à la fin du Tome II. On ne peut guere douter que l'exemple des Danaïdes & de Dircé, qui sont proposées comme des femmes de bien, ne soit une ridicule addition tirée de *Clement d'Alexandrie*, comme on l'a marqué dans l'*Ars Critica* P. III. Sect. I. C. V, 14. Si l'on examine bien les endroits,

Tome XXI. P. 2. M que



que feu Mr. *Bernard*, Docteur d'Oxford, a marquez comme suppozez, ou tirez de *Clement Alexandrin*; on conviendra qu'il a bien eu raison, au moins en partie, de les soupçonner, comme venus d'une autre main. On a mis après ses Notes son nom, tout entier, que l'on avoit seulement désigné, dans la premiere Edition; par la Lettre B. parce qu'on jugeoit qu'il n'auroit pas voulu qu'on publiât ce secret, pendant sa vie. Mais quoi qu'il en soit, on ne peut pas douter que cette Lettre ne soit bien de *Clement Romain*; quoi qu'on ne puisse guère disconvenir, que quelque Copiste ne l'ait allongée. C'est contre ces gens-là, qu'on doit se fâcher; & non contre ceux qui découvrent leurs tromperies, & qui en avertissent le Public; qui leur doit être obligé d'apprendre d'eux les impostures des siècles passez, pour ne pas s'y laisser tromper.

On parlera des Remarques sur *Clement*, qui sont au T. II. à la fin de cet Extrait. Je ne dirai rien du fragment de ce qu'on appelle la seconde Epître de *Clement*, qui ressent plutôt le style d'un Sermon, que celui d'une Lettre.

IV. LES *Constitutions* Apostoliques, qui suivent, sont, selon le sentiment commun, qui est le plus véritable, un livre entièrement supposé; qui ne laisse pas d'être utile, pour s'instruire de la Discipline Ecclesiastique du III. & du IV. Siecle, qui y est très-bien décrite. On trouvera une *Dissertation*, sur cet Ouvrage, à la fin du II. Tome, où l'on montre qu'il a été, selon toutes les apparences, supposé, sur la fin du IV. Siecle, par un Auteur Arien; qui y a inséré adroitement l'Arianisme, pour faire croire que les Apôtres l'avoient enseigné. C'étoit encore un homme fort zélé, pour l'autorité des Ecclesiastiques; ce qui a fait soupçonner à un habile homme, que ce pourroit bien être un Evêque de ce tems-là, très-versé dans les Canons Ecclesiastiques; ce qui fit qu'on lui donna le surnom de *Canon*. Mais c'est ce qu'on ne peut pas assurer.

Ces *Constitutions* ont été collationnées avec deux MSS. de la Bibliothèque de Vienne, en Autriche, dont on a inséré les varietez ici. Elles ne sont pas à la vérité de si grande conséquence, qu'on l'avoit crû; mais on voit au moins par là, que



l'Auteur des Constitutions Apostoliques étoit un véritable Arien, puis que l'on trouve, dans tous les MSS. de quoi s'en convaincre. Mais c'est de quoi on a traité, dans une Dissertation, qui est à la fin du II. Tome, dont on parlera dans la suite.

V. APRÈS les Constitutions Apostoliques, viennent les *Canons*, que l'on nomme aussi *Apostoliques*. Au devant, on voit les jugemens, que *J. B. Cotelier & Guill. Beverege*, ont fait du nombre & de l'autorité de ces Canons. Le premier remarque 1. que dans les anciens Recueils de ces Canons, on n'en compte que cinquante, ou cinquante & un; au lieu que selon la distinction Greque, des tems posterieurs il y en a LXXVI, & selon la Latine LXXXV. 2. qu'on ne peut pas les attribuer aux Apôtres, ni à *Clement*; parce qu'on ne les a jamais lus, avec l'Écriture Sainte; qu'ils n'ont point été citez, par les Auteurs des premiers siècles, & qu'ils contiennent plusieurs choses, qui n'étoient pas encore en usage aux tems Apostoliques. La plus ancienne citation, qu'il en trouve, est celle du Concile, qui fut tenu par *Nectarius*, à Constantinople, en CCCXCIV. Ce-

Cependant les premiers L, ont toujours été plus confiderez, que les suivans; qui n'ont été connus, que plus tard. *Beverege* en a traité plus au long, & a rejetté également le sentiment de *François Turrien*, Jesuite, qui les a attribuez aux Apôtres, & celui de *Jean Daillé*, Ministre à Charenton, qui croyoit qu'ils n'avoient paru, que vers la fin du V. Siecle. Il croit que les Canons ont été établis à la fin du II. Siecle, ou au moins, avant le milieu du III. par d'Anciens Synodes, dont les Actes ne sont pas venus jusqu'à nous; & que ces Canons ont été rassemblez en un Corps, tel qu'est celui, auquel nous les avons; si on en excepte des changemens, qui y ont été faits depuis. C'est ce qu'on verra plus au long, dans son *Canonum Codex Ecclesie Primitivæ illustratus*, qui est au II. Tome.

Les Canons sont ici partagez en trois colonnes, dont la Greque tient le milieu, avec la version Latine de *Denys le petit*, à droite, & une autre plus moderne, à gauche. Il ya, au deslous des pages, les Notés de *Cotelier*; mais on a mis après celles de *Beverege*, qui étoient trop longues, pour les joindre aux autres, d'autant



plus qu'on y a joint celles qu'il avoit faites sur *Zonaras* & sur *Balsamon*, qui sont les Scholiales Grecs de ces Canons; parce que ces dernières notes sont souvent utiles à entendre les autres. Ceci a été pris dans le grand Ouvrage, qui s'appelle *Synodicon*, publié par *Beverege*, à Oxford, en M DC LXXII.

VI. IL n'y a personne dans l'Antiquité, à qui l'on ait supposé tant de livres, qu'à *Clement*. Car on lui a donné, non seulement les *Constitutions Apostoliques*, qu'il avoit reçues, à ce qu'on lui fait dire, de la bouche des Apôtres, dont il étoit comme le Secrétaire; mais encore un Ouvrage bien pire, qui est un Roman intitulé *les Reconnoissances de Clement*, qui finit par la reconnoissance, qu'il fit de son Pere, de sa Mere & de ses Freres. On voit ici une Version Latine de cet Ouvrage, par *Rufin*, qui fit autrefois, comme l'on sait, quantité de versions infideles, où il ajoutoit & retranchoit, comme il le trouvoit à propos; sans avoir aucun égard à ce que l'Auteur de l'Ouvrage, qu'il traduisoit, avoit dit.

*Cotelier* attribue ces Reconnoissances à un homme, qui avoit de la lecture

ture, & de la connoissance de la Philosophie, mais peu propre à faire le plan d'un Roman; où la vraisemblance doit être gardée, en sorte que les événemens soient amenez, d'une maniere naturelle, & que le dénouement de la piece ne soit pas tiré de fort loin. Mais l'Auteur s'est principalement proposé d'étaier, sous le nom de S. Pierre, ses idées philosophiques & théologiques; en introduisant Simon le Magicien disputant contre S. Pierre, en présence du peuple, auquel l'Apôtre prêchoit l'Évangile; & en représentant Simon confondu par S. Pierre, avec beaucoup de facilité. *Rufin* dit, en sa Préface, qu'il y avoit deux Romans de cette sorte, qui ne se ressembloient pas en tout. En effet, on trouve diverses choses, dans les Discours intitulez: τὰ κλημέντια, les *Clementines*, que *Cotelier* a publiez le premier en Grec, qui ne se trouvent pas dans l'autre. *Rufin* l'avoit apparemment retranché, pour ne pas mêler tant d'héreses, dans les discours de S. Pierre. Je n'ai garde d'entreprendre de donner ici, en Abrégé, ce mauvais Roman Latin, ni de faire un précis des Fables



Greques, d'où *Rufin*, a tiré la plus grande partie du sien, en retranchant ce qui ne lui plaisoit pas. Je mettrai seulement ici quelques endroits, qui feront connoître les sentimens particuliers de l'Auteur des *Clementines*. *Cotelier* juge qu'il a été *Ebionite*, & il me semble qu'il a raison. Mais il faut dire auparavant que l'on a donné ce nom à deux Sectes différentes. Il y a eu une ancienne Hérésie, dont ceux qui en étoient se nommoient aussi *Nazaréens*. C'étoient des gens, qui étoient Juifs d'Origine, & de Religion; mais qui reçurent Jesus, comme *Messie*, sans néanmoins abandonner le Judaïsme. Ils différoient des Juifs, en ce qu'ils reconnoissoient Jesus pour le Messie; mais ils leur ressembloient, en ce qu'ils observoient la Loi de Moïse, avec toutes ses cérémonies. S. *Epiphane* a traité de cette secte, dans la XIX Hérésie. Mais outre ces gens-là, il y eut d'autres *Ebionites*, qui s'éleverent au second siècle; qui sont ceux dont il s'agit, & que le même S. *Epiphane* distingue des précédents, mais avec beaucoup de confusion, dans son Hérésie XXIX. comme nous l'avons montré sur l'année CIII. de l'Histoire Ec-

Ecclesiastique. Ces derniers, & non les premiers, nioient que Moïse fût l'Auteur du Pentateuque, comme il paroît par l'Homilie Clementine II, 51. L'Auteur y introduit S. Pierre disant qu'il y a plusieurs choses dans les Livres, que l'on attribuoit à Moïse, qu'il reconnoît d'ailleurs comme un Prophete, qui ne sont pas véritables. " S'il y a, dit le prétendu S. Pierre, dans les Ecritures des choses, qui sont vraies & d'autres, qui sont fausses; nôtre Maître (*c'est ainsi qu'il nomme Jesus Christ*) a dit, avec raison: *Soyez de bons changeurs (ou ne vous laissez pas donner de la mauvaise monnoie, pour de la bonne)* puis qu'il y a de certaines choses, dans les Ecritures, qui sont bonnes & d'autres de mauvais aloi; & il a montré à ceux, qui étoient dans l'erreur, à cause des Ecritures, la cause de ces erreurs, en ces paroles: *vous vous trompez, ne sachants pas ce qu'il y a de vrai dans les Ecritures; c'est pourquoi vous ne connoissez pas non plus la puissance de Dieu.* J'ai donc raison de ne rien croire, qui fasse deshonneur à Dieu, ou aux Hommes Justes, dont il est parlé dans la Loi, & dont



„ je ne saurois croire aucune impiété.  
 „ Car, comme je me le persuade, ni  
 „ Adam, que les mains de Dieu a-  
 „ voient formé, n'a peché; ni Noé,  
 „ qui a été plus juste que tout le res-  
 „ te du monde, n'a été yvrogne; ni  
 „ Abraham n'a eu trois femmes, lui  
 „ qui, à cause de sa chasteté, a reçu  
 „ plusieurs enfans; ni Jacob n'en a  
 „ pas eu quatre, deux desquelles é-  
 „ toient sœurs, lui de qui les douze  
 „ Tribus sont descendues, & qui a  
 „ marqué l'avenement de nôtre Maî-  
 „ tre &c.

Voilà pourquoi ces gens-là rejet-  
 toient, mal à propos, les Livres de  
 Moïse, ce que l'on peut encore voir  
 dans l'Homilie III, 47. & suiv. “ La  
 „ Loi de Dieu, dit l'Auteur, a été  
 „ donnée à soixante & dix hommes  
 „ sages sans écriture; afin qu'elle fût  
 „ remise à d'autres, par tradition, &  
 „ qu'on la pût observer successive-  
 „ ment. Après la mort de Moïse,  
 „ elle a été écrite par un autre & non  
 „ par lui; car il est écrit, dans la  
 „ Loi même: *Et Moïse mourut Et on*  
 „ *l'enterra près de la Maison de Pho-*  
 „ *gor, Et jusqu'à présent personne n'a*  
 „ *su, où est son sépulcre.* Moïse étant  
 „ mort a-t-il pû écrire: *Et Moïse*

mourut ? Depuis , après l'espace  
de cinq-cens ans , ou plus , on  
trouva la Loi , dans le Temple ,  
qui avoit été bâti ; & après cinq  
cens autres années elle subsista , & fut  
brulée sous Nabuchodonosor. De-  
puis , la Loi ayant été écrite après  
Moïse , & souvent perdue ; elle a  
fait voir qu'il savoit l'avenir ; parce  
que prévoyant qu'elle se perdrait ,  
il ne l'écrivit pas. On a surpris en  
ignorance , ceux qui l'avoient é-  
crite , puis qu'ils ne prévoyoient  
pas qu'elle seroit abolie , ce qui fait  
voir qu'ils n'étoient pas Prophe-  
tes.

Quand on demandoit à ces Ebio-  
nites , comment on pouvoit distinguer  
dans l'Écriture , ou dans la Loi , ce  
qui étoit faux de ce qui étoit vrai ; ils  
répondoient que ce qui étoit confor-  
me à la doctrine de Jesus-Christ étoit  
véritable , comme on le voit dans la  
même Homilie III. 50. & suiv. Je ne  
transcrirai pas ici ce qu'ils disoient là-  
dessus , & je ne réfuterai pas non plus  
ce que j'en ai rapporté ; parce que ce  
qu'ils disoient venoit de ce qu'ils n'en-  
tendoient pas l'Écriture , & qu'ils ne  
savoient pas que la Vertu des anciens  
Patriarches n'étoit pas si parfaite , que



celle que Dieu exige des Chrétiens, & qu'elle pouvoit être louée, en ce tems-là; à proportion des lumières, que les hommes avoient: comme on pouvoit excuser leurs défauts, par rapport aux mœurs de leur tems, qui étoient très-dépravées. Les louanges & les censures sont toujours relatives aux hommes & aux tems.

Les Ebionites ne reconnoissoient qu'un seul Prophete, savoir, Jesus-Christ, au moins dans le degré éminent auquel il l'étoit; comme on le peut voir, par l'Homilie II, 6 & suiv. 17. Ils disoient " que celui-là est un  
 „ vrai Prophete, à qui rien n'est in-  
 „ connu, & qui fait même les pensées  
 „ de tout le monde, qui ne peut pas  
 „ pecher, parce qu'il est très-assuré  
 „ du jugement de Dieu &c. Hom. III,  
 „ 10. L'Auteur y montre " que Je-  
 „ sus-Christ a prévu des choses;  
 „ qu'on ne pouvoit prévoir, par au-  
 „ cun art. Ils reconnoissoient aussi  
 les Apôtres de Jesus Christ, & l'Auteur des *Clementines* y introduit par tout S. Pierre parlant, & réfutant Simon le Magicien, & les Payens, souvent très bien. Mais on n'y voit rien de S. Paul, pour qui les plus anciens Nazaréens n'avoient eu

eu que de l'averfion ; parce qu'il a-  
voit enfeigné que l'on n'étoit plus  
obligé d'observer la Loi Céremoniel-  
le.

L'Auteur parle fouvent très-bien  
de la Divinité, comme dans l'Homie-  
lie II, 45. où S. Pierre instruit Cle-  
ment, en ces termes : " Gardez-vous  
„ bien, ô mon Fils Clement, d'a-  
„ voir d'autres fentimens de la Divi-  
„ nité, que ceux-ci ; c'est qu'il n'y a  
„ qu'un feul Dieu, qui est le Sei-  
„ gneur & le Pere de toutes chofes,  
„ bon & juſte, Créateur de tout, qui  
„ ne ſe met en colere, que fort len-  
„ tement ; qui est mifericordieux, le  
„ nourricier des Créatures, bien fai-  
„ ſant ; qui a recommandé l'Huma-  
„ nité, par ſes Lois, qui conſeille  
„ la Charité ; qui est éternel, & au-  
„ teur de l'éternité ; à qui rien ne peut  
„ être comparé ; qui habite dans l'a-  
„ me des Gens de bien ; qui est in-  
„ comprehenſible, & compris (*par*  
„ *les gens de bien, autant que cela est*  
„ *permis à la nature humaine*) qui  
„ dans l'éternité, a fixé un long âge,  
„ comme le centre de ſa durée ; qui  
„ a étendu le Ciel & formé la Terre ;  
„ qui a reſervé l'eau, dans ſes riva-  
„ ges ; qui a mis les Etoiles au Ciel ;



„ qui a rempli la terre de fontaines ,  
 „ qui a produit les fruits , qui a éle-  
 „ vé les montagnes , qui a mis des  
 „ bornes à la Mer , qui a réglé les  
 „ Vents & les Tempêtes ; qui a assu-  
 „ ré le corps *de la Terre* , par l'esprit  
 „ de son conseil , & qui est lui-mê-  
 „ me stable.

Ces idées ne sont pas rangées mé-  
 thodiquement , ni assez distinctes , ni  
 exprimées en des termes propres &  
 sublimes ; mais la grandeur des cho-  
 ses montre que ces Ebionites ne par-  
 loient pas mal de la Divinité , à divers  
 égards.

Mais ils l'abaissoient , en lui don-  
 nant un Corps , d'une figure sembla-  
 ble à celle des hommes , comme on  
 le voit dans l'Homilie XVII , 7. “ Il  
 „ a , *disent-ils* , une forme (*humaine*)  
 „ à cause de sa première , & de son  
 „ unique beauté. Il a aussi tous les  
 „ membres , mais non pour l'usage ;  
 „ car il a des yeux , non pour voir  
 „ par-là , puis qu'il voit de tous cô-  
 „ tez. Son corps est incomparable-  
 „ ment plus éclatant , que nôtre ef-  
 „ prit visuel , (*ils semblent vouloir mar-*  
 „ *quer , par là le rayon visuel*) & plus  
 „ brillant , que quelque lumière que  
 „ ce soit , en sorte qu'en comparaison  
 de

„ de lui, la lumiere du Soleil ne  
„ peut passer que pour des ténèbres.  
„ Il n'a pas des oreilles, pour ouïr par  
„ là; car il entend de tous côtez. Il  
„ s'apperçoit, il meut, il agit, il fait.  
„ Il a la forme la plus belle, à cause  
„ de l'Homme, afin que ceux, qui  
„ ont le cœur pur, puissent le voir, &  
„ qu'ils se réjouissent de ce qu'ils au-  
„ ront souffert, *à cause de lui*; car il  
„ a fait l'homme à sa ressemblance,  
„ comme à l'imitation de ce grand  
„ feu; pour commander & dominer,  
„ & afin que tout lui obéît. Tout ce-  
la a été bâti sur le passage de Matth.  
V, 8. où il est dit que *ceux, qui sont  
purs de cœur, verront Dieu*; qu'on  
doit entendre non de la Nature Divi-  
ne, qui est toujours invisible; mais  
du Symbole de sa présence, que S.  
Paul appelle *une lumiere inaccessible*,  
I. Tim. VI, 16. Surquoi l'on peut  
consulter les Interpretes. *Cotelier* a  
remarqué ici que l'opinion des Anthro-  
pomorphites étoit assez ancienne par-  
mi les Chrêtiens, & avoit été soute-  
nue par *Meliton*, & par *Tertullien*, ce  
qui rend l'Auteur des Homilies plus  
excusable. Il prouve ensuite que Dieu  
n'est point ce qu'on appelle le lieu,  
ou l'étendue infinie, qui renferme  
tou-



toutes choses, comme *Philon* & divers Rabbins semblent l'avoir crû, & qui, à proprement parler, n'est rien; & tâche en vain de réfuter ceux, qui nioient, avec raison, que Dieu ait une forme. Mais on ne s'y arrêtera pas.

Voici ce qu'il dit de la Religion, dans l'Homilie VII, 1. " C'est ici la  
 „ Religion, que Dieu a établie. C'est  
 „ de l'adorer seul & de croire l'uni-  
 „ que Prophete de la Verité; d'être  
 „ baptisé pour la rémission des Pe-  
 „ chez, & par une très-pure immer-  
 „ sion, renaître à Dieu, dans une  
 „ eau salutaire; ne participer point à  
 „ la table des Démons, c'est-à-dire,  
 „ ne manger rien de ce qui a été sa-  
 „ crifié aux Idoles; ni des bêtes mor-  
 „ tes d'elles-mêmes, ou étouffées, ou  
 „ tuées par d'autres bêtes, ni du sang;  
 „ ne point vivre, dans l'impureté, se  
 „ laver, après avoir couché avec sa  
 „ femme, observer la loi de la purga-  
 „ tion, par rapport aux femmes, gar-  
 „ der la temperance, être bien-fai-  
 „ sant, & ne faire tort à personne;  
 „ attendre, enfin, la vie éternelle  
 „ de Dieu, qui est tout puissant, &  
 „ la lui demander, par des prières &  
 „ des supplications perpetuelles. C'est

ce

ce que S. Pierre prêchoit à Sidon, où il établit une Eglise: On voit en cela quelque reste de Judaïsme, mais il n'y est point parlé de Circoncision, ni de Sacrifices, ni même de la Loi Mosaïque, en général.

Dans l'Homilie XIX, qui est demeurée imparfaite, parce que la fin du MS. manque, il y a le commencement d'une dispute, entre S. Pierre & Simon le Magicien, sur l'Origine du Mal, que le dernier s'efforce de rejeter sur le Créateur du Monde; ce qui a été une erreur de plusieurs anciens Héretiques, comme des Valentiens & d'autres; & que S. Pierre attribue à je ne sai quel Etre Mal-faisant, dont il ignore l'Origine. Je mettrai ici cette dispute, en abrégé, avec quelque peu de remarques, à cause de l'importance de la matière.

„ SIMON. Dites-vous qu'il y a  
„ un Chef du Mal, ou qu'il n'y  
„ en a point? Si vous dites qu'il n'y en  
„ a point, je vous montrerai par plu-  
„ sieurs raisons & même par des cho-  
„ ses, que votre Maître a dites, qu'il  
„ y en a un.

„ PIERRE. Je ne puis pas nier ce  
„ que mon Maître a dit; j'avoué  
„ qu'il y a un Etre méchant, parce  
„ que



„ que mon Maître l'a assuré, plusieurs  
 „ fois. *Sur quoi S. Pierre cite divers*  
*passages, où il est parlé de Satan, du*  
*Diable, ou du Méchant.*

„ S. Puisque vous avouez qu'il  
 „ y a un Méchant, conformément à  
 „ vos Ecritures, dites-moi comment  
 „ il a commencé à exister, s'il a été  
 „ fait & par qui.

„ P. Pardonnez moi, Simon, si  
 „ je n'ose pas dire ce qui n'est point  
 „ écrit. Si vous croyez que cela se  
 „ trouve dans les Ecritures, montrez  
 „ le moi. Mais si vous ne le pou-  
 „ vez pas faire, pourquoi nous hazar-  
 „ der à prononcer sur des choses, que  
 „ nous ne trouvons point dans les E-  
 „ critures ? Ne croyons-nous pas  
 „ qu'il y aura un Jugement ? ou cro-  
 „ yons nous qu'il ne regardera, que  
 „ nos actions, & non nos paroles,  
 „ par lesquelles nous exprimons ce  
 „ que nous croyons, & est-ce à cau-  
 „ se de cela, que nous parlons plus  
 „ hardiment de Dieu ?

„ S. Permettez que je me charge  
 „ des risques; & ne prenez pas occa-  
 „ sion de vous retirer, de ce que vous  
 „ appelez blasphème. Je vois bien,  
 „ que vous avez dessein de vous é-  
 „ chapper, de peur d'être convaincu  
 „ de-

„ devant la multitude; soit sous pré-  
„ texte que vous craignez d’enten-  
„ dre un blasphême; soit parce que  
„ l’Ecriture ne nous apprend point  
„ de quelle maniere, par qui & pour-  
„ quoi le Mechant a été fait; parce  
„ qu’il ne faut pas se hasarder à dire  
„ plusque l’Ecriture ne dit; de sorte  
„ que, pour parler, avec retenue,  
„ vous vous contentez de dire qu’il  
„ existe; Ne faut-il pas nécessaire-  
„ ment que le Méchant, dont vous  
„ avouéz l’existence, soit ou créé, ou  
„ incréé?

„ P. Il faut nécessairement qu’il  
„ soit l’un, ou l’autre.

„ S. S’il a été créé, il l’a été,  
„ par le Dieu, qui a créé toutes cho-  
„ ses, comme un Animal; ou il est  
„ sorti de sa substance, après quoi il  
„ a été mêlé à quelque autre chose;  
„ ou il y avoit hors de Dieu une ma-  
„ tiere animée, ou inanimée, de la-  
„ quelle il a été fait, ou par Dieu  
„ même, ou de lui même; ou il est  
„ arrivé qu’il est sorti du néant, &  
„ qu’il est quelque chose de relatif,  
„ ou qu’il a toujours été. Voilà tous  
„ les chemins divers, par lesquels  
„ nous pouvons parvenir à sa con-  
„ noissance, & il faut nécessairement  
„ qu’il



„ qu'il se trouve, par l'une de ces  
 „ voies. Il faut donc les parcourir  
 „ toutes, pour trouver son origine, &  
 „ quand on aura trouvé celui, qui lui  
 „ a donné l'être, il faudra lui en don-  
 „ ner la faute. Que vous en sem-  
 „ ble?

„ P. Il me semble, que, quand  
 „ même Dieu l'auroit créé, il ne fau-  
 „ droit pas, pour cela, l'en censurer;  
 „ de peur que son usage ne paroisse  
 „ la chose du monde la plus néces-  
 „ faire. Que si l'on montrait qu'il  
 „ n'a pas été fait, comme ayant tou-  
 „ jours été; il ne faudroit pas en blâ-  
 „ mer celui, qui est sur toutes cho-  
 „ ses, quoi qu'il ne pût pas détruire  
 „ un Principe sans commencement;  
 „ parce que c'est un non être; ou si  
 „ le pouvant faire, il jugeoit qu'il fût  
 „ injuste de mettre fin à un Etre, qui  
 „ n'auroit point eu de commence-  
 „ ment; ou un Etre mauvais de sa  
 „ nature, parce qu'il ne pourroit de-  
 „ venir autre qu'il ne seroit, quand  
 „ même il le souhaiteroit. Que si Dieu  
 „ voulant rendre cet Etre bon ne l'a-  
 „ voit pas pu faire, il ne laisseroit  
 „ pas d'être bon; parce qu'il le sou-  
 „ haite, quoi qu'il ne puisse pas le fai-  
 „ re. Il seroit même très-puissant,

„ en

„ en ce qu'il n'y auroit point d'autre  
„ Etre, qui le pût. Que si quelcun a  
„ la puissance de corriger le Mal, &  
„ qu'il ne le fasse pas; il faut tomber  
„ d'accord qu'il est méchant, en cela  
„ même, parce qu'il ne fait pas ces-  
„ ser le mal, que fait un Etre mau-  
„ vais, comme s'il se plaisoit à sa  
„ conduite. S'il ne peut pas l'empê-  
„ cher, n'ayant pas la puissance ne-  
„ cessaire pour cela, il est néanmoins  
„ meilleur, en ce qu'il ne néglige  
„ pas de nous faire tout le bien, qu'il  
„ peut.

„ S. Quand vous aurez discourû  
„ de chaque chose, que je vous ai  
„ dite, je vous montrerai quelle est  
„ la cause du Mal, je répondrai  
„ à ce que vous aurez dit, & vous  
„ prouverai que le Dieu, que vous  
„ soutenez être irrépréhensible, est su-  
„ jet à la censure.

„ P. Comme je comprends, par  
„ ce que vous avez dit, dès le com-  
„ mencement, que vous ne tâchez  
„ que de rendre coupable Dieu, com-  
„ me le Chef du Mal; j'ai résolu de  
„ marcher, avec vous, par tous les  
„ chemins que vous voudrez, pour  
„ vous montrer que Dieu est hors de  
„ tout blâme.

„ S.



„ S. Vous dites cela, comme si  
 „ vous aimiez le Dieu, que vous  
 „ croyez; mais vous n'êtes pas fin-  
 „ cere.

„ P. Et vous, comme un mé-  
 „ chant homme, & haïssant Dieu,  
 „ que vous ne connoissez pas, vous  
 „ dites des blasphêmes.

„ S. Souvenez-vous que vous  
 „ m'avez comparé au Chef du  
 „ Mal.

„ P. Je l'avoué, je me suis trom-  
 „ pé, en vous comparant au Méchant;  
 „ j'y ai été contraint, parce que je  
 „ ne trouvois personne, qui vous  
 „ égalât, ou qui vous surpassât en  
 „ méchanceté. C'est pour cela que  
 „ je vous ai comparé au Méchant,  
 „ car vous êtes beaucoup pire que le  
 „ Chef du Mal. Personne ne sau-  
 „ roit montrer que le Méchant con-  
 „ tredise Dieu; mais nous savons  
 „ nous tous, qui sommes présens,  
 „ que vous vous opposez à lui.

„ S. Celui qui cherche la Verité  
 „ ne doit rien accorder à personne,  
 „ outre ce qu'il a en effet, car que  
 „ cherche-t-il? Ne pourrois-je pas  
 „ moi, sans vouloir examiner les  
 „ choses à la rigueur, employer tout  
 „ mon tems à louer un Dieu, que

„ je

„ je ne connois pas ?

„ P. Vous n'êtes pas assez heureux, que de le louer, vous ne pouvez pas faire cette bonne action; car vous seriez plein de lui. C'est ainsi que nôtre Maître, qui ne mentoit point, a dit : *de l'abondance du cœur la bouche parle*. C'est pour cela que vous, qui êtes plein de mauvais desseins, par ignorance, vous vous opposez à Dieu, qui est seul Bon, & que vous n'avez pas souffert ce que mérite ce que vous avez osé dire. Croyez-vous qu'il n'y aura point de Jugement ? Peut-être même, que vous croyez qu'il n'y a point de Dieu; d'où vient que, sans profiter d'une aussi grande patience, qu'il vous témoigne, vous augmentez toujours plus vôtre fureur.

„ S. N'esperez pas de me détourner, par la peur, de chercher la vérité des choses, que j'ai proposées pour exemples. Je souhaite si fort de savoir la Vérité, que je ne fais pas difficulté de m'exposer à des dangers pour cela. Si vous avez quelque chose à répondre à ce que j'ai proposé d'abord, répondez y.

„ P. Puis que vous nous contrain-

„ gnez



„ gnez de hazarder à découvrir exac-  
 „ tement la conduite de Dieu , que  
 „ nous avons trouvée; nous qui ne  
 „ sommes que des hommes, qui ne  
 „ peuvent pas même expliquer exac-  
 „ tement la conduite de nos sembla-  
 „ bles; je discourrai de ce que vous  
 „ souhaitez , à cause de ceux, qui sont  
 „ présents; au lieu de garder un si-  
 „ lence pieux là-dessus. Je tombe  
 „ d'accord, avec vous, qu'il y a un  
 „ Chef du Mal, dont l'Écriture n'a  
 „ pas osé dire l'origine, soit vraie,  
 „ soit fausse. Néanmoins proposons  
 „ nos doutes ensemble, sur la manie-  
 „ re dont cet Etre a été fait, si tant  
 „ est qu'il l'ait été, & choisissons ce  
 „ qui se trouvera de plus sage, dans  
 „ les différentes opinions; puis qu'il  
 „ nous est séant de prendre, entre  
 „ diverses opinions vrai-semblables,  
 „ celle qui fait le plus d'honneur, à  
 „ Dieu &c. Mais je vous déclare,  
 „ avant que d'entrer en dispute, que  
 „ quelque chemin, que l'on prenne,  
 „ il n'y en a aucun, qui ne disculpe  
 „ Dieu, &c.

S. Pierre recapitule là-dessus les voyes différentes, que Simon avoit proposées pour découvrir l'origine du Mal, telles qu'on les a déjà rappor-  
 tées

tées ci-dessus; sur quoi l'Entretien continue, de la sorte:

„ S. Vous avez bien distingué les  
„ Voyes différentes, dont le Mal a pu  
„ être. C'est à moi de vous mon-  
„ trer que la faute en est au Créateur;  
„ & à vous de prouver, comme vous  
„ l'avez promis, qu'il n'y a point de  
„ sa faute. Je serai surpris, si vous  
„ pouvez le faire. Premièrement,  
„ si le Mauvais a été produit de  
„ Dieu, comme un Animal; alors il  
„ participe aux Vices de celui qui l'a  
„ produit.

„ P. Il ne s'enfuit pas tout-à-fait,  
„ car nous voyons bien des gens, qui  
„ quoique gens de bien ont eu de mé-  
„ chants Enfants: comme il y en a de  
„ méchants, qui en ont eu de méchants.  
„ Il y en a eu d'autres, qui étant mé-  
„ chants ont eu des Enfants des  
„ deux sortes; & il y a aussi eu des  
„ gens de bien, qui ont eu des En-  
„ fants bons & mauvais. Ainsi le  
„ premier homme eut, d'abord après  
„ sa création, l'injuste Cain, & le  
„ juste Abel.

„ S. C'est agir d'une manière in-  
„ sensée, que d'apporter des exem-  
„ ples d'hommes, lors qu'il s'agit de  
„ Dieu.



„ P. Parlez - donc aussi de Dieu,  
 „ vous-mêmes , & ne citez pas des  
 „ hommes , pour exemples ; en for-  
 „ te néanmoins qu'on vous puisse  
 „ entendre. Mais c'est ce que vous  
 „ ne sauriez faire.

Le reste de la dispute n'est que pure chicanerie, des deux côtés, & elle ne va pas, jusqu'à la fin, dans le MS. On voit que l'Auteur Ebionite ne savoit bien faire ni le personnage de Simon, ni celui de S. Pierre. Il est certain I. qu'il ne sort rien de mauvais, sortant immédiatement des mains de Dieu; parce que, si Dieu produisoit une Creature Intelligente mauvaise, dans le moment de la Création, il seroit auteur du Mal & la Creature ne pourroit pas s'en garantir. Il est contradictoire que Dieu soit bon moralement, comme il l'est, & qu'il se plaise à créer un Etre moralement mauvais : II. Dieu peut néanmoins créer un Etre sujet au changement, qui peut devenir de bon mauvais, & de mauvais bon; comme on le voit parmi les hommes, dont les uns abandonnent la Vertu pour le Vice, & les autres prennent de la haine pour le Vice, & n'ont de l'attachement que pour la Vertu:

III. Oa

III. On demande ici d'où vient, que Dieu ne faisant rien que de bon, il a souffert que quelques-unes de ses Créatures, comme quelques-uns des Anges, vinssent à déchoir, & cela en maniere qu'il n'en revient jamais aucun à son devoir ; & d'où vient encore, qu'il a fait l'Homme changeant, en sorte que de l'état d'innocence il soit tombé dans le péché, & qu'il y ait entraîné sa posterité après lui: IV. On voit déjà, par là, que l'on n'a que faire d'établir un Principe mauvais, que l'on mette en parallele avec Dieu, le Principe de tout bien ; puis que le Peché ne vient originairement que de la nature changeante de la Créature, & nullement d'un Etre Mauvais, qui influe sur sa conduite, & qui la rende mauvaise, comme les Manichéens le croyoient : V. Mais on demande d'où vient que Dieu, qui est saint & bon, n'a pas prévenu les conséquences funestes de la nature changeante de la Créature ? A quoi l'on répond 1. que Dieu a voulu faire une infinité de Créatures ; entre lesquelles, celles-là ne sont pas des moindres ; puis qu'il n'y a que cette espece de Créatures, qui soit capa-

N.  
2  
ble



ble non seulement du Vice, mais encore de la Vertu; c'est à dire, d'une obéissance libre, qui la rend digne de récompense, comme le Vice l'expose à la peine: 2. Que le Vice augmente infiniment le lustre de la Vertu, qui ne pourroit aspirer, à aucune récompense si elle n'étoit pas libre: VI. Quand on dit que les Hommes sont libres, on ne dit rien que tout le monde ne sente, en soi-même; quoi qu'il soit vrai que la force de la liberté diminue, à mesure qu'une habitude au mal, ou au bien, s'augmente; mais pendant cette vie, elle n'est jamais entièrement éteinte; puis qu'il n'y a point d'homme vertueux, qui ne puisse déchoir; ni de méchant homme, qui ne puisse se convertir: VII. Cela rend la Vertu d'autant plus estimable, & le Vice d'autant plus blâmable; qui autrement ne le seroient ni l'un, ni l'autre, si une fatale nécessité les produisoit, comme les Manichéens le soutenoient: VIII. A l'égard des Récompenses & des Peines de l'autre Vie, comme la nature ne nous en est pas clairement connue; il nous suffit que nous puissions être parfaitement assurez, que Dieu ne fera rien

rien tant à l'égard des peines , qu'à l'égard des recompenses , qui ne soit conforme à sa nature très-parfaite. C'est ce qu'on peut prouver , par une Démonstration Métaphysique , qui n'est pas moins claire que celles des Mathematiciens. Cela suffit , pour rendre raison de l'origine du Mal ; sans blesser le moins du monde la Souveraine perfection de Dieu , & sans établir aucun Principe du Mal , que l'on égale à la Divinité , ou que l'on n'ose dire , ni avoir été créé , ni être éternel , comme fait le S. Pierre de l'Auteur Ebionite des *Clementines*.

Je n'irai pas plus loin , pour ce qui regarde la matiere des *Clementines*. Mais j'avertirai les Lecteurs que , sur cet Ouvrage , on trouvera plusieurs remarques de Mr. *Davies* , pour la correction du Texte. Comme *Cotelier* l'a le premier publié , sur un MS. assez fautif , ou qu'il n'a pas assez bien sù lire ; il y a laissé beaucoup de fautes , & a mal pris le sens de divers passages ; Mr. *Davies* a corrigé quantité de ces endroits , comme on le verra au dessous des pages. Comme il n'y a rien que de clair , dans ses corrections , les proposer &



les prouver a été la même chose. Les changemens, qu'il croit qu'on doit faire, auroient pu être mis dans le texte, sans trop hazarder; mais je n'ai rien voulu y changer, pour ne pas imiter ceux qui font trop de fonds, sur des conjectures; quoi que celles-ci n'aient rien, de trop hardi. J'y en a ai aussi ajoûté, quelques-unes des miennes, dont j'ai laissé le droit de juger aux Lecteurs; sans les leur débiter, pour des veritez assurées. Je mettrai ici un seul exemple de celles de Mr. *Davies*, sur la V. Homilie, § 9 & 10. *Clement* raconte un tour ingenieux, qu'il joua au célèbre Grammairien *Apion*; que l'Empereur *Tibere* appelloit *Cymbalum mundi*, à cause de la réputation, qu'il s'étoit acquise; par des discours, qui n'avoient guère plus de sens, que le son des *Cymbales*; qui étoient des Hemispheres creux de métal, que l'on fraploit l'un contre l'autre.

*Clement* raconte, dans la IV. Homilie, qu'étant allé à Tyr, il y trouva le fameux *Apion*, & lui communiqua le dessein, qu'il avoit de se joindre aux Juifs; à cause de la Sainteté de leur doctrine, sur la Religion, & l'impiété des fables des Grecs;

Grecs ; sur quoi Apion entreprit de défendre ces dernières. Clement prend de là l'occasion de raconter le tour qu'il avoit fait à Apion, qu'il avoit connu, étant plus jeune, à Rome.

Comme Clement étoit épris de l'amour de la Verité, sur des matieres de la dernière importance, telle qu'est la question de l'Immortalité de l'Âme, & qu'il ne pouvoit rien trouver, qui le satisfît; il en tomba malade. Apion l'alla voir, & comme il fa-voit la Médecine, il s'informa de sa maladie. Clement après s'être fait un peu presser, feignit d'être malade d'amour; & Apion lui dit qu'il avoit eu une semblable passion étant jeune, & qu'il ne trouvoit point de moyen de jouir de la Dame, dont il étoit amoureux, ni même de lui parler; mais qu'un Magicien Egyptien, lui avoit appris une maniere de Charme, par le moyen duquel, il avoit été satisfait dans sa passion, & s'étoit ainsi guéri de son amour. Clement lui répondit, que cette sorte de gens étoient souvent des trompeurs, & qu'il se pouvoit bien faire que les Démons n'obéissent point à leurs enchantemens. Apion repliqua qu'ils



ne pouvoient pas refuser ce qu'on demandoit d'eux, pourvû qu'on les conjurât, par des Démons, à la puissance desquels ils étoient soumis. Cependant Clement lui marqua qu'il aimeroit mieux venir à bout de son dessein, par la persuasion, que par la Magie; mais qu'il ne seroit pas facile de la gagner, par des paroles; parce que cette Dame étoit fort attachée à l'étude de la Philosophie. Apion lui dit là-dessus qu'au contraire, il seroit plus facile de lui persuader ce que l'on souhaitoit. Là-dessus Apion lui composa une Lettre, pour la lui envoyer. En voici le commencement, tel qu'il est dans *Cotelier*.

Ο ΕΡΩΝ ΤΗΣ ΕΡΩΜΕΝΗΣ.

*ἀνωνύμως.*

Διὰ τῆς ἐκ τῶν ἀνοήτων ἀνθρώπων νόμης, ἐπιταγαῖς ἔρωτος τῆ πάντων πρεσβυτάτης παιδὸς χάριν, ἔγνων σε φιλοσοφίαν προσηχέσταν, καὶ ἀρετῆς ἕνεκα τὸν τῶν κρείττωνων ζῆλῶσαν βίον. Voici comment *Cotelier* a traduit en Latin.

ΑΜΑΤΟΡ ΑΔΑΜΑΤΕ

*Absque nominibus.*

*Ego per Cupidinis mandata antiquissimi*

*mi omnium pueri gratiâ cognovi te, propter stultorum hominum leges animum ad studium Sapientiae applicare, & ob virtutem æmulari meliorum vitam.* Voilà assurément un parfait galimatias; & Mr. *Davies* a bien raison de dire que, si quelcun en peut former quelque bon sens, il le tiendra pour un grand devin. Voici comme il faut disposer le tout, & le sens qu'il lui faut donner.

Ο ΕΡΩΝ ΤΗ ΕΡΩΜΕΝΗΙ.

(ἀνωμόως διὰ τῆς ἐκ τῶν ἀνοήτων νόμου) ἐπιταγαῖς Ἐρωτος, τῶ πάντων πρεσβυτάτης παιδὸς χάριν. ἔγνω &c. En Latin: *AMATOR AMATÆ (sine nomine, propter leges à stultis sancitas) Amoris, antiquissimi omnium pueri jussu, salutem. Novite ad Philosophiam animum adpulisse, & virtutis causâ, meliorum vitam æmulari.* Ἐγνω novi est le commencement de la Lettre, & ce qui précède le titre. La chose est claire, on pourroit seulement douter si pour χάριν, on ne doit pas mettre χαίρειν, que les Payens mettoient au haut de leurs Lettres, & non χάριν, qui ressent le style des Chrétiens. Ceux qui voudront voir le reste de la Lettre d'Apion, pour débaucher la



prétenduë Maîtresse de *Clement*, & la réponse qu'il y fit lui-même, comme au nom de cette Femme, pourront avoir recours à l'Original. Il ne manque pas d'esprit, dans cet Episode du Roman de *Clement*, ni ailleurs; quoi qu'il n'y ait pas le jugement, qui y devoit être, ni la saine doctrine des tems Apostoliques. Mais ce qui doit principalement choquer les Lecteurs séveres, & qui ne cherchent, que de savoir la Verité; c'est de tourner, en forme de Roman, la Prédication de S. Pierre, & de lui faire dire ce, à quoi il n'avoit jamais pensé. Il faut néanmoins que cette piece ait fort plû autrefois, puis qu'on en a fait des Versions & des Abregez de différentes sortes; en y retranchant pourtant les revêries Ebioniques du premier Auteur du Roman. Telle est la version de *Rufin*, dont on a parlé & l'Abregé Grec, que l'on voit après les Homilies Greques.

Mais on a eu soin d'y ôter ce qui pouvoit y être d'Heterodoxe; comme on le voit dans l'Abregé des *Clementines*, qui mene le Roman de *Clement* jusqu'au de là de sa mort; puis qu'il y est parlé non seulement de son retour à Rome, de son Exil dans la

Cher-

Chersonese Taurique ; où l'on dit non seulement qu'il souffrit le Martyre, mais encore qu'il se fit un miracle anniversaire, au jour où il avoit été jetté dans la mer, où Dieu l'ensevelit dans une Chapelle de Marbre; qu'on alloit voir tous les ans, un jour arrêté, parce que la mer se retiroit, afin qu'on y pût aller à pied sec ; sur quoi on raconte qu'en ce jour-là un Enfant avoit été laissé par accident au Tombeau de S. Clement ; & y avoit été nourri un an, par le Saint, & retrouvé en bonne santé, par ses Parens, l'année suivante. Le Martyre de S. Clement, tiré de *Simon le Metaphraste*, fameux par ses pieux Mensonges, en l'honneur, dit-on, de Dieu & de ses Saints, y est aussi. C'est aux gens, qui ont quelque connoissance de cette sorte de choses, & qui savent distinguer la Verité du Mensonge, à en faire l'usage qu'ils doivent ; qui est, ce me semble, de remercier la Providence, de ce qu'elle nous a conservé les Livres du Nouveau Testament, dans leur entier ; au travers de tant de Siècles, pendant lesquels l'on a entretenu les Chrétiens d'une infinité de Fables ; comme si l'on n'avoit pas pu conserver la Foi



Chrétienne, sans l'aide du Mensonge. Il est bon que nous sâchions cela, afin que nous ne nous imaginions pas, que la Sagesse des Hommes a conservé jusqu'à présent la Religion Chrétienne. C'est là le contenu du I. Tome des Peres Apostoliques.

II. *SS. PP. qui temporibus Apostolicis floruerunt &c.* Volumen II. pagg. 810. avec les Préfaces & les Index.

**C**E Volume est comme composé de deux parties, dont la première contient les Ecrits de quelques Anciens, & la seconde des Ouvrages de divers Modernes, concernant ces Anciens Auteurs, au moins pour la plûpart.

**D**ANS la première partie, il y a I. les Epîtres de S. Ignace, ou celles qu'on regarde comme les véritables Epîtres de ce S. Martyr; celles qui ont été falsifiées, comme la plûpart des Savans le croient; & celles qui sont entièrement supposées. Elles sont en Grec & en Latin, de la version de quelques Modernes, mais il y a ensuite l'ancienne version Latine, qu'*Usserius* avoit découverte.

Ou-

Outre les témoignages des Anciens, touchant les Epîtres, que l'on croit vraies, & les Jugemens d'*Usserius*, qui fait aussi l'histoire des Editions précédentes, d'*Isaac Vossius*, qui les a le premier publiées en Grec sur un MS. & de *Cotelier*, il y a des remarques de ces trois savans hommes, sous les pages. Ils s'en est bien fait d'autres, avant eux, mais elles ne sont nullement dignes d'être rimprimées, avec celles des trois Editeurs, que l'on a nommez. On a vu aussi depuis quelques notes postumes, tirées des papiers de *Jean Pearson*, Evêque de Chester, qui étoit un très-savant homme; mais comme il n'y avoit pas mis la dernière main, on n'a pas cru devoir les mettre ici; d'autant plus que tout ce qu'il y a de meilleur, se trouve dans sa Défense des Epîtres de *S. Ignace*, qui sont en ce Volume.

J'ai aussi ajouté quelque peu de remarques à celles des trois savans hommes, dont je viens de parler; mais seulement sur les véritables Epîtres de nôtre Auteur, & sur peu d'endroits. Comme l'Epître aux Romains n'avoit pas été imprimée, en Grec, sur le texte même de *S. Ignace*, qu'on n'avoit pas encore vû en



Hollande; on avoit suivi la version litterale qu'*Usserius* avoit faite, sur l'ancienne Version Latine. Mais ici on l'a mise sur le texte Grec imprimé à Paris, dans les *Acta Sincera Martyrum* du P. *Ruinart*, & tiré d'un MS. de la Bibliothèque de Mr. *Colbert*. *Usserius* avoit si bien traduit sur le Latin, que sa version ne differoit pas beaucoup du Grec de S. *Ignace*; mais il y avoit plusieurs endroits, qui étoient fautifs dans la Version Latine, dans lesquels il ne lui étoit pas possible de redresser son Auteur, par conjecture. Il y avoit même divers mots oubliez, qu'il ne pouvoit pas deviner. On en a averti les Lecteurs, en de petites notes, sans néanmoins entrer dans les minuties. Les Lecteurs pourront voir, par là, le danger qu'il y a à se fier à des conjectures; puis que d'habiles gens, comme *Usserius*, *Vossius*, & *Cotelier* s'étoient si souvent trompez, comme on le reconnoît d'abord que l'on lit les mots, que l'on trouve dans le MS. de Mr. *Colbert*. J'ai aussi eu soin de faire en sorte, que la version Latine répondît au texte Grec. L'Auteur de l'ancienne Version avoit, sans doute, manqué plusieurs fois le sens

de

de S. Ignace, parce que l'exemplaire Grec, dont il s'étoit servi, étoit extrêmement fautif; comme on le voit, par le MS. de M. Colbert. On n'a qu'à jeter les yeux sur les petites notes, que l'on a ajoutées ici, pour s'en convaincre.

Il y a deux endroits dans l'Epître à ceux de Philadelphie, que l'on n'avoit nullement entendus. S. Ignace dit au Ch. V. *qu'il a son refuge à l'Evangile, comme à la chair de Jesus, & aux Apôtres comme au Presbytere de l'Eglise.* Comme le style de ce Saint homme est souvent très-dur & forcé, il est d'abord difficile à entendre ce qu'il veut dire; mais, si l'on y prend bien garde, voici le sens de ces paroles. “ J'ai mon recours „ aux Evangiles, auxquels j'ajoute „ foi, comme si je m'entretenois avec „ Jesus-Christ, comme on peut „ voir le faire, aux jours de sa chair, „ quand il étoit encore sur la terre; „ ou aux Ecrits des Apôtres, qui étoient „ comme le Presbytere de toutes „ les Eglises Chrétiennes.

„ Il ajoute: *Aimons aussi les Prophetes, parce qu'ils ont eux-mêmes annoncé l'Evangile, qu'ils ont espéré en Jesus Christ & l'ont attendu.* Ces paroles



paroles regardent les Livres de l'Anc. Testament, car ce n'étoit que par ces Livres, qu'il pouvoit connoître les Prophetes. Il est remarquable que S. *Ignace* mette d'abord les Ecrits du N. T. auxquels il a son recours, & en suite ceux du V. T. qui servent à confirmer le Nouveau. Cela fait voir qu'au commencement du second siecle, on faisoit beaucoup d'usage des Livres des Apôtres; qu'on n'auroit pu négliger, en élevant sur tout les livres des Prophetes, sans trahir la cause du Christianisme, & faire plaisir aux Ebionites, (j'entends ceux du I. Siecle) & aux Juifs.

S. *Ignace*, au Ch. VIII. parle d'une maniere, qui fait juger, qu'il y avoit alors des gens, qui prétendoient n'être pas obligez de croire en Jesus-Christ, sur l'autorité des livres des Apôtres, à moins qu'on ne leur montrât que les Prophetes lui avoient rendu témoignage. *J'ai oui*, dit-il, *quelques personnes, qui disoient: je ne croirai point l'Evangile, si je ne le trouve pas dans les Anciens (ἐν τοῖς ἀρχαίοις) & comme je leur disois, que la chose étoit écrite, ils me répondirent: cela n'est pas proposé. (Ποῦ ἔστι πρόκει-*  
*ται.*

J'ai il faut lire ἐχὶ πρόκειται, car ces gens là nioient ce qu'*Ignace* affuroit) Mais pour moi, *Jesús-Christ* me tient lieu des anciennes (il faut lire ἀρχαίως ici, & non ἀρχαίως les Archives) propheties. Sa croix, sa mort, sa résurrection, & la foi que l'on a par lui, me tiennent lieu des anciennes (propheties) qui n'ont point été corrompues. *Vossius* croyoit qu'il falloit lire ici ἀρχαίως les Archives, mais cela ne fait aucun sens, en cet endroit; car enfin en quelles Archives devoient être les *Evangiles*? Ce n'étoit pas dans celles des Juifs, ni des Payens. Il y en avoit sans doute dans celles des Chrétiens, car on lisoit publiquement les *Evangiles*, parmi eux, dans les Eglises; comme il paroît, par la I. Apologie de *Justin* Martyr. Personne ne pouvoit donc dire, qu'il n'en croiroit pas aux *Evangiles*, s'ils n'étoient dans les Archives. Mais les Juifs pouvoient dire, qu'ils ne pouvoient pas croire en l'*Evangile*, si on ne leur faisoit voir la même chose, dans les anciennes Propheties. Au reste, *Vossius* a très-bien compris que pour ὅτι, dans le passage cité, il faut lire &, sans quoi il ne peut avoir aucun sens. J'ai mieux aimé dire ἐχὶ parce



parce qu'il ressemble plus à *71*. Il paroît donc par-là que l'on employoit, alors les Évangiles, pour convaincre les Juifs que Jésus-Christ est le Messie; quoique l'on n'eût pas eu, dans les premiers tems, la coutume de les citer aussi fréquemment, que l'on fit depuis; comme on le voit par les Épîtres de *Barnabé*, & de *Clement*. On pourra voir diverses remarques sur *S. Ignace*, dans l'Hist. Ecclesiastique, du Siècle II. an. 16. qu'on n'a pas mises ici, parce qu'elles ne regardent pas tant les mots, que les choses; desquelles on n'a pas voulu traiter dans ces Notes, qui sont purement Critiques.

*Usserius* avoit bien mis, en son Recueil, le Martyre de *S. Ignace*; mais il avoit été obligé de le tirer de *Simon le Metaphraste*, auquel on ne peut pas se fier. Le MS. d'où *Vossius* avoit tiré les Lettres de ce Martyr, s'étoit trouvé mutilé, de sorte qu'il n'y avoit trouvé ni l'Épître aux Romains, ni le Martyre, qui y étoit inferé; mais comme l'une & l'autre de ces pièces se sont heureusement trouvées, dans le MS. de la Bibliothèque Colbertine; on voit ici l'Épître aux Romains en sa place, & le véritable

ritable Acte de son Martyre, à la pag. 157. après l'Ancienne Version Latine de ses Epîtres; tel qu'il a été publié, par le P. *Ruinart*. On a été obligé de traduire de nouveau cet Acte en Latin, aussi litteralement qu'il a été possible. On y verra, comme je crois, diverses expressions mieux expliquées, ce me semble, qu'elles ne l'avoient été par le Pere *Ruinart*, d'autres explications confirmées; des passages corrompus par les Copistes corrigez, sans rien néanmoins changer au texte. On y confirme, par exemple, l'explication du mot φιλοτιμία, pris pour une dépense faite pour gagner la faveur du Peuple, que les Latins appellent quelquefois *munus*. On verra dans l'Index Grec en quel endroit des Oeuvres de *Demosthene*, ce mot se trouve en ce sens; car on ne le put trouver, quand on travailloit aux notes de ce Martyr, mais on le trouva, quelque tems après, par hazard, & on l'a marqué dans l'Index des mots Grecs. On verra, après cela, la version de ce même Martyre, en Latin, telle qu'elle se trouve en deux Manuscrits, où elle varie assez. Ceux qui les ont faites n'entendoient pas fort bien la Lan-  
gue



gue Greque & y ont fait de grosses fautes; mais elles ne laissent pas de servir à confirmer le Texte Grec, tel qu'on le donne ici. Il est étrange qu'il y ait une faute dans la date de l'année de ce Martyre, comme *Usserius* & d'autres depuis l'ont montré. Il semble qu'elle a été mise depuis, car ce Martyre ayant été écrit par des témoins oculaires, il n'étoit pas possible, qu'ils se trompassent sur les noms des Consuls, sous lesquels il souffrit le Martyre. C'est sur quoi on pourra consulter le P. *Pagi*, dans sa Critique de *Baronius*, sur l'an CXVI.

Il y a, après le Martyrologe Latin, une Rélation supposée de *Tiberien*, Gouverneur de la premiere Palestine à Trajan, & la véritable Rélation de *Pline* au même Empereur, avec sa réponse, & la censure que *Tertullien* en a faite.

II. ON voit après cela l'Epître de *S. Polycarpe* aux Philippiens, avec les Notes d'*Usserius*, de *Cotelier* & de *Junius*; en suite de quoi on trouve son Martyre, tel qu'il a été raconté par l'Eglise de Smyrne, dont il étoit Evêque; & dont *Eusebe* a inferé la Lettre, en son Histoire Ecclesi-

siasti-

fiastique. Il seroit à souhaiter que l'on eût bien des relations de Martyres, telle que celle-ci, qui est pleine de sagesse & de pieté. Aussi a-t-elle été généralement louée de tous les Savans, qui en ont parlé. *Ufferius* & *Cotelier* ont commenté cet Acte, mais le premier avoit enlevé au second, tout ce qu'on pouvoit dire de meilleur; parce qu'il avoit écrit le premier, pour ne pas dire qu'il avoit beaucoup plus de savoir, que *Cotelier*, sur cette sorte de choses.

Je ne dirai rien de certains fragmens des réponses, que *Polycarpe* fit à de certaines questions, & que l'on trouve dans la *Chaine* sur les IV E-vangiles, recueillie, par *Victor* Evêque de Capouë. Ce sont des choses visiblement supposées.

DANS la Seconde Partie du II. Volume, il y a diverses pieces, dont nous indiquerons la matiere en général; parce que le détail en seroit trop long.

I. ON trouve d'abord un Ouvrage intitulé *le Code des Canons de l'Eglise Primitive, illustré par Guillaume Beverege*. C'est une explication plus étendue, & une défense de ce qu'il en avoit dit, dans ses remarques  
sur



sur les *Canons Apostoliques*, desquel-  
les nous avons déjà parlé.

Pour ce qui regarde la Discipline  
exterieure de l'Eglise, on ne peut  
guère douter que la plus grande par-  
tie n'en ait été recueuillie, dans les  
*Canons*, que l'on nomme commu-  
nément *les Canons des Apôtres*; com-  
me nôtre Auteur le remarque, dans  
la Préface de cet Ouvrage. On a mê-  
me cru, jusqu'au XVII. Siecle, que  
ces Canons avoient été établis & re-  
cueuillis, avant le I. Concile de Ni-  
cée. Tous les Grecs l'ont cru, pen-  
dant plus de mille ans, & ont été sui-  
vis, en cela, par plusieurs Docteurs  
Catholiques Romains. Mais ceux,  
qui les ont examinez, avec plus de  
soin, sont tombez d'accord que les  
Canons ont été établis & recueuillis,  
au second Siecle, ou au moins au  
troisième. C'est l'opinion, où ont  
été *Joseph Scaliger, Gabriel de l'Au-  
bepine, Pierre de Marca, & Henri  
Hammond* & tous ceux, qui ont cru  
qu'ils n'étoient pas des Apôtres, a-  
vant *Jean Daillé*. Il leur faut join-  
dre *David Blondel*, qui dans son A-  
pologie pour le sentiment de S. Je-  
rôme, a dit que les *Canons que l'on dit  
être des Apôtres, ont été formez avant  
l'an*

*L'an CCLXXX.* Il n'y a eu, que le seul *Daille*, qui ait soutenu qu'ils n'avoient été faits, que vers la fin du IV Siecle & publiez au commencement du V. C'est ce qu'il avance dans son III. Livre des *Écrits faussement attribuez aux Apôtres*, qu'il publia l'an M DC LIII. Néanmoins on ne laissa pas de croire communément, que ces Canons avoient été établis au II. ou au III. Siecle. *Pierre Gunning* & *Jean Pearson*, qui avoient été tous deux Professeurs à Cambridge, & dont le premier fut depuis Evêque d'Eli, & le second de Chester, ont soutenu ce sentiment dans leurs *Écrits*. *Gunning* se déclara là-dessus, dans un Livre Anglois, qui parut en M DC LXII. & qui traitoit du *Jeûne que l'on observoit avant Pâque*. *Pearson* en fit autant, dans sa *Défense des Epîtres de S. Ignace*, Part. I. c. 4. Nôtre Auteur le soutint aussi, dans ses remarques sur les Canons Apostoliques, où il dit qu'on les pouvoit nommer, avec raison, le *Code des Canons de l'Eglise Primitive*. *Matthieu Larroque*, Ministre de Vitré, après la mort de Mr. *Daille*, a soutenu son sentiment, dans les *Observations*, qu'il fit sur cette



matiere, sans y mettre son nom; d'où vient que nôtre Auteur le désigne seulement sous le titre d'*Observateur*. Il a entrepris de réfuter *Daille & Larroque* en trois Livres, que l'on trouve en ce Volume. Dans le premier, il montre, par les témoignages des Anciens, que ces Canons ont été citez, non seulement depuis la fin du V. Siecle, mais encore dès le commencement du IV. & répond à toutes les objections que Mrs. *Daille & Larroque* avoient faites, contre ces citations. Il réfute le second pied à pied, sans rien laisser de ce qui peut faire quelque difficulté. Il n'y a qu'une seule chose, qu'il n'a pas cru devoir défendre ici, parce qu'il ne l'avoit avancée, que comme une conjecture; c'étoit qu'il avoit dit que ces Canons n'avoient pas en effet été recueillis, par *Clement Romain*, mais seulement par *Clement Alexandrin*. Comme *Daille* avoit voulu montrer la nouveauté des Canons, dont il s'agit; parce que, selon lui, il y a dans ces Canons plusieurs choses, qui étoit inconnues à la premiere Antiquité; nôtre Auteur a travaillé à montrer, en son second Livre, que les doctrines & la discipli-

ne

ne, qui sont établies dans les Canons, ne contiennent rien de contraire à la doctrine & à la discipline des siècles, qui ont précédé le Concile de Nicée. Il défend sur tout ce qu'il y a, dans les Canons, touchant les Evêques, les Métropolitains & les Jeunes règles de l'Ancienne Eglise. Ce sont en effet les principales matières, à cause desquelles *Daillé* semble avoir attaqué les Canons Apostoliques. Quoiqu'en eût déjà assez écrit, pour la défense de l'Episcopat, l'Auteur n'a pas pu se dispenser de réfuter, en peu de mots, ce que *Daillé & Larrogue*, en avoient dit. Le premier ayant publié un Livre exprès, des Jeunes règles, pour faire voir qu'ils ne sont pas si anciens, que l'on dit, qui est la seule chose, dont il s'agit ici; *Beveridge* a été obligé d'examiner cette matière, dans un troisième Livre, où il en traite au long.

Comme il n'attribue pas l'établissement de ces Canons aux Apôtres mêmes; il juge qu'ils ont été établis, par divers Synodes du II. & du III. Siècles, dont les Actes ne sont pas venus jusqu'à nous. Il soutient qu'il s'en tint assez fréquemment, comme il le prouve par ceux, qui s'af-



semblerent, à l'occasion du tems de la célébration de la Pâque, & par un passage de *Tertullien*. Ce sont les réglemens, qui s'y firent, que l'on nomma *les Canons Apostoliques*. Il y en eut d'abord L, que *Denys le petit* publia & traduisit en Latin, & ensuite on y en ajoûta XXXV. On les appelle aussi Ecclesiastiques, parce qu'ils avoient été établis par les Eglises; comme on les avoit déjà nommez *Apostoliques*, parce que des hommes *Apostoliques* les avoient publiez, & parce qu'ils étoient conformes à la doctrine des Apôtres. Il y eut même des gens, qui crurent qu'ils avoient été faits, par les Apôtres. On avoit accoûtumé de décider les Controverses, par les traditions Apostoliques, comme on le voit dans la Controverse du jour de la Pâque. Le mal est que ces traditions prétendues n'étoient pas par tout les mêmes, comme cette même controverse le fait voir. Nôtre Auteur soutient que les Canons, dont il s'agit, ont été établis & recueillis, avant la fin du III. Siecle; & *Daille*, qu'ils ne furent formez qu'assez avant dans le V. Siecle, & qu'ils ne furent publiez que vers sa fin. Les  
Lec-

Les Lecteurs verront, dans nôtre Auteur, les raisons opposées à ce sentiment ; aussi bien que ce qui regarde les Jeunes règlez. Il y a des raisons pour & contre, par l'examen desquelles, on verra que les deux Antagonistes, semblent avoir, tour à tour, quelques avantages l'un sur l'autre, dans les divers Incidents de ce Procès littéraire ; ce qui doit engager ceux, qui veulent éviter l'erreur, à aller, comme on parle, bride en main, & à ne se déterminer pas trop légèrement.

II. LA seconde piece est un Jugement de *Thomas Bruno*, ou *Brown*, Chanoine de Windsor, dont Mr. *Colomiez* avoit déjà publié une Dissertation des *Thérapeutes* en M DC LXXXVII. qui est tirée d'un Ouvrage, que l'Auteur a laissé imparfait. Il avoit aussi commencé une sorte de Jugement, sur les *Constitutions* & sur les *Canons Apostoliques*, avec des remarques sur les derniers. L'Original étant tombé entre nos mains, nous avons cru devoir le publier, en cette occasion, quoi qu'imparfait ; afin que ceux, qui voudront juger de la Controverse, touchant les *Canons Apostoliques*, puissent comparer ce qu'il en dit, avec ce que

O 2

les



les deux Auteurs, dont nous venons de parler, en ont dit. Nous nous y arrêterons un peu plus; parce que l'Ouvrage paroît, pour la première fois, & mérite qu'on y fasse attention.

1. Il commence, par remarquer qu'aucun Auteur Grec, ou Latin, des trois premiers siècles, n'a fait mention des *Canons Apostoliques*. Le premier qui les ait produits au jour, a été, selon lui, *Denys le Petit*, sur la fin du V. Siècle. Ensuite environ l'an DXXXVII. ayant entrepris, à la prière d'*Etienne*, Evêque de Salones, de faire une nouvelle version Latine des Canons reçus, parce que la Version précédente ne valoit rien; il y inséra les Canons Apostoliques, qui n'étoient pas joints aux autres recueils des Canons. Il ne les reconnoissoit néanmoins pas, pour véritablement Apostoliques, & il ne dissimule pas, dans sa Préface, que beaucoup de gens ne les admettoient point; & en effet *Gelase* les avoit rejettez, comme Apocryphes, il n'y avoit pas trente ans, quand *Denys* fit son Recueil.

2. Cependant ils furent reçus l'an DCLXXXI. par le Concile célébré

*in Trullo*, & déclarez *Apostoliques* au second Canon; quoi qu'ils eussent été inconnus en Afrique, jusqu'au milieu du VI. Siècle.

3, 4 L'Eglise Gallicane ne les recut, que sur la fin du VI. Siècle, & l'Anglicane ne les admit, que cent ans après, ou environ, comme on le verra dans *Mr. Brown*

5, 6, 7. Pour le nombre des Canons, *Denys*, au commencement de l'Empire de Justinien, n'en comptoit que L. & *Cresconius*, qui a écrit vers la fin de ce même regne, n'en reconnoissoit pas davantage. Cependant des Recueils du même tems, en mettent LXXX ou LXXXV. Si on demande à nôtre Auteur par qui il croit que ces Canons ont été recueillis, il répond, qu'il n'est pas possible de le savoir; mais qu'il soupçonneroit volontiers qu'un certain *Leontius*, Evêque de Tripoli, en Lydie, a recueilli, au commencement du IV. Siècle, ces Canons; ou a au moins contribué, à ce Recueil. C'étoit un Arien, mais un homme consommé dans la connoissance de la Discipline Ecclesiastique, & rigide défenseur de l'autorité Episcopale. On n'a qu'à voir ce qu'en rap-

O 3

porte



porte *Suidas*, sur son nom, & qui n'est, selon les apparences, qu'un fragment de l'Histoire de *Philostorge*, Liv. VII. c. 6. Cet homme paroît en effet avoir été propre à faire un semblable Recueil.

7. En parlant du XIV Canon des Apôtres (ou plutôt du XIII. selon l'ordre de l'exemplaire, que l'on a suivi au I. Tome des Conciles) Mr. *Brown* dit, que tout le monde fait que, par ce Canon, il étoit défendu de transférer un Evêque d'un Evêché à un autre; mais que peu de gens savent, sur quoi cette défense étoit fondée. Voici ce qu'il en dit. Au commencement il n'y avoit, dans les Eglises, d'autres Ecclesiastiques, que des Evêques, des Prêtres & des Diacres. Quand un Prêtre venoit à mourir, un des Diacres lui succédoit; de sorte que le premier des Diacres occupoit le rang du dernier Prêtre de l'Eglise, & que l'on créoit un nouveau Diacre. De même, quand un Evêque venoit à mourir, le premier des Prêtres de cette Eglise prenoit sa place, & le premier des Diacres devenoit le dernier des Prêtres. Que si le Primat, ou le Métropolitain de la Province venoit à mourir, le premier

mier des Prêtres occupoit la place du dernier des Evêques. C'est ce qu'on trouvera dans le *Nomocanon* de *Pho-tius*, Tit. VIII. c. 19. Ainsi personne n'étoit avancé d'abord à la première place. Ce n'est pas qu'il ne se fît une élection nouvelle, & une ordination ; mais elles étoient attachées à cet ordre, & personne ne pouvoit passer, comme en sautant, du degré le plus bas à la plus haute dignité. Ainsi, si l'on veut prendre, pour exemple de toutes les autres Eglises, celle d'Alexandrie, on procedoit de cette sorte. L'Evêque étant mort, tous les Prêtres de cette Eglise s'assembloient & nommoient d'entre eux trois Prêtres, & ordinairement d'entre les plus vieux. Ils convoquoient le peuple à l'Eglise, & lui propofoient les trois Prêtres, qu'ils avoient nommez, pour choisir un Evêque, entre ces trois ; après quoi il étoit consacré. Ainsi Pierre, Evêque d'Alexandrie, étant mort l'an CCCX. en souffrant le Martyre, on fit l'élection d'un Evêque ; car alors Alexandrie n'étoit pas encore un Siege Patriarchal, mais étoit soumise à Nicomedie, si l'on en croit *Philostorge* Liv. I, 7. Au jour marqué, Alexandre, qui étoit le pre-



mier Prêtre; Arius, depuis Hérefiarque, qui étoit le fecond; l'autre Alexandre, qui étoit furnommé *Baucalis*; & qui étoit immédiatement après Arius, à ce que dit *Philostorge*; Colluthus, qui fut le Chef des *Colluthiens*, fecte qui ne dura pas longtems, après lui, Carponas & Sarmatas. (*Epiphane* les nomme tous dans l'Hérefie LXIX, 2.) Ces gens-là, dis-je, avec d'autres, dont les noms ne font pas venus jufqu'à nous, s'étant afsemblez, nommerent trois Prêtres; favoir, Alexandre, Arius & l'autre Alexandre. *Nicephore* Liv. VIII, 1. dit qu'Arius fut entre ceux, qui furent nommez, afin qu'on en élût un. C'est ce que signifie le mot *ὑπόψηφος*, dont cet Auteur fe fert, comme *Mr. Brown* le fait voir. Ces trois Prêtres ayant été préfentez au peuple, il femble, fi l'on en croit *Philostorge*, que la plus grande partie avoit du penchant à élire Arius, depuis chef des Ariens, quoi qu'il ne fût que le fecond Prêtre d'Alexandrie; & même que l'autre Alexandre, quoi que plus jeune que lui, étoit jaloux de la faveur du peuple, & entretint en fuite la difcorde, qui fut entre celui qui fut élu & Arius.

8. Nôtre Auteur montre , par quelques exemples , que cette coûtume d'élire le plus ancien des Prêtres, pour Evêque , n'étoit pas inconnue en Occident.

9, 10, 11. On avoit auffi une autre coûtume , qui est différente de celle des Siecles fuivans & d'aujourd'hui. C'étoit que nul Ecclesiastique ne pouvoit passer d'une Eglise à une autre ; de sorte qu'on ne pouvoit pas, au moins canoniquement , passer d'un Evêché moindre à un autre meilleur ; mais les Canons ne furent pas une barriere assez forte , pour retenir les Ecclesiastiques ambitieux , en leur devoir. Cependant , il y a bien des raisons à opposer aux Canons , à cet égard , & entre autres qu'il pouvoit facilement arriver , qu'il n'y avoit aucun Prêtre dans une grande Eglise , qui fût capable de la conduire ; & qu'un homme exercé , dans le Gouvernement d'une petite Eglise , étoit plus capable d'en gouverner en suite une grande. Nôtre Auteur louë fort , à cette occasion , *Leontius* , dont on a déjà parlé.

12, 13, 14, 15. Il fait ici une digression sur diverses choses , qui appartenoient à l'Histoire de l'Arianif-



me, & revient à Leontius, qu'il croit l'Auteur du premier Recueil des Canons Apostoliques. Ce n'est pas qu'il crût que Leontius les eût tous recueillis; car il étoit persuadé que quelques-uns étoient postérieurs au tems de Leontius; comme faits après celui d'Eunomius, & sur tout le L. où il est parlé des trois immersions, dans le Baptême. Du reste, il ne croyoit point que personne, qui fût habile, dans les Antiquitez Ecclesiastiques, pût se persuader que ces Canons eussent été établis, par les Apôtres, ou par leur ordre. D'ailleurs ils ne laissent pas d'être anciens, & de pouvoir être rapportez au III. & même en partie au II. Siècle.

16, 17, 18, 19. Après cela l'Auteur vient à l'explication des Canons. Il ne doute point que le I. Canon, qui ordonne *qu'un Evêque soit ordonné par deux, ou trois Evêques*, ne soit fort ancien; mais il ne croit pas qu'il soit un des Canons des Apôtres, ni en particulier de S. Simon l'Apôtre; à qui il est nommément attribué, dans les Constitutions Apostoliques Liv. VIII. c. 27. La raison en est qu'il n'a pas été fort observé, puis qu'Anthime, Evêque de Tyanes,

nes, ordonna seul un Evêque, malgré qu'en eût *S. Basile*; qui étoit son Métropolitain, & qui ne lui reprocha pas néanmoins qu'il eût violé un Canon Apostolique, mais seulement le bon ordre, qui avoit été établi autrefois. Aussi n'est il nommé, par d'autres, qu'un *Canon des SS. Peres*. *S. Augustin* ne put nommer aux Donatistes, qui révoquoient en doute son autorité Episcopale, que le seul Primat de Numidie, qui l'avoit ordonné. L'Evêque de Rome prétendoit encore avoir droit d'ordonner un Evêque, sans l'assistance d'aucun autre du même Ordre. Chaque Métropolitain est aussi autorisé, par le VI. Canon du Concile de Sardique, à ordonner seul un Evêque, en cas de nécessité.

20. Le II. Canon Apostolique porte que les *Prêtres, les Diacres & les autres Clercs doivent être ordonnez par les seuls Evêques*; surquoi *Mr. Brown* remarque que, du tems des Apôtres, les noms d'Evêque, & de *Prêtre* se confondoient, comme tous les Savans en conviennent; quoi que les fonctions de tous ceux, qui portoient ces noms, n'aient pas été les mêmes; quelques uns de ces gens-là ayant



seuls le droit d'ordonner, mais non pas tous; quoi que tous administraient également les Sacrements; & que dans la suite les premiers furent seuls nommez *Evêques*, & les autres Prêtres. Il y avoit aussi des Evêques de ce tems-là, qui s'apelloient *Apostoli*, ou *Apôtres*; mais comme on connoit proprement ce nom-là à ceux, qui avoient été envoyez immédiatement par Jesus-Christ; ils s'appellerent encore *Angeli*, ou *ANGES*, mot qui signifie proprement un *Messager*, aussi bien que le précédent. C'est ce que l'on peut voir, par les Chap. II. & III. de l'Apocalypse; où les *ANGES* des sept Eglises, dont il est parlé en cet endroit, sont les Evêques de ces mêmes Eglises. A cette occasion, l'Auteur parle d'une Inscription, que l'on trouva sur une pierre déterrée à Rome, sous Urbain VIII. qui est écrite en deux sortes de caracteres Grecs, dont les uns sont comme les Lettres Capitales & les autres, comme les petites Lettres, avec quelques Capitales Latines. Nôtre Auteur la lit ainsi : ☉.

*Hic Gordianus Gallie nuncius, jugulatus pro fide, cum familia tota, quiescunt in pace. Theophila ancilla fecit.*

On pourra voir cette Inscription copiée sur l'Original, par le *P. Mabillon*, dans l'*Appendix* de sa *Diplomatique*, par le *P. Ruinart*, pag. 637. Le *P. Bénédictin* n'a pas bien lu la première lettre, qu'il prend pour une H, au lieu que c'est un Θ Grec. Notre Auteur le rapporte à la mort (en Grec θάνατος) & c'étoit le signe de ceux, qui étoient condamnez à la mort. Il remarque que *César* a dit, dans ses *Mémoires*, que les Gaulois avoient accoustumé de se servir de caractères Grecs, & il cite une Inscription écrite en partie en Lettres Grecques, & en partie en Lettres Romaines, qui se trouve dans *Gruter* p. MCXLIV, 10. Il conjecture que ce *Gordien* aura été envoyé, par quelqu'un des Apôtres, & peut-être par *S. Jean*, sous l'Empire de *Domitien*, dans les Gaules; avec le titre de Γαλιτίας Ἀγγελοῦ, ou *Messager de la Gaule*; c'est à dire, Evêque; comme si l'on avoit employé ce mot, pour marquer cette dignité, pendant le tems auquel les mots de *Prêtre*, & d'*Evêque* se confondoient. La conjecture est sans doute ingénieuse, mais quoique l'Ange, qui parloit à *S. Jean*, ait employé ce mot de *Mes-*



*sager*, pour marquer un Evêque; il ne s'ensuit pas qu'on parlât communément de la sorte; puis que le style des visions Prophétiques differe souvent beaucoup, des expressions vulgaires. D'ailleurs, il ne produit aucune preuve, par où il paroisse que l'Evangile ait été prêché si tôt dans les Gaules; au moins dans la Gaule, qui est en deçà des Alpes, à nôtre égard. Mais on pourroit dire qu'il s'agit de cette partie de l'Italie, qu'on appelloit *Gallia Cisalpina*, par rapport à l'Italie. Si l'on avoit quelque preuve, par laquelle il parût que l'Evangile eût été prêché, dans cette partie de l'Italie, & cela par un homme envoyé par S. Jean; on pourroit entrer dans la pensée de Mr. *Brown*. Mais comme on n'en trouve aucun vestige, dans l'Antiquité; il vaut mieux prendre ceci (s'il s'agit d'un Martyr) de quelque homme qui avoit été envoyé de quelque endroit des Gaules à Rome; pour quelque raison, qui ne nous est pas connue.

Nôtre Auteur dit, ce me semble, sans être appuyé, sur aucune bonne raison, *qu'il est certain*, que le Christianisme fut répandu par les Gaules, environ

environ ces tems-là ; quoi qu'il avouë que l'on ne voit aucun bon Auteur , qui ait dit que Trophime, Disciple de S. Paul, y eût été envoyé le premier, par son Maître , pour y prêcher l'Evangile. Il n'y a qu'à lire la Dissertation de *Jean de Launoy*, sur la premiere Epoque des Martyrs de France , imprimée à Paris , en MDCLII, pour s'assurer que ce n'est qu'une fable. Nôtre Auteur montre encore qu'*Origene* n'avoit pas été ordonné Prêtre, par un seul Evêque, mais par deux ; sans penser que le sens du Canon , n'est pas qu'il ne sera pas permis à un Evêque de conferer l'ordre de Prêtrise, en présence d'un autre Evêque ; mais seulement qu'un seul Evêque peut ordonner un Prêtre, sans qu'il soit besoin qu'il s'y trouve un autre Evêque.

23, 24, 25. Le III. Canon porte que si un Evêque, ou un Prêtre, contre l'ordonnance du Seigneur, touchant le Sacrifice, amasse quelques autres choses, sur l'Autel, du miel, du lait, ou du vin de palme (*sicera*) au lieu de vin ordinaire, ou quelque apprêt, des oiseaux, ou quelques autres animaux, ou des legumes, comme étant contre l'ordonnance de Seigneur ; il soit



soit excommunié; à moins que ce ne soient de nouveaux legumes, ou des raisins dans leur tems. Comme il n'y a point d'apparence que les Apôtres employassent autre chose, pour célébrer l'Eucharistie, que du Pain & du Vin; il semble qu'ils n'avoient que faire de défendre ce que personne ne faisoit; c'est, comme je croi, ce que veut dire Mr. *Brown*, car il ne s'exprime pas ici trop exactement. Il auroit bien pu ajoûter, que les mots de *sacrifice* & *d'autel* sont des mots, qui ne se trouvent point dans les Ecrits des Apôtres, pour marquer l'Eucharistie & la Table, sur laquelle on la célébroit. En effet les paroles de l'Institution ne nous donnent nullement l'idée d'un Sacrifice; mais seulement celle de la commémoration d'un Sacrifice, qui n'a été offert qu'une seule fois, & que personne ne peut reïterer. Mr. *Brown* ajoûte seulement, qu'avant que le second Siecle fût écoulé, comme il étoit entré une grande multitude de Gentils dans l'Eglise Chrétienne, les successeurs des Apôtres leur permirent, par économie (c'est-à-dire, par condescendance, en s'acommodant à leur foiblesse, sans l'approuver) de faire

ce

ce qu'ils avoient accoûtumé de faire, dans leurs sacrifices, comme il le montre. C'est qu'avant que de manger des Victimes, on mangeoit des gâteaux, ou quelques autres choses, qu'on nommoit en Grec *προθύματα*, comme qui diroit *avant-sacrifices*. Ces sortes d'Offrandes appartenoient aux Prêtres, & à cause de cela on les permit, pendant quelque tems; mais en suite, on les défendit, comme il paroît par ce Canon.

A l'occasion de cela, nôtre Auteur parle de la coûtume, qui s'étoit introduite, de donner la Communion aux Enfans, & cela le second, ou le troisiéme jour, après leur naissance; ce qui étoit une coûtume qui n'avoit aucun fondement, ni dans l'autorité des Apôtres, ni dans la chose même. L'Eucharistie n'a été établie, que pour célébrer la mort de Jesus-Christ, ce qui ne se pouvoit faire, qu'en un âge de connoissance; & par conséquent, on ne pouvoit pas raisonnablement faire communier des Enfans nouveaux nez. *Mr. Brown* croit qu'au lieu d'employer du vin, pour cela, on se servoit de lait, & que c'est pour cela que l'on offroit du lait; ce qui étoit contre l'Institution  
de



de Jesus-Christ. L'usage du vin de palme étoit mieux fondé, parce qu'en certains lieux, où l'on n'a pas des Vignes, il servoit de vin ordinaire. Excommunier, pour cela des Chrétiens, qui n'avoient point d'autre bruvage équivalent au suc des raisins, étoit une rigueur, qui ne se refesoient point de la douceur des Apôtres.

26. Le V. Canon Apostolique défend aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres, de mettre dehors leurs femmes, sous prétexte de piété, & les condamne, à être excommuniées, s'ils le font, & à être déposés s'ils continuent à le faire. Mr. *Brown* s'échauffe ici, ce me semble, assez mal à propos, contre les Grecs; qu'il accuse d'avoir forgé ce Canon & de l'avoir inferé parmi les autres, depuis *S. Epiphane*, & *S. Augustin*; pour lâcher la bride à leurs sensualitez, à couvert de ce prétendu Canon Apostolique. Je serois d'un sentiment tout contraire, & je croirois que ce Canon, en laissant l'usage du Mariage aux Ecclesiastiques, prévint les Commerces illégitimes; que les Ecclesiastiques, destituez de femmes légitimes, auroient pu rechercher  
avec

avec d'autres, qui ne leur appartenoient pas. *S. Epiphane* & *S. Augustin* ont plutôt parlé de l'usage de leur tems, que de celui des Apôtres. On n'a qu'à consulter *Beverege*, sur ce Canon. Comme l'on a changé les Canons, selon l'usage; il ne faut pas s'étonner, si, dans les derniers tems, où l'on vouloit paroître plus saint, qu'on ne l'étoit, on a parlé autrement que dans les précédents.

27. Il est défendu, par le VI. Canon, aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres de se mêler des affaires du monde, sous peine de déposition. Nôtre Auteur juge, avec raison, que ce Canon n'étoit pas connu à *S. Cyprien*; puis qu'en parlant de cette matiere, il n'a fait que citer un Canon d'un Concile d'Afrique, qui défendoit aux Ecclesiastiques d'être Tuteurs; quoi qu'il lui fût plus avantageux de citer un Canon Apostolique. *Beverege* croit aussi, que ce Canon, quoi que nommé Apostolique, n'est qu'un abrégé de celui, dont *S. Cyprien* parle. La défense, qu'il renferme, a été fort mal observée, puis que ceux qu'elle regarde ont toujours pris des soins infinis, pour augmenter leurs Richesses; sur  
tout.



tout depuis que le Christianisme eut le dessus; & qu'ils n'avoient garde de mettre des bornes à leur propre grandeur.

28, 29, 30. Le Canon VII. déclare que si quelque Evêque, quelque Prêtre, ou quelque Diacre célèbre la Pâque un jour, avant l'Equinoxe du Printemps, avec les Juifs, il doit être déposé. Mr. *Brown* dit là-dessus que si quelcun peut se persuader que ce Canon ait été fait par les Apôtres mêmes; il peut assurément tout croire, puis qu'il est certain qu'avant l'an XXXV. d'Hadrien, qui est le CXXXV. de l'Ere Dionysienne, aucun Chrétien n'a célébré la Pâque, en un autre jour, qu'en celui auquel les Juifs la célébroient, ou le 14. du mois de Nisan, en quel jour de la semaine qu'il se rençontrât. C'est ce que témoigne *S. Epiphane*, dans l'Héresie des Audiens, ou la LXX. n. 10. Il n'est néanmoins pas clair, en quel tems, les Chrétiens cessèrent de s'accommoder avec les Juifs. Mais nôtre Auteur apporte des raisons assez probables, pour faire voir que ce n'a pas été avant le tems de *Denys*, Evêque d'Alexandrie, qui fut Evêque depuis  
l'an

l'an CCXLVII. jusqu'à l'an CCLXVI. Si l'on joint ce que nôtre Auteur dit, sur cette matiere, avec ce que *Beverege* en a écrit, on pourra se former une idée assez juste de cette matiere. Il paroît au moins indubitable, que ce Canon n'est point des Apôtres.

29. Dans le Canon VIII. il est dit *que si quelque Evêque, Prêtre, Dia- cre, ou quelque autre de la liste Sa- cerdotale, n'a point participé, lors que l'oblation aura été faite, il sera obligé d'en rendre raison; & que si cetterai- son est valable, il sera pardonné; mais que s'il ne le fait pas, il sera séparé, (de la Communion) comme ayant scandalisé le Peuple, & fait soupçon- ner, que celui, qui a offert, n'a pas bien offert.* Mr. *Brown* remarque que, du tems des Apôtres, il n'étoit pas nécessaire d'un semblable Canon, pour obliger les Ecclesiastiques de communier; puis que le Peuple ne manquoit guère de le faire. Ce ne fut, comme il le croit, qu'au second Siecle, qu'il y eut des gens, qui as- siterent au Service public, sans com- munier; soit que le zèle se fût re- froidi, à cause de la trop grande fré- quence des Communions; soit qu'ils  
se



se sentissent coupables de péchez, qui ne leur permettoient pas de communier. Ce fut à cause de cela, que le Pape Calliste ordonna en CCXXII, que tous ceux, qui assistoient au Service, communiaissent. L'Auteur a laissé ici dans son MS. *nondum exacto sæculo secundo*, ce qui est une faute visible; mais qu'on n'a pas dû corriger, parce qu'on n'a pas pu deviner ce qu'il avoit voulu mettre au lieu de *nondum*. Il falloit dire *jam exacto* mais l'un differe trop de l'autre, & il pourroit, y avoir plusieurs mots d'oubliez. Nôtre Auteur fait diverses remarques, sur cette matiere auxquelles on ne peut pas s'arrêter, de peur d'allonger trop cet Extrait. Il y a aussi, en cet endroit, des remarques sur les *Eulogies*, ou Pains bénis, qu'on lira dans l'Original.

31. Dans le X. Canon Apostolique, il est ordonné *que celui qui auroit prié Dieu, avec un Excommunié, même dans la maison, soit séparé.* Comme les Excommunications des Juifs, auxquelles celles des Chrétiens doivent leur origine, n'alloient point à ne vouloir pas prier Dieu, avec les Excommuniés; nôtre Auteur recueille de là, que ce Canon

ne

ne peut avoir été fait, qu'après la mort des Apôtres. L'Excommunication des Juifs, comme il le fait voir, après d'autres savans Hommes, étoit plutôt une peine Civile, qu'une peine Ecclesiastique. Mr. *Brown* croit, sur un passage de *Justin Martyr*; où il dit, vers l'an CL, qu'il n'étoit pas permis, à d'autres qu'à des Chrétiens de participer à l'Eucharistie avec eux; que ce ne fut qu'au tems d'Hadrien, ou environ, que les Chrétiens commencèrent à s'excommunier les uns les autres; en un tems, auquel une très-grande multitude de Gentils avoit embrassé la Religion Chrétienne. Personne n'ignore que les Payens excluient, de la participation à leurs Sacrifices, & à leurs Mysteres, ceux qui étoient coupables de grands crimes. C'est ce qui paroît par quantité de passages, que nôtre Auteur cite ici. Il semble qu'il ait cru que l'Excommunication Chrétienne étoit née, de ces coûtumes Payennes. A l'égard de l'exclusion des Sacrifices & du service public, elle étoit très-ancienne, puis que *Sophocle* & *Euripide* en ont parlé, comme d'une coûtume des tems héroïques; quoi que nôtre Auteur



ne l'ait point remarqué. On voit par là pourquoi les Gentils, qui s'étoient joints aux Assemblées Chrétiennes, se soumirent si facilement à une Disciple très-sévère, & ce qui fit que la Jurisdiction Ecclesiastique s'établit si aisément. On pourra en trouver des preuves, dans l'Auteur; car nous ne pouvons pas nous étendre d'avantage, sur ces sortes de choses, dans cet Extrait. Il y auroit autrement bien des réflexions importantes à faire sur l'Excommunication, qui peut faire, & qui a fait beaucoup plus de mal, que de bien; lors que l'on s'en est servi contre des opinions spéculatives autant vrayes, que fausses.

32. Il y a, dans le Canon XII. *que si un Clerc, ou un Laïque excommunié, ou qu'on ne doit pas recevoir, s'en étant allé, a été reçu dans une autre ville, sans Lettres de recommandation, celui qui a été reçu, & celui qui l'a reçu soient excommuniés.* Cependant des Ecclesiastiques & des Laïques, qui avoient été excommuniés, pour éviter cette ignominie, se retiroient en des Eglises éloignées; où ils tâchoient de surprendre les Evêques, ou par de faux rapports; ou par des Lettres de recommandation supposées,

posées, & d'y être reçus conformément au rang, qu'ils avoient eu, ou même en un autre plus relevé. C'est ce que nôtre Auteur prouve, par l'histoire de Marcion; qui voulut être reçu à Rome, après avoir été excommunié en Asie; mais le Clergé de Rome refusa de le faire, sans la permission du Pere de Marcion.

33. A cette occasion, Mr. *Brown* fait l'histoire de ce qu'on appelloit des *Lettres Formées*, qui étoient conçues en maniere, & munies en telle sorte, de certaines Lettres de l'Alphabet, qu'il n'étoit pas facile de les falsifier. Pour faire bien entendre cela, il faudroit ici copier tout ce que l'Auteur en a dit. Mais c'est ce que nous ne saurions faire, sans allonger trop cet Extrait; si bien que nous avons jugé qu'il valoit mieux renvoyer les Lecteurs à l'Original.

34. Le XIV Canon porte qu'il ne sera pas permis à un Evêque de quitter sa Paroisse (c'est à dire, son Diocèse) & de passer dans une autre, quand même il seroit contraint, par la Multitude, s'il n'en a pas quelque sujet raisonnable, qui le force de le faire; comme s'il peut être cause d'un plus grand avantage à ceux qui y sont, par



la parole de piété, & qu'il le fasse, non de lui-même, mais conformément aux pressantes exhortations de plusieurs Evêques. Quoi que les Apôtres n'eussent pas pensé aux Diocèses des Evêques, lors qu'ils étoient eux-mêmes allez prêcher l'Évangile, de tous côtez; nôtre Auteur ne laisse pas de reconnoître l'antiquité de ce Canon & de remarquer, que l'an CCCXXVIII. tout le monde jugeoit qu'il étoit Apostolique. *Eustathe* ayant été mis hors d'Antioche, par les intrigues des Ariens; tout le monde jettoit les yeux, sur *Eusebe* de Césarée, & on parloit de le faire venir à Antioche. En effet, en ce tems-là, l'Église de Césarée, en Palestine, appartenoit au Diocèse d'Antioche, & il se pouvoit bien faire qu'*Eusebe* fût le plus ancien Evêque de tous ceux, qui étoient sous la Primatie de cette Ville-là. Il y avoit déjà quinze ans, qu'il avoit succédé à *Agapius*, dans l'Évêché de Césarée; & il pouvoit être appelé à Antioche, sans être *citoyen*, comme on parloit, de l'Église de cette ville-là; ou sans y avoir passé par tous les degrez, par lesquels il falloit ordinairement passer, avant que de venir au premier

premier rang. Mais soit qu'*Eusebe* fût convaincu qu'*Eustathe* avoit été injustement déposé, ou qu'il craignît que, s'il acceptoit l'Archevêché d'Antioche, le Parti opposé ne l'en mît dehors, s'il avoit jamais le dessus; il refusa d'y aller. Cela lui attira les louanges de *Constantin le Grand*, qu'il rapporte dans la vie de cet Empereur Liv. III. c. 41. & qui lui écrivit à lui-même, qu'il avoit très-bien fait d'avoir observé, en cela, les commandemens de Dieu & le Canon des Apôtres, & de l'Eglise, en refusant d'aller à Antioche. J'avouë que j'aurois autant de penchant à avoir bonne opinion de cette action d'*Eusebe*, qu'à l'attribuer à une précaution, dont on n'a guère de preuves; persuadé que je suis que l'Hétérodoxie, sur des points spéculatifs, n'influe point nécessairement sur les mœurs. Mr. *Brown* continue à illustrer ce Canon, par d'autres Histoires, qu'il rapporte, & que l'on pourra lire dans l'Original.

35. Il passe de là à l'explication du XVII. Canon Apostolique, qui ordonne que celui qui se seroit marié deux fois, après le Baptême, ou qui auroit eu une Concubine, ne pour-



roit être ni Evêque, ni Prêtre, ni Diacre, ou en aucune manière, dans la liste Sacerdotale, ou dans le Clergé. Ces derniers mots font bien voir que ce Canon n'a pas été fait du tems des Apôtres, auquel on ne reconnoissoit aucun Ecclesiastique, sinon les Evêques, les Prêtres & les Diacres. A l'égard du mariage des Prêtres, les Apôtres ne firent aucune Loi, mais laisserent à chacun d'eux la liberté de se marier, ou de ne se marier point. Les Apôtres même semblent avoir eu des enfans de leurs femmes, après leur Apostolat; comme *Eusebe* l'insinue, par ce qu'il a cité de *Clement* d'Alexandrie, dans son Hist. Ecclesiastique, Liv. III c. 30. On peut recueillir la même chose de l'Histoire de *Nicolas* Diacre, que le même *Clement* a faite, dans le III. Livre de ses *Stromates*. Cette Histoire paroît assez étrange, puisqu'il y est dit que *Nicolas*, qui avoit une belle femme, ayant un jour été censuré, par les Apôtres, de ce qu'il en étoit jaloux, l'amena au milieu de l'Assemblée, & dit qu'il la laisseroit épouser à quiconque la voudroit. Mr. *Brown* ti-  
re

tire néanmoins de là ces deux grandes conséquences. La première c'est que l'ancien l'usage des Juifs de répudier les femmes, quand on vouloit, ne laissa pas d'être en usage, parmi ceux de la même Nation, qui avoient embrassé l'Évangile; & que cela dura même jusqu'au tems de *S. Basile*, comme il paroît par son Canon XCVI. à *Amphilochius*; où il est parlé d'une Femme, qui avoit répudié son Mari, lequel se maria à une autre femme; après quoi cette femme se remaria de nouveau avec lui; sous prétexte qu'elle ne l'avoit pas répudié, pour toujours. La seconde conséquence est, qu'il étoit permis aux Apôtres, même après leur Apostolat, de prendre d'autres femmes; sans quoi Nicolas se seroit moqué d'eux, en leur offrant sa femme, qu'il savoit bien qu'ils ne pouvoient pas épouser. Voyez ce que nous en avons dit, dans *Histoire Ecclesiastique*, sur l'année LXXXII du I. Siècle. Il ne croit pas même que jusqu'au tems de Montan, qui avoit vécu sous Antonin le *Pieux*, il y eût aucune Loi, ou Coûtume, qui empêchât les Ecclesiastiques de vivre dans le mariage; soit qu'ils



n'eussent pris qu'une seule femme, ou qu'après sa mort, ils en eussent épousé une autre. Il leur étoit aussi libre de n'en prendre aucune, selon ce que Jésus-Christ, a dit de diverses sortes d'Eunuques Matth. XIX, 12. Mais nôtre Auteur croit que, depuis l'hérésie de Montan, qui entraîna après lui de grandes Lumières de l'Eglise, comme *Tertullien* & d'autres, & qui enseignoit que les secondes noces étoient absolument défendues; on leur accorda, par complaisance, que, si on ne défendoit pas les secondes noces aux Laïques, on les défendrait au moins aux Ecclesiastiques. Je croirois plutôt que, par une dévotion mal entendue, on crut qu'il y avoit plus de sainteté à ne se marier point, qu'à vivre dans le mariage; comme si Dieu, qui a fait les hommes, comme les autres animaux, pour la propagation de leur espece, & les a mis hors d'état de pouvoir se passer du secours, qu'on peut tirer d'une Femme, avoit attaché à cela une sorte de peché! On auroit dû penser que Dieu savoit bien ce qu'il faisoit, & qu'en suivant la nature, bridée par des Lois qui empêchent qu'on ne

com-

commette rien d'irrégulier, ni qui nuise à la Société; on ne fait rien qui puisse être desagréable à Dieu, qui nous a faits pour vivre en Société. Mais les hommes, au lieu de considérer que Dieu n'a rien fait que sagement, & qu'il est absurde de s'opposer à l'ordre de la Nature, dont il est l'Auteur; s'imaginent présomptueusement qu'ils peuvent aller plus loin, que Dieu ne l'exige. Il arrive de là que ces gens, qui prétendent s'élever au dessus de la Nature innocente (car on peut très-bien soutenir que la Nature, dont Dieu est l'Auteur, n'a rien que d'innocent, & qu'on ne péche, qu'en la contredisant) il arrive, dis-je, que ces gens-là qui veulent être au dessus de l'homme, sont fort au dessous de ceux, qui ne veulent pas servir Dieu autrement qu'il ne l'a ordonné. L'Experience de plusieurs Siecles en doit avoir convaincu tous ceux, qui sont capables de faire quelque réflexion sur ce qui s'est passé.

36. Enfin notre Auteur fait quelques remarques sur le Canon XIX. qui dit *qu'un homme, qui auroit épousé les deux sœurs, ou une niece, ne peut pas être Clerc.* Les trois Scholiastes



Grecs des Canons Apostoliques ont remarqué, là-dessus, que ceux qui contractoient de semblables mariages, étoient non seulement exclus de la Clericature, mais encore punis de peines plus grandes; sur lesquelles *Balsamon*, renvoye ses Lecteurs aux Canons de *S. Basile*. Cependant nôtre Auteur remarque qu'à la fin du IV. Siècle, il n'y avoit point de Canon semblable à celui ci. Au moins il est certain qu'il n'étoit pas connu à *S. Basile le Grand*, Evêque de Césarée en Cappadoce, ni à *Diodore* Evêque de Tarse. Un homme, apparemment de Cappadoce, qui avoit envie d'épouser sa Belle-Sœur, après la mort de sa femme, s'adressa à *S. Basile*, pour savoir si cela étoit permis. Cet Evêque le nia absolument; mais cet homme s'adressa après cela à *Diodore*, qui lui répondit que cela n'étoit pas défendu, & , selon les apparences, lui en accorda la permission, par écrit. *Basile* écrivit une Lettre là-dessus, où il n'apporte néanmoins aucune raison, pour faire regarder un mariage de cette sorte, comme défendu, que la coutume; qui a, dit-il, la force d'une Loi, parce qu'elle nous a été laissée,

*par*

*par de SS. Hommes.* Aujourd'hui l'Eglise Romaine le permet aux Princes & aux Grands, ou à ceux qui peuvent payer la dispense. Si cela n'est défendu, par aucune Loi Divine, on n'a pas droit de demander de l'argent, pour le permettre; & si cela est défendu, on doit bien se garder de l'acheter; puis qu'il n'y a point d'homme, qui puisse permettre, ni pour de l'argent, ni par faveur, ce que Dieu a défendu.

On a pû voir, par le titre des deux Volumes des PP. Apostoliques, ce qui reste dans le second Volume; dont nous parlerons dans le Tome XXII. pour ne pas remplir tout ce Volume des Extraits, qu'il en faudroit faire, pour en donner une idée même générale.

---

ARTICLE III.

HUGO GROTIUS *de VERITATE RELIGIONIS CHRISTIANÆ. Editio accuratior, quam tertium recensuit notulisque illustravit JOANNES CLERICUS; cujus accessere de religenda, inter Christianos dissentientes, sententia.*



*Et contra Indifferentiam Religionum*  
*Libri duo*. A la Haye chez les Freres  
 Vaillant & Prévôt MDCXXIV. in  
 12. pagg. 384.

J'AI parlé de la premiere Edition  
 de ce Livre, dont j'ai eu soin, au  
 Tome XVIII. de la *Bibliothèque*  
*Choisie* pag 228. & suiv. Je n'ai rien  
 fait, dans celle-ci, qu'ajouter quel-  
 ques lignes dans mes Notes, en quel-  
 ques endroits; comme on le pourra  
 reconnoître, en comparant les Edi-  
 tions. On a encore corrigé quelques  
 endroits, où l'on a découvert quel-  
 que peu de fautes, qui étoient restées.  
 Mais ce qu'il y a de plus singulier, & de  
 plus digne d'attention, dans cette  
 troisième Edition, est un petit Li-  
 vre, ou plutôt une petite Disserta-  
 tion; qui est à la fin, contre l'*Indif-  
 ference des Religions*. Quand le Li-  
 braire me parla de cette nouvelle É-  
 dition, il me sembla que je ne ferois  
 pas mal, si j'y ajoutois quelque cho-  
 se, concernant cette matière; qui a  
 une très-grande liaison, avec celle de  
 la *Vérité de la Religion Chrétienne*.  
 Cela étoit d'autant plus nécessaire,  
 qu'il se trouve quantité des gens, qui  
 s'imaginent aujourd'hui, que pourvu  
 qu'on

qu'on embrasse l'une des Sectes Chrétiennes, cela suffit; & qu'il n'importe point laquelle que ce soit; quoi qu'elles soient très-differentes, & qu'on sâche que, l'une est plus pure que l'autre.

Pour détruire cette erreur, on montre 1. qu'on doit aimer en tout la Verité, mais principalement lors qu'il s'agit de choses de grande importance. Cela est si vrai, qu'on peut dire qu'il n'y a personne, qui ne préfere la Verité à l'Erreur, & qui n'aime mieux savoir ce qui est vrai, que se repaître d'un Mensonge. Chacun sent en soi-même ce penchant naturel, & ne sauroit s'en défaire. C'est une des principales choses, qui distinguent les Hommes des Bêtes, & qui nous doit convaincre que nous avons été créés, pour aimer & pour suivre la Verité. Mais il y a des Veritez, qui sont de pure spéculation, & qui ne regardent point nos devoirs. Il est certain qu'on peut les négliger, & qu'on les néglige en effet, sur tout lors qu'elles sont difficiles à trouver. Il n'est pas même possible, qu'un seul homme sâche tout ce qu'on peut savoir. La vie est trop distraite & trop courte pour cela



& l'Esprit de l'Homme est trop borné, pour renfermer tant de connoissances. Mais ce qui regarde le Bonheur éternel de l'Homme ne peut pas être négligé, sans folie &, sans crime. Telle est la connoissance de la Religion Chrétienne, & toutes les Sectes, qui portent ce nom, quoi que très différentes & même opposées les unes aux autres, en conviennent.

II. On doit avouër, & l'on avouë, dans toutes les Sectes Chrétiennes, qu'il n'y a rien de plus important que la Religion, & que par conséquent on doit apporter tous les soins possibles, à s'en instruire. Cela est d'autant plus nécessaire, qu'il y a plusieurs Sectes, qui font profession du Christianisme, & qui en ont néanmoins des idées très-différentes. Si l'on n'apporte beaucoup de soin à cela, il n'est pas possible de savoir laquelle est la meilleure. Quelques-unes diffèrent entre elles, non seulement en des idées de pure spéculation, mais encore dans le culte, & dans la pratique; & elles se condamnent réciproquement, à l'égard du Culte Divin, & de la manière de s'en acquiter. On n'entre en ceci, en aucun détail, parce

ce que personne ne l'ignore, au moins parmi ceux dont l'éducation n'a pas été tout à fait négligée. Pour les autres, on doit les recommander à la Providence, & ce n'est pas pour eux que l'on compose des Livres, qu'ils ne liroient point; ou qu'ils n'entendroient pas, s'ils les lisoient.

Mais il y a des gens, qui ont eu quelque éducation, & qui néanmoins n'ont jamais lu sérieusement, & attentivement l'Écriture Sainte, pour pouvoir distinguer ceux, dont les sentimens y sont plus, ou moins conformes. Ils ne laissent pas de décider, au moins pour eux-mêmes, qu'il n'y a point de différence entre les Chrétiens, qui soit essentielle, & qu'il n'importe nullement de quelle Secte que l'on soit, pour être agréable à Dieu. On ne dit pas ceci de la populace seulement. Il y a eu des Royaumes & même des gens très-distinguez, que l'on a vu changer la profession de la Religion, qui y étoit établie, d'une manière scandaleuse, sous quelques Regnes; comme si ç'avoit été une chose tout à fait indifférente. On en donne pour exemple l'Angleterre, où Henri VIII. contraignit une infinité de gens de



renoncer à l'autorité de la Cour de Rome, & de le reconnoître lui même pour Chef de l'Eglise Anglicane. Cependant le même Royaume, sous Edoüard, fils de Henri, devint Protestant; sous Marie sa sœur, de nouveau Catholique Romain; & enfin sous Elisabeth, son autre sœur, renonça une seconde fois au Pape; comme si la Religion avoit dépendu du caprice des Rois. Il est vrai qu'il y en eut, sous Henri, qui refuserent de reconnoître sa prétendue qualité de Chef de l'Eglise Anglicane; qu'il y en eut sous Edoüard, qui n'embrassèrent nullement la Religion Protestante; sous Marie d'autres, qui ne voulurent jamais rentrer dans l'Eglise Romaine; & enfin, d'autres, qu'Elisabeth ne put pas engager à recevoir la Religion Réformée. Il y eut, sous Henri & sous Marie, bien des gens, qui aimèrent mieux mourir; que de se soumettre à leurs Ordonnances, contre la Religion Protestante. Il y en eut encore sous Elisabeth, qui ne voulurent jamais embrasser cette même Religion; mais il est vrai qu'on n'en fit point mourir, pour cela. Cependant on vit le gros du peuple, & beaucoup de gens de qualité flot-

ter.

ter scandaleusement entre l'Eglise Romaine & la Protestante; comme s'il avoit été indifferant, de laquelle de ces deux Religions, on voulût se déclarer. On peut dire, à la verité, que la peur eût beaucoup de part à ces changemens. Mais la fermeté, que la Nation Angloise a fait voir tant de fois, & la constance même de quelques-uns de ceux, qui vivoient alors, font soupçonner, avec justice, qu'il y en eut un très grand nombre, qui regardoient ces changemens de Profession, comme une chose indifferente, ou au moins très-pardonna-  
ble.

III. Cependant il est très-certain, que l'indifference des Religions est, de sa nature, une chose tout à fait illi-  
cite. Il est honteux de mentir, & sur tout en une chose d'aussi grande im-  
portance, que la Religion. Il est in-  
fame de soutenir le Mensonge, ou ce qu'on regarde pour tel, contre la Verité, ou au moins contre ce que l'on croit vrai. C'est une chose de pernicieux exemple, sur tout en des Gens de qualité, ou qui sont élevez à de grands Emplois; parce qu'ils entraînent une grande multitude de gens, dans la même faute.



Il est tout à fait indigne de gens de cœur d'aimer mieux déplaire à Dieu, qu'aux Hommes; pour conserver la vie, ou pour jouir de quelques avantages, qui finissent avec elle. *Socrate* aimait autrefois mieux mourir, que de se dédire de la doctrine, dont il avoit fait profession, ou de cesser d'enseigner ce qu'il croyoit véritable. *Il aimoit mieux, disoit il, obéir à Dieu, qu'aux hommes.* Plusieurs autres Philosophes s'en allerent en exil, plutôt que de changer de langage. Il y eut d'illustres Romains, comme *Thrasea & Helvidius*, qui préférèrent la mort à la bassesse de complaire à *Neron & à Domitien*; pendant que d'autres firent de grandes fortunes, sous ces Empereurs; par la complaisance, qu'ils eurent pour eux. On ne cite pas ici les Martyrs, ou les Confesseurs du Christianisme, tant anciens, que modernes; parce que les Indifferens, dont il s'agit, les regardent, comme une espèce de Fanatiques, que des Gens d'Esprit ne doivent pas imiter. Mais ils ne fauroient reprocher rien de semblable aux illustres Grecs & Romains, que l'on vient de citer, & aux autres de la même sorte. Si des gens, qui ne

parloient

parloient de l'Immortalité de l'Ame, & des recompenses de la Vertu, en une autre vie, qu'en doutant, montreroient tant de courage; ceux qui ont des assurances indubitables de l'une & de l'autre, s'ils en sont frappez, devroient au moins les égaler.

Tous les Siecles ont donné des loüanges infinies à ceux, qui sont morts courageusement, pour une patrie, qui ne l'est que pour peu d'années; mais de quelles loüanges ne sont pas dignes ceux, qui préfèrent à cette patrie un séjour heureux, où ils savent qu'ils seront pour toujours? Qui ne blâmeroit de viles Ames, qui préfèrent la Vie, qui nous est commune avec les Bêtes, à une qui ne finira jamais?

On vante infiniment les Soldats, qui pour une miserable solde s'exposent aux plus grands dangers, non seulement pour leur Patrie, ou pour leur Prince; mais pour un autre Souverain; ou qui paroissent mépriser leur propre vie, pour l'esperance incertaine de quelque avancement; & après cela, il y a des gens qui font difficulté de hazarder, non leurs vies, mais quelques biens, quelques honneurs,



neurs, quelques malheureux plaisirs de cette vie, à une heureuse éternité; qu'ils perdent en faisant profession de choses, qu'ils croient eux-mêmes fausses, contre la défense de l'Auteur de la Religion Chrétienne! Car on ne peut pas douter, comme on le montre ici, qu'il n'ait expressément ordonné la profession de la Verité. Ce ne sont pas les Protestans seuls, qui le disent. L'Eglise Romaine enseigne, aussi bien que les autres, qu'en matieres importantes, il n'est pas permis de feindre, ou de dissimuler; quoi que, quand il s'agit de sentimens douteux, & qui ne sont pas importants, il vaille mieux se taire, que scandaliser les autres, qui ne sont pas capables de toutes sortes de Veritez. Autrement il doit être permis, partout, de dire, sans tumulte & sans aigreur, ce que l'on pense; & ceux, qui l'empêchent, s'attribuent une autorité, qu'aucun Homme ne peut prendre.

IV. Il ne faut pas condamner facilement ceux, qui ne croient pas, en toutes choses, ce que nous croyons. C'est une équité, que les Protestans, sur tout, doivent avoir les uns pour les autres. Ils reprochent  
au

au contraire à l'Eglise Romaine beaucoup de choses, tant dans le culte, que dans les dogmes, qui sont importantes. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici, il suffit qu'elle n'approuve pas qu'on fasse profession de croire ce qu'on désapprouve, & qu'elle n'admette personne à sa Communion, qui fasse profession de ne pas croire, ce qu'elle croit.

Il y a eu néanmoins de très-habiles gens, qui persuadent qu'il ne leur étoit pas permis de se joindre à elle, à cause des dogmes & du culte, qu'ils désapprouvent en elle, n'osoient pas néanmoins damner tous ceux, qui y vivent & qui y meurent. Ceux qui croient qu'elle se trompe, en quelque article fondamental, ne peuvent pas seindre d'approuver sa doctrine en cela, & se croiroient exclus du Salut; s'ils le faisoient, jusqu'à leur mort. Mais pour ceux, qui embrassent de bonne foi les sentimens, & le culte de l'Eglise Romaine, parce qu'ils les croient conformes à la Révelation, ou au moins qu'ils ne renferment rien, qui renverse la Foi, & la Sainteté Chrétienne; soit à cause de la manière, dont ils ont étudié dès leur jeunesse; soit faute de connoissance



sance & de jugement; il n'osent pas les exclurre entierement du Salut; parce qu'ils ne savent pas jusqu'où s'étend la Misericorde de Dieu, à cet égard. Il y a mille circonstances des tems, des lieux, & des esprits, qui nous sont inconnues; qui diminuent les fautes, que les pauvres mortels commettent, à l'égard de Dieu, & qui font qu'il pardonne à ces gens des choses, qu'il n'excuse pas, en ceux qui sont plus éclairés. On croit donc qu'il est de l'Equité, & de la Prudence Chrétiennes, encore que l'on desapprouve les dogmes & le culte de ces gens là, de laisser à Dieu le jugement, qu'il lui plaira d'en faire; quoi qu'on ne se croye nullement permis d'approuver leurs opinions, & leur Culte Religieux.

Personne ne peut recueillir de là, qu'il soit permis à un homme, qui a été nourri en d'autres sentimens, & qui est exercé dans la lecture des Livres Sacrez, de faire, ou de dire, contre sa conscience, pour jouir des commoditez de la vie, ce qu'il croit défendu, ou faux. Un homme de cette sorte, ne peut pas esperer, que Dieu lui pardonnera, s'il meurt dans l'habitude de faire & de dire ce qu'il  
desap-

de s'approuve lui-même, & disposé à garder la même conduite, s'il vivoit plus long-tems. Il n'y a aucune Secte Chrétienne, ni n'y aura apparemment; qui puisse croire qu'un homme de cette sorte parvienne jamais au Salut.

C'est donc à ceux, qui feignent, en ces sortes de choses, à voir ce qu'ils font, en méprisant de la sorte les lumieres de la Raison, & de la Révelation; sans avoir aucun égard aux sentimens de tous les Chrétiens. Il ne faut pas s'imaginer que ceux, qui en usent ainsi, soient des personnes savantes, & qui aient bien examiné ce dont il s'agit ici. Ces gens-là méprisent au contraire toute érudition Théologique, & ne s'y font jamais appliquer; quoi que, sans cela, il soit impossible de bien juger d'une semblable chose. Ils n'ont même aucune teinture de la Philosophie, que les plus illustres Romains ont autrefois si fort estimée, comme étant fondée, sur les lumieres de la Raison; parce qu'ils veulent s'abandonner à des passions, que cette Philosophie condamne. Ces gens, sans se mettre en peine des jugemens des Siecles passez, pleins de mépris pour  
ceux



ceux du nôtre, & se mettants très-peu en peine de la vie qui est à venir, ressemblent plus à des Bêtes, qu'à des Hommes raisonnables. Ceux qui feignent, & qui meurent de la sorte, ne doivent être comptez, pour rien; & sont tout à fait indignes, qu'on se confie en eux, même dans les choses qui regardent cette vie; puis qu'ils ont la hardiesse de se moquer de Dieu & des Hommes, en des choses de la dernière importance.

Il y en a quelques uns, qui osent dire qu'il faut toujours être, en ce qui regarde la Religion, du sentiment du Souverain; & que s'il en change, il faut aussi en changer avec lui. Il ne faut pas s'étonner qu'ils aient si mauvaise opinion de la Foi Chrétienne; puis qu'ils n'ont pas même aucune Religion Naturelle, & qu'ils foulent aux pieds la droite Raison & la Vertu. Malheureux les Rois & les Princes, qui se fient à des gens, qui ne gardent aucune foi ni à la Religion Naturelle, ni à la Révélée! Des gens, sans Lettres, qui n'ont aucun égard aux jugemens des Savans hommes, quels qu'ils soient, qui ne se soucient nullement de la Verité, & vivent dans une feinte perpetuelle, sont entiere-

tièrement indignes, qu'on ait aucune confiance en eux, quand il s'agit d'affaires d'Etat.

Cependant ces gens, qui méprisent la Verité & la Vertu, s'imaginent qu'ils sont de bons Citoyens, & de surpasser même en esprit les autres hommes; quoi qu'ils ne soient ni bons Sujets, ni des gens d'esprit; puis qu'ils traitent également la Verité & le Mensonge, la Vertu & le Vice; prêts à tout dire & à tout faire, pourvu qu'ils en tirent quelque avantage. Des gens, comme eux, qui ont renoncé au Bon Sens & à toute bonne action, méritent d'être méprisés & fuis de tout le monde.

V. Un homme, qui est dans l'Erreur, & qui commet quelque faute en se trompant; peut être agréable à Dieu, mais un Fourbe ne le sauroit être. La Nature Humaine est en un tel état, qu'il y a toujours parmi les Hommes beaucoup de gens, qui ne sont pas d'ailleurs méchants, qui passent leur Vie comme dans de perpétuelles ténèbres; faute d'éducation, ou de maîtres & de livres, qui pourroient les dégager de leurs erreurs; ou même d'un génie propre à juger des Controverses de Religion. Cette  
es-



espece de gens, qui reçoit aveuglément ce qu'on lui dit de la Religion, & qui le suit de bonne foi, selon l'état où se trouve la Nature Humaine, est plus digne de pitié, que d'éprouver la Colere Divine. Leur Religion est encore pleine d'ignorance, & comme mutilée, mais elle est au moins de bonne foi; ce qui peut faire croire qu'il ne leur a manqué, qu'une meilleure instruction. Cela peut encore nous faire conjecturer que celui, *qui ne moissonne pas, où il n'a point semé*, leur pourra pardonner, ou au moins leur imposera des peines plus légères. Mais si nous pensons, qu'il y a des gens, qui n'ont manqué, ni d'éducation, ni de maîtres, ni de livres, ni d'esprit, pour comprendre qui a tort, ou droit dans les Controverses de Religion, & qui se déclarent pour ceux, qui ont tort, seulement parce qu'ils attendent d'eux des honneurs, des richesses & des plaisirs; il n'est guère possible de n'en ressentir pas de l'indignation, & il n'y a que des gens qui n'ont point de honte, qui puissent excuser, ou soutenir cette maniere de vivre. Si les hommes, dont la Vertu est encore très-imparfaite, ne peuvent pas pardon-

donner à des gens de cette sorte ; il est facile de concevoir que la Justice Divine sera beaucoup plus sévère, envers des gens, qui préfèrent, contre leur conscience, le Mensonge à la Verité, à cause des biens périssables de cette vie.

Dieu pardonne à l'ignorance, qui ne naît pas de quelque Vice ; il supporte des Vertus imparfaites & des Erreurs, où il n'y a point de malice mêlée, ni de mépris pour la Religion ; mais il ne pardonne pas à ceux, qui, après avoir connu la Verité, font profession du Mensonge, le connoissant pour tel. Les hommes même ne sauroient avoir de l'estime, & de l'amitié, pour des gens, qui feignent de croire ce qu'ils ne croient point ; & qui, pour un léger avantage, sont prêts à violer les droits d'une ancienne amitié. On peut donc conclurre de ce qu'on vient de dire, qu'il n'y a point de crime plus honteux & plus dangereux, que celui de ceux, qui dans des choses de très-grande importance, ne se déclarent point, pour ce qu'ils savent être le meilleur, & favorisent publiquement le pire. C'est ce que la Raison nous apprend, que la Religion Chrétien-



ne a confirmé, & que toutes les Sectes des Chrétiens reconnoissent.

J'ai crû pouvoir traduire ici une Dissertation, qui n'est pas longue; afin que ceux, qui n'entendent pas le Latin, en pussent aussi profiter, & comprendre la bassesse, & la lâcheté de ceux, qui font profession de croire ce qu'ils tiennent pour faux; & qui osent traiter de mensonge, ce qu'ils regardent comme véritable, dans les choses du monde les plus importantes, pour un avantage passager. Cette honteuse conduite n'est que trop commune, parmi des gens distinguez par leur naissance, & par leurs emplois, & on ne sauroit mieux faire, que de la représenter telle qu'elle est.

---

### ARTICLE III.

DAVIDIS MILLII *Dissertationes Selectæ varia SS. Litterarum, & Antiquitatis Orientalis Capita exponentes & illustrantes.* A Utrecht chez Broedelet M DCC XXIV in 12 pagg. 502. avec les Préfaces & les Index.

C'EST

**C'**EST ici un recueil de dix Dissertations, touchant divers endroits de l'Ancien Testament, & l'origine du Mahometisme; où l'on trouvera quantité de matieres, concernant les Antiquitez Orientales, illustrées par une infinité d'Auteurs Hebreux, Chaldéens, Arabes, Grecs & Latins. Mr. *Mill*, Professeur aux Langues Orientales, dans l'Academie d'Utrecht, a ramassé ici une infinité de choses curieuses, pour ceux qui se plaisent à cette sorte d'Antiquitez; avec une exactitude & une érudition, qui ne sont pas communes. Il a joint à l'Erudition Orientale, celle des Grecs & des Latins, à l'imitation de quantité de Grands Hommes, comme de *Scaliger*, de *Seldenus*, de *Bochart* & d'autres; parmi lesquels il ne tiendra pas le dernier rang, s'il continue, comme il a commencé.

Ce Volume contient dix Dissertations, dont neuf sont tirées de l'Ancien Testament, & la dixième concerne le Mahometisme. Nous dirons quelque chose de chacune, sans entrer dans le détail de rien; pour ne pas remplir ce qui nous reste d'espa-



ce, en parlant d'une ou deux; outre qu'il ne seroit, pas facile de mettre ici autant de mots Hebreux, qu'il faudroit, pour se faire bien entendre; sans choquer les yeux de bien des Lecteurs, à qui ces figures étranges font de la peine.

La premiere Dissertation roule sur cette question; savoir, si d'un côté le Nil & de l'autre l'Euphrate, ont été les bornes de la Terre Sainte. *Le fleuve d'Egypte*, est nommé clairement, comme la borne du Pais promis au Nord-Ouëst, & *l'Euphrate*, du côté de l'Est. Gen. XV, 18, & Jos. XV, 14. Mais il s'agit de savoir quel fleuve est nommé NAHHAL MITSRAJIM, *le fleuve, ou le torrent d'Egypte*. Ce dernier est aussi nommé SCHIHOR Jos. XIII, 3. Pour moi je me suis ouvertement déclaré, pour le sentiment, que je crois être le plus commun, & que j'ai soutenu, par des raisons aussi fortes, qu'on en puisse apporter, sur une semblable matiere. Cependant feu Mr. *Réland*, Prédecesseur de Mr. *Mill*, a prétendu que la riviere de *Rhinocorura* doit être entendue, quand il est parlé des bornes de la Terre promise au Nord-Ouëst. Il dit pour ses  
raisons

raisons, que la Terre Sainte ne s'est jamais étendue jusqu'au Nil, & qu'il y avoit entre deux le pais des Philistins, qui n'avoit point été donné aux Israélites. Mais nôtre Auteur répond qu'encore que le Pais habité, par les Israélites, ne se soit jamais étendu jusqu'à l'Euphrate; Dieu leur avoit néanmoins assigné tout ce qui étoit, entre la Méditerranée à l'Ouëst & l'Euphrate à l'Est, & que les Israélites l'auroient pu occuper; en vertu de cette donation. C'est ce qu'il prouve par Jos. XIII, 2, 3. Nous avons déjà prévenu cette objection de Mr. *Réland*, sur Genes XV, 18. Il paroît aussi clairement, par l'endroit de Josué, qu'on vient de citer, que Dieu avoit donné aux Israélites tout le pais des Philisthins; quoi qu'ils ne l'occupassent pas. 2. Les LXX. & S. *Jerôme* ont entendu par le fleuve, qui est au devant de l'*Egypte*, celui qu'on nomme de *Rhinocolura*, ou *Rhinocorura*; mais ce fleuve, s'il y en avoit un, étoit si peu de chose, que cette ville manquoit d'eau douce, comme *Diodore* de Sicile, cité par Mr. *Mill*, l'assure. On trouvera encore d'autres raisons de croire qu'il s'agit ici du Nil, dans



nos remarques sur Gen. XV , 18. Jos. XIII , 3. Esaïe XXIII , 3. & Jerem. II , 18. & ces raisons nous paroissent évidentes.

A cette occasion , l'Auteur fait diverses remarques curieuses & savantes, sur le Nil , qu'il vaut mieux qu'on lise dans l'Original. Il montre très-bien qu'on a eu sujet de prendre le mot Hebreu נַחְחַל pour le nom du Nil ; parce que ce mot signifie *un torrent*, & que le Nil, enflé par les pluyes, qui tombent en ce tems-là en Ethiopie, inonde l'Egypte, tous les ans, comme un Torrent. Il dit aussi très-bien que ce fleuve se nomme סַחְחֹר, c'est à-dire, *noir*. On n'oseroit nier que ce nom lui soit donné Jer. II, 18. & il y a bien de l'apparence que Mr. Réland en seroit tombé d'accord, s'il y avoit pris garde. Je ne comprends pas, non plus, que l'on ait pu douter que נַחְחַל פְּרַת signifie l'Euphrate, où il est parlé des bornes Orientales de la Terre promise. Cependant il y a quelcun en Allemagne, que l'Auteur ne nomme pas, qui a soutenu ce Paradoxe, que l'on verra réfuté ici. L'Esprit d'examen, & de recherche ne peut  
qu'être

qu'être loué ; mais il faut qu'il conduise à quelque chose d'assuré , & non à ce qui n'est pas même probable, & qui n'est fondé que sur l'envie de contredire ; telles que sont les pensées de ceux qui disent que le SCHIHOR n'est pas le Nil, & que le PHRATH est un autre fleuve que l'Euphrate. Il ne faut aimer, dans les sentimens , ni l'antiquité , ni la nouveauté , mais la vérité.

II. La seconde Dissertation de Mr. *Mill* regarde le Veau d'Or. On croit communément que les Israélites adorerent Osiris, ou Apis, sous la forme d'un veau ; parce que les Egyptiens le représentoient, sous cette forme. Mais il entreprend de le réfuter , en faisant remarquer qu'il n'est pas croyable, que les Israélites, qui haïssoient si fort les Egyptiens, pour les maux qu'ils en avoient soufferts, voulussent adorer leurs Dieux ; qu'il n'y a point d'apparence, qu'ils voulussent abandonner le Dieu, qui avoit fait tant de merveilles en leur faveur ; pour adorer celui, que les Egyptiens adoroient, sous la forme d'un Veau, ou Apis ; sur tout après avoir appris de Moïse que ce n'étoit nullement ce Dieu-là, qui les av



délivrez ; qu'il seroit absurde de croire, qu'ils voulussent établir le culte des images des Divinitez Egyptiennes, qui avoient été maltraitées, par le Dieu d'Israël, comme on le voit par Exod. XII, 12. Il soutient qu'il est évident, par les ordres que les Israélites donnerent à *Aaron*, & par la maniere dont il s'exprime, en marquant la fête qu'il vouloit célébrer, qu'il ne s'agissoit point du Dieu *Apis* ; mais d'un Dieu, qui avoit maltraité les Egyptiens, qui avoit délivré les Juifs de leur tyrannie, & qui les vouloit conduire au Païs, qu'il avoit promis à leurs Peres. C'étoit ce Dieu-là, qu'il vouloit représenter, sous la figure d'un Veau.

Les Rabbins ont donné diverses raisons de cela ; & l'Auteur croit qu'on pourroit dire que Dieu étoit descendu sur le mont *Sinai*, accompagné de Cherubins, qui d'un côté avoient la figure du Veau. Mais il juge qu'il vaudroit peut-être mieux croire que ce Veau fut un image de *Typhon*, que les Egyptiens regardoient comme une Divinité, qui étoit leur ennemie, & que les Israélites crurent être le même Dieu, qui les favorisoit. Sur cela l'Auteur marque

que ce que les Egyptiens disoient de Typhon, qu'ils représentoient comme tout en feu, & qu'ils disoient être de couleur rousse; comme il le prouve, par l'autorité, sur tout, de *Plutarque*. *Philon* semble avoir eu cette pensée, comme il paroît par un passage formel de son livre de l'Yvrognerie, où il dit que le peuple Juif *avoit cru pouvoir s'avancer, jusqu'à faire d'un corps l'image de Dieu, & de le faire pour Typhon, que les Egyptiens honoroient beaucoup, & dont la figure d'un taureau d'or étoit le Symbole.* Mr. *Mill* remarque, avec raison, que l'honneur, que les Egyptiens rendoient à Typhon, n'étoit que parce qu'ils en avoient peur, comme d'une Divinité mal-faisante.

Les Egyptiens l'appelloient quelque fois *un âne*, parce qu'ils lui donnoient la couleur rousse, qu'ont les ânes; surquoi nôtre Auteur conjecture que les Egyptiens ont inventé la calomnie, que l'on a depuis débitée contre les Juifs; comme s'ils avoient adoré *un Ane*, ou *la Tête d'un Ane*, ce qui signifie la même chose. Tout cela mérite d'être examiné; il faudroit sur tout voir, s'il est *vrai-semblable* qu'Aaron ait cru que



le Dieu d'Israël, pour la représentation duquel il avoit fait le Veau d'or, fût le même que le Typhon des Egyptiens. Voyez Exode XXXII.

4, 5.

III. Dans la Dissertation suivante, on traite de l'*Autel Médiateur*, comme parloient les Juifs ; c'est à dire, de l'opinion où ils étoient que l'Autel, étant entre Dieu & eux, faisoit en quelque maniere la fonction de Médiateur ; & l'on montre les différents rapports, qu'il y a entre ces deux choses. L'Auteur dit, par occasion, diverses choses touchant les Autels ; qui peuvent servir à entendre bien des passages de l'Antiquité Sacrée & Profane.

IV. Mr. *Mill* a dit, dans sa quatrième Dissertation, tout ce qu'on peut dire des noms de quelques Divinitez Payennes, dont Esaïe a parlé dans le Chap. LXV, II. savoir, de *Gad* & de *Meni*, qui ont donné beaucoup d'exercice aux Savans. Le Prophete reproche aux Juifs, qu'ils préparoient une table pour *Gad*, & qu'ils remplissoient une libation à *Meni*. Nôtre Auteur, sans s'arrêter aux divers sentimens, que l'on a eus sur ces deux noms, se contente de  
rappor-

rapporter celui de feu Mr. *Huet*, Ancien Evêque d'Avranche, & celui de feu Mr. *Vitringa*. Mr. *Huët* a proposé le sien, dans ses remarques sur le Comment. d'*Origene* sur S. Jean, pag. 108. où par *Gad*, il entend la Fortune ou la *Lune* & par *Meni* le Soleil; & dans ses *Huëtiana*, § XX. Mr. *Vitringa* dit au contraire, que *Meni* est la *Lune*, & *Gad* le Soleil, dans son Commentaire sur *Esaïe*. Mr. *Mill* croit qu'il s'agit ici d'une seule, & même Divinité; savoir, de la *Lune*, qu'on appelloit *Gad*, qui signifioit proprement la bonne Fortune, que l'on attribuoit à la *Lune*; & qu'on nommoit en Orient *Meni*, comme en Grece *μηνη*.

Il en rapporte plusieurs raisons, appuyées sur l'Etymologie des mots, & sur la Religion des Orientaux. Il me semble qu'il a raison, & je m'en suis expliqué depuis long-tems, sur le Théogonie d'*Hesiodé*. On en verra encore quelques preuves nouvelles, dans mon Commentaire sur *Esaïe*; que j'ai écrit depuis long-tems, quoi qu'il ne soit pas encore sous la presse. Mais nôtre Auteur s'est beaucoup plus étendu, que je n'ai fait.



V. Dans la Dissertation suivante, Mr. *Mill* fait aussi plusieurs remarques recherchées, sur le nom d'une autre Divinité Payenne, que le même Prophete Esaïe, nomme au Ch. LXVI, 17. ΕΗΗΑΔ ou ΕΗΗΑΤΗ, comme il y a en marge. Il entend encore ici la même Divinité savoir *Hecate*, ou la Lune, en confirmant ce que j'en avois dit sur la Théogonie d'*Hesiodé* vers. 411. Mais Mr. *Mill* s'est beaucoup plus étendu que je n'ai fait, & a ajouté quantité de remarques, très dignes d'être lues, sur cette matiere, qui n'est nullement commune.

VI. Il s'agit encore de deux noms de Divinitez Orientales, dans la sixième Dissertation; de BAALZEBUB, & de MIPHLETSETH. Le premier de ces noms signifie, le Seigneur des Mouches; ce qui marqueroit la même chose, que Μυίαεϋρ, en Grec, ou *chasse-mouche*; surnom qu'on donnoit à Jupiter, ou Α'πόμει, surnom d'Hercule, comme *Selden*, *Vossius*, & *Bochart*, l'ont remarqué. Feu Mr. *Basnage*, avoit conjecturé que les Phéniciens avoient confondu ZEBUB avec TSEBAOTH, *mouches*, avec *armées*; ce qui n'est guere  
vrai-

vrai semblable. Ces noms ne nous apprennent point pourquoi Achazja, 2. Rois, I, 2. étant malade, envoya demander à Baal-zebub, s'il guériroit de cette maladie. Mr. Mill croit que *Baal-zebub* est le nom de Pluton, le Dieu des Enfers, comme les Grecs l'appelloient; ou le Prince des Démons, comme s'expriment les Chrétiens; ou *Sammaël*, ou l'Ange de la Mort, comme parlent les Juifs.

Là dessus, il se fait une difficulté, c'est qu'il ne paroît pas pourquoi ce Roi d'Israël auroit consulté un Dieu; dont on auroit eu la même idée, que de Pluton, pour savoir s'il guériroit de sa maladie, ou non. Mais il répond à cela que Pluton passoit, pour avoir l'Empire de la Mort, & pouvoit non seulement dire si un malade mourroit, ou non, mais encore abréger ou allonger sa vie; de sorte que le Roi Achazja pouvoit bien consulter *Baal-zebub* là dessus, dans la supposition, que cette Divinité des Philistins fût la même chez eux, que Pluton parmi les Grecs. Notre Auteur, qui joint toujours la littérature Greque, & Romaine, à celle des Orientaux, le prouve, par quantité



d'Auteurs Grecs & Latins.

Mais comme il restoit de savoir ; pourquoi les Philistins avoient appelé ce Dieu *Seigneur*, ou *Maître des Mouches* ; il remarque , après *Bochart*, que *Zebub* ne signifie pas seulement, une Mouche , mais toutes sortes d'Insectes ; & que les Démons ont été nommez *des Mouches*, parce qu'ils leur ressembtent. C'est pour cela, qu'ils sont nommez *des Sauterelles*, au Ch. IX. de l'Apocalypse & leur Chef *ABADDON*, c'est à dire, *ce-lui qui tue*, ou *Pluton*. On fait voir que quelques Rabbins ont aussi nommé les Démons *des Mouches*, *ZEBUBIN*. Nôtre Auteur croit que *Pluton* n'a pas été nommé ainsi, du mot Grec, qui signifie *les Richesses*, mais du Verbe Hebreu *PHALATS* *il a épouvanté*, en changeant le *Tsa-* de la fin en un *Tetb* ; comme la Mort est nommée le *Roi des épouvantemens*. Job XVIII, 11, 14

C'est de la même Racine, qu'a été formé le mot *MIPHLETSETH*, I. Rois XV, 13. dont la signification marque fort bien *Hecate*, la Reine des Enfers ; qui est une Déesse épouvantable, que l'Auteur croit être la même qu'*Astarte*. Il n'y a rien

rien d'absurde dans ces Conjectures; mais on ne peut pas les regarder, comme ces heureuses Conjectures, qui frappent d'abord, & qu'on a de la peine à s'empêcher de prendre pour des Veritez.

VII. La Dissertation suivante est sur le mot d'OB, sur lequel les Savans sont aussi fort partagez. 1. Il y en a, qui ont cru que c'étoient des *Engastrimythes*, comme les Septante ont exprimé ce mot, ou des gens qui parloient, à ce qu'on dit, non de la bouche, mais du ventre. Mais l'Auteur réfute fort bien, ce me semble, ce sentiment. 2. D'autres ont cru qu'OB, étoit un Vaisseau plein d'eau, dans lequel les Morts se voyoient; mais on ne réfute pas moins bien cette opinion, par l'Histoire de la Devinresse d'Hendor, & de Saül, que la précédente. 3. Mr. *Mill* croit que ce mot signifie la même chose, que le mot Grec *Necromantie*, qui est la divination, que l'on croyoit se faire, en évoquant les Ames des Morts. L'Histoire, dont on vient de parler, semble favoriser cette pensée, puis qu'il est dit que Saül pria la Devinresse de lui deviner par un OB, & qu'elle évoqua, ou parut évoquer l'a-  
me



me de Samuel. Plusieurs Rabbins, & Interpretes Chrétiens ont favorisé ce sentiment, & dans la Langue Arabe ABA, qui répond à OB, veut dire *revenir*; de sorte que ce mot peut signifier une Ame, qu'on croit *revenir* du séjour des Morts, pour répondre, à ceux qui l'ont évoquée. On nomme encore, en François, des Esprits des Morts qui viennent, dit-on, inquieter les Vivans, *des Revenants*. Notre Auteur fait plusieurs remarques sur cette matière, qu'on lira dans l'Original. J'avois conjecturé qu'OB signifie proprement *du vent*, & métaphoriquement *un Esprit*, sur Levit. XIX, 34.

VIII. Dans la suivante Dissertation, l'Auteur traite des noms Hebreux de quelques sortes de Devins, desquels, il est parlé dans l'Ancien Testament. Il y en a qui sont nommez Gen. XLI, 8. & Dan. I, 20. HHARTUMIM, nom composé d'un mot, qui signifie *voir*, & d'un autre qu'on traduit *caché*; parce que ces gens-là avoient la réputation de *voir* des choses *cachées* aux autres hommes. J'ai suivi la même Etymologie, sur le passage de la Genese, que je viens de marquer. L'Auteur la  
confir-

confirme, par plusieurs autoritez.

D'autres sont nommez **H H O B E R I M**, qui est le participe d'un Verbe, qui signifie *assembler*. Les Rabbinis croient que ces Devins rassembloient des Serpens, pour s'en servir dans leurs divinations. Mr. *Mill* juge qu'ils ont été ainsi nommez de ce qu'ils assembloient, & contraignoient les Démons, ou les Ames de quelques morts de leur répondre. Ils pouvoient aussi lier des Serpens, & faire des nœuds magiques. J'ai conjecturé sur Deut. XVIII, 11. que ce mot doit être tiré de la signification Arabique de ce verbe, qui est *savoir*, comme les Hebreux nomment cette même sorte de gens **J I D H O N I M**, d'un verbe qui signifie en Hebreu *savoir*.

Nôtre Auteur met aussi ceux, qu'on nommoit **C H A M A R I M** parmi les Mages. Les Savans ont cru qu'ils avoient ainsi été nommez, parce qu'ils étoient habillez de noir; sans avoir néanmoins aucune preuve du fait. C'est apparemment ce qui a fait que Mr. *Mill* a cherché une autre Etymologie de ce mot, dont la Racine signifie *bruler*. Il croit qu'ils avoient soin de bruler l'Encens, sur  
les



les Autels, & qu'ils tiroient auffi de bons, ou de mauvais augures, de la maniere dont l'Encens bruloit plus promptement, ou avec plus de peine. C'étoit auffi l'usage des Grecs.

IX. La neuvième Differtation regarde la Loi de Moïse, par laquelle il est défendu aux deux Sexes de changer réciproquement d'habits, Deut. XXII, 5. L'Auteur rapporte d'abord les explications les plus apparentes, ou appuyées de l'autorité des plus habiles gens & les réfute; après quoi, il propose la sienne, & recherche les raisons, sur lesquelles cette Loi étoit fondée. Sans nous arrêter aux autres sentimens, nous dirons que l'Auteur croit, avec raison, que les mots CHLE GEBER signifient *les habits d'un homme*, & que les autres mots le montrent clairement; comme il le fait voir, par leur usage constant. Le sens du passage est donc, que tout homme, ou toute femme, qui s'habilleroient d'habits, qui ne conviendroient pas à leur sexe, s'exposeroient à la haine de Dieu, comme étant coupables d'un grand crime, & ne pourroient s'attendre, de sa part, qu'à des peines proportionnées à leur faute.

L'Au-

L'Auteur réfute les sentimens des Juifs, sur la raison de cette Loi, & en particulier celui de *Moïse Maimonide*, qui en rend cette raison; c'est que dans un Livre de Magie, intitulé *Tomatoum*, il étoit ordonné, qu'un homme se revêtît d'un habit peint d'une femme, quand il se tiendroit debout devant l'Etoile de *Venus*, & qu'une femme prît une cuirasse & les armes d'un homme, quand elle se tiendroit debout, devant l'Etoile de *Mars*. C'est ce qu'il dit, dans son *Moreh Nebokim*. Ainsi cette Loi auroit regardé l'Idolatrie des anciens *Tsabiens*, (car c'est ainsi qu'il faut écrire ce mot & non *Sabiens*, qui est le nom d'une autre Nation) adorateurs des Etoiles; & *Maimonide* prétend que plusieurs Lois de Moïse n'ont été données, que par opposition aux superstitions de ces gens-là. Mr. *Mill* dit, avec raison, que ce Rabbin n'a rapporté aucunes preuves, par lesquelles il paroisse que les Livres des *Tsabiens*, qu'il cite, étoient des Livres, qui fussent en effet des anciens *Tsabiens*, & qui continssent véritablement leurs sentimens. Pour lui, il ne les tient pas pour anciens & croit qu'ils peuvent avoir été écrits,  
par



par des gens, qui n'égalent pas l'antiquité des Lois de Moïse; aussi bien que plusieurs autres, auxquels on a attribué une plus grande antiquité, qu'on ne devoit. C'est un soupçon, qui m'étoit aussi venu, lors que je traduisis & que je publiai la Philosophie Orientale de *Stanlei*; en MDCXC. On peut voir l'Index Philologique, sur cet Ouvrage, au mot *Sabai*.

Ainsi nôtre Auteur ne dit rien de Paradoxe, au moins pour moi, en ce qu'il avance contre *Maimonide*. Il tire donc la raison, de cette Loi, 1. de ce que c'est changer l'ordre de la Nature, que d'habiller les deux sexes d'habits, qui les peuvent faire méconnoître; ce que les Grecs & les Romains ont même désapprouvé: 2. de la nécessité de prévenir les commerces, contre la pudeur, ou la nature, que l'on pouvoit avoir, sous ces habits empruntez: 3. du soin que Moïse prit de détourner les Juifs de l'Idolatrie, où il est certain, que des hommes, & des femmes paroissent travestis, comme il le prouve, par plusieurs passages des Anciens.

Il montre aussi que les Payens attri-

tribuoient les deux sexes à diverses Divinitez. Les Juifs faisoient aussi le premier homme *Androgyne*. *Platon* a eu la même pensée, mais la question est de savoir si ce Philosophe avoit pris cette opinion des Juifs, ou si les Juifs l'avoient prise de lui; comme je le croirois, parce qu'il est certain qu'ils donnerent dans plusieurs opinions Platoniciennes, & qu'il ne paroît pas que *Platon* les ait connus; comme il me semble que je l'ai prouvé, dans la IX. Lettre du III. Tome de l'*Ars Critica*.

X. La dixième & dernière Dissertation de ce Volume est intitulée du *Mahometisme avant Mahomet*; où l'Auteur fait voir très-clairement, que ce Faux-Prophete a fait un mélange de diverses opinions, connues avant lui, pour en former sa Théologie. Il n'avoit pas assez de génie, pour inventer, de lui-même, une nouvelle Religion; & ce fut, pour cela, qu'il feignit que Dieu lui avoit envoyé du Ciel son Alcoran. Mr. *Mill* fait voir qu'il avoit pris diverses choses des *Koreischites*, qui étoient une Tribu, qui passoit, parmi les Arabes, pour l'une des plus nobles & des plus religieuses; ce qu'il mon-



montre, comme tout le reste, par des passages formels de l'Alcoran, & d'Auteurs Mahometans, qu'il ne manque pas de produire, en leur propre Langue; en y joignant une version Latine, en faveur de ceux, qui ne l'entendent pas.

Avant le Mahometisme, les Arabes servoient plusieurs Dieux, & leurs Idoles, qui étoient même placées autour de la *Caba*, qu'on appelloit *la maison*, ou le Temple, par excellence. Il y avoit néanmoins plusieurs Savans, à la mode du Pais, qui n'adoroient qu'un seul Dieu, & parmi lesquels le Symbole de Mahomet: *Il n'y a point de Dieu, que Dieu*, étoit déjà en usage. Quelques savans Arabes ont aussi soutenu que, si leur Nation parloit de plusieurs Dieux; elle avoit néanmoins crû, qu'il n'y avoit qu'un Dieu suprême. Mahomet les a pourtant traité d'*Associa-teurs*; c'est à dire, de gens, qui associoient à Dieu des Etres inferieurs, dans la conduite de l'Univers, & dans le culte qu'ils leur rendoient, en leur présentant des Sacrifices. Quelques uns d'entre eux croyoient la Résurrection des Morts, qu'ils pouvoient avoir aprise des Juifs, ou des

des Chrétiens, qui étoient en Arabie, en grand nombre, avant Mahomet. Le Temple de la Meque étoit un lieu de dévotion, avant lui. C'est ce qu'on appelloit la *Caba*, que le nouveau Prophete consacra, aux exercices de sa Religion; où il retint diverses choses, que les Idolatres y avoient pratiquées; comme de se tourner de son côté en priant Dieu, d'y aller en Pélerinage, d'en faire le tour, en courant, sept fois &c.

Mahomet retint encore la Circoncision, que les Arabes prétendoient avoir eue d'Ismaël, diverses ablutions, des jeûnes règlez, la crainte de violer le serment, l'observation du Vendredi, l'abstinence de la chair de Porc &c.

Mahomet fait aussi mention, dans son Alcoran, des Tsabiens, & de leurs coûtumes. Quoi qu'ils adorassent les Etoiles, il n'en avoit pas mauvaise opinion; puis qu'il dit d'eux, dans la Surate XI. de son Alcoran :

*Ceux, qui ont cru, ceux qui sont Juifs, les Chrétiens & les Tsabiens, tous ces gens-là, qui auront cru qu'il y a un Dieu, & un jugement dernier, & qui auront fait du bien, seront re-*  
com-

*compensez, par leur Seigneur; C'est-à-dire, Dieu.*

Pour les Tſabiens, on ne peut guere s'assurer de l'Antiquité, que *Maimonide* leur donne, comme on l'a dit, en parlant de la IX Differtation de Mr. *Mill*; mais il paroît au moins qu'il y en avoit, du tems de Mahomet, & même auparavant. Ils faisoient leurs prieres, trois fois le jour; ils se baignoient fréquemment; ils faisoient, tous les ans, un jeûne de trente jours; ils s'abstenoient de la Chair de Porc, & d'autres Animaux immondes, & ne faisoient de divorce, que par ordre du Magistrat. Il semble que Mahomet prît quelque chose de leur Religion, qu'ils avoient eux-mêmes pris des Juifs.

Il y avoit encore quantité de Chrétiens, en Arabie, & sur tout de la Secte des Nestoriens, de qui Mahomet semble avoir pris diverses choses, qu'il dit de Jesus Christ, comme on le verra dans l'Auteur; qui met encore d'autres opinions, qu'il sembloit avoir apprises de quelques Héretiques. Il inséra aussi, dans son Alcoran, plusieurs choses, qu'il tira du Nouveau Testament. Il y avoit de plus quantité de Juifs en Arabie  
de



de qui il put apprendre bien des choses, comme on le verra dans Mr. *Mill*; & en effet il prit plus des opinions & des cérémonies Judaiques, que de celles d'aucun autre peuple, comme on le recueille du même Auteur. On peut voir, par ce qu'on vient de dire, que Mahomet ne s'adressa point, à un peuple destitué de Religion, & n'en forma nullement une nouvelle, sans emprunter de personne. On pourra trouver le détail de tout cela, dans l'Auteur, qui n'avance rien que sur de bonnes preuves, tirées des Auteurs Mahometans & des Juifs, dont il rapporte les propres paroles, en Arabe, ou en Hebreu.

---

ARTICLE IV.

GEMMÆ ANTIQUÆ CÆLATÆ,  
*Sculptorum nominibus insignitæ, ad ipsas Gemmas, aut eorum Ectypos delineatæ, & æri incisæ per Bernardum Piccart. Ex præcipuis Europæ Museis selegit & Commentariis illustravit PHILIPPUS DE STOSCH, Polonia Regis & Sa-*  
*Tom. XXI P. 2. R 20.*

*xonia Electoris Consiliarius ad Imp.  
Cæs. CAROLUM VI. P. F. A.  
C. H. R. Gallicè reddidit H. P.  
DE LIMIERS, Bonon. Scient.  
Acad. Socius. A Amsterdam chez  
Bern. Picart M DCC XXIV. in  
fol. pagg. 102. avec LXX. Es-  
tampes.*

**M**R. *de Stofsch*, qui nous donne ce bel Ouvrage, a été, dès son enfance, adonné à l'étude, & à la recherche des Médailles, des pierres antiques gravées, & d'autres semblables Antiquitez. Pour cela, il a depuis voyagé, par une bonne partie de l'Europe, pour visiter les Cabinets des Princes & des Particuliers, afin d'y examiner, avec soin, ces sortes de choses. Il a tiré des empreintes des Pierres Gravées, qu'il a cru les plus dignes de remarque, par leur rareté & leur beauté; par le moyen du verre, du souffre & de la cire, pour garder la ressemblance, & les traits de ces beaux Ouvrages autant qu'il lui seroit possible; en apportant à cela tout le soin, dont il étoit capable; pour les faire graver en une grandeur, qui ne fatigât point les yeux, & qui conservât néanmoins les  
les

les manieres, & les traits de l'ancienne gravure. C'est ce que Mr. *Piccart*, très-connu au Public, par ses belles Estampes, a très-bien exécuté.

Mais Mr. de *Stofch* ne s'est pas contenté de cela. Il a encore ajouté à cet Ouvrage une Préface, où il a recueilli quantité de choses curieuses, touchant la Sculpture, & les noms de plusieurs illustres Architectes & Sculpteurs. Il croit que les Egyptiens ont les premiers inventé la sculpture, & en effet dans les obélisques & les marbres, que l'on voit encore chargez de figures Hieroglyphiques; elles sont beaucoup plus anciennes, que les sculptures des Grecs, qui nous restent. *Pline* Liv. XXXV, c. 3. dit que les Egyptiens de son tems se vantoient d'avoir eu la connoissance de la Peinture six mille ans, avant les Grecs; mais il n'y ajoutoit pas foi, & cela avec raison. Les Hieroglyphes, & les Gravures Egyptiennes, qui nous restent, & les statues de leurs Dieux, que l'on voit encore dans les Cabinets des Curieux, en grand nombre, font bien voir qu'ils n'entendoient pas la Sculpture, comme les Grecs; dont les Monnoies &



les Bas Reliefs, qui en restent, font bien comprendre qu'ils étoient de très-grands Maîtres en cet Art.

Les statues Egyptiennes ne sont que des ébauches grossières, en comparaison. Les Romains admiroient, dans le bronze des Grecs, ce que *Virgile* appelle *spirantia molliùs æra*, des statues de bronze qui sembloient vivantes & dans lesquelles il n'y avoit rien de forcé, ni de dur. Aussi voit-on que presque tous les Sculpteurs, dont on parle, dans cette Préface, étoient Grecs.

Mr. de *Stofsch* nous entretient aussi des Pierres, sur lesquelles on gravoit communément, comme de l'Agathe, de la Sardoine, de la Cornaline, de la Chalcedoine, de l'Émeraude de l'Amethyste, du Saphir &c. Il nous apprend, qu'on a même trouvé un moyen de graver le Diamant, & découvert l'art de faire diverses Pâtes, qui imitent les pierres naturelles, & avec lesquelles on a pris des empreintes des anciennes gravures. Mais il vaut mieux lire tout cela, dans la Préface même de l'Auteur. Il est persuadé, par le long usage, qu'il a d'examiner cette sorte d'Antiquitez, que toutes celles, qu'il pu-  
blie

blie ici, qui consistent en LXX. Pierres gravées, sont véritablement anciennes; quoi qu'il ne disconvienne pas, qu'il est souvent arrivé, qu'on a fait graver les noms des Ouvriers de l'Antiquité, sur des pieces qui avoient été faites par des Modernes; pour les vendre cher à ceux, qui ne seroient pas capables de reconnoître la tromperie.

Le Commentaire de Mr. *de Stofsch*, sur ces anciennes Pieces, roule sur l'explication des sujets qui les représentent. Nous marquerons quelques-uns de ces sujets, avec l'explication qu'on en donne.

Le I. est un Hercule tenant de la main gauche sa Massue, & de la droite une coupe, qu'il est prêt à boire. L'Antiquité a parlé d'Hercule, comme d'un Heros, qui aimoit à boire; & qui ne laissoit pas de s'enyvrer, en le faisant avec excès, quoi qu'il portât bien le vin. C'est ce que le Commentateur prouve, par *Athenée*, & par l'Anthologie des Epigrammes Greques Liv. IV. Ch. 8. Ep. 12 & 13. Voici la premiere, qui est sur Hercule yvre:

Οὐτὸς δὲ νῦν ὑπνῶ βαβαρημένῳ, ἰδὲ κεν-  
πέλλῳ,  
Κενταύρου γάφῳ οἰνοβαρεῖς ὄλεσαν.

*Grotius* l'a traduit ainsi :

*Ex somno, vinóque jacet, qui sobrius  
olim  
Ebria Centaurúm corpora fudit bumi.*

Outre cela, nôtre Auteur a heureusement trouvé un passage de *Macrobe*, où il dit que les *Potiers de Terre* ont souvent représenté, non sans raison, *Hercule*, avec une tasse à la main; comme on le voit en effet sur cette pierre. Elle a été gravée par un Sculpteur nommé *Admon*, dont on ne trouve rien dans les Anciens.

La seconde Pierre est une Tête de *Marc Aurele*, avec la barbe, car les Romains avoient repris la coûtume de porter la barbe longue, depuis *Hadrien*, comme on le voit par ses Médailles, qui représentent un visage barbu; & par celles des Empereurs, qui l'ont précédé, & qui n'ont point de barbe. *Mr. de Stofsch* croit néanmoins que *Marc Aurele* le faisoit, par une sévérité Stoïque, dont  
il



il faisoit profession, mais Commode son fils, qui n'étoit rien moins que Stoïque, & les Empereurs, qui le suivirent porterent aussi la barbelongue. L'ouvrier qui fit cette Gravure, s'appelloit *Æpolianus*.

La troisième représente la tête d'un Vieillard, avec une longue barbe, & des cheveux qui lui descendent sur le front; avec un bonnet pointu, dont le bout retombe sur le devant de la tête & les côtez sur le cou & sur les épaules, & même vers la poitrine. C'est ce que Virgile appelle *Maonia mitra*, *Æn.* IV, 216. & à quoi il dit qu'il y avoit des attaches, *redimicula*, *Liv.* IX, 616. sur quoi on peut consulter *Servius* & les autres Interpretés. Ceux qui jetteront les yeux sur la figure, qu'on en voit ici, ne douteront pas que ce ne soit le bonnet Phrygien, & qu'on n'ait sujet de croire que c'est ici la tête de Priam. L'Ouvrier de cette gravure se nommoit *Aëtion*.

La IV. est une tête de Socrate, faite par *Agathemerus*. Ce Philosophe y est représenté le nez retroussé, avec le front & le haut de la tête chauve. *Platon* le décrit de même & dit qu'il avoit l'air de *Silene*. *Mr. de*

*Stofsch* trouve cette tête si bien faite; qu'il croit qu'elle a servi de modele, pour une infinité de Cachets, où on la voit.

La V. est une tête Romaine inconnue, faite par *Agathopus*.

La VI. est un Amour dormant un Lion, dont il tient la criniere, de la droite; & de la gauche une couverture jettée sur le dos du Lion. Il y a à la gauche du Lion une Nymphe revêtue d'une Stole, & une jeune fille à côté toute nue. Le Commentateur remarque, que *Pline* Liv. XXXVI. c. 5. parle d'un Sculpteur nommé *Arcefilas*, qui avoit fait une Lionne, avec des Amours, qui jouoient autour d'elle, & d'autres figures, sur un même bloc de Marbre. Le Sculpteur de cette pierre se nommoit *Alexandre*. *Ovide*, dans son Art d'aimer, Liv. II. vers 183. s'exprime ainsi, en parlant de la maniere de se faire aimer:

*Obsequium tigrésque domat, Numidasque leones.*

Dans la VII. planche, on voit une Muse, qui semble accommoder sa Lire. L'ouvrier, qui a gravé cette Cornaline s'appelloit *Allion*.

Dans

Dans la VIII. qui est faite sur une semblable pierre, est une tête d'Apollon, couronnée de Laurier, gravée par le même Ouvrier. C'est la tête d'un jeune homme parfaitement beau, & sans barbe; au lieu qu'Esculape, son fils, en avoit une très-longue; ce qui étoit une *disparate*, pour parler ainsi, des plus étranges de la Théologie Payenne.

La IX. représente Hercule portant un Taureau, entre ses bras, selon l'explication du Commentateur. En effet la Fable dit qu'Hercule enleva un Taureau à Thiodamas, le tua, le rôtit, & le mangea tout entier, sans en excepter les os. Il consent néanmoins qu'on explique cette figure de *Milon* de Crotoné, qui équipé comme Hercule porta un Taureau, pour faire voir sa force.

La X. est une tête de Minerve, avec un casque, faite sur une empreinte d'une Pierre, qui se trouve dans le Cabinet d'Antiquitez, de la Maison Barberine. L'Ouvrier se nomme *Apollodote*, dont on ne trouve rien dans l'Antiquité, peut-être parce qu'il n'étoit pas des plus habiles. Mais cela ne paroît pas dans l'estampe, qu'on en voit ici. Nous



n'iront pas plus loin, de peur d'en-  
nuyer ceux qui aiment mieux voir les  
figures, que de lire ce qu'on en dit.  
Ils feront bien d'acheter le Livre mê-  
me, qui amusera agréablement leurs  
yeux, par la beauté des gravures.

---

## ARTICLE V.

**STORIA e SENTIMENTO dell'**  
*Abbate TOSINI, sopra il GIAN-*  
*SENISMO, nelle presenti circos-*  
*tanze della Chiesa, alla Santità di*  
*N. S. Papa Clemente XI. MDCCXVII.*  
in 12. en trois Volumes. A Am-  
sterdam, où il se trouve chez  
Schouten. L'Auteur n'ayant pas  
osé mettre le nom d'une Ville  
Protestante, au dessous du titre d'un  
Livre, où il s'adresse au Pape, y  
a mis *Concordia, presso di Chris-*  
*tiano Fedele, nella Via della Pace,*  
*all'Insegna dell'Olivo.*

**C'**EST une Histoire de ce qu'on  
appelle *le Jansenisme*, depuis  
les premières controverses de la Gra-  
ce. qui nâquirent à Louvain l'an  
MDLXV, d'où elles se répandirent  
dans

dans les Pais-Bas Espagnols, & dans les Provinces Unies, parmi les Catholiques Romains, & d'où elles passèrent enfin en France. On ne fait si feu Mr. l'Abbé *Tosini* étoit venu dans les lieux, où ces Controverses étoient en vogue, par ordre du Pape Clement XI. pour lui faire rapport de l'état, où il trouveroit ces Controverses, & de la disposition des deux partis en ces pais là. Mais c'est à lui, à qui il s'adresse, en lui faisant l'Histoire de ces querelles; & en disant son sentiment sur la maniere, dont on pourroit les appaiser, le plus facilement, comme il croyoit. Il semble que de se mêler d'une semblable chose, & d'écrire au Pape, sans ordre, étoit quelque chose d'assez hardi pour un Italien; qui ne pouvoit guère esperer de l'avancement, qu'à Rome. Cependant la maniere dont il a vécu ici, dans la pauvreté, sans avoir laissé de quoi payer ses dettes, ni même de quoi se faire enterrer, prouve assez clairement qu'on ne l'employoit point. Quoi qu'il n'entre pas dans l'examen des dogmes contestez, & qu'il ne se laisse point emporter à l'esprit de parti; il ne laisse pas d'exposer assez naïvement:

les procédures, qui se sont tenues dans toute cette affaire, & de faire sentir qu'on s'est mal pris, pour faire cesser les scandales, que ces controverses ont causez dans l'Eglise Romaine. Il suppose, par tout, que l'on n'a pas été bien informé, à Rome, de ce qui se passoit; que les Nonces de Cologne & les Internonces de Bruffelles, gouvernez par les Jesuites, & leurs adhérens n'ont pas envoyé à Rome des Relations justes de la disposition des esprits; & que les remedes, que la Cour de Rome a voulu apporter à ce mal, n'ont fait que l'empirer. On peut dire qu'il représente les choses, en faveur des Jansenistes; soit qu'il crût qu'ils avoient raison dans leur conduite, soit qu'il fût ennemi des Jesuites, dont il censure la conduite, presque par tout, quoi qu'en termes ménagez. Il ne pouvoit souffrir la maniere, dont les Missionnaires de Brabant & de Flandre, en Hollande, s'y conduisent. Ce n'étoit pas néanmoins par scrupule de conscience; puis qu'il ne vivoit pas lui-même, selon les idées des *Rigoristes*, comme il les appelle.

Si l'on peut conjecturer, par sa conduite



conduite & par cet Ouvrage, l'Abbé *Tosini* semble avoir été une espece de Politique, comme on assure qu'il y en a assez en Italie, qui se forment un plan d'un gouvernement Ecclesiastique à leur mode; les uns pour rendre le Pape plus absolu, & les autres pour diminuer son autorité, qu'ils croient excessive, quoi qu'ils se gardent bien de le témoigner. Il semble que nôtre Abbé tenoit un peu de cette derniere espece, puis qu'il dit, dans cet Ouvrage bien des choses, qui tendent à faire tenir les Moines renfermez chez eux, & à laisser la conduite de l'Eglise, entre les mains des Evêques & des Prêtres Séculars, sur tout en Hollande. Mais il faut dire quelque chose, de ce que châque Volume renferme, pour donner une idée générale de ce qu'il renferme.

I. LE premier Tome, qui a 500 pages, commence par les controverses, qui s'éleverent d'abord dans l'Academie de Louvain, après le milieu du XVI Siecle, & ensuite à Douai, & de là dans tout le pais; à l'occasion de *Michel de Bay*, ou *Baius*, & de *Léonard Lessius*; le premier Thomiste, & l'autre Moliniste. La condamnation des propositions de

*Baius*, & la permission donnée aux Molinistes, d'enseigner leurs sentimens, donnerent d'abord l'avantage aux Jesuites. Mais les Thomistes ne laisserent pas de se soutenir, & l'Université de Louvain fit extraire trente quatre propositions tirées des Ecrits, que les Jesuites dictoient à leurs Disciples. Elles regardoient l'Ecriture Sainte, la Providence, la Prédestination, la Réprobation, la Grace & la Justification; que l'on verra en Latin, dans l'Auteur, à la pag. 18. & suivantes. L'Université les condamna en M DLXXXVII. L'année suivante, celle de Douai en fit autant. Mais les Jesuites se soutinrent, par les Papes; qui se réserverent de juger de ces Controverses, & qui condamnerent *Baius*. *Molina* fut depuis attaqué en Espagne, mais cette affaire ayant été évoquée à Rome, Paul V. trouva à propos de renvoyer les Dominicains, & les Jesuites chez eux; en promettant de donner lui-même la Décision de leurs controverses, mais il ne fit que leur imposer silence.

Les Jesuites interpreterent ce Décret, en leur faveur, parce qu'ils n'avoient pas été condamnés, com-

me leurs Adversaires le prétendoient. Ils n'en demeurèrent pas-là, ils firent en sorte, que les Dominicains furent contraints, de se mettre eux-mêmes sur la défensive; en les attaquant, en faveur de la conception immaculée de la S. Vierge, que les Dominicains nioient après S. Thomas. Cette matiere étoit odieuse, parce que non seulement le peuple, mais aussi la Cour étoit pour la conception immaculée; ce qui donna un grand avantage aux Jesuites. Les Papes défendirent de traiter de cette matiere, aussi-bien que de celle de la Grace.

Les Jesuites ne laisserent pas d'écrire à Louvain, pour leur sentiment, & obtinrent, en cette Université, une Chaire en Théologie.

Les Docteurs Augustiniens ne perdirent pas, pour cela, courage, & *Corneille Jansenius*, Evêque d'Ypres, qui avoit étudié, pendant plusieurs années, *S. Augustin*, fit un ouvrage intitulé *Augustinus*; parce qu'il y explique la doctrine de la Prédestination & de la Grace, selon les idées de ce Pere. Ce livre parut, en M DC XXXIX, après la mort de l'Auteur, & fut la pomme de discor-



corde dans les Païs-Bas & en France, pendant longues années. L'Auteur dit plusieurs particularitez des Controverses qu'il causa, & des cinq Propositions qu'Alexandre VII. en fit extraire, & qu'il condamna, en exigeant, en même tems, des Ecclesiastiques, qui prétendoient à quelque Bénéfice & même de ceux, qui en étoient déjà fournis, qu'ils signassent son formulaire. Cela causa de nouvelles brouilleries en France, que nôtre Auteur décrit, & sur lesquelles on a fait une infinité de livres François; ce qui empêchera que nous ne nous y arrêtions. On pourra voir ce que nous en avons dit, en MDCLXXXIX. au Tome XIV. de la *Bibliothèque Universelle*, où nous en fimes l'Histoire en abrégé.

Les Jansenistes compterent l'accordement qui se fit en MDCLXIX. pour une victoire, qu'ils avoient gagnée sur le Pape, & sur les Jesuites; puis qu'après avoir fait tant de bruit, contre eux, il fallut se contenter qu'ils condamnaissent les V. Propositions, dans le sens, où elles pouvoient être hérétiques, selon eux; sans convenir qu'elles fussent, dans le livre de Jansenius. Mais on avoit  
attaqué

attaqué, quelque tems après, les Academies des Pais-Bas, sous Innocent XI.

Les disputes comencerent de nouveau, & quoi que l'on eût souscrit le Formulaire d'Alexandre VII. on ne s'en contentoit pas, à moins que l'on ne condannât les V. propositions, dans le sens de *Jansenius*, & comme si elles se trouvoient dans son livre. La guerre recommença plus que jamais, lors que le Pape condamna cent, & une propositions du livre des *Réflexions* du P. *Quesnel*, dont l'Abbé *Tosini* commence à faire l'Histoire en ce Volume; où il ne manque pas de mettre les Brefs, & les Lettres écrites de part & d'autre.

II. LE second Tome, qui est de 494 pages contient l'Histoire de la Bulle *Unigenitus*, & des oppositions qu'elle rencontra en France; avec la Protestation, que le P. *Quesnel* envoya au Pape, & où il protesta qu'on lui attribuoit des sentimens qu'il n'avoit point, & qu'on y condamnoit des choses qui étoient la doctrine de *S. Augustin*; dont on y censuroit les propres paroles, en croyant condamner l'Auteur des *Réflexions*.  
L'Histoire

L'Histoire de ces brouilleries va jusqu'à l'an MDCCXV.

III. LE troisiéme contient l'état présent du Jansenisme en France, en Flandre & en Hollande, à quoi l'Auteur joint divers Projets ou Plans, de ce que l'on pourroit faire, pour éteindre le Jansenisme, en ces trois Pais. Il propose, entre autres choses, de convoquer un Concile Ecuménique, pour décider des points contestez; selon la demande, qu'on en faisoit en France. Mais le Pape ne pouvoit guere consentir à cela, puis que son autorité auroit été perdue; s'il avoit été permis d'appeller de ses décisions au Concile futur, & cependant demeurer en repos; parce que le Concile étant, pour ainsi dire, saisi de l'affaire, le Pape ne pouvoit plus en juger. D'ailleurs il devoit savoir la peine, que le Concile de Trente avoit donnée à la Cour de Rome; quoi que les choses eussent enfin tourné à son avantage. Si l'on considere la chose, par rapport aux Appellans, on n'y trouvera pas moins de difficulté. Ils en appellent au futur Concile Général, légitimement assemblé & dans un lieu sûr, où ils pussent comparoître & s'y défendre sûrement



*ment & librement, par eux-mêmes, ou par leur Députez, & à celui, ou à ceux, à qui il appartient de juger cette sorte de causes.* C'est ainsi que parlent les quatre Evêques appellans, à la pag. 61. de ce Volume. Ces conditions sont si étenduës, qu'il est très-difficile, qu'on les puisse remplir; de sorte qu'on est toujours en état d'é luder les décisions d'un Concile. Par exemple, celui de Trente n'avoit presque aucune de ces conditions, à les presser à la rigueur.

Le Parti Protestant en fut exclus; il n'étoit pas légitimement convoqué, parce qu'il étoit convoqué seulement par le Pape, qui étoit la principale Partie des Protestans; il n'étoit point en un lieu sûr, parce que l'Empereur, & le Pape en étoient maîtres; il n'étoit nullement juste que les Papes & leurs Prélats fussent juges & parties, dans la contestation, qui étoit entre eux & les Protestans. On auroit trouvé tous les mêmes obstacles, si un Concile, appellé par le Pape, avoit entrepris de juger du Jansenisme. Ainsi cet expedient de l'Abbé *Tosini* étoit impraticable, & en même tems très-desagréable au Pape, qui n'avoit pû souffrir ce que les

IV.

## IV. Evêques Appellans avoient fait.

Il parle ensuite de l'état présent du Jansenisme en Flandre, où il croit qu'il ne consiste pas tant dans la diversité des sentimens, sur les matieres de la Grace, puis que le Formulaire y est reçu par tout; que dans la diversité des mœurs, & des sentimens sur la Morale. Les Molinistes sont pour la plus relâchée, & les autres pour la plus sévère. Le moyen principal de redresser ce desordre seroit, selon lui, d'y établir par tout des Evêques éclairés, & de bonnes mœurs, qui tinsent dans le respect les Moines Molinistes, & empêchassent les Jesuites de se mêler de tant de choses, & de maltraiter ceux, qui ne sont pas de leur sentiment. Il leur est fort contraire, dans tout cet Ouvrage; mais, pendant que la Cour de Rome les regardera, comme ses Soldats spirituels, qui soutiennent, par tout son Autorité, & tâchent de l'agrandir, par toutes sortes de moyens; personne ne lui persuadera de ne les employer plus. Le tems néanmoins pourroit venir, que s'étant reudus maîtres de tout, ils voudroient gouverner toute l'Eglise Romaine,

&amp;

& tenir même le Pape dans leur dépendance. On en voit des commencemens, dans les pais éloignez; où, sous prétexte de leurs Missions, ils ne font que ce qui leur plaît, comme en Amerique, & dans la Chine; où ils prêchent tel Evangile qu'il veulent, où ils gouvernent certains lieux absolument, où ils négotent & amassent des richesses immenses; dont ils sauront bien se servir, en tems & lieu, sans que les Papes le puissent l'empêcher.

„ Le Jansenisme, dit-il pag. 302.  
„ de l'landre ne consistant plus à  
„ soutenir les cinq propositions de  
„ Jansenius; mais dans la pratique  
„ du *Rigorisme*, dans la Morale, &  
„ dans la Discipline; il est hors de  
„ doute que la souscription, que  
„ l'on exige du Formulaire ne sert à  
„ personne qu'aux Jesuites, qui en-  
„ tretiennent par-là un Jansenisme,  
„ qui n'est bon qu'à diviser le Cler-  
„ gé & qu'à les faire a regner eux-mê-  
„ mes en ces divisions. Ainsi abolir le  
„ Formulaire seroit une chose, qui  
„ pourroit entrer dans le Projet; puis  
„ que par-là châque Prêtre pourroit as-  
„ pirer également aux Bénéfices, se-  
„ lon sa capacité de remplir ces  
„ em-



„ emplois. Il faudroit plutôt, après  
 „ avoir anéanti la soufcription du  
 „ Formulaire des V. Articles, en éta-  
 „ blir un, par lequel on fit renoncer  
 „ aux maximes de la Morale relâ-  
 „ chée, ou au *Rigorisme*; parce que  
 „ l'une & l'autre se professent en  
 „ Flandre; quoi que la Morale re-  
 „ lâchée y soit plus condamnée, que  
 „ le Rigorisme. Il seroit donc bon  
 „ de décider après un mur examen,  
 „ & avec circonspection, de quelle  
 „ maniere doit se conduire un Di-  
 „ recteur, un Curé, & un Confes-  
 „ seur. Il faudroit décider s'il faut  
 „ suivre *S. Charles Borromée*, *S.*  
 „ *François de Sales*, le Cardinal *Gri-*  
 „ *maldi* Archevêque d'Aix, les Car-  
 „ dinaux *d'Aguirre* & le *Camus*, &  
 „ autres Saints Evêques & Prélats;  
 „ ou au contraire les Maximes de  
 „ *Molina*, de *Baldelli*, de *Figliuc-*  
 „ *cio*, de *Vasquèz*, de *Suarèz*, d'*Es-*  
 „ *cobar* & d'autres Casuistes Jesuites.  
 „ Il faudroit encore décider, si l'on  
 „ doit accorder l'absolution, en  
 „ quelque état que l'on trouve les  
 „ Consciences? Si l'on peut permet-  
 „ tre de tuer, ou non, un homme, en  
 „ certains cas &c. Il y a bien de  
 „ l'apparence que l'Abbé *Tosini* vou-  
 „ loit

soit ou embarrasser la Cour de Rome, ou chagriner les Jesuites, & peut-être les uns & les autres également. Mais il en veut sur tout aux derniers, lors qu'il conseille au Pape de faire en sorte qu'on ne donne les Evêchez & les Benefices de Flandre qu'à ceux du Pais, pourvu que ce soient des hommes doctes, d'une vie exemplaire, & discrets.

Enfin il vient à l'état présent du Jansenisme en Hollande, qu'il fait aussi consister en *Rigorisme*, plutôt qu'en sentimens particuliers sur la Grace. Il raconte les brouilleries qu'il y a eu, depuis quelques années, pour l'Electon d'un Evêque, qui fût Vicaire Apostolique, dans les Provinces-Unies. Les Prêtres du Pais prétendent avoir le droit de représenter les Chapitres, qui étoient autrefois à Utrecht & à Harlem; en vertu de quoi ils avoient accoutumé de présenter au Pape deux Sujets, afin qu'il en élût un, pour être ordonné Evêque & gouverner ceux de l'Eglise Romaine, dans les Provinces Unies. Il y en a eu quelques-uns, qui ont été soupçonnez de Jansenisme, & sur tout le dernier, qui fut cité à Rome; pour être examiné sur  
le

le Jansenisme; & que les Etats de Hollande redemandèrent, comme leur Sujet; & après lesquels il n'en ont point voulu d'autre nommé par le Pape, sans que les Chapitres du Pais s'en mêlassent.

L'Abbé *Tosini* pour exterminer le Jansenisme des Provinces, donne avis, entre autres choses, au Pape, qu'il seroit mieux de s'accommoder, avec les Prêtres Seculiers du Pais, de leur laisser nommer, comme auparavant, ceux qu'ils croiroient dignes d'être Evêques, & d'en choisir un; afin qu'il donnât les ordres à autant de Prêtres, qu'il en faudroit, pour les Eglises Romaines du pais, pour pouvoir renvoyer les Missionnaires qu'on y envoie du Brabant & de Flandre, & qui sont des gens de très-mauvaise vie, si on l'en croit. Il louë au contraire les Prêtres Séculiers, qui y sont demeurez jusqu'à présent, pour leurs bonnes mœurs, sans avoir égard à leurs opinions. Il se plaint aussi beaucoup de la conduite des Nonces, & Internonces de Cologne & de Brusselles, qui se laissent gouverner par les Moines.

Après avoir dit qu'il avoit eu d'abord une haute idée de la vertu, & de



de la capacité des Missionnaires Flammands, que l'on envoie dans les Provinces Unies; il ajoute pag. 308

„ Depuis que je suis venu, & que  
„ j'ai vu les choses, ah! très-Saint  
„ Pere, que j'ai été détrompé! &  
„ que je souhaiterois de détromper,  
„ de même, Votre Sainteté! Il est  
„ vrai que ces gens-là sortent de leurs  
„ Cloîtres, en équipage Apostoli-  
„ que, *sans bourse & sans sac*; mais  
„ quel changement ne s'y fait-il pas,  
„ dès qu'ils sont entrez dans leurs  
„ Cures, & encore plus, lors qu'ils  
„ y ont demeuré quelque tems? A  
„ la reserve de l'or & de l'argent,  
„ qu'ils ne portent pas sur leurs ha-  
„ bits parce que ce n'est pas trop la  
„ coûtume en Hollande; ils portent  
„ des habits d'étoffe très fine, & la  
„ couleur la plus modeste, dont ils  
„ les portent, est la violette. Ils ont  
„ des perruques blondes, longues  
„ & bien poudrées, lors qu'ils disent  
„ la Messe, & s'aquient des autres  
„ fonctions Ecclesiastiques; des bas  
„ de soie, des boucles d'argent sur  
„ leurs souliers, des Chapeaux re-  
„ trouffez, des cravates blanchies a  
„ avec de l'amidon, des Chemiset-  
„ tes d'écarlate, des cannes avec des

„ pommés d'or, ou d'argent, des  
 „ montres & des tabatières de même,  
 „ des Anneaux avec des Diamants,  
 „ & un assortiment plus digne de  
 „ Ganymedes, que de gens d'Eglise.  
 „ Les lieux de leur résidence sont en  
 „ quelques endroits plus somptueux  
 „ que les Eglises, plus grands, plus  
 „ magnifiques, mieux tapissés, mieux  
 „ meublés; avec des Bibliothèques  
 „ embellies de peintures, des Galeries,  
 „ des Cabinets, des Jardins, des  
 „ équipages les plus commodes,  
 „ que la vanité puisse souhaiter.  
 „ Ils mangent parfaitement bien,  
 „ & boivent à toutes heures; & l'on  
 „ dit en Hollande, comme par Pro-  
 „ verbe, que pour être bien traité,  
 „ il n'y a qu'à aller chez les Peres  
 „ Missionnaires. Un seul Missionnai-  
 „ re tient au moins deux Servantes,  
 „ & jolies. Quand ils sont plusieurs  
 „ ensemble, le nombre des servan-  
 „ tes, & des valets est plus grand,  
 „ qui les servent pour rien. Leurs  
 „ maisons sont, pour la plupart, de  
 „ petits palais, où l'on voit des Vo-  
 „ lières, des Singes & des Perro-  
 „ quets. Enfin les Reverends Peres  
 „ sont courtisés, servis & respectés,  
 „ comme de petits Princes, & ont

„ tou-

„ toutes les galanteries , & les com-  
„ moditez , qu'on puisse avoir. L'Ab-  
bé *Tosini* continue sur le même ton,  
& assure que ces Missionnaires ont  
une haine si grande pour ceux, qu'ils  
soupçonnent de Jansenisme; qu'ils  
ne les admettent point aux Sacre-  
mens, qu'ils laissent mourir leurs en-  
fans sans baptême, qu'ils séparent les  
gens mariez l'un de l'autre, lors qu'il  
y en a un qui passe pour Janseniste,  
& mettent ainsi la division dans les  
familles. Il y a bien de l'apparence,  
que tout ce qu'il dit n'est pas faux;  
mais il se pourroit bien faire que ces  
Missionnaires avertis, par l'ordre des  
Nonces, ou des Internonces de Co-  
logne & de Brusselles, à qui nôtre  
Auteur s'étoit rendu odieux, d'évi-  
ter l'Abbé *Tosini*, ne lui aient pas fait  
bon accueil, & qu'au contraire les  
Prêtres Séculiers le voyant brouillé  
avec les Ministres du Pape, en aient  
mieux usé envers lui.

Cet Ouvrage ne laissera pas d'être  
utile, pour ceux qui voudront s'in-  
struire de ce dont il parle. C'est le  
premier de cette sorte, qui ait paru  
en Italien, au moins que je sâche. Il  
y a, à la fin, une Protestation, où  
il s'adresse au Pape, comme dans tout



l'Ouvrage, dans laquelle il jure qu'il n'a rien avancé dans cet Ouvrage, qui ne soit vrai, parce qu'il l'a vû; ou qu'il n'ait trouvé dans les livres, qu'il cite. *Non hò avanzato in tutta l'Opra, una parola che, VIVA DIO, non le possi difendere per vera, o perche hò veduto ed udito ciò che rappresento, o perche l'hò trovato di già scritto ed impresso nelle Opera altrui. Puo l'essere ben si che questa Verità dispia-ci à qualcheduno. Et non aggradi tanto poco à Vestra Santità, essendo forse troppo libera e nuda.*

Il y a enfin la déclaration du Roi Louis XV. du 7. Octobre 1717. où il impose silence à ses Sujets, sur la Bulle *Unigenitus*.

---

## ARTICLE VI.

**PRESERVATIF** contre le FANATISME, ou réfutation des Prétendus Inspirez des derniers Siecles, par SAMUEL TURRETTIN Pasteur & Professeur en Théologie. A Geneve, chez Du Villard & Jaquier. M DCC XXIII. in 8. pagg. 464.

L'Es-

L'Esprit de l'homme n'a presque point de plus grande foiblesse, que celle par laquelle il se jette en des extrémités entièrement opposées. Nous avons éprouvé cela, en notre siècle, où l'on a vu & l'on voit encore, dans quelques uns, une Crédulité outrée, qui les porte à embrasser, sans examen, le Vrai & le Faux; & en d'autres une Incrédulité sans bornes, qui rejette tout ce qui paroît extraordinaire; comme s'il n'étoit jamais rien arrivé, parmi les hommes, que ce qui y arrive aujourd'hui. Les uns ajoutent foi au premier Fanatique, ou au premier Imposteur, qui leur dit qu'il a le don de Prophtie, & qui hazarde des prédictions obscures & équivoques; sans prendre garde que, sans des miracles présents & manifestes, on ne peut pas se fier à un homme, qui se donne pour Prophete; avant qu'on ait vu l'évenement de ses prédictions. D'autres, au contraire, rejettent tout, & se moquent non seulement des Prophetes Modernes, qui ne donnent aucune preuve claire de leur Mission, mais encore de tous les anciens Prophetes.

Ce sont-là deux extrémités, dont on se doit le plus garder, & c'est à quoi cet Ouvrage peut beaucoup aider. Quoi que le principal but de l'Auteur soit de donner des Avis assurés, pour se conduire sagement, à l'égard des Prophetes Modernes, & pour ne se laisser pas tromper par des gens, qui n'ont point le don de Prophetie; il ne laisse pas d'apprendre à ses Lecteurs les caractères indubitables des vrais Prophetes, tels qu'ont été ceux de l'Ancien & du Nouveau Testament.

Mr. *Turretin* ayant fait soutenir en M DCC XXII des Theses, de Théologie, *touchant ceux qui, dans ces derniers siècles, se sont vantés d'avoir des Révelations Divines*; quelqu'un, qui ne met que les premières Lettres de son nom, s'est avisé de mettre ces Theses en François; & c'étoit en effet un Ouvrage, qui pouvoit être utile à bien des gens, qui pourroient autrement se laisser surprendre à ces prétendus Prophetes; dont on dit qu'il y a encore quelques uns, en Angleterre.

Le Traducteur a mis pour titre à ces Theses, *Préservatif contre le Fanatisme*, qui leur convient fort bien,



car c'étoit en effet le dessein, pour lequel ces Theses avoient été composées. Cependant l'Auteur comprit, que la matiere de ses Theses méritoit d'être un peu plus développée & plus étendue; sur tout pour ceux, qui ne sont pas accoûtumés au style court & serré des Theses, ni à tirer les conséquences particulières, des principes généraux. Il trouva donc à propos d'y faire un Supplément, qui est quatre fois plus gros, que le premier Ouvrage; parce qu'il a non seulement traité la matiere avec plus d'étendue; mais encore éclairci plusieurs Questions incidentes, qui ont beaucoup de rapport, à la matiere, & qu'il étoit utile d'éclaircir, à cette occasion.

Pour dire, en peu de mots, ce qui est contenu en cet Ouvrage, nous commencerons par les Theses, auxquelles on a donné le tour d'une Dissertation.

I. On parle d'abord de ceux, qui, en ces derniers Siècles, se sont avisés de se donner pour des gens inspirés, & l'on marque en quel sens ils ont prétendu l'être. 1. L'Eglise Romaine prétend être inspirée, en ses décisions; lors qu'elle est assemblée

dans ce qu'on appelle *un Concile E-cumenique*; quoi que ceux, qui mettent le Pape au dessus du Concile, prétendent que cette inspiration vient proprement, par son canal; puis que leurs décisions n'ont de force, que par son approbation, sans laquelle ils ne reconnoissent aucune autorité, dans les Conciles. C'est ce qui donna lieu à la raillerie de ceux, qui dirent *que l'on envoyoit de Rome à Trente, le S. Esprit, dans une Valise*; parce que rien n'étoit décidé & autorisé, que conformément aux Lettres, qui y venoient de Rome. Cette Eglise prétend encore qu'elle est en possession de *la lumiere prophetique*; ce qui est une des marques de la Vraie Eglise, selon eux.

2. Il est vrai qu'il y a eu aussi, parmi les Protestans, des gens, qui ont prétendu avoir l'Esprit de Prophetie, comme *Christophe Kotter, Christine Poniatovie, & Nicolas Drabicius*; que *Comenius* publia, sous le titre de *Lux in tenebris*. Il y a eu encore, sur la fin du Siecle passé, & au commencement de celui ci, des gens en Dauphiné, dans le Languedoc & dans les Sevennes, qui se sont mêlez de prophetizer. Il y a de plus eu  
des

des gens, qui en ont autant fait, avec des contorsions de la tête & du Corps assez étranges; & on en a vu en Hollande & en Angleterre. Il faut joindre à cela les *Quakers*, ou *Trembleurs*, dont il y a un petit nombre, en Hollande, & un beaucoup plus grand en Angleterre.

II. On donne en suite les caractères, qui distinguent ceux qui ont de véritables inspirations, de ceux, qui se les attribuent, sans sujet.

1. Pour passer pour véritablement inspiré, il en faut avoir certaines marques essentielles, & sans lesquelles on ne peut l'être, quoi quelles ne suffisent pas toutes seules: 2. il y en a aussi qui décident seules, en faveur de ceux, qui les ont: 3. personne ne peut passer pour inspiré, lors qu'il dit des choses, qui sont contraires à la droite Raison; parce que la droite Raison vient aussi bien de Dieu, que la Révélation, & que par conséquent elles ne peuvent pas être opposées l'une à l'autre: 4. il faut que l'Inspiré ne dise rien de contraire à la Révélation, parce que Dieu ne peut pas se contredire: 5. il faut que ce qu'il débite, comme venant de Dieu, soit de quelque importance,



& n'ait pu être découvert, au moins d'une manière claire & facile, par aucun autre moyen : 6. il faut donc, pour passer pour véritablement inspiré, avoir non seulement les caractères généraux, dont on a parlé; mais qu'on fasse encore quelque chose, qui surpasse les forces de la Nature, & qui marque que Dieu se communique à quelcun, pour révéler ses volontés aux hommes; ou il faut au moins qu'un autre, qu'on sâche indubitablement être inspiré lui en donne témoignage.

Si l'on demande quelles sont les choses, par lesquelles celui, qui est véritablement inspiré, peut en convaincre les autres; l'Auteur répond, qu'il faudroit, par exemple, qu'un homme sans lettres, & nullement versé en ce qui regarde la Religion, mît tout d'un coup au jour, sans l'aide d'aucun autre homme, les plus belles pensées, que l'on puisse concevoir sur la Religion & sur la Morale; qu'il les expliquât, avec plus de netteté & de force, que n'ont fait les Théologiens, & les Philosophes les plus habiles. Ou il faut qu'il prédise en termes clairs des choses, que l'Esprit Humain n'est pas capable

ble de prévoir, & qui arrivent dans le tems marqué; ou qu'il révele des choses inconnues jusqu'alors, & que toute l'adresse des hommes n'eût pas pu découvrir. On doit juger qu'un homme de cette sorte est inspiré. De même si un homme se dit envoyé de Dieu, & en donne pour preuve des Miracles, qui surpassent toutes les forces humaines, & les Lois de la Nature; c'est là une marque assurée de sa mission céleste; car Dieu ne peut pas faire des miracles, pour autoriser un Imposteur.

On devroit encore regarder comme inspiré un homme, dont la mission seroit confirmée, par le témoignage d'un autre; qui auroit tous les caractères de vérité, dont on a parlé.

III. ON fait, en suite, application de tout ce qui a été dit, aux Prophe-tes Modernes, & l'on n'y trouve rien, qui les puisse autoriser; comme on le fait voir par un détail, auquel nous ne nous arrêterons pas. Ceux qui ont un peu de raisonnement recueilleront facilement, de ce qu'on vient de dire, le jugement, qu'on doit faire de cette espèce de gens.

IV. L'Auteur montre encore dans le Ch. IV. que ceux qui, dans ces derniers Siecles, se disent inspirez, sont ou des Imposteurs, ou des gens qui s'imaginent qu'ils sont ce qu'ils voudroient bien être. Il y en a eu, qui ont avoué qu'ils n'avoient fait les Prophetes, que pour affermir leurs Freres. L'an MDC LXXXIX. deux hommes du Vivarêts allerent à Geneve, en faisant les Prophètes, à l'imitation de ceux qui faisoient le même métier dans leur Pais, ou dans le Dauphiné. Mais on ne se laissa pas tromper à ces gens-là; on examina si bien tous leurs discours & toutes leurs démarches, que l'on découvrit qu'ils étoient des Imposteurs. Quelques Particuliers de la Ville, leur ayant arraché cet aveu, on les fit conduire devant le Magistrat, devant qui ils avouerent la même chose. Quand ils furent interrogez, sur le sujet qu'ils avoient eu de faire cette fourberie; ils répondirent qu'ils n'avoient fait les Prophetes, qu'afin de fraper plus vivement l'esprit de leurs Freres, & de les porter plus efficacément à la repentance. Sur cela le Magistrat les chassa de la Ville, sous peine de châtement corporel, s'ils



s'ils y revenoient. Il avoit sans doute raison, parce qu'il n'est jamais permis d'employer de semblables impostures, pour de bonnes fins. Quand les moyens ne valent rien, la bonté de la fin, (supposé qu'elle fût bonne,) n'excuse jamais des mensonges de cette sorte. Aussi Mrs. *Pelisson*, *Brueys*, & l'illustre Evêque de Nîmes, Mr. *Flécbier*, louèrent, en cela, la conduite du Magistrat de Geneve.

On ne croit pas néanmoins que tous les Impositeurs se ressembtent, en tout. Ceux qui ont commencé à faire les Prophetes ont, sans doute, été des Impositeurs; mais il y a pû avoir des Esprits foibles, qui, en les imitant, se sont en effet imaginez, que ce qu'ils disoient, ils le disoient par inspiration. D'autres, que l'on nomme *Fanatiques à Système*, se sont imaginez la même chose, parce que comme Dieu avoit autrefois suggeré aux Prophetes ce qu'ils devoient produire; Dieu inspiroit aux nouveaux Prophetes les bonnes pensées, qu'ils débitoient, pour rendre leurs Auditeurs, plus gens de bien; sous prétexte que tout le bien, que nous faisons, vient de Dieu. C'est ce que

difent les Quakers , qui attribuent tout ce qu'ils difent à la *lumiere interne* , qui les éclaire.

D'autres , par amour propre & par orgueil , s'imaginent qu'ils méritent de Dieu des graces fingulières , & foûtiennent enfin que tout ce qu'ils difent leur eft inspiré de Dieu. Il y en a eu , que l'on a trompez , en leur faifant entendre des voix nocturnes ; qui les avertiffoient de certaines chofes , comme de la part de Dieu. On raconte là deffus une fourberie , que les Dominicains firent à Berne en M D VII. où ils firent entendre des voix à un imbécille , qu'il prit pour des voix divines. Enfin il y en a qui , à force de s'entendre dire qu'ils font Prophetes , par ceux qu'ils croyent l'être , s'imaginent enfin d'avoir auffi part à l'infpiration.

V. L'Auteur nous apprend enfuite de quelle maniere on doit en user , avec ceux qui fe difent inspirez. La Charité nous oblige de faire ce qui eft en nôtre pouvoir , pour les guérir de cette illufion. Nous devons représenter à ceux , dont la bonne foi nous eft fufpecte , que c'eft un très-grand peché , que de faire paffer nos propres imaginations pour des révelations

tions divines : Que les fourberies les mieux inventées & soutenues le plus adroitement, se découvrent à la fin, & que s'ils ne craignent pas les châtimens de Dieu, ils doivent avoir peur de ceux des hommes, qui ne manquent pas de punir une semblable imposture. Pour ceux, qui se font persuader qu'ils sont inspirez, il leur faut faire sentir qu'ils ne doivent pas légèrement se flatter d'une chose aussi excellente, que celle là, & qu'il est de leur intérêt de s'examiner avec soin. Ceux qui se sont entêtez, par un Système mal entendu, selon lequel ils croyent que les bonnes pensées sont des inspirations prophetiques ; il faut leur faire comprendre la difference, qu'il y a entre ces pensées & les inspirations, que Dieu envoyoit aux Prophetes, & qu'il n'est nullement de la modestie de prendre légèrement cette qualité. Si l'orgueil s'en mêle, il leur faut montrer combien il est dangereux, de se laisser emporter à cette passion. A l'égard de ceux, qui se trompent par foiblesse d'esprit, il faut les prendre par leur foible.

Que si après avoir tout fait, pour amener ces gens-là, on n'avance  
rien



rien ; ceux , que l'on pourra convaincre d'imposture , peuvent être châtiés , comme des Imposteurs ; mais il faut qu'on ait auparavant leur propre confession , ou des preuves évidentes , qu'ils ont en effet dessein de tromper.

Ceux qui croient de bonne foi être inspirez doivent être bien observez , pour voir s'ils ne machinent rien contre le bien de la Société ; mais il faut y apporter beaucoup de retenue & d'équité , pour ne les pas punir trop sévèrement. Ceux dont les prétendues révélations n'ont rien d'impie , quoi qu'elles soient des bagatelles & même des faussetez ; ne peuvent être traités , que comme une espèce de fous. S'il y a quelque chose de contagieux , dans leurs visions , qui pourroit séduire le peuple ; on peut les éloigner autant qu'il est nécessaire , pour empêcher que cette contagion ne s'étende plus loin.

Il faudra aussi bien instruire le Peuple , en lui apprenant les caractères , auxquels on peut connoître ceux , qui sont véritablement inspirez , de ceux qui ne le sont pas.

VI. LE dernier Chapitre traite de cette question : si nous devons attendre ,

dre, dans la suite des tems, de nouvelles Révelations; & comme on cite quelques passages de l'Écriture, pour prouver qu'on en doit attendre; Mr. *Turretin* montre très-bien, que ces passages ne prouvent rien. Ni pour les mœurs, ni pour les dogmes, nous ne pouvons nous attendre à rien de nouveau. Il n'y a rien à ajouter au Systême de la Doctrine Evangelique, ni rien à y retrancher. A l'égard de l'avenir, nous n'avons que faire de ce qui se passera sur la Terre; il faut s'en remettre à la Providence, & établir la Verité & la Vertu, en manière qu'on ne leur puisse pas nuire, autant qu'il est en nous, & les recommander à Dieu, qui en aura soin. L'Avenir auquel nous devons principalement nous intéresser, c'est celui qui concerne l'autre Vie; dans laquelle, nous ne pouvons nous promettre du bonheur, que par la Foi & l'Obéissance. Nous n'avons que faire de Propheties, pour savoir ce qui se doit passer sur cette Terre, dans la suite des siècles; puis que nous n'y serons plus, & que nous devons nous intéresser, pour des biens éternels.

Nous n'avons besoin d'autres  
Prophe-

Prophetes, que de ceux qui travaillent à nous porter à obéir à l'Évangile; en nous en instruisant, avec fidélité, & en nous donnant de l'horreur pour le Vice. Tels, entre autres, ont été autrefois les grands hommes, qui ont contribué à la Réformation; & qui aux lumieres, qu'ils avoient acquises, par l'étude de l'Écriture, joignirent une fermeté & une hardiesse, qui tenoient assez de celles que nous admirons dans les anciens Prophetes; à réfuter les Erreurs, & à censurer les Vices de leur Siecle. Ils ont eu leurs foibleffes, il est vrai, mais il est facile de les découvrir, par la Règle invariable de l'Évangile; au delà duquel, ou contre lequel nous ne devons point les écouter. Je compte entre ces Grands Hommes l'incomparable *Erasme*, qui sans être inspiré, n'a point manqué de lumieres peu connues, pour montrer le mauvais état, où la Religion étoit de son tems: ni de constance, pour dire ce qu'il en pensoit. On peut dire qu'en certains endroits de ses Ouvrages, il s'est fort élevé au dessus de son Siecle, & même au dessus de plusieurs, de ceux que l'on regarde comme les plus éclairés, parmi



mi ceux, qui se font écoulés sous les Empereurs Chrétiens. Qu'on lise, par exemple, la belle Dédicace; qu'il a mise à la tête de *S. Hilaire*, où il dit à *Carondelet*, Evêque de Panorme; tout ce que les plus Savants hommes, & les plus sinceres du siècle passé, ont dit de plus fort & de plus fin, sur les dogmes les plus relevés de la Théologie. On peut dire la même chose de la belle Préface, qu'il mit à la tête de son livre intitulé *le Poignard du Soldat Chrétien*. On y verra un Enthousiasme, & une vivacité lumineuse, s'il faut parler ainsi, qui passoient infiniment la portée de son Siecle; & qui étoient même fort au dessus des foiblesses, qu'on lui reproche, avec quelque raison. Nous en avons rapporté quelques traits, dans sa Vie, au Tome V. pag. 244. & au VI. de la *Bibliothèque Choisie* pag. 70. & suiv. Voilà un Prophete digne d'être écouté, & qui pour cela mérite qu'on lui pardonne les foiblesses, qu'il a pu avoir avant, ou après avoir écrit ces admirables Dédicaces. S'il n'étoit pas inspiré, en les écrivant, par une lumière surnaturelle; il l'étoit assurément; par l'Esprit de l'Evangile.

Je ne puis pas entreprendre ici de donner un juste Extrait du Supplément ; que Mr. *Turretin* a mis à ses Theses. On comprendra bien qu'on n'en peut rien attendre que de bon & de judicieux, sur une matiere, qu'il a étudiée autant qu'il a fait celle-ci, comme la lecture des seules Theses le montrent assez. Je dirai seulement qu'il montre très-bien I. que, dans les circonstances, où se trouvent les Chrétiens, il n'est nullement nécessaire que Dieu leur accorde de nouvelles Révelations. Les lumieres se sont en effet fort augmentées depuis plus de cent ans, par rapport à l'intelligence litterale de l'Écriture Sainte, & elles pourront encore s'augmenter, si l'on continue à cultiver cette maniere d'expliquer l'Écriture, sur les mêmes fondemens. On connoit aussi plus clairement, que jamais, l'excellence & la beauté de la Morale Chrétienne ; sans mélange du Fanatisme, que les siècles passez y avoient mêlé. Il ne manque pas tant de lumières, que de courage, aux Prophetes Modernes (j'entends ceux qui marchent sur les traces d'*Erasme*) pour soutenir la Verité & la Vertu, malgré ceux qui  
les

les traversent , de toutes leurs forces.

Mr. *Turretin* montre II. que l'Écriture Sainte , ne nous autorize point à attendre de nouvelles Révelations: III. qu'elle nous fait au contraire assez sentir , que ce n'est pas par des révelations interieures , mais par la lecture & par la prédication de sa parole, que Dieu veut nous conduire au salut: IV. que la voie de l'Écriture étoit plus sûre & plus digne de Dieu , que celle des révelations interieures: V. que ce que les Fanatiques opposent à cela est tout-à fait insoutenable: VI. Que la doctrine des Anciens Peres de l'Eglise , ni celle des Réformateurs, ni celle des Théologiens Modernes n'est favorable au Fanatisme, comme on le voudroit persuader: VII. Il fait bien sentir combien il est dangereux de s'y abandonner , & combien l'on doit être attentif à s'en garantir: VIII. Enfin il donne plusieurs bons conseils , qui peuvent servir à se préserver de son infection. C'est de repasser les principes , tirez de l'Écriture Sainte, qu'il a établis dans cet Ouvrage; ne rien admettre sur cette matiere , comme sur tout ce qui re-  
garde



garde la Religion, que sur de bonnes preuves; considerer qu'on ne court aucun risque, en s'éloignant des principes des Fanatiques, & qu'on en court beaucoup, en les admettant; éviter tout ce qui peut porter à la Mélancholie, comme une trop grande retraite, & autres choses semblables; se tenir sur ses gardes, lors que l'on s'entretient avec ces gens-là, ou qu'on lit leurs livres, &c.

Les Lecteurs, qui se trouveront en des lieux, où il y a de cette espece de gens, ou de ceux qu'on appelle *Pietistes* en Allemagne, feront très-bien de lire & de méditer avec soin ce livre; où l'Auteur s'est proportionné à toutes les personnes, qui ont des doutes sur ces matieres, & a repondu à tout ce qu'on peut objecter à ceux, qui ne s'attachent, qu'à l'Écriture Sainte, & qui y trouvent l'idée la plus complete, la plus sûre, & la plus relevée de la Théologie & de la Morale, qu'il soit possible de se former. Il faut aussi cultiver son esprit, par la lecture des livres judicieux & bien écrits, & se plaire à s'entretenir avec des gens, qui ne veulent pas qu'on les croye  
sur

sur leur parole, mais seulement autant qu'ils prouvent ce qu'ils avancent, par la Raison & par la Révélation. Autrement on courroit risque de tomber insensiblement, dans une crédulité honteuse, en écoutant des imbecilles, sans savoir pourquoi; ou dans une opiniâreté ridicule, contre toutes les preuves, qu'on tire de la Raison & de la Révélation, qui sont les seules Lumières, que nous avons, pour nous conduire dans les ténèbres de cette Vie.

---

## ARTICLE VII.

I. RERUM ITALICARUM SCRIPTORES, *ab Anno Æræ Christianæ Quingentesimo, ad Millesimum Quingentesimum; quorum potissima pars nunc primùm in lucem prodit. Ex Ambrosianæ, Estensis, aliarumque insignium Bibliothecarum Codicibus.* LUDOVICUS ANTON. MURATORIUS, *Sereniss. Ducis Mutinæ Bibliothecæ Præfectus, collegit, ordinavit & Præfationibus auxit, nonnullos ipse, ceteros verò Mediolanenses Palatini Socii ad MSS. Codicum fidem exactos,*  
*sum-*

*summòque labore & diligentia castigatos, variis lectionibus & Notis tam editis Veterum Eruditorum, quàm novissimis auxere. Adaitis ad plenius Operis & Universæ Italicæ Historiæ ornamentum novis Tabulis Geographicis, & variis Langobardorum Regum, Imperatorum, aliorumque Principum Diplomati- bus, quæ ab ipsis Autographis describere licuit, vel nunc primum vulgatis, vel emendatis, nec non antiquo Characterum specimine & Figuris aeneis. Cum Indice locupletissimo. Tomus I. A Milan M DCC XXIII. de l'Imprimerie de la Societè Palatine, dans le Palais Royal. In folio pagg. 380. avec les Préfaces & l'index, sans compter les Tailles douces.*

**V**OICI l'exécution du Projet de l'Édition des Historiens d'Italie, depuis l'an D jusqu'à l'an MD. dont nous avons parlé au Tome XIX. de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* pag. 412. & suiv.

Nous pouvons dire, sur les deux premiers Volumes, que nous avons devant les yeux, que Mr. Muratori  
&



& la Société Littéraire du Palais de Milan, ont très-heureusement exécuté leur Projet, que les caractères & le papier sont très-bons, les tailles douces belles, soit pour les Cartes & les Portraits, soit pour les Vignettes, Lettres grises, & Culs de Lampe; & enfin que les Livres, qui y sont, avec les Notes, sont imprimez correctement. On assure néanmoins que la suite sera encore mieux imprimée. Nous ne redisons pas ce que nous avons déjà dit de la disposition de l'Ouvrage, en général. Nous parlerons seulement des Pièces, qui se trouvent en ce I. Volume, qui est composé de six Auteurs différents.

Mais il faut dire auparavant quelque chose de la Carte de l'Italie, qui est à la tête. Il est certain, comme le remarque l'Auteur de la Préface, que l'on ne sauroit bien comprendre l'Histoire d'un Pais; sans avoir assez de connoissance de la Géographie de ce pais-là. Autrement on ne conçoit rien dans les changemens, qui y sont arrivez, par la longueur du tems, ou par les guerres. On ne fait rien, de la liaison des Provinces, des Principautez & des Villes. On

n'a point d'idée de leurs intérêts communs, ou opposez, selon les tems & les lieux. On ne voit goutte dans la marche des Armées, dans les operations des guerres, ni dans la suite des pertes, ou des conquêtes. Il n'y a rien de si vrai, à l'égard de quelque país que ce soit; mais il l'est bien plus, par rapport à l'Italie, dans les tems, où accablée des invasions, & des brigandages des peuples barbares, qui y vinrent, elle oublia les Sciences, qui y avoient fleuri. Les Historiens de ces tems-là, peu propres à faire le métier, qu'ils faisoient, n'ont rien dit d'assez exact de la situation des lieux, ni de la marche des Armées, qu'ils font quelquefois, pour ainsi dire, comme tomber des nuës; de sorte qu'on ne les fauroit entendre, si l'on n'a des Cartes Géographiques devant les yeux. Souvent ils employent des Anciens Noms, qui n'ont point de rapport avec les Modernes; de sorte qu'on ne fait de quels lieux il s'agit. Quantité d'anciennes villes ont été détruites, & d'autres bâties dans le voisinage, & devenues florissantes, pendant que les premières devenoient des villages. Les Grecs qui vinrent  
en

en Italie, soit du côté de l'Exarchat de Ravenne, soit du côté du Royaume de Naples, servirent beaucoup à y introduire un langage nouveau, & à changer même les noms des Provinces & des lieux, aussi bien que les restes de la Langue Latine, qui y étoit en usage, & à laquelle a succédé celle qu'on appelle aujourd'hui l'*Italienne*.

Quand on parcourt les côtes de l'Italie, pour y reconnoître les ports, dont les Anciens ont parlé; on en trouve plusieurs si éloignez de la Mer, qu'il y a des terres labourables, où l'on voyoit autrefois les flottes des Romains.

Comme il ne seroit pas possible de remédier à ces inconveniens, par une seule Carte, qui ne peut servir, que pour un tems; Mrs. les Entrepreneurs de cet Ouvrage, ont jugé à propos de faire trois sortes de Cartes d'Italie. La première sera faite pour le tems, auquel l'Empire Romain commença d'aller en décadence, & c'est celle que l'on voit en ce Volume. La seconde sera pour le moyen âge, ou pour le tems, auquel les Lombards furent puissants en Italie.



La troisième sera pour le tems, auquel l'Italie fut rétablie, par les Empereurs & par d'autres Princes. On verra ces deux dernières, dans la suite de cet Ouvrage. On y aura égard aux nouvelles découvertes Géographiques, que Mrs. de l'Académie des Sciences de Paris ont faites, par le moyen de l'Astronomie; comme on le marque dans la Préface, à laquelle nous renvoyons les Lecteurs.

Les Entrepreneurs sont d'autant plus estimables pour cela, qu'ils auroient pu s'épargner toute cette peine, en suivant les Cartes les plus approuvées, sans se mettre en peine de les corriger; comme celles de Mr. *Cellarius* & celles de Mr. de l'*Iste*. Mais le premier ayant suivi *Cluvier*, a fait les mêmes fautes, que lui. Ils remarquent que *Cluvier*, a mieux réussi, dans la position des côtes de l'Italie; mais qu'il n'a pas si bien réussi à l'égard de la situation des lieux plus éloignés de la Mer; où il en a omis plusieurs, que les Historiens ont nommez, & en a mal placé d'autres; outre qu'il a confondu la manière ancienne de compter par Milles, avec la moderne, quoi qu'elles soient différentes.

rentes. Ils prouvent cela, par plusieurs exemples, que l'on pourra voir dans cette Préface.

Ils rendent à Mr. *de l'Isle* la justice, qui lui est due, en témoignant qu'il a été plus exact, que Mr. *Cellarius*; parce qu'il a suivi les Observations Astronomiques, sur tout à l'égard des côtes, & des places, qui n'en sont pas éloignées. Ils jugent que, s'il a omis quelques noms de villes, ce n'a été que parce que la Planche n'en pouvoit pas contenir davantage.

Pour éviter ces défauts ils ont fait une nouvelle Carte, où ils ont suivi cette méthode; c'est qu'ils ont placé avant toutes choses, les lieux dont la situation est connue, par des observations Astronomiques. Ils se sont servis, pour cela, des observations, qui se trouvent dans *l'Histoire de l'Académie des Sciences* de Paris; de celles, qui leur ont été communiquées, par Mr. *Mansfredi*, Professeur aux Mathématiques de Bologne; & de celles qu'ils ont trouvées en d'autres Auteurs. Pour la situation des autres lieux, ils ont compté le nombre des Milles, qui étoient entre deux lieux, dont la Latitude & la Longi-

tude avoit été fixée, par des Observations Astronomiques, & en suite ils ont placé, entre deux, les autres lieux à proportion de leurs distances. Quand ils ont rencontré plusieurs lieux, dont la situation n'avoit pas été fixée, par des Observations Astronomiques; ils ont suivi la Carte de *Mr. de l'Isle*, qu'ils jugent la plus juste. C'est ce qu'ils ont été obligés de faire, à l'égard de diverses Provinces du Royaume de Naples; touchant lesquelles, ils n'avoient pu trouver aucunes observations.

Ils n'ont mis aucune Echelle des Milles, parce qu'il est facile à chacun de trouver leur nombre, par la dimension des Degrez; ou à peu près. Autrefois la longueur des Milles n'étoit pas la même, par tout, mais plus grande, ou moindre, selon les lieux. Ainsi il vaut mieux en faire le calcul, sur les distances Astronomiques. *Mr. de l'Isle* a déterminé, sur plusieurs Experiences, la distance d'un Degré de Latitude, à environ soixante & quinze Miles Anciens, & les Auteurs ajoutent qu'ils ont reconnu aussi, à peu près, la même chose. *Mr. Piccart* de l'Academie des Sciences, a déterminé  
la



la même distance à 57062 Toises, ou vint-cinq Lieuës médiocres de France. Les Auteurs esperent de s'assurer de cela, avec plus de certitude, par la *Description Chorographique* du Milanès; à quoi l'on étoit occupé, par l'ordre de S. M. Imperiale; ce qui donnera lieu de déterminer la chose, avec plus d'exactitude. Ils pourront en parler plus au long, lors qu'ils donneront au Public cette description, & la Carte du Milanès; où ils marqueront exactement les Maisons de Campagne des Rois & des Empereurs, tous les Monasteres de ce Pais-là, & tout ce qui regarde l'Histoire de ce même Duché.

I. LA premiere piece, qu'on trouve ici, est *l'Histoire Mêlée*, dont l'Auteur n'est pas connu. Elle contient l'Histoire Romaine d'*Entrope*; à laquelle *Paul Diacre*, à ce que porte le Titre, a ajoûté plusieurs choses, à la priere d'*Adelberge* Duchesse de Bénevent, & l'a continuée, depuis le tems de Valentinien, jusqu'à celui de Justinien; avec une seconde addition d'un Auteur, qu'on nomme *Landulphus Sagax*, ou d'un autre, jusqu'à l'année D CCC VI. Cette

piece a été collationnée & corrigée sur les MSS. de la Bibliothèque Ambrosienne à Milan; & l'on y a ajouté les Notes & les Varietez d'*Henri Canisius*.

On a appelé ce Recueil *Historia Miscella*, parce qu'elle a été composée de plusieurs Auteurs mêlez; de sorte qu'ils ne font ensemble qu'un Corps d'Histoire. Cela est certain, mais on ne fait point assurément qui l'a fait. On pourra voir ce que Mr. *Muratori* en dit, dans sa Préface, où il réfute les Conjectures des Savans; sans néanmoins rien dire, de plus assuré, touchant l'Auteur. Ce qu'il y a de sûr c'est que c'est une Histoire Universelle, sur tout par rapport à l'Italie, & qu'il y a bien des choses, qu'on ne chercheroit qu'avec bien de la peine, en d'autres Auteurs; & même quelques-unes, qu'on n'y trouveroit point. Celui qui a recueilli cette Histoire, qui qu'il puisse avoir été, peut être nommé un Ancien Auteur; puis qu'il a écrit en un tems, où il restoit, sans doute, quelques-uns des Anciens Historiens, dont la perte irréparable nous chagrine aujourd'hui. Le recueil, que nous avons, pourroit bien contenir quelque chose, qui  
fût

fût tiré de ces Auteurs, quoi que l'on ne le puisse pas distinguer du reste.

Le MS. de l'Histoire Mêlée, de la Bibliothèque Ambrosienne, est, selon le sentiment de Mr. *Muratori*, ancien de huit-cens ans, ou au moins de sept-cens ans; ce qui marque l'Antiquité de l'Auteur. Mais sept, ou huit cens ans après Jesus-Christ, les Moines, qui étoient les Savans du tems, étoient déjà très-ignorants, & très-barbares. Si ceux, qui gouvernoient l'Eglise, dont il y en avoit quelques uns, qui avoient quelque goût de l'Antiquité, s'étoient avisez de donner aux Moines de ce tems-là le soin de copier les bons Auteurs, comme par pénitence, afin d'en multiplier les Copies; ils nous auroient rendu un Service infiniment plus grand, qu'en copiant des Abregez faits en des siècles d'ignorance; comme ceux de *Tite-Live* & de *Trogus Pompeius*. Mais le mauvais goût de ces siècles-là nous a fait garder des Abregez, sans goût, & perdre des Originaux, que nous admirerions, si nous les avions, comme nous admirons tout ce qui nous en reste. Un ancien Gram-



mairien, nommé *Verrius Flaccus*, a voit composé vingt livres de *verborum significatione*; qui étoient, fans doute, très-utiles. *Festus* les abregea, & *Paul* abregea de nouveau *Festus*, ce qui fit encore plus de tort à cet Ouvrage. Qui peut s'empêcher de blâmer ces Abreviateurs?

Ce Livre a été collationné sur cinq MSS. de la Bibliothèque Ambrosienne; mais on a imprimé le Texte entier, sur un de ces Anciens Exemplaires, que Mr. *Muratori* a préféré aux autres. Ce que l'on trouve dans le meilleur MS. a été imprimé en caractère Romain & les additions, que l'on n'y trouve pas, en caractère Italique. Comme on a reconnu qu'il y avoit des endroits omis, dans les Editions de cette Histoire, qui se trouvoient dans le MS. on n'a pas manqué de le marquer au dessous des pages, avec les autres Varieties. *Laudulphe Sagax*, ou quelque autre ne s'est proposé autre chose, dans ces Additions, que de répéter en Abregé l'Histoire de *Paul Diacre*; en employant néanmoins, pour le plus souvent, ses propres termes. On a mis, au reste, à la tête, un Echantillon de l'Écriture du plus ancien MS. afin qu'on

qu'on vît quelle est son Antiquité. Ce caractère ne ressemble pas mal à celui du VIII, & du IX Siecle, que l'on trouve dans les Echantillons, que le P. *Mabillon* en a donnez, au Liv. V. de sa *Diplomatique*.

On peut diviser l'*Histoire Mêlée*, en trois parties, dont la première renferme les dix Livres d'*Entrope*, augmentez par *Paul le Diacre*, & continuez jusqu'à l'Empereur *Jovien*, par la mort duquel le Livre XI finit; la seconde les treize Livres suivans, composez par le dernier, qui contiennent l'Histoire des Empereurs jusqu'à *Léon le Thracien*, qui regna en CCCC LVII. & la troisième une Addition de *Landulphe Sagax*, qui paroît ici la première fois. Elle a été tirée du MS. de la Bibliothèque Ambrosienne, & elle va jusqu'à *Léon l'Armenien*, qui regna seul l'an DCCCXIII. de l'Ère Chrétienne.

II. ON voit ensuite l'Histoire des *Getes*, ou des *Goths*, par *Jordanes*, qui avoit été publiée par le P. *Garet* Bénédictin, de la Congregation de S. Maur. On donne ici ce livre revû & corrigé sur un très-ancien MS. de la Bibliothèque Ambrosienne, par

les soins de Mr. *Joséph Antoine Sassi*, qui en est le Bibliothecaire. On appelle cet Auteur *Jordanes*, selon le MS. & non *Jornandes*, comme on le nomme ordinairement. Le caractère de cet Exemplaire n'est pas différent de celui de l'Histoire *Mé-lée*, comme on le voit par l'Echantillon, qui est à la tête de l'Ouvrage. Il étoit Goth d'origine & a vécu au VI. Siècle, & comme il a poussé, son Histoire jusqu'à Justinien, on peut croire qu'il l'a composée environ l'an DLII. Son grand Pere, à ce qu'il dit, au Ch. L. avoit été *Notaire*; c'est-à-dire, Secrétaire d'un Chef des Goths, qu'il appelle *Candax*, pendant que cet homme vécut. Il eut lui-même cet Emploi, *avant sa conversion*; c'est-à-dire avant qu'il se fût fait Moine. On lui donne, dans les Editions de ses Ouvrages, le titre d'*Evêque de Ravenne*; mais son nom ne se trouve point, dans la liste des Evêques de cette Ville. D'autres ont dit qu'il avoit été *Evêque des Goths*; mais il n'en dit rien. On voit, à la fin de l'Histoire des Goths, un autre Livre de *Jordanès*, de la *Suc-cession des Regnes & des Temps*,

III. QuoI que *Procope* fût de

Ce-



Cesarée, dans la Palestine & qu'il ait écrit en Grec, on n'a pas laissé de le mettre ici en Latin; de la version du P. *Maltret* Jésuite; parce qu'en écrivant l'Histoire de la guerre des Goths, en Italie, il fournit une partie de l'Histoire de ce pais-là, depuis l'an CCCCLXXXIX jusqu'à l'an DLII. *Leonard Aretin*. qui étoit d'ailleurs un fort savant homme, publia autrefois une Histoire des Goths, comme s'il l'avoit lui-même recueillie de divers Auteurs, sans en nommer aucun, quoi qu'il y ait mis des Livres entiers de *Procopé*. Il fut ensuite accusé de Plagiat, par *Christophe Persona*. On a ajouté ici l'explication de quelques mots Gothiques, par *Grotius*. Ils ont beaucoup de rapport avec la Langue Flamande.

IV. Cela est suivi d'un Extrait de l'Histoire d'*Agathias*, qui a été fait par le même. C'est comme une suite de l'Histoire de *Procopé*.

V. On voit, après cela, les six Livres de *Paul*, fils de *Warnefrid*, Diacre de Frioul, où il fait l'Histoire des Lombards. Cette Edition a été faite sur celle de *Frideric Lindembrog*, avec les Varietez de deux an-

ciens MSS. & des remarques d'*Horace Bianchi* Romain. Comme ce Paul est l'Auteur d'une bonne partie de ce Volume, nous mettrons ici, en peu de mots, ce que Mr. *Mura-tori* en dit de plus remarquable.

*Paul*, qu'on appelle communément le *Diacre*, étoit Lombard de Nation, & fils d'un nomme *Warnefrid*; sur quoi l'on peut voir ce qu'il dit lui-même, dans son Histoire des Lombards Liv. IV. c. 39. Son Bisayeul *Lupicius* s'établit à Cividad de Friuli, dans les Terres des Vénitiens. Les Avars l'emmenerent prisonnier; mais étant revenu en cette ville, il s'y rétablit lui & sa famille. *Herkenpert*, qui n'a vécu que cent ans après Paul, rapporte, dans son Histoire des Lombards, que *Paul Diacre* étoit de la Cividad de Friuli. Mais l'Abbé *Hilderic*, son Disciple, dit dans son Epitaphe, qu'il étoit né où la riviere du *Timave* coule souvent :

— *nitidos ubi saepe Timavi  
Amnis habet cursus.*

Mots qui semblent plutôt désigner Aquilée. De là vient que plusieurs Auteurs

Auteurs l'appellent *Diaconus Aquileiensis*; par où néanmoins ils n'entendent pas tant sa patrie, que l'Eglise, dans laquelle il avoit un emploi; car le Frioul est sous le même Evêque, ou Patriarche, qu'Aquilee. Etant ensuite venu à Pavie & ayant été élevé au Palais Royal, il s'y appliqua à l'étude & y réussit; ce qui le rendit cher à Rachis, à Cunibert, & à Didier, Rois des Lombards. Si l'on en croit *Leon Marficain*, dans sa Chronique du Mont Cassin Liv. I. c. 15. lors que Charles-Magne eut pris Pavie, & que les Lombards furent ruinez, il suivit Charles en France & devint fort familier avec lui; mais ayant été accusé d'une conjuration, contre ce Prince & d'être encore partisan de Didier, il fut envoyé prisonnier aux Iles de Tremiti. Après quelques années d'exil en ces Iles, il se sauva & s'attira de la considération à la Cour d'Arichis, Duc de Bénévent; mais ce Prince étant venu à mourir, il se retira à l'Abbaye du Mont Cassin, où il se fit Moine & mourut. Les Auteurs, qui ont depuis parlé de Paul, ont copié aveuglément *Leon Marficain*. Mais le P. *Mabilton*, dans



dans ses Annales Benedictines , sur l'an D CC LXXVII. traite de Fable cet exil de *Paul*; mais il est assuré que ce dernier se joignit à la Congregation des Moines du Mont Cassin, & y mourut le 13 d'Avril l'an D CC XCIX. Il fit plusieurs Ouvrages, dont parle Mr. *Muratori*. Il n'a rien dit d'une chose, qui a mis en colere bien des Gens de Lettres, contre *Paul*; c'est d'avoir abregé *Festus Pompeius*, & de nous avoir fait perdre l'Original, par ce mauvais abregé. Il n'y a qu'à lire la préface de *Joseph Scaliger* sur *Festus*, où il lui chante pouille, & celle de feu Mr. *Dacier*, qui fait *chorus* avec lui. Je ne crois pas que personne prenne son parti, en cette occasion. Lui & ses semblables, en cherchant à abregger les Etudes, n'étoient capables, que de les perdre. Par-là on a préféré *Justin* à *Trogue Pompée*, & *Florus* à *Tite-Live*; parce que le second & le dernier étoient trop longs pour les paresseux, & pour ceux qui se contentoient d'une connoissance générale de l'Histoire.

Mais il faut savoir gré à *Paul* de l'Histoire des Lombards, qu'il fit dès qu'il eut embrassé la vie Monastique,

tique, & que Mr. *Muratori* approuve beaucoup, quoi qu'il avoué qu'au commencement, il a débité des fables, en parlant de la premiere origine des Lombards; ce qui lui est commun avec la plupart des Historiens, qui ont voulu remonter jusqu'à la premiere origine des peuples. Mr. *Bianchi* fait aussi, dans sa Préface, l'éloge de *Paul*. On voit ensuite cet Auteur, avec les Commentaires de Mr. *Bianchi*, qui le défend, ou le réfute, lors qu'il le trouve à propos. Mr. *Sassi* l'a revu sur deux anciens MSS. dont l'un est à la Bibliothèque Ambrosienne, & l'autre à *Monza* Ville du Milanès. On voit dans les Echantillons, qui sont à la tête de l'Ouvrage, quels étoient les caractères, sous le regne des Lombards. Cette Histoire contient les regnes de trente Rois, dont le premier est *Angelmond* & le dernier *Didier*, qui fut vaincu par Charlemagne.

II. RERUM ITALICARUM  
SCRIPTORES &c. TOMUS  
SECUNDUS &c. A Milan,  
MDCCXXIII. in fol. pagg. 610.  
avec les Préfaces & l'Index, sans  
compter les tailles douces.

I. CE

I. **C**E Volume est composé de huit pièces différentes, dont la première est un recueil des Vies des Evêques de Ravenne. Voici le titre de cette pièce: *AGNELLI, qui est ANDREAS, Abbatis S. Mariae ad Blachernas & S. Bartholemaei Ravennatis, Liber Pontificalis, seu Vita Pontificum Ravennatum; quas D. Benedictus Bacchinius S. Mariae de la Croma, Ordinis S. Benedicti Congregationis Cassinensis, ex Bibliotheca Estensi eruit, dissertationibus & observationibus, nec non Appendice Monumentorum illustravit & auxit. Omnia in praesenti Editione, cum MS. Codice Estensi rursus collata, emendatiora & aucta, operâ & studio LUD. ANT. MURATORI.*

MR. Muratori remarque, dans sa Préface, que les Vies des Evêques de Mets, faites par *Paul Dia- cre*, environ l'an D CC LXXXIV. exciterent les gens de Lettres, en Italie, à entreprendre de semblables Ouvrages. Ce fut ainsi, qu'*Agnellus*, né peu d'années après la mort de *Paul*, entreprit, à son imitation, d'écrire les vies des Archevêques de  
Ra-



Ravenne. Cet *Agnellus*, nommé autrement *André*, doit être né environ l'an DCCCV. comme Mr. *Muratori* le montre. *Agnellus* fait connoître que, du côté de sa Bifayeule, il étoit de bonne maison, puis qu'il descendoit de *Joannits*, Secrétaire d'un Empereur de Constantinople. *Agnel* se fit d'Eglise & devint Abbé de S. Barthelemi à Ravenne. Il a écrit, avant le milieu du IX. Siècle, comme on le peut recueillir de divers endroits de cet Ouvrage. Il raconte le terrible combat, qui fut donné entre Lothaire & les autres fils de Louis le Débonnaire, & ce combat se donna l'an DCCCXLI. C'est un Auteur qui savoit peu de Latin, & qui a fait de grosses fautes, comme le remarque Mr. *Muratori*. Cependant cela n'empêcha pas l'Abbé *Benedetto Bacchini* de le publier, & Mr. *Muratori* l'a encore revû, sur le MS. de la Bibliothèque de la famille d'Este; parce qu'il n'a pas laissé de conserver à la Postérité divers faits, concernant la ville de Ravenne & d'autres choses, de ce tems-là. L'Original, sur lequel cette Histoire a été imprimée, fut écrit, l'an MCCCXL. Mr. *Muratori* a revû  
l'E.

l'Édition de l'Abbé *Bacchini* sur ce MS. & y a trouvé diverses fautes de Copistes; que l'on verra marquées, au dessous des pages. Il a joint, à cet Ouvrage, toutes les Dissertations & les remarques de l'Abbé *Bacchini*; avec l'*Appendix*, qui est à la fin & quelques tailles douces, qui représentent quelques Bas-reliefs d'une Eglise de Ravenne. Il y a encore un Calendrier ancien de l'Eglise de Ravenne.

Le plus illustre Evêque de Ravenne a été *S. Pierre*, surnommé *Chrysologue*, à cause de son éloquence, & qui mourut environ l'an CCCCL. de l'Ère Chrétienne. Il nous en reste CLXXVI Sermons, par lesquels on peut voir, qu'il étoit en effet plus éloquent, que ses Contemporains, & qu'il avoit de l'esprit. *Didier Hérault* en avoit un MS. sur lequel, il parloit d'en faire une nouvelle Edition, mais je ne sai s'il l'a fait.

II. Après les Archevêques de Ravenne on trouve une Bulle du Pape *Paschal* à *Petronac*, Archevêque de cette même Ville, depuis l'an D CCC XVII. que la Société de Milan a fait rimprimer ici, sur un Original MS. de la Bibliothèque Ambrosien-

broisienne, avec des remarques, où l'on redresse les fautes que *Rubeus*, en son Histoire de Ravenne & *Ugbellus* au Tome V. de son *Italie Sacrée*, y avoient laissées. Elle est écrite sur du Papier d'Egypte, en caractères assez gros, & les lignes laissent entre elles de grands intervalles; comme on avoit accoutumé de faire, en des Actes Publics. Le P. *Mabillon* en a donné plusieurs exemples, dans sa *Diplomatique*. Paschal y confirme tous les Privileges, que l'Eglise de Ravenne pouvoit avoir eu des Empereurs & des Rois. On trouvera, dans les Remarques, plusieurs choses curieuses, sur la maniere de dater les Bulles.

III. L'Histoire des Princes Lombards, qui suit, est composée de quinze pièces anciennes, qui regardent les Lombards de la Province de Benevent, ou du Royaume de Naples. *Antonio Caraccioli* & *Camillo Peregrini*, Gentilshommes de Campanie, les ont corrigées, & expliquées. Elles avoient été imprimées, au siècle passé, mais cet Ouvrage étoit devenu si rare, qu'on avoit bien de la peine à le trouver; si bien qu'il étoit nécessaire de le rimprimer. Il y a ici



1. *l'Histoire des Lombards de Bénévent*, par *Echempert*, qui continue *l'Histoire de Paul Diacre*, jusqu'à l'an D CCC LXXXVII. Elle est plus correcte & plus complete :
2. *Un Capitulaire de Sichard, Prince de Bénévent*, où il accorde la Paix à Jean, qui étoit été élu à l'Evêché de Naples, au Commandant des Troupes & au peuple, qui lui étoit soumis. Cet Acte est de l'an DCCCXXXVI.
3. *Un autre Capitulaire de Radelchis, Prince de Bénévent*, où il partage cette Principauté, avec Siconulphe Prince de Salerne, l'an DCCCLII.
4. *Une Histoire d'un Moine inconnu du Mont Cassin* de ce qu'avoient fait les Lombards, dans l'Italie, au deçà du Tibre, depuis l'an DCCCXL presque jusqu'à l'année DCCCLXXV.
5. *La Chronique des Lombards*, qui n'est que la suite de celle des Ducs de Bénévent, & des Moines du Mont Cassin, depuis le Duc Grégoire & l'Abbé Petronax.
6. *La Chronique des derniers Comtes de Capoue*, par Jean Archidiacre de cette Ville & depuis Abbé du Mont Cassin; à laquelle on a retranché des additions d'une main étrangère, qui étoient dans la précédente Edition.
7. *Un frag-*

*fragment de l'Histoire des Lombards de Benevent*, depuis l'an DCCCXCI jusqu'à l'an DCCCXCVIII. par un Anonyme de Benevent. 8. *Sept morceaux de l'Histoire des mêmes*, par un Anonyme de Salerne. 9. Un Poëme de ce même Anonyme, à Pandulfe, Prince de Capouë, de Benevent, & de Salerne. 10. *Donation de Pandulfe IV Prince de Capouë*, qu'il fit à son Pere en MCXXXV. 11. Epitaphes en vers de quelques Princes Lombards. 12. *Libellus dilati judicii*, touchant une terre, pour y bâtir un Temple à S. Michel l'Archange. 13. *Chronique de quelques Ducs & Princes de Benevent & de Salerne*; avec une *Appendix* de quelques Ducs de la Pouille, des trois premiers Rois de Sicile, du Duché de la Pouille, & de la Principauté de Capouë, par un Anonyme de Salerne. 14. *Chronique des Ducs & des Princes de Benevent, & de Salerne.* 15. Autre *Chronique.* *Camillo Peregrini* a fait quelques remarques là-dessus. On a remis la seconde partie de ce recueil au Tome V. pour garder l'ordre du tems.

IV. On voit, après cela, un *Abregé des Chroniques du Mont Cassin*,  
fin,

fin, que l'on attribue à *Anastase* le Bibliothecaire, & qui est ici imprimé pour la première fois.

V. Cela est suivi d'un Panegyrique en vers, en l'honneur de l'Empereur Berenger, publié d'abord par *Hadrien Valois*, en 1663. avec des Notes fort étendues, & en suite par *Godefroi Guillaume Leibnitz*, en 1707. avec des notes plus courtes. Outre cela, *Valois* a mis au devant une Préface, où il fait voir que l'Auteur du Panegyrique a été contemporain à Berenger, & une longue Dissertation, intitulée *Berengarius Augustus* où il fait la vie de cet Empereur, autant qu'on le peut faire, sur les Monuments, qui nous restent.

VI. Il y a ensuite un Acte d'un Synode tenu à Pavie, où *Wido* est reconnu pour Roi d'Italie, à certaines conditions; à l'observation desquelles, il s'engage par une Ordonnance. Cela a été tirée du Couvent de Bobio de *S. Colomban*, ancien Monastere de l'Ordre de *S. Benoît*.

VII. On voit, après cela, une Histoire de *Liutprand* concernant, diverses choses arrivées de son tems & celle de son Ambassade à *Nicéphore Phocas*, Empereur de Constantin-



stantinople, avec des Notes d'*Henri Canisius*. S'il y a eu un siècle barbare c'est le X. auquel *Liutprand* vivoit; cependant il a un style beaucoup meilleur, que celui de son tems, qui le fait lire, avec plaisir; & il parle avec beaucoup de vivacité & de liberté, qui attachent encore ses Lecteurs. La plupart des Modernes le nomment *Luitprand*; mais des Marbres, & d'anciens MSS. l'appellent constamment *Liutprand*, de sorte qu'on ne peut pas douter qu'il ne faille ainsi écrire son nom. Il étoit de Pavie, où il fut d'abord Diacre; après quoi, il fut fait Evêque de Cremone. Quelques-uns ont cru qu'il étoit Espagnol; mais Mr. *Muratori* montre le contraire, dans sa Préface; & c'est aussi ce que *Nicolas Antoine*, Jurisconsulte Espagnol, a reconnu. *Hugues*, Roi d'Italie, envoya le Pere de *Liutprand*, en Ambassade à l'Empereur de Constantinople en DCCCCXXVII. & son fils fut élevé à la Cour du Roi Hugues; à qui il se rendit agréable, comme il le dit au Liv. IV. ch. 1. de son Histoire. Depuis Hugues & Lothaire, Rois d'Italie, ayant été chassés, Berenger, qui leur succéda,

prit *Liutprand*, pour son Secrétaire, & l'envoya en suite en Ambassade à l'Empereur *Constantin Porphyrogeneze*, en DCCCCXVI. Cependant Berenger avoit des vices, qui lui firent perdre sa faveur, après l'avoir servi long-tems. *Liutprand* fut dépouillé de son bien, & comme il craignoit qu'il ne lui arrivât pis, il se retira en Allemagne, chez le Roi *Otton le Grand*. Dans son exil, il écrivit les VI. Livres de son Histoire, vers l'an DCCCCLVIII. Trois ans après le Pape & la plupart des Princes d'Italie inviterent *Otton* à venir en Italie; pour les délivrer de la Tyrannie de *Berenger*. Il le fit & se rendit maître du Royaume des Lombards, & fut fait Empereur l'année suivante. Ce fut alors que *Liutprand* eut l'Evêché de *Cremona*, vers l'an DCCCCLXIII. auquel il alla à Rome, où il assista à un Synode, qui s'y tint contre le Pape. Cinq ans après, *Otton* l'envoya comme son Ambassadeur à Constantinople pour demander à *Nicephore Theophanie*, fille de *Romain le jeune*, pour Epouse à son fils, qu'il avoit associé à l'Empire. On ne fait pas quand il mourut. J'ai voulu faire  
con-

connoître cet Evêque, si favant dans un Siecle Barbare. On pourra chercher le reste de ce qui le concerne, dans la Préface de Mr. *Muratori*.

Après l'Histoire de *Liutprand*, Mr. *Muratori* a mis quelques Corrections sur son Histoire, qui sont suivies de sa Légation à Nicephore.

VIII. Enfin il y a ici les Annales des Rois de France, depuis *Carloman* & *Pepin* jusqu'à l'an DCCC LXXXII. trouvées dans le Monastere de *S. Bertin*, d'où vient qu'on les nomme les *Annales Bertiniennes*. On y a joint une Appendix, qui continue l'Histoire jusqu'à l'an DCCCC. Ce sont des pieces très utiles pour l'Histoire de ce tems-là, tant par rapport à l'Italie, qu'à la France.

Ceux qui feuilleteront un peu les deux Volumes, dont nous venons de parler, trouveront que tout n'y est pas également bon, mais c'est une merveille qu'il y ait tant de bonnes choses, dans un Recueil de pieces, qui ont été faites en des siecles barbares; & on ne laissera pas de favoir bon gré aux Savans Italiens, qui ont fait cette peuinble entreprise, & qui l'ont si bien exécutée. Elle fait hon-



neur au savant Mr. *Muratori*, aux Savans de Milan, qui y ont travaillé, & même à Sa Majesté Imperiale, & à Mr. le Comte de *Colredo*, Gouverneur du Milanès, qui la favorisent. Il seroit à souhaiter que les Savans d'Italie, qui ne manquent ni de génie, ni de jugement, fussent employez, pour faire refleurir les Belles Lettres chez eux, & faire revenir le siècle de *Leon X*. Mais il faut des *Mecenas*, pour faire des *Virgiles*. On peut dire encore à présent à l'Italie, ce que *Martial* disoit, de son tems :

*Sint Mæcenates non deerunt, Flacce,  
Marones,  
Virgiliūmque tibi vel tua rura da-  
bunt.*

---

## ARTICLE VII.

*Historia Vitæ JACOBI ARMINII  
SS. Theologie Doctoris ejusdemque,  
in Academia Lugduno-Batava Pro-  
fessoris. Auctore CASPARO  
BRANTIO, Remonstrantium, a-  
pud Amstelodamenses Ecclesiaste.  
Accedunt H. Grotii & Dom. Bau-  
dii in Arminii obitum Epicedia.*

A Amsterdam, chez Schagen  
M DCC XXIV. in 8. pagg. 496.

**I**L y a déjà plusieurs années, que feu Mr. *Brandt* avoit composé cette vie du fameux *Jaques Arminius*; dans un tems, où l'on parloit de rimprimer les OÈuvres de ce Théologien; mais comme le Libraire changea d'avis, cette Vie demeura entre les mains de l'Auteur. Ce dernier étant mort, elle tomba entre les mains de gens, qui ne penserent pas à l'imprimer; jusqu'à ce qu'étant tombée entre celles de Mr. *Gerard Brandt*, son fils, il pensa à la donner au Public, comme il vient de le faire. Quoi que l'on fût en Hollande, une partie de ce qu'il y a, en cette Vie, au moins en gros, par l'Histoire d'*Uytemborgard*, son ami particulier, & par celle de feu Mr. *Gerard Brandt*, Grand-Pere de l'Editeur; on n'en savoit pas le détail, comme on le voit ici. Ceux qui la liront verront qu'elle a toute été tirée de pieces Authentiques, dont plusieurs avoient paru dans le Recueil des Lettres intitulées *Præstantium Virorum Epistolæ*; mais ils trouveront qu'il y a ici bien des choses tirées des Papiers même d'*Armi-*

*nus.* Ceux qui ont connu l'Auteur de cette Vie savent que c'étoit un Homme droit, sincere, & incapable de faire la moindre chose, qui blessât la bonne foi, par un esprit de Parti. D'ailleurs il n'y a rien, qui soit fort sujet à contradiction. L'Auteur de la Préface des Actes du Synode de Dordrecht accuse *Arminius* d'avoir toujours aimé, avec excès, les nouveutez, & prétend que ce fut ce qui le porta à proposer un nouveau Système, touchant la Prédestination & la Grace. On voit bien que c'est pour le rendre odieux, comme si tout ce qui est nouveau étoit faux. Nous avons plus d'une fois fait voir la futilité de cette objection, par les principes mêmes des Réformateurs; outre que le reproche n'est pas bien fondé, puis que les plus Anciens Peres ont été du même sentiment, que l'Eglise Greque l'a toujours suivi, & que l'Eglise Latine n'a pas suivi en tout les idées de S. Augustin, & qu'on n'y est jamais venu jusqu'à excommunier ceux, qui ont été dans les sentimens des Demi-Pélagiens, que les Rémonstrans n'ont pas entièrement suivis.

Je n'entreprendrai pas ici de donner



ner un abrégé de la Vie d'*Arminius*. Ceux qui entendent le Latin feront fort bien de lire cette Vie, dans l'Original, qui est écrit avec beaucoup de netteté. Ils y remarqueront plus de fautes d'impression, qu'il ne seroit à souhaiter, par la faute de l'Imprimeur, ou du Correcteur; mais elle ne sont pas difficiles à corriger. Il y en a aussi, dans l'*Epicedium* de *Baudius*, où il est ainsi parlé de la dextérité d'*Arminius* à résoudre les questions les plus difficiles :

*Vir mentis acer, atque inenodabiles  
Evolvère oras promptus, ut si quis-  
piam,  
Subtilitatis dote clarus audiit :*

Il est vrai qu'*ora* signifie, comme quelques Savans l'ont cru, une corde, avec laquelle on attache un Vaisseau au rivage; mais on ne diroit pas, pour cela, *oræ inenodabiles*, pour dire des questions difficiles à résoudre. Je ne vois pas néanmoins quel mot on pourroit substituer à *oras*. Ceux qui n'entendent pas le Latin pourront voir, dans notre Histoire des VII. Provinces, les principales choses, qui regardent *Arminius*, ou dans celle de

460 *Bibliothèque Anc. & Mod.*

la Réformation, par Mr. *Brandt*,  
qui est en Flamand & en Anglois

Au reste, Mr. *Brandt* a très-bien  
fait de faire imprimer cette vie d'*Ar-*  
*minius*, du même format, que cel-  
le d'*Episcopus*, son Disciple, qui  
parut en Latin l'an M D C C I. On  
trouvera, dans ces deux Livres, de  
quoi s'instruire des Controverses sur  
la Prédestination & la Grace depuis  
le commencement, jusqu'à l'an  
M D C X L I I I. auquel *Episcopus* mou-  
rut.

F I N.

IN-

# I N D E X

*Des Principales Matieres du Tome  
XXI. de la Bibliothèque Anc. & Mod.*

## A.

- A** Bregez ont fait perdre les Originaux. 437. & suiv.
- Adfirmare*, assurer comme sûr. 102
- Agnellus* Auteur des vies des Evêques de Ravenne. 447
- Angleterre*, les usurpations des Papes en ce pais-là. 142. 161
- Angleterre*, sa langue. 125. & suiv.
- Angleterre*, danger ou elle fut par la guerre civile, sous Charles I. 36. & suiv.
- Ane*, pourquoi les Payens accuserent les Juifs de l'adorer. 365
- Annales Bertiniennes*. 455
- Antrim* (Marquis d') coupable du Massacre d'Irlande. 34. 36. & suiv. protégé par la Reine. 35
- Apion* Grammairien. 290
- Aretin* (Leonard) plagiaire. 441
- Arminius* (Jaques) sa vie. 456
- Autel Mediateur*, chez les Juifs. 366

## B.

- B** *Aalzebub*, quelle Divinité c'étoit. 368. & suiv.
- Balmenirock* Secretaire de Jaques VI Roi d'Ecosse. 14



## I N D E X

- Barbe, que depuis Adrien , on recommença à la porter longue , à Rome. 386
- S. Barnabé* , sa Lettre. 243. comment on doit commenter cette sorte d'Ecrits. 244. sa defense. *ib.* & *suiv.* Son Epître corrigée. 247. & *suiv.* & expliquée. *ib.* & *suiv.*
- Bénevent* , Chroniques & autres piéces concernant l'Histoire de ce País-là. 450
- Berenger* , Empereur , son Panegyrique. 452
- Blake* Amiral Anglois , sa conduite sur les côtes d'Espagne. 85
- Bretagne* ou Angleterre attaquée par les Romains. 103. réduite en forme de Province. 104 & *suiv.* les Gouverneurs , qui prirent la qualité d'Empereurs. 106 & *suiv.* abandonnée sous Honorius. 108. quand elle devint Chrétienne. 109. & *suiv.* Pélagianisme porté en ce país là. 111
- Bretagne* , d'où vient ce mot. 101
- Buckingham* inspire à Charles I. de la haine pour la France. 40. étoit amoureux d'Anne d'Autriche. 41
- Bruno* (*Thomas*) son jugement & ses remarques sur les Canons. 311. & *suiv.*
- Barnet* (*Gi bert* , Evêque de *Salisbury*)

## DES MATIERES.

- ry) d'où il a tiré des lumieres pour  
 écrire l'Histoire de son tems. 3 &  
*suiv.* sa méthode 5. son but. 7  
 & *suiv.* pourquoi il parle mal du  
 Clergé. 8. l'étendue de son Ou-  
 vrage. 9  
*Burnet* pere du précédent, comment  
 il évita de servir Cromwel. 82  
 C.  
**C**Anons Apostoliques. 264. 305.  
 & *suiv.*  
*Chamarim*, qui étoient ces gens là. 373  
*Charles I.* Roi d'Angleterre, son hu-  
 meur. 29. tâche en vain d'établir  
 la liturgie Anglicane en Ecoffe.  
 30. son peu d'habileté. *ibid.* faute  
 capitale de ce Prince. 32. & *suiv.*  
 ses Amis ne crurent pas qu'on en  
 voulût à sa vie. 38. sa mort. *ib.*  
 son humeur. 39. Sa Religion. *ib.*  
 gouverné par des flateurs. 42. ga-  
 gna la pitié de la nation. 44  
*Charles II.* quand il se fit Catholi-  
 que Romain. 70  
*Chartre* nommée *Magna Charta.* 159  
 & *suiv.*  
*Chartumin*, quelles gens c'étoient. 372  
*Choberim* sorte de devins. 373  
 Chrétiens de S. Thomas aux Indes,  
 leur histoire, leurs sentimens, &  
 leurs mœurs. 193. 211. & *suiv.*  
 Cin-

## I N D E X

- Cinquième Monarchie*, ce qu'on entendoit par-là, du tems de *Cromwel*. 52. & *suiv.*
- Clement Romain*, remarques sur son Epître. 259. & *suiv.* additions, qui y ont été faites. 261
- Clement*, l'adresse qu'il employa, pour confondre *Apion* 290. & *suiv.* son martyre. 295
- Clement*, ses reconnoissances supposées. 266. & *suiv.*
- Clementines*, passage remarquable de ces Homilies corrigé. 292. & *suiv.* remarques sur ce livre. 294
- Concile Ecumenique, convoqué par le Pape, peu propre à finir les controverses. 398. & *suiv.*
- Conspiration des Poudres, à Londres. 18. 19
- Constitutions Apostoliques. 263
- Cotelier* (*Jean Baptiste*) sa vie & son savoir. 240. sa maniere de traduire. *ib.* & *suiv.*
- Cromwel* (*Olivier*), s'il pouvoit relâcher le Roi Charles I. 44. particularitez, qui regardent *Cromwel* 46. & *suiv.* ses maximes. 48 & *suiv.*
- Cromwel*, courtisé par toutes les Religions. 56. délibération si on le devoit faire Roi. 56 & *suiv.* y pensoit. 59. sa dissimulation. 60.
- est



## DES MAT.

- est déconseillé par les siens. *ib.* refuse la Royauté. 61. Sa conduite envers les Royalistes. 62. Sa conduite dans les affaires étrangères. 63. & *suiv.* ses Espions. *ibid.*
- Cromwel** délibere s'il se joindroit avec l'Espagne, ou avec la France. 65 & *suiv.* Entrepren d'envahir l'Amérique. 72. & *suiv.* son zele pour la protection des Protestans. 78. son caractere. 80. respecté au dehors. 86. choissoit bien ceux, qu'il employoit. 89. sa maladie & sa mort. 90. & *suiv.*
- Cromwel** Prédestinatif. 53. sa modestie feinte. 54. & *suiv.*
- Cromwel**, sa famille. 91. & *suiv.*
- Cromwel** (*Richard*) succede à son Pere. 90

## D.

- D**Egré combien il a de milles. 434
- Droit de la Guerre & de la Paix**, science que doivent étudier les Princes & leurs Ministres. 168 & *suiv.*

## E.

- E***Bionites* de deux sortes. 268. sentimens de ceux du II. Siecle. 269. & *suiv.* comment ils parloient de Dieu. 237. & *suiv.* de la Religion en général. 276
- Echad** ou **Echath**, nom d'une Divinité. 368. *Ecosse*,

# I N D E X

- Ecosse*, son état sous l'enfance de Jacques VI. 10. & *suiv.*
- Eglise, maniere, dont elle a été corrompue. 197. & *suiv.*
- Evêques* ne pouvoient pas changer d'Evêchez. 333
- Etienne* Roi d'Angleterre, son établissement & son caractère. 140 & *suiv.*
- Excommuniez, dans une Eglise, ne pouvoient pas être reçus, dans une autre. 332. & *suiv.*
- Excommunication, parmi les Juifs & les Payens. 330. & *suiv.*
- F.
- F**Anatiques du tems de *Cromwel.* 57. & *suiv.*
- Fanatiques se brouillent entre eux, après la mort de *Cromwel.* 94. & *suiv.*
- Fanatiques, remarques sur ces gens-là. 425. & *suiv.*
- G.
- G***Ad*, nom d'une Divinité. 366. & *suiv.*
- Gematric*, ce que c'est parmi les Juifs. 253
- Geographie nécessaire, pour entendre l'Histoire. 430
- Goodwin* fanatique du tems de *Cromwel.* 53. & *suiv.* 92
- Grotius*

## DES MAT.

- Grotius (Hugues)* importance de son  
Ouvrage du *Droit de la Guerre &*  
*de la Paix.* 173. & *suiv.* 176. &  
*suiv.* Edition de la Version Fran-  
çoise de ce Livre par Mr. *Barbei-*  
*rac.* 177. & *suiv.*  
*Grotius & Pufendorf*, leurs Ouvra-  
ges comparez. 190. & *suiv.*  
*Guillaume le Conquerant*, son caracte-  
re. 130. & *suiv.*  
*Guillaume II* son caractere 136 & *suiv.*

### H.

- H***enri I* Roi d'Angleterre, son  
caractere. 138. & *suiv.*  
*Henri II.* son regne & son caracte-  
re 149. & *suiv.*  
*Henri III* Roi d'Angleterre, son regne  
& son caractere. 103. & *suiv.* 162  
*Henri* fils ainé de Jaques I. Roi  
d'Angleterre, bon Protestant. 17  
*Henriette Marie*, Reine d'Angleter-  
re. 31. protege le Marquis d'An-  
trim. 34. & *suiv.*  
*Hercule* yvrogne. 385  
*Hermas*, sentimens divers sur son li-  
vre. 258  
*Historia Miscella* ce que c'est. 435 &  
*suiv.*

### I.

- J***ansenisme*, particularitez de l'His-  
toire du *Jansenisme.* 390 & *suiv.*  
*Fan-*



# I N D E X

- Jansenisme*, selon l'Abbé *Tosini*, n'est qu'un *Rigorisme*. 401
- Jaques VI* Roi d'Ecosse, les commencemens de son Regne. 10. & suiv. sans Religion, ou incliné au Papisme. 14. & suiv. tente en vain de réünir l'Angleterre & l'Ecosse. 16. & suiv.
- Jaques I.* Roi de la Grande-Bretagne tauté qu'il fit, à l'égard des Hollandois. 23. vend des terres dépendantes de la Couronne. 25. se dégoûte de *Buckingham*. 25. est empoisonné. 26. se fit mépriser. 26. se familiarisoit. 29
- Jaques I.* Roi d'Angleterre, a peur des Jesuites. 18 & suiv.
- Jaques II.* ce qui l'irrita contre les Protestans. 67. & suiv. sort de France. 68
- S. Ignace*, ses Epîtres. 296. son Epître aux Romains tirée du MS. de la Bibliotheque de Mr. *Colbert*. 298. passage de cet Auteur expliqué. 299. Actes veritables de son Martyre. 302. & suiv.
- Jean*, Roi d'Angleterre & son malheureux regne. 156. & suiv.
- Image du Roi*, si *Charles I.* fut Auteur de ce livre. 44 & suiv.
- Indépendants* du tems de *Cromwel*. 52. & suiv. Indiffé-

## DES MAT.

Indifférence de Religion, parmi les Sectes Chrétiennes, censurée, 343 & *su.*

*Jordanes* Historien. 439. & *suiv.*

*D. Juan d'Autriche*, Gouverneur des Pais-bas. 75

### K.

**K** *Yrios* pour *Kyros*. 256

### L.

**L** *Andulfus Sagax*. 435. 498

*Laud* (*Guillaume*), sa Lettre sur celle de *S. Barnabé*. 239

Lettres, leur valeur arithmetique, parmi les Juifs. 252. & *suiv.*

*Lettres formées*, ce que c'étoit. 333

Liberté dans les Créatures les rend capables de peines & de recompenses. 287

*Liutprand* Historien. 452. & *suiv.*

*Liutprand*, Evêque de *Cremona*, son Histoire & son Ambassade à *Constantinople*.

*Lombards* leur Histoire. 449

*Lokhart* Ambassadeur de *Cromwel* en *France*. 79

### M.

**M** *Abomet*, qu'il a emprunté sa Religion de divers peuples. 377. & *su.*

Mal, son origine. 268 & *suiv.* que la permission de Dieu, à cet égard, ne lui fait point de deshonneur. *ib.*

Mariage, secondes noces défendues aux

# I N D E X

- aux Clercs. 335. & *suiv.* sans fon-  
dement. 338
- Maurice* Prince d'Orange brouille les  
affaires en Hollande. 21
- Mendum* pour *faux*. 249
- Meni*, nom d'une Divinité. 366. & *suiv.*
- Miles n'ont pas été les mêmes par  
tout & en tous les Siecles. 434
- Miphletseth*, nom d'une Divinité. 370
- Monuments Anciens, touchant les  
Ecclesiastiques d'Allemagne. 226
- N.
- N***il*, borne de la Palestine. 360.  
raison de son nom. 362. nom-  
mé aussi *Schibbor*. *ib.*
- Nestorianisme* établi dans les Indes. 209
- Nestorius*, remarques sur cet Evêque  
& l'hérésie, qu'on lui a attribuée.  
202. & *suiv.*
- O.
- O**B, ce que c'est en Hebreu. 371
- P.
- P***Alma* pour un soufflet. 250
- Papisme opposé à l'autorité abso-  
lue des Rois. 15
- Parlements d'Angleterre, leur origi-  
ne. 117. & *suiv.*
- Pavie, Synode tenu en cette ville. 452
- Paul* Diacre. 438. & *suiv.* 441. & *su* 444
- Persecution, mise en usage par les Or-  
thodoxes. 198. & *suiv.*
- S. Pierre



## DES MAT.

*S. Pierre & Simon* le Magicien, leur dispute sur l'origine du Mal. 277. & *suiv.*

*S. Pierre Chrysologue*, Evêque de Ravenne. 448

Pierres antiques gravées. 382. & *suiv.*

*Pluton*, d'où vient ce nom. 370

*S. Polycarpe* sa Lettre & son Martyre. 304. & *suiv.*

Les Presbyteriens s'agrandirent sous *Jaques I.* 27. leurs Prédicateurs. *Là-même.* & *suiv.*

*Priam*, sa tête, en une ancienne gravure. 387

Prophetes modernes, remarques sur ces gens-là. 425. & *suiv.*

Protestantisme n'est pas contraire, à l'autorité absolue des Rois. 15

### R.

**R** *Epublicains Anglois*, du tems de *Cromwel*, quelles gens c'étoient. 51

*Richard I.* Roi d'Angleterre, son caractère. 154. & *suiv.*

*Robert Gros Head*, Evêque de Lincoln. 165. & *suiv.*

### S.

**S** *Axons* comment ils s'établirent en Angleterre. 112. & *suiv.* ils y fonderent sept Seigneuries. 113. & *suiv.* Les *Danois* s'y établirent. 114. &

## INDEX DES MAT.

- & *suiv.* son Gouvernement. 116.  
origine de ses Parlements. 117. &  
*suiv.* quels étoient ses Membres.  
118. quelle étoit son autorité. 119.  
le couronnement des Rois. 133.  
la maniere dont ils succedoient à la  
couronne. *ib.* & *suiv.*  
Sculptures des Egyptiens anciennes,  
mais mauvaises, en comparaison  
de celle des Grecs. 383  
Sexes, doivent être distinguez par  
leurs habits. 374  
Sœurs, s'il est permis d'épouser la  
Belle-Sœur. 339  
Stouppa, Ministre de Colonel, particu-  
laritez, qui le regardent. 46. & *f.* 72 76

### T.

- T** *Sabiens* n'étoient pas si anciens  
que les Juifs le disent. 376  
*Typhon*, Divinité malfaisante des E-  
gyptiens. 364. & *suiv.*  
*Veau d'Or*, quelle divinité il représen-  
toit. 363. & *suiv.*

### V.

- V** *Ossius (Isaac)* soutient l'Episcopat.

### W.

- W** *Ido* Roi d'Italie. 452

FIN de L'INDEX  
du Tome XXI de la Bibliothèque  
Anc. & Mod.





